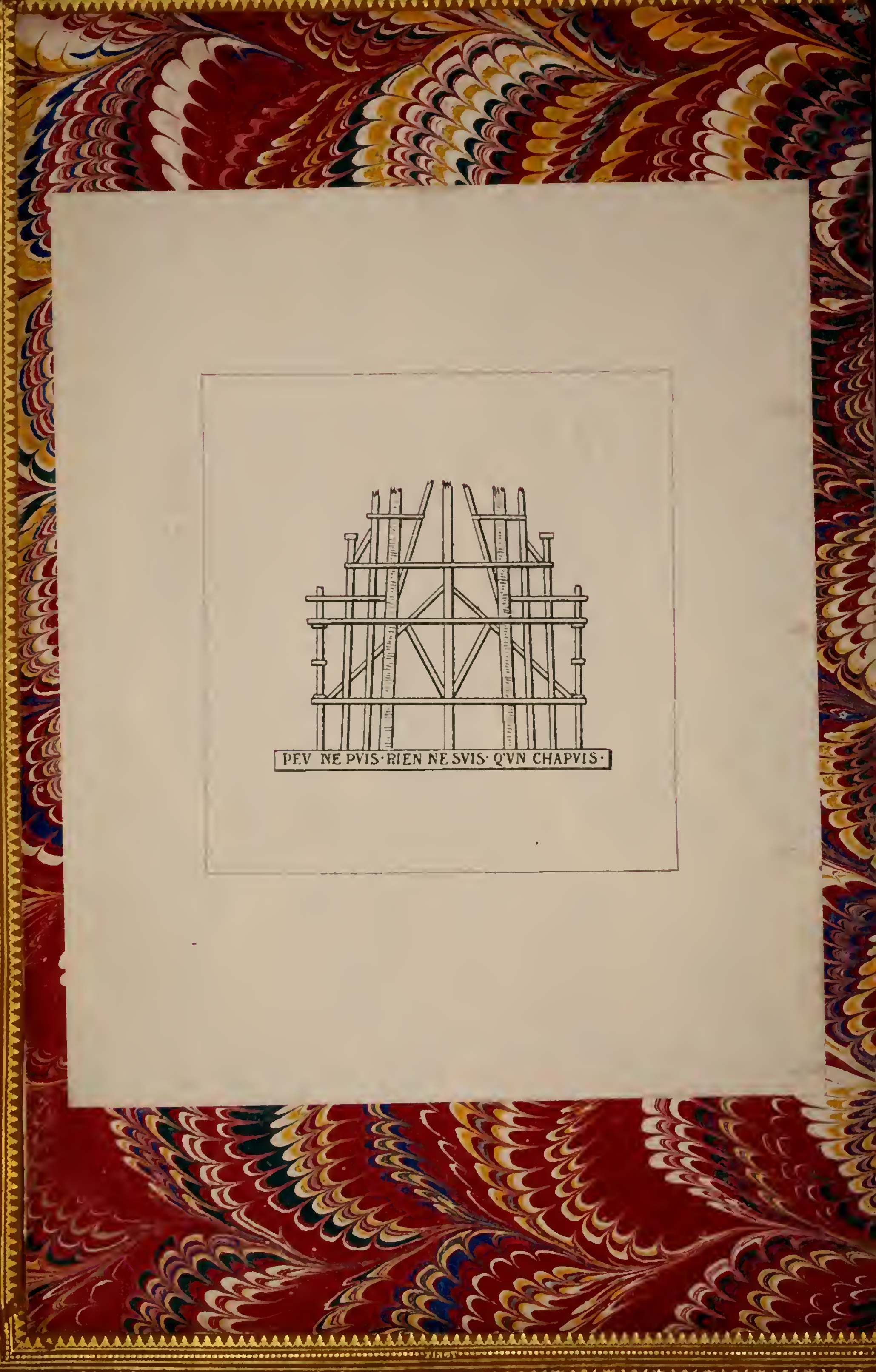
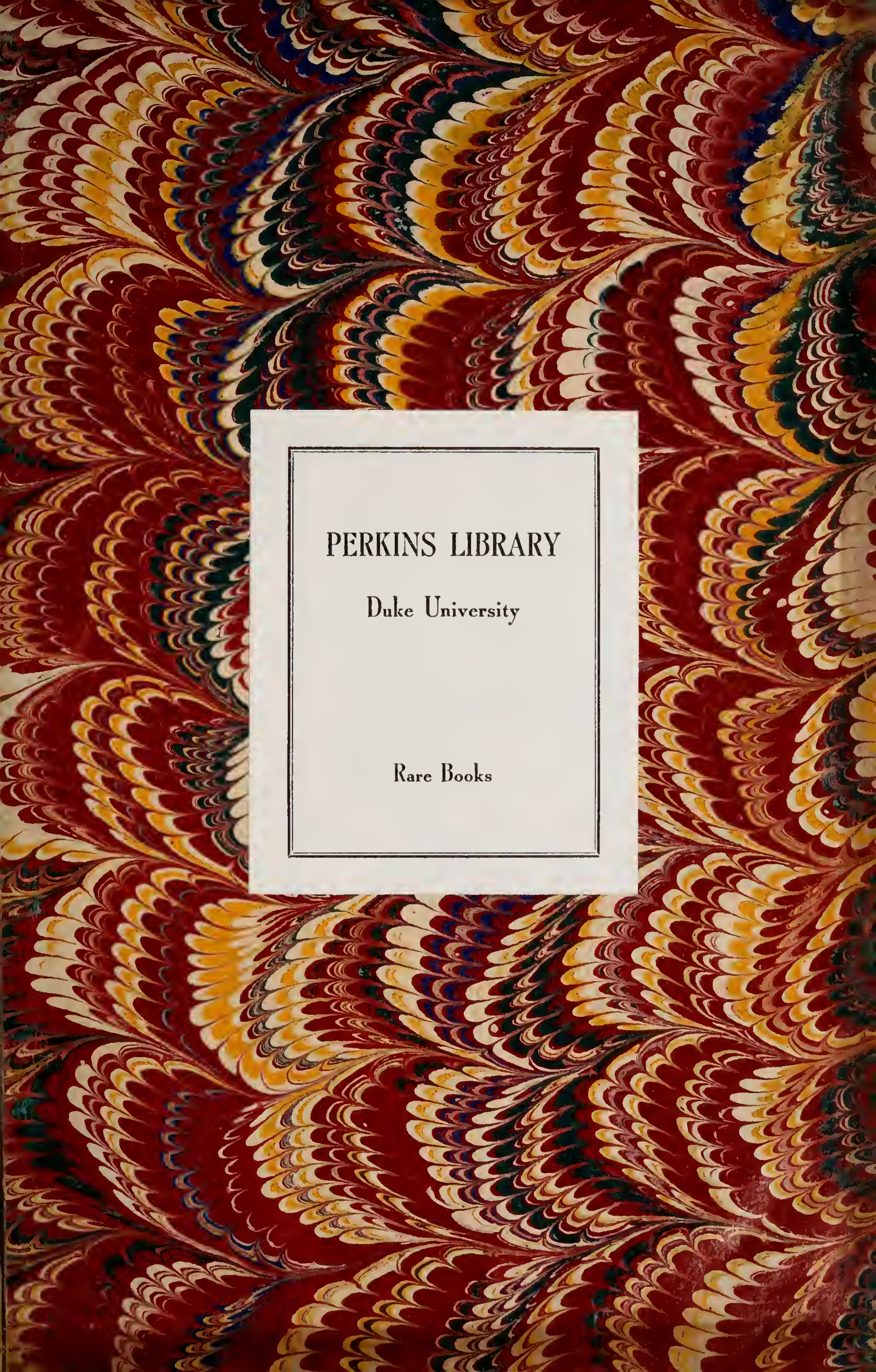



PEV NE PVIS · RIEN NE SVIS · Q'VN CHAPVIS ·


PERKINS LIBRARY
Duke University
Rare Books



23 **ALLUT** (P.). Recherches sur la vie et sur les œuvres du P. Claude-François Menestrier, de la compagnie de Jésus, suivies d'un recueil de lettres inédites de ce père à Guichenon, et de quelques autres lettres de divers savans de son temps, inédites aussi. *Lyon, Scheuring*, 1856, in-8, portrait, figures et fac-simile, veau fauve, compart. de fil. et dent. sur les plats, dos orné, dent. int., tr. rouges. [illegible] »

Bel exemplaire. Etude bibliographique intéressante, rédigée avec soin et exactitude.







RECHERCHES

SUR LA VIE ET SUR LES OEUVRES

DU P. MENESTRIER.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN, A LYON.





CL·FR·MENESTRIER

de la Compagnie de Jesus

RECHERCHES

SUR LA VIE ET SUR LES OEUVRES

DU P. CLAUDE-FRANÇOIS

MENESTRIER

De la Compagnie de Jéſus;

Suivies d'un Recueil de Lettres inédites
de ce Père à Guichenon, & de quelques autres
Lettres de divers Savans de ſon temps,
inédites auſſi.

Par Mr Paul ALLUT.



A LYON
Chez Nicolas SCHEURING, Libraire-Editeur,
rue Boiſſac, n° 9.

M D CCC LVI.



NOTICE

SUR LE COLLEGE

DE LA TRES SAINTE TRINITE.

> Ubi ſunt omnes illi domini & magiſtri quos bene noviſti dum adhuc viverent & ſtudiis florerent? jam eorum præbendas alii poſſident; & neſcio utrum de iis recogitant. In vita ſua aliquid eſſe videbantur, & modo de illis tacetur. (De Imit. Christi, lib. 1, cap. 3.)



L eſt ſi ſouvent queſtion, dans ces Recherches, du Collége de la Très Sainte Trinité, où le P. Meneſtrier puiſa dès ſon enfance les vaſtes connoiſſances dont il a rempli ſes écrits, que j'ai cru que le lecteur lyonnois verroit ſans peine ici une courte Notice ſur la fondation & les progrès de cette maiſon, dont

l'hiſtoire fourniroit la matière d'un juſte volume, ſi on vouloit la ſuivre dans ſes phaſes diverſes, ou compoſer ſeulement la bibliographie des principaux ſavants qui s'y ſont fait par leurs travaux un nom célèbre dans la république des lettres.

Ce collége dut ſon origine & ſon nom à une pieuſe confrérie établie à Lyon dès le commencement du quatorzième ſiècle, ſous le vocable de la Très Sainte Trinité. Quelques citoyens notables, dans le but d'étendre la dévotion à ce ſaint myſtère que l'Egliſe de Lyon venoit d'honorer d'un culte particulier, formèrent une congrégation pour laquelle ils élevèrent, à leurs frais, un oratoire auprès du cimetière de St-Nizier; ils y tinrent régulièrement leurs aſſemblées juſqu'à l'édit de 1527, par lequel le roi François Premier détruiſoit les confréries, ſans doute parce que dans ces temps de diſcordes civiles elles pouvoient ſervir de prétexte aux agitateurs pour troubler la paix publique. Cet édit portoit que tous les biens appartenant aux confréries ſeroient appliqués à l'entretien ou à la fondation d'un collége ou d'un hôpital.

Le Conſulat, cédant aux inſtances & aux preſſantes ſollicitations de deux hommes éminents par leur ſavoir & leur mérite, Symphorien Champier & Claude de Bellièvre, & d'accord avec l'archevêque François de Rohan, ſe décida pour la fondation d'un collége. Déjà la ville étoit redevable à Champier d'un collége ou plutôt d'une agrégation de médecins; Bellièvre, qui devint plus tard premier préſident du Parlement de Dauphiné, occupoit alors la charge d'avocat du roi, dans laquelle il rendit des ſervices ſignalés à ſes concitoyens qui voulurent honorer ſa vieilleſſe & ſes vertus en le nommant pour ſa vie échevin honoraire, diſtinction qui ne fut accordée à nul autre ni avant ni après lui. Juſque-là, Lyon n'avoit pas eu de collége: les jeunes gens qui vouloient ſe former à l'étude des lettres & de la philoſophie, étoient obligés d'aller à Paris, à Montpellier ou à Toulouſe, à Bourges, ou même à Pavie & à Padoue dont les univerſités déjà fameuſes attiroient la jeuneſſe des contrées les plus éloignées, la plupart des villes de France étant dépourvues de tout moyen d'inſtruction.

A une époque encore barbare, je parle du

quatorzième & du quinzième ſiècle, où les rares manuſcrits des auteurs profanes & des Saints Pères ſe vendoient au poids de l'or, à peine trouvoit-on, en dehors des écoles cléricales créées par les évêques, quelque rhéteur, quelque grammairien, ou pédagogue hériſſé de grec & de latin, paſſant ſa vie à commenter & à gloſer, & propre tout au plus à enſeigner les premiers rudiments des lettres; & lorſque la découverte de l'imprimerie vint régénérer l'eſprit humain en répandant dans le monde entier les chefs-d'œuvre de l'antiquité, un demi-ſiècle s'écoula encore avant que nos pères, obéiſſant à l'impulſion donnée par l'édit de 1527 & par les ſages conſeils de Symphorien Champier & de Claude de Bellièvre, ſe décidaſſent à doter Lyon d'un collége. Ces deux grands citoyens, qui aimoient les lettres & qui ſavoient que par elles ſeules les hommes peuvent arriver à la connoiſſance du vrai & du beau, déploroient depuis longtemps l'état d'ignorance où le plus grand nombre étoit comme plongé, & ce fut grâce à leur influence que le Conſulat comprit enfin la néceſſité d'aſſurer à Lyon le bienfait de l'inſtruction & de l'éducation publique.

Les consuls traitèrent de gré à gré avec la confrérie de la Très Sainte Trinité, qui possédoit des biens-fonds considérables, entre autres des granges & des vignes sur les bords du Rhône, à l'extrémité de la rue Neuve. Il fut convenu que ces fonds seroient employés à l'établissement & à l'entretien d'un collége public qui recevroit le nom de la Très Sainte Trinité, en mémoire des donataires; que tous les jours de l'année on réciteroit le Salve Regina *pour les confrères vivants, & un* De profundis *à perpétuité pour tous les confrères trépassés; enfin, que, dans le cas où le collége seroit supprimé, tout ce qui constituoit la donation feroit retour à la confrérie, qu'on laissa sans doute végéter lorsqu'on l'eut dépouillée, car je la trouve encore existante en 1562. A cette époque, les Huguenots détruisirent de fond en comble ou ruinèrent les édifices consacrés au culte catholique: la chapelle de la Très Sainte Trinité fut démolie, & la confrérie dispersée. Lorsque les Réformés furent chassés de Lyon en 1563, elle choisit pour le lieu de ses assemblées une chapelle de l'église collégiale de St-Nizier, où elle se maintint encore*

quelques années. En 1527, il y avoit eu un accord paſſé ſous forme d'acte entre le Conſulat & la confrérie, acte que le P. Colonia dit avoir eu entre les mains.

On s'occupa ſans retard de la fondation du collége. Ce que j'ai dit de la difficulté de trouver des hommes capables d'enſeigner étoit ſi vrai pour Lyon, que le Conſulat, dans ſon embarras, fut obligé de faire venir des profeſſeurs des villes qui poſſédoient une univerſité; preſque tous furent envoyés de Bourges, où Melchior Volmar, luthérien zélé, répandoit adroitement le poiſon de ſes fauſſes doctrines. L'enſeignement de ces nouveaux profeſſeurs, parmi leſquels étoit le fameux Barthelemy Aneau, auteur de Picta poeſis *& de* Lyon marchant, *ne relevant d'aucune autorité ſupérieure, puiſqu'ils étoient laïques & ne dépendoient que du Conſulat, ne tarda pas à inſpirer des inquiétudes aux bons citoyens. En effet, la réforme y comptoit des adeptes & des propagandiſtes, non encore hautement avoués, il eſt vrai, le moment n'étoit pas venu de lever le maſque, mais ſaiſiſſant toutes les occaſions de produire les idées nouvelles, & profitant de*

leur ascendant sur les enfants qui leur étoient confiés, pour les corrompre & les entraîner dans les voies de l'erreur.

Les choses furent ainsi jusqu'en 1561. *Le parti huguenot, qui n'avoit pas cessé ses menées & ses intrigues, se voyant à la veille d'un triomphe assuré, ne garda plus de mesure. Le* 5 *juin, jour de la Fête-Dieu, au moment où la procession de St-Nizier tournoit dans la rue Grenette, un homme de métier se jeta comme un furieux sur le prêtre qui portoit le Saint-Sacrement, & s'efforça d'arracher de ses mains le ciboire ou reliquaire dans lequel il étoit placé. Le capitaine des deux cents arquebusiers qui escortoient la procession, plus pour la garder de toute insulte que pour lui faire honneur, s'empara de ce frénétique & le conduisit en prison; la populace s'émut & courut sus à tous ceux qui étoient soupçonnés d'être de la religion. Pour l'apaiser on fut obligé de livrer le coupable à la justice, qui le condamna à être pendu le jour même sur la place St-Nizier, après avoir fait amende honorable à la porte de l'église. Malgré cet exemple, les Huguenots renouvelèrent à diverses reprises*

les mêmes attaques contre les proceſſions, & ce fut à ce point que, le même jour, le prêtre qui portoit le Saint-Sacrement fut contraint de ſe réfugier dans la chapelle de l'hôpital du pont du Rhône, pour ſouſtraire la ſainte Hoſtie aux profanations de ces fanatiques.

Pendant ce temps-là, comme la proceſſion de St-Pierre paſſoit par la rue Neuve, les Catholiques, irrités de l'inſolence des Huguenots, enfoncèrent les portes du collége, qu'on diſoit être leur quartier général & le foyer de l'héréſie ; le principal, Barthelemy Aneau, fut entraîné ſur la place & maſſacré impitoyablement par la multitude. On a prétendu qu'une pierre avoit été lancée d'une fenêtre du collége contre le Saint-Sacrement ; le P. Meneſtrier & le P. de Colonia racontent ce fait, qu'ils mettent, l'un à la date de 1564, *l'autre à celle de* 1565 : *tous les deux ſe ſont trompés, comme on le voit par ce récit extrait du Regiſtre des actes conſulaires* (1). *Les profeſſeurs s'évadèrent pour ſe ſouſtraire aux colères des Catholiques, & ils ne reparurent que l'année ſuivante,*

(1) V. *Notes & documents pour ſervir à l'hiſtoire de Lyon*, par A. Péricaud.

lorsque Lyon tomba au pouvoir du baron des Adrets; en effet, le 21 décembre 1562, l'oraison doctorale fut prononcée dans l'église de St-Nizier, transformée en prêche, par André Martin, qui avoit remplacé Barthelemy Aneau comme principal du collége.

En 1563, les Calvinistes ayant quitté la ville de Lyon, & les Catholiques reprenant le dessus, le collége fut sans doute fermé & les professeurs furent renvoyés. Le Consulat se souvint alors de la recommandation faite par le cardinal de Tournon lorsqu'il occupoit le siége de Lyon, & dont une expérience récente n'avoit que trop prouvé la sagesse, à savoir : qu'on devoit incessamment & sans relâche combattre l'hydre de l'hérésie toujours prête à reparoître sous toutes les formes, & que le plus sûr moyen de mettre la jeunesse à l'abri de ses séductions, étoit de la confier au zèle, à la vigilance & aux lumières des Pères de la Société de Jésus, qui, placés par leur institut à l'avant-garde, sauroient veiller sur l'intégrité de la foi catholique. Antoine d'Albon, alors archevêque de Lyon, étoit dans les mêmes opinions que son prédécesseur, & il proposa au Consulat d'appeler

les Jésuites à Lyon & de leur céder le collége de la Sainte Trinité. Le Consulat ayant déféré à la proposition du prélat, reçut du pape Pie IV un bref dans lequel le Saint Père louoit sa fidélité au Saint-Siége, & sa résolution de conserver pure & intacte la religion de ses aïeux. Mais ce qui contribua davantage à la décision prise par les consuls, fut le souvenir des immenses services rendus à la cité par le P. Emond Auger & par le P. Possevin: ce dernier, durant les troubles, avoit prêché tous les jours dans l'église des Dominicains, & n'avoit pas craint d'affronter les menaces & les vengeances des Calvinistes, qui plus d'une fois l'insultèrent dans la chaire de vérité & ourdirent des complots pour se défaire d'un adversaire qui les réduisoit à l'impuissance. Il falloit, dit le P. de Colonia, que deux chevaliers de St-Jean de Jérusalem, bien armés & postés au pied de la chaire pendant qu'il prêchoit, veillassent à son insu pour le préserver de leurs tentatives criminelles. En 1562, lors de la surprise de Lyon par les Réformés, il avoit été arrêté & jeté dans un cachot. Sa qualité d'étranger le sauva; les négocians italiens éta-

blis à Lyon le réclamèrent au nom du duc de Savoie, & il dut ſon ſalut à leur entremiſe: le comte de Sault, tout puiſſant en ce moment, favoriſa ſon évaſion (1). *Le P. Emond Auger n'avoit pas moins de droit que le P. Poſſevin à la reconnoiſſance des Lyonnois: il avoit conſervé & rétabli la religion catholique en* 1563, *après le départ des Calviniſtes, & bien ſouvent au péril de ſa vie, environné qu'il étoit d'embûches & de périls. Lors de la peſte de* 1564, *qui, au rapport des hiſtoriens, emporta* 50 *à* 60,000 *habitants, il avoit fait preuve d'un dévouement & d'une énergie qui arrachèrent à la mort un grand nombre de malheureux. A l'apparition du fléau, il offrit ſes ſervices au Conſulat & ſe voua tout entier aux peſtiférés, au milieu deſquels il s'établit, pour les ſoutenir, les ſoigner, les conſoler, les inſtruire & leur adminiſtrer les ſacrements; il fonda une Société de dames pieuſes pour le ſoulagement des pauvres & des malades, & ſes ſoins charitables s'étendirent ſur les diſſidents avec le même amour que ſur les Catholiques; il in-*

(1) *Hiſtoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 676-79.

diqua des précautions & des mesures sanitaires, & veilla lui-même à leur exécution ; enfin, il ne rentra dans sa retraite que lorsque la contagion eut entièrement disparu. Plus tard, en septembre 1567, il devoit sauver encore Lyon d'un danger qui auroit causé sa ruine sans sa fermeté : je veux parler de la conspiration préparée dans l'ombre & le secret par les Calvinistes pour s'emparer de nouveau de la ville. L'heure de minuit sonnée à l'horloge de St-Nizier étoit le signal auquel ils devoient se précipiter en armes dans les rues, surprendre les postes catholiques & les égorger. Le P. Emond Auger, ayant eu connoissance de ce projet, fit détraquer pendant cette nuit la sonnerie de toutes les horloges de la ville ; celle de St-Nizier fut arrêtée. Les conjurés, déroutés par les différentes sonneries & surtout par le silence de l'horloge de St-Nizier, tombèrent dans l'indécision & crurent que la prise d'armes étoit ajournée. Pendant qu'ils délibéroient sur ce qu'ils avoient à faire, les Catholiques eurent le temps de s'armer & de se réunir, & les Calvinistes, pris au dépourvu, furent dispersés & forcés de fuir à la faveur de la nuit. Le P. de

Colonia dit que cet expédient du P. Emond Auger eſt digne de figurer parmi les ſtratagèmes de Frontin (1).

Le P. Emond Auger, alors provincial à Lyon, avoit tant fait pour la défenſe de l'ordre & de la religion, que le Conſulat n'héſita plus à lui offrir le collége: les clefs lui en furent remiſes le 1er *mai* 1565, *ſous la réſerve que tous les ans, à la fête de la Trinité, le recteur préſenteroit un cierge au Conſulat en ſigne de redevance. Le premier recteur fut le P. William Creigthon, jéſuite écoſſois. A ſon retour de Rome où il étoit allé pour les affaires de la Société, le P. Emond Auger ramena le P. Per-*

(1) « Ne voilà-t-il pas un ſingulier « éloge appliqué à une choſe auſſi im- « portante? (a dit à ce ſujet M. A. Jal, l'auteur du *Réſumé de l'hiſtoire du Lyonnois;* Paris, 1826, in-12, page 280, note 2). Le nom d'un valet « fripon ſous la plume d'un jéſuite eſt « une de ces bizarreries qui éton- « nent; il y a, dans ce rapprochement « des ſtratagèmes de Frontin & de la « ſcène dont il s'agit, ſcène qui finit « par le ſang, la mort & la terreur, « quelque choſe de burleſque & d'o- « dieux qui répugne. Les facéties des « bons Pères ne furent pas toujours « d'un goût très délicat. »

Ne voilà-t-il pas, pourroit-on dire auſſi, une étrange préoccupation pour un homme qui a la prétention d'être un hiſtorien grave? M. Jal ne connoiſſoit pas ſans doute les *Strategemata* de Sext. Jul. Frontinus, à moins qu'on ne veuille dire qu'il a fait ſemblant de les ignorer pour avoir un prétexte de noircir les Jéſuites. Ce qu'on peut croire, c'eſt que ſi le P. de Colonia connoiſſoit mieux les *Strategemata* de Frontin que M. A. Jal, en revanche les ruſes de Frontin, valet de comédie, étoient plus familières à M. A. Jal.

piñà, plus connu en France ſous le nom de Perpinien. Ce fut le 3 octobre ſuivant que le collége de la Sainte Trinité fut inauguré ſolennellement; le P. Perpiñà prononça le diſcours d'ouverture, qui a été imprimé parmi ſes OEuvres, ſous le titre: De retinenda veteri religione, ad Lugdunenſes. *On raconte que le jour où les conſuls introduiſirent les Jéſuites dans le collége pour les mettre en poſſeſſion, ils lurent, écrit en gros caractères ſur le trumeau de la cheminée de la chambre de Barthelemy Aneau:* Intùs vinum, foris ignis, *& que le P. Perpiñà fit inſcrire à la place de cette ſentence un peu trop épicurienne:* Intùs preces, foris labor.

Le collége des Jéſuites ne tarda pas à avoir de nombreux élèves, & à juſtifier pleinement les eſpérances que le Conſulat avoit fondées ſur la Compagnie de Jéſus. Mais une tempête que celle-ci n'avoit pu prévoir vint fondre tout-à-coup ſur elle, au moment où elle la redoutoit le moins, & lorſqu'elle s'occupoit de réaliſer les améliorations qu'elle avoit méditées pour la conduite des études. Trente années s'étoient écoulées à peine, & le 29 décembre 1594, le Parlement de Paris rendoit un arrêt par lequel

les Jésuites étoient condamnés à quitter leurs colléges dans un délai de trois jours, & à vider le royaume dans les quinze jours qui suivroient la publication. Cet arrêt fut rendu à l'occasion de l'exécrable attentat de Jean Chatel, qu'on prétendoit avoir été élevé dans les colléges de la Compagnie. Les Jésuites, accusés d'enseigner la doctrine abominable du régicide, sortirent de Lyon le 31 janvier 1595 & se retirèrent dans les terres papales, à Avignon : tous leurs biens furent confisqués. Le Consulat avisa aussitôt à la reconstitution du collége, mais le choix qu'il avoit à faire n'étoit pas sans difficulté. Il est certain qu'il ne voulut pas remplacer les Jésuites par des laïques, car, le 4 février suivant, il écrivoit au chanoine Minières, du Chapitre de St-Just, pour le prier de se mettre à la tête du collége. Celui-ci n'accepta pas alors la mission qui lui étoit offerte, ce ne fut que plus tard qu'il se rendit à l'appel du Consulat ; car Jacques Severt, théologal de l'Eglise de Lyon, auteur de la Chronologie de nos archevêques, étoit encore principal du collége, le 10 novembre 1596, & le 17 avril 1597 il avertissoit le Consulat qu'il

étoit rappelé par ses supérieurs au collége de Sorbonne. Le 17 décembre de cette année le Consulat renouvela ses propositions au chanoine Minières, qui lui répondit le 27 du même mois qu'il acceptoit (1). Je ne trouve plus aucun document sur notre collége jusqu'au rappel des PP. Jésuites. En septembre 1603, un arrêt du même Parlement qui les avoit chassés, les rappela; &, le 3 juillet 1604, le Consulat traitoit de nouveau avec eux pour leur rendre la direction du collége de la Trinité. Pendant les neuf années de leur exil, cet établissement étoit tombé dans un tel état d'abandon & d'avilissement, qu'en 1603 il y avoit un économe qui ne savoit ni lire ni écrire, & que, en 1604, au retour des Jésuites, le nombre des élèves se trouvoit réduit à neuf.

Ce ne fut pas chose facile de réparer le mal qui avoit été fait; cependant, à force de zèle & de dévouement, & avec l'aide du Consulat, on eut bientôt porté remède au plus pressé. Les études furent restaurées, la discipline fut rétablie; il y eut quatre classes de

(1) *Notes & documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Henri IV.*

grammaire & une classe d'humanités, une chaire de rhétorique & trois de philosophie. Les élèves reparurent bientôt, & les Jésuites, en mémoire de leur rétablissement, firent graver l'inscription suivante au-dessus de la porte d'entrée du collége :

HOC SS. TRINITATIS COLLEGIUM
HENRICO IV CHRISTIANISSIMO REGE
PHILIBERTO DE LA GUICHE GUBERNATORE
MERCAT. PRAEPOSITUS COSS. Q. LUGD.
PIETATIS DOCTRINAEQUE CAUSA
SOCIETATI JESU ADDIXERUNT.
M. DC. IV.

Les bâtiments, d'abord élevés sur l'emplacement qui avoit appartenu à la confrérie de la Très Sainte Trinité, devinrent insuffisants, on fut obligé de les agrandir. La première pierre du collége fut posée en 1607, celle de l'église en 1617; les constructions, telles qu'on les voit aujourd'hui, ne furent achevées que vers 1660. On construisit aussi sur les dessins du P. Martel-Ange le magnifique vaisseau de la Bibliothèque, qui devint, par les soins des PP. Jésuites, une des plus riches & des plus considérables de l'Europe : c'est la Bibliothèque

de la Ville. Mais Dieu ménageoit une autre épreuve aux PP. Jéſuites, au milieu de leurs travaux. La peſte, qui reparut à Lyon en 1628, leur fournit l'occaſion de renouveler, au prix de leur vie, les miracles de charité & de dévouement aux pauvres dont le P. Emond Auger avoit donné un ſi grand exemple au monde lors de la terrible contagion de 1564. Au premier ſignal de l'invaſion, les ordres religieux avoient offert leur concours au Conſulat, & ils s'étoient partagé les divers quartiers de la ville. Tout l'eſpace compris entre les deux fleuves, depuis St-Nizier juſqu'aux remparts d'Ainay, fut le lot des PP. Jéſuites; les PP. Recollets, les Minimes, les Carmes déchauſſés, les Capucins payèrent auſſi largement leur tribut: ſur quarante religieux qui s'étoient conſacrés au ſervice des peſtiférés, trente tombèrent victimes de leur héroïque dévouement (1). Dans ce nombre, huit Pères Jéſuites ſuccombèrent en accompliſſant leur œuvre de miſéricorde; parmi eux étoit le ſavant P. François Bouton. Il avoit compoſé un grand Dictionnaire hébraïque, une Théologie

(1) Voyez *Lugdunum lue affectum & refectum*, &c., par le P. Jean Grillot, Lyon, 1629, in-8; & M. l'abbé Cahour, *Notre-Dame de Fourviere*.

ſpirituelle, & traduit ſaint Dorothée de grec en latin: à ſa mort, il laiſſa inachevé un grand Dictionnaire ſyriaque (1).

Lorſque le bras de Dieu appeſanti ſur notre malheureuſe cité ſe fut enfin retiré, les Jéſuites, tout entiers à l'œuvre qu'ils avoient entrepriſe, furent libres de s'occuper excluſivement de ce qui pouvoit former le cœur & développer l'intelligence de la jeuneſſe. Les rebelles tombés impuiſſants devant les armes triomphantes de Louis XIII, & le glorieux règne de Louis XIV, leur permirent, après tant de traverſes, de jouir de quelque tranquillité; pendant près d'un ſiècle & demi le collége de la Trinité brilla de tout l'éclat de la ſcience & de la piété. Mais l'eſprit de menſonge & d'erreur, longtemps comprimé par une main puiſſante, n'avoit pas renoncé à ſes projets de réforme ou plutôt de deſtruction; il n'attendoit qu'une occaſion favorable, elle ne lui manqua pas. Un jour vint où la France, corrompue & avilie par les débauches & les impudicités de la Régence, étoit mûre pour l'impiété. Les hommes qui préparoient la ſanglante régéné-

(1) Le P. Meneſtrier, *Eloge hiſtorique de la ville de Lyon*, p. 45.

ration de 93 comprirent d'avance que, bien que la révolution fût déjà faite dans les mœurs, elle ſeroit impoſſible dans l'Etat & dans la Religion, tant que la jeuneſſe continueroit à être élevée par la ſavante corporation qui ne croyoit pas poſſible de faire de bons citoyens avant d'avoir fait de bons chrétiens. Ces hommes n'ignoroient pas que tous leurs efforts ſeroient vains, & que leur hypocrite philanthropie ſeroit toujours démaſquée, auſſi longtemps que cette corporation reſteroit debout & tiendroit dans ſes mains les deſtinées de la jeuneſſe. Toutes les batteries du parti philoſophe & antireligieux furent donc dreſſées contre la Société de Jéſus; le mot d'ordre fut donné partout, & les vieilles calomnies, exhumées & propagées par de nombreux adeptes, reprirent cours dans le monde des eſprits forts. On vouloit, lorſque le moment ſeroit venu de frapper les grands coups & d'écraſer l'Infâme, que le corps ſocial déſarmé fût livré ſans défenſe à la merci des novateurs & des prétendus régénérateurs de l'humanité; dans ce but il falloit ne rien négliger pour ſe défaire des courageuſes ſentinelles qui veilloient inceſſamment au ſalut de tous.

Le 6 août 1762, un arrêt du Parlement prononça la diſſolution de la Société de Jéſus. On connoît cette hiſtoire, on ſait comment la Royauté, s'abdiquant elle-même, s'abandonna au bon plaiſir de ſes ennemis qui devoient, de conceſſions en conceſſions, l'entraîner à ſa perte & inaugurer l'ère nouvelle qu'ils avoient promiſe à la France, en faiſant tomber par la main du bourreau la tête du ſaint roi Louis XVI.

Tant que les Jéſuites n'avoient eu à lutter que contre les fureurs des Calviniſtes & contre la peſte, ils purent faire face à l'ennemi; car, lorſque l'un ſuccomboit aux atteintes du fléau, il étoit bientôt remplacé par un autre. Mais cette fois, c'étoit au nom de la loi qu'on les frappoit, il fallut céder. Dans l'alternative où ils furent placés de renoncer, par une ſorte d'apoſtaſie, aux vœux qui les lioient devant Dieu, ou d'être perſécutés, tous préférèrent la perſécution, & ils reprirent le chemin de l'exil qui leur étoit connu & qu'ils devoient reprendre encore plus tard. Ceux de Lyon quittèrent donc le collége où ils avoient donné ſi longtemps à nos pères l'exemple de toutes les vertus, & dont ils avoient fait comme un foyer

de lumière d'où les lettres, les ſciences & les arts ſe répandoient au loin & exerçoient une influence ſalutaire ſur les mœurs, ſur les liens de famille & les relations ſociales, ſur le commerce même, en un mot ſur la civiliſation. Ils ſe retirèrent à Avignon.

Deux mois ne s'étoient pas écoulés & déjà le Conſulat s'entendoit le 1er octobre avec les PP. de l'Oratoire, & leur conféroit les dépouilles de la Compagnie de Jéſus; héritage onéreux pour les nouveau-venus, dans ce ſens que le bien qui avoit été opéré étoit pour eux une obligation impérieuſe de ſe tenir à la hauteur où leurs devanciers s'étoient placés, & de maintenir envers & contre tous le dogme & la diſcipline dans toute leur pureté & dans toute leur vigueur: ce qui pouvoit leur être difficile à cauſe des circonſtances violentes dans leſquelles ils venoient prendre poſſeſſion en vertu du droit du plus fort; plus encore peut-être par ſuite des tendances, qu'on leur attribuoit à tort ou à raiſon, vers les doctrines janſéniſtes. Quoi qu'il en ſoit, & l'hiſtoire a déjà prononcé, les Jéſuites furent bannis & les Oratoriens s'inſtallèrent dans le collége fondé par le P.

*Emond Auger. Peu de jours après, le collége de Notre-Dame, appelé auſſi le Petit-Collége, fut remis à la Congrégation des prêtres de St-Joſeph, qui ne le conſervèrent pas longtemps. Un édit du 5 février 1763, ſuivi de lettres-patentes du 29 avril & d'un concordat entre le Conſulat & les PP. de l'Oratoire, confia à ceux-ci les deux colléges; celui de la Très Sainte Trinité dut être deſſervi par eux à dater du 1*er *novembre. Ainſi finit la Compagnie de Jéſus comme corps enſeignant à Lyon.*

Quels que fuſſent le ſavoir & l'expérience des Oratoriens, le collége ſi péniblement fondé par les Jéſuites déchut graduellement de ſon ancienne ſplendeur; la penſée qui avoit préſidé à ſon organiſation, penſée conſtamment & invariablement appliquée & développée pendant deux ſiècles, n'étoit plus la même, & elle ne pouvoit l'être. Si l'on avoit prétendu continuer l'œuvre du P. Emond Auger telle qu'il l'avoit tranſmiſe à ſes ſucceſſeurs, ce n'eût pas été la peine d'expulſer les Jéſuites; d'ailleurs, on le ſait, & je l'ai dit déjà, les Oratoriens avoient leurs idées & leurs ſyſtèmes à eux. Je ſuis loin

toutefois de vouloir incriminer leurs intentions, ce n'eſt pas à moi qu'il appartient de les juger; je rends trop juſtice aux hommes éminents par leur ſavoir & leur piété qui ont appartenu à cette Congrégation. Ce qu'il ſera permis de dire, c'eſt que l'expulſion de la Société de Jéſus fut une victoire & un triomphe pour les prétendus philoſophes, qui préludoient ainſi au renverſement de la religion & de la monarchie; tandis que les Oratoriens, prenant la place des proſcrits, ne portèrent pas ombrage aux perſécuteurs, qui les flattèrent au contraire & leur promirent leur appui.

Les Oratoriens conſervèrent la direction du collége juſqu'en 1793; lorſque vinrent les jours mauvais, pluſieurs prêtèrent ſerment à la conſtitution civile du clergé. Ce gage, arraché à leur foibleſſe ou à leur engouement pour les idées du jour, ne les ſauva pas cependant: ceux qui l'avoient refuſé furent traînés plus tard ſur les échafauds dreſſés par la Convention, &, parmi ceux qui l'avoient prêté, plus d'un ſubit le même ſort.

Durant ces jours de terreur & de démence, où toute loi divine & humaine avoit fait place

aux inſtincts féroces d'une horde de cannibales, il n'y eut plus pour la jeuneſſe d'autre enſeignement que celui des clubs & les vociférations d'une multitude effrénée; les droits de Dieu ſur ſa créature avoient diſparu devant les droits de l'homme ravalé à la condition de la brute; les lettres, les ſciences & les arts qui avoient civiliſé le monde, en un mot, tout ce qui élève l'âme & ennoblit l'intelligence fut enveloppé dans la proſcription générale, & la France, naguère ſi grande, ſi belle, ſi glorieuſe par les merveilleux chefs-d'œuvre qu'elle avoit enfantés, étoit menacée de retomber dans les ténèbres de l'ignorance & de la barbarie.

Lorſque enfin la laſſitude & le dégoût eurent mis fin à ces hideuſes ſaturnales, on ſongea à déblayer les ruines amoncelées & à reconſtituer la ſociété. Un des premiers ſoins des magiſtrats fut de rétablir le collége; &, le 15 ſeptembre 1796, l'Ecole centrale fut inaugurée, avec les reſtes de la défroque voltairienne, dans l'ancienne abbaye des Dames de St-Pierre, aujourd'hui le Palais des Arts. Cette école éphémère ſubſiſta juſqu'à l'inſtallation du Lycée dans les bâtiments du collége de la Trinité, le 4

juillet 1803. *Sous l'Empire, il reçut le nom de Lycée impérial; en* 1814 *il devint Collége royal, & conſerva cette dénomination juſqu'en* 1848, *où on lui rendit celle de Lycée; aujourd'hui c'eſt encore le Lycée impérial.*

Telles furent les viciſſitudes de cette inſtitution qui dut ſon exiſtence à l'humble confrérie de la Très Sainte Trinité, & qui rendit pendant deux ſiècles de ſi grands ſervices à notre cité, ſoit par les bons citoyens qu'elle lui donna, ſoit par les hommes illuſtres dans toutes les branches des connoiſſances humaines qu'elle appela du dehors ou qu'elle forma dans ſon ſein. Ces hommes, tout en enſeignant la jeuneſſe, trouvoient des loiſirs pour compoſer des livres dont le temps, ce grand maître qui réduit tout à ſa juſte valeur, n'a fait qu'accroître le mérite aux yeux de la poſtérité. Sans rappeler encore le P. Emond Auger, le P. Poſſevin, le P. Perpiñà, ces trois grandes & vénérables figures de la Société de Jéſus au ſeizième ſiècle, qui posèrent les baſes de l'enſeignement dans le collége de la Très Sainte Trinité, quelle longue liſte ne pourroit-on pas donner de ces

doctes religieux qui prirent une part ſi active au grand mouvement littéraire du dix-ſeptième ſiècle, illuſtré par leurs travaux dans tous les genres utiles: dans les belles-lettres, la poéſie & l'éloquence, l'archéologie & la numiſmatique, les mathématiques, la coſmographie & la géographie, la philoſophie & la théologie morale ou ſcolaſtique? le P. Milieu, lyonnois, recteur, puis provincial, auteur du Moſes viator; *le P. Coiſſard, auſſi recteur, auteur, entre autres ouvrages, du* Theſaurus Virgilii; *le P. Philibert Monet, connu par ſon* Delectus latinitatis, *& auteur d'un Traité de l'origine & de la pratique des armoiries; le P. Fichet qui, ſous le titre de* Chorus, *fit imprimer un vaſte recueil de ce que les poètes latins de l'antiquité & du Bas-Empire contiennent de plus remarquable, y compris les poètes chrétiens: c'eſt le* Corpus poetarum *expurgé. Bien que le P. de Colonia ait reproché au P. Fichet d'avoir pouſſé le ſcrupule & la délicateſſe juſqu'à l'excès dans ſes retranchements & ſes corrections, c'eſt toujours un livre utile. Pour l'hiſtoire civile & eccléſiaſtique de Lyon, on trouve encore: le P. Bullioud, auteur du* Lugdunum ſacropro-

phanum, *le P. Jean Gueſnay, le P. de Buſſières, le P. de St-Aubin, le P. Meneſtrier, le P. Théophile Raynaud dont le P. Bertet* (1) *nous a donné les œuvres en dix-neuf volumes in-folio, avec un volume de tables ; le P. Labbé, le P. Columbi qui a écrit ſur les antiquités des égliſes de Viviers, de Valence & de Die, & ſur la ville de Manoſque ſa patrie ; le P. Bouton, les PP. Joubert & Pomey, à qui les études doivent de bons Dictionnaires latin-françois ; le P. Cotton, le P. de La Chaize, tous deux lyonnois & confeſſeurs de nos rois, le dernier ſavant numiſmatiſte ; les PP. Milliet de Chales, Rabuel, Laval & Richard, grands mathéma-*

(1) Le P. Bertet, né à Taraſcon, profeſſa au collége des Jéſuites les belles-lettres, la philoſophie, les mathématiques, la théologie & la controverſe. Il compoſoit en proſe & en vers avec une égale facilité, en grec, en latin & dans preſque toutes les langues de l'Europe ; auſſi un poète, faiſant un ſonnet à ſa louange, lui demandoit-il ingénieuſement de quel pays il étoit, ne pouvant s'imaginer qu'il ne fût pas né dans tous les pays dont il parloit ſi parfaitement la langue.

C'eſt le P. Bertet qui fit ce joli quatrain provençal ſur la priſe de Maeſtricht, qui, aſſiégé le jour de la fête de ſaint Pierre, ſe rendit par capitulation le jour de la fête de ſaint Paul :

San Peyre eme sa testo razo,
Diguet devant Maestric l'autre jour à san Pau,
Pour combattre aujourd'hui presto me toun espazo,
Din dous jours per intra te prestaray ma clau.

Le P. Bertet ayant eu la curioſité d'aller viſiter une devinereſſe qui faiſoit parler d'elle dans tout Paris, il reçut l'ordre de ſes ſupérieurs de quitter la Société, quoiqu'il en fît partie depuis quarante-quatre ans & qu'il fût profès des quatre vœux depuis plus de vingt ans. (Voyez ſa Vie par le P. Bougerel, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de plusieurs hommes illuſtres de Provence.* Paris, 1752, in-12.)

ticiens & profondément verſés dans tout ce qui ſe rattache à cette ſcience; le P. de Colonia, qui a écrit l'Hiſtoire littéraire de Lyon; & cent autres encore qui, dans la retraite du collége de la Trinité, ont bien mérité des lettres divines & humaines, ſans autre vue que le bien public, ſans autre récompenſe que la conſcience d'avoir fait valoir le talent que Dieu leur avoit confié pour le bien des âmes. Les noms de ces bienfaiteurs de la jeuneſſe lyonnoiſe & de l'humanité tout entière au ſervice de laquelle ils s'étoient dévoués, aujourd'hui oubliés, ignorés parmi nous comme par un ſentiment d'humilité ils auroient voulu l'être de leur vivant, ſont cependant conſignés à jamais, par leurs écrits, dans les annales de la ſcience.

Si cet aperçu rapide & bien incomplet, ſi cet hommage ſincère rendu à la mémoire de ces doctes & pieux religieux qui jetèrent dans le cœur de nos pères les ſemences de foi, de vertu & de charité qui, malgré les révolutions, ſont encore de Lyon la ville catholique par excellence, ſi ces foibles efforts, dis-je, pouvoient atténuer des préventions injuſtes & ranimer dans les cœurs lyonnois des ſentiments de reſpect &

de reconnoiſſance qui n'auroient jamais dû s'é-teindre, ce petit écrit ne ſeroit plus ſeulement une œuvre littéraire, en ſuppoſant qu'on lui faſſe l'honneur de l'accueillir comme telle, il deviendroit encore une œuvre utile.



RECHERCHES

SUR LA VIE DU P. MENESTRIER.





RECHERCHES

SUR LA VIE DU P. C.-F. MENESTRIER.



OUS les biographes du P. Meneſtrier, depuis le P. de Colonia, le P. Niceron, Pernetti & les continuateurs de Moreri, juſqu'à nos jours, ont puiſé tour à tour dans les Mémoires de Trévoux du mois d'avril 1705, qui contiennent l'éloge de ce ſavant Religieux. On feroit même tenté de croire qu'ils ſe ſont bornés à ſe copier ſervilement les uns les autres, pour s'épargner la peine de remonter aux ſources; au moins eſt-il certain qu'aucun d'eux ne s'eſt inquiété d'ajouter un fait nouveau à ce qui avoit été dit avant lui.

Je comprends que le barnabite Niceron, qui travailloit pour un mince pécule & à prix fait, eût hâte d'en finir avec chacun des Illuſtres (1) dont ſon libraire lui de-

(1) V. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres dans la république des lettres*. Paris, 1729-45, 44 vol. in-12. L'article du P. Meneſtrier ſe trouve t. 1. p. 69.

mandoit la Vie, il lui en donnoit pour ſon argent; les auteurs des additions au Dictionnaire de Moreri avoient à remplir un cadre immenſe, & je comprends auſſi qu'ils ſe ſoient contentés le plus ſouvent de compiler & mettre en ordre ce qui leur tomboit ſous la main. D'ailleurs, leur deſſein n'avoit rien de ſpécial, il embraſſoit non-ſeulement l'hiſtoire des ſavants françois, mais celle des hommes célèbres de l'Europe entière. Le P. Meneſtrier n'étoit donc pour eux qu'un ſujet de plus, &, fût-il né en Allemagne ou en Italie, ils n'auroient dit de lui ni plus ni moins qu'ils n'ont fait. Mais le P. de Colonia n'avoit pas les mêmes raiſons pour s'en tenir à des banalités, & l'on ne ſauroit l'excuſer d'avoir été ſi bref lorſqu'il a parlé du P. Meneſtrier. Il avoit vécu avec lui ; bien plus, il avoit aſſez largement mis à profit ſes écrits imprimés & manuſcrits pour ſe croire obligé de rendre un hommage complet à ſa mémoire & d'acquitter envers lui la dette de la reconnoiſſance, en conſervant à la poſtérité l'hiſtoire détaillée d'une vie de labeur conſacrée tout entière à l'étude, & ſi honorable pour la Compagnie à laquelle ils appartenoient tous les deux.

Le même reproche peut être adreſſé à Pernetti : lyonnois, écrivant à Lyon & pour ſes compatriotes ſes Recherches ſur les Lyonnois dignes de mémoire, n'étoient-ce pas là des motifs ſuffiſants pour qu'il crût devoir nous tranſmettre, ſur la vie & ſur les travaux littéraires d'un de ſes plus illuſtres concitoyens, des particularités & des détails que nous aimerions à connoître, & qu'il lui eût été ſi facile de recueillir de la bouche même de ceux qui avoient connu le P. Meneſtrier? Tout en déplorant la négligence

de ces deux écrivains, il eſt juſte d'ajouter qu'ils ont pleinement reconnu le mérite de ce ſavant homme, dans le peu de lignes qu'ils ont accordées à ſa mémoire. Le P. de Colonia n'héſite pas à le placer au nombre des auteurs les plus célèbres que Lyon eût vus naître depuis pluſieurs ſiècles : « On peut dire de lui avec juſtice « qu'il a été l'homme de tous les talents, & cet homme « univerſel dont on a tant parlé de nos jours, à l'occa- « ſion de Gracien (1). Un eſprit vaſte & orné d'une infi- « nité de connoiſſances, une imagination brillante & fé- « conde, une mémoire qui alloit juſqu'au prodige, un « travail aſſidu continué pendant près de ſoixante « années, une merveilleuſe facilité à s'exprimer, à écrire, « à parler en public, une infinité de recherches & de dé- « couvertes ſur les monuments anciens & modernes, un « naturel heureux, une phyſionomie ſolaire (2), une cen-

(1) Le P. de Colonia veut parler ici du P. Balthazar Gracian, jéſuite eſpagnol, né à Calatayud, & mort à Tarragone en 1658. Entre autres livres qui eurent un immenſe ſuccès en Eſpagne & à l'étranger, où ils furent traduits en preſque toutes les langues de l'Europe, il a écrit *El Diſcreto*, dont le P. de Courbeville a donné une traduction françoiſe ſous le titre : l'*Homme univerſel*. Paris, 1723, in-12. Nicolas Antonio, dans ſa *Bibl. Hiſpan. nova*, a donné la liſte exacte de tous les ouvrages de Gracian : ils parurent ſucceſſivement à Madrid, à Hueſca, à Saragoſſe & à Bruxelles, ſous le nom de Lorenzo Gracian ſon frère, qui, après ſa mort, les réunit & les publia encore ſous ſon nom, en 2 vol. in-4. Madrid, 1664. On a cru que c'étoit par un ſentiment d'humilité que ce Père n'avoit pas voulu ſe faire connoître; toujours eſt-il que c'eſt ce qui a induit en erreur quelques bibliographes : le véritable ſurnom de l'auteur étoit Balthazar, & non pas Lorenzo.

(2) Par cette expreſſion aujourd'hui inuſitée, le P. de Colonia a vraiſemblablement entendu une phyſionomie ouverte, un air radieux. L.-J. Leclerc, dans une note manuſcrite en marge de ſon exemplaire de l'*Hiſtoire littéraire de Lyon*, dit : « L'abbé d'Olivet « eſt, je penſe, le premier qui nous « ait donné ce mot dans l'Eloge de

« taine d'ouvrages composés sur des matières singulières,
« sur les principes héraldiques & l'art du blason, sur l'ico-
« nologie, sur la noblesse, les tournois, les carrousels,
« les médailles, les décorations publiques, les entrées des
« princes, les pompes funèbres, sur les ballets, les hiéro-
« glyphes, les talismans, sur l'histoire générale & parti-
« culière; tout cela ensemble le fit rechercher & chérir
« des gens de lettres, surtout des étrangers dans les ou-
« vrages desquels on le trouve éternellement cité & tou-
« jours avec éloge (1). »

Voilà, certes, un beau panégyrique, d'autant plus impartial & digne de foi, que le P. de Colonia avoit eu à souffrir en plus d'une occasion de la critique un peu vive du P. Menestrier qui ne ménageoit rien lorsqu'on alloit sur ses brisées, ou lorsqu'il s'agissoit de combattre l'ignorance & l'erreur.

Pernetti n'a pas été moins explicite que le P. de Colonia, lorsqu'il a parlé du P. Menestrier : « On venoit à lui de
« toute part, dit-il, pour les fêtes & les cérémonies écla-
« tantes. Dans plus de trente desseins qu'il donna de suite,
« il ne se copia jamais; il avoit une abondance d'idées
« neuves qui étoit admirable. La fête que le Collége des
« Jésuites donna au feu roi en 1658, lui fit beaucoup

« M. de Harlay. Je voudrois que cet
« abbé, ou le Père (Colonia) son co-
« piste, nous eût dit ce que c'est
« qu'une physionomie solaire. »

Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, au mot SOLAIRE, ajoutent, après avoir rapporté la phrase de d'Olivet :
« On ne parle plus ainsi. On dit par
« plaisanterie, d'un homme qui se
« plaît au soleil, qu'il est *animal*
« *solaire*. »

(1) Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 720

« d'honneur ; il l'inventa & la conduifit tout feul, quoi-
« qu'il n'eût alors que vingt-fept ans.....

« Ses occupations littéraires ne l'empêchèrent pas de « donner à la théologie toute l'application qu'elle mé- « rite.... On ne croiroit pas qu'il ait été prédicateur, ce « fut fon métier pendant vingt-cinq ans. Son amour pour « l'hiftoire paroît l'avoir emporté fur tout le refte, il pro- « fita de toutes les occafions qui fe préfentèrent pour s'y « perfectionner.... Rien ne lui échappoit, il étoit auffi « heureux dans fes recherches que dans les conjectures « qu'il en a tirées pour établir des points d'hiftoire in- « certains & même inconnus avant lui (1). »

Ces louanges méritées témoignent affez que les contemporains du P. Meneftrier avoient fu apprécier dignement fon noble caractère, fon immenfe favoir & fon génie ; mais elles ne répandent aucun jour fur fes habitudes littéraires, fur fes relations avec les érudits de fon temps, & on le regrette, parce que ces particularités, quelque futiles qu'elles puiffent paroître à certains efprits, en nous faifant connoître l'homme, nous auroient initiés au mouvement intellectuel & à la transformation qui fe préparoient dans nos provinces vers le milieu du dix-feptième fiècle, alors que les lettres, les fciences & les arts, dégagés enfin, après de longs & pénibles efforts, des ténèbres qui les avoient enveloppés durant tant de fiècles, commençoient à briller d'un vif éclat autour d'un prince dont ils devoient illuftrer le règne. Réduit à la même pénurie que les écrivains dont j'ai déploré l'infouciance, j'avoue que, fi j'avois eu feule-

(1) *Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, p. 149.

ment en vue d'écrire la Vie du P. Meneſtrier, ce n'étoit guère la peine de prendre la plume pour répéter ce que d'autres ont dit avant moi. Cependant, en parcourant les œuvres de ce docte Religieux, j'ai rencontré çà & là quelques faits qui ont échappé aux biographes, ou qu'ils ont négligé de relever. Ces faits, peu importants par eux-mêmes, ne ſont pourtant pas entièrement dénués d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'ils donnent une idée de la vie littéraire à une époque déjà bien éloignée de nous. Alors, quand deux auteurs ſe rencontroient ſur le même terrain, pour peu qu'ils enviſageaſſent ſous des aſpects différents les matières traitées par eux, il s'enſuivoit une guerre de plume à outrance qui dégénéroit d'ordinaire en perſonnalités violentes. C'eſt ce qui eut lieu entre le P. Meneſtrier & l'ancien Prévôt de l'Ile-Barbe, Claude Le Laboureur. Leur querelle, à peine mentionnée par les biographes, fut pouſſée ſi loin, elle eut un tel retentiſſement, que, quelque peu glorieuſe qu'elle ait été pour eux, on ne pouvoit la paſſer ſous ſilence, & qu'elle exigeoit des éclairciſſements, ne fût-ce que pour montrer à quels égarements les ſuſceptibilités de l'amour-propre froiſſé purent entraîner deux eſprits élevés, & qui ſembloient par là même devoir être à l'abri de ces rivalités meſquines & vulgaires.

Les documents ſur cet incident ſont à la portée de tous, je n'ai eu qu'à les réunir pour les placer ſous les yeux du lecteur. En liſant ce qui a été écrit à ce ſujet de part & d'autre, on aſſignera à chacun le rôle qui lui appartient dans cette miſérable lutte. Mais ce n'eſt là qu'un incident, je le répète; pour le reſte, les matériaux manquent, ou ils ſont d'une rareté décourageante. Ce n'eſt donc pas la

vie du P. Meneſtrier que je prétends écrire; tout en eſſayant d'en eſquiſſer les principaux traits, le but de ces Recherches eſt ſurtout de préſenter aux bibliophiles lyonnois & aux nombreux collecteurs de ſes œuvres un catalogue, auſſi complet qu'il m'a été poſſible de le faire, de tout ce qu'il a publié & de ce qu'il a laiſſé manuſcrit. Pluſieurs de ſes livres ſont peu communs, quelques-uns ſont introuvables, & je ne connois pas un cabinet où l'on ſoit parvenu à les réunir tous; le Catalogue même de la Bibliothèque de la ville, qui devroit être le plus riche, offre encore un grand nombre de lacunes. Je n'oſe donc eſpérer de les avoir ſignalés tous; mais ce que je puis dire, c'eſt que je n'ai épargné ni peines, ni ſoins, pour que rien n'échappât à mes inveſtigations.

A la ſuite de la partie bibliographique je reproduirai deux opuſcules du P. Meneſtrier qu'on ſera bien aiſe de retrouver ici, les recueils auxquels je les emprunte étant peu connus. J'y joindrai une nomenclature des groupes & des ſtatuettes qui décoroient la façade d'un grand nombre de maiſons de notre ville au dix-ſeptième ſiècle. Ce relevé fut fait ſur les lieux par le P. Meneſtrier; il y a ajouté le nom des artiſtes qui ont taillé ces images : on peut le voir écrit de ſa main à la fin d'un manuſcrit de la Bibliothèque de la ville, d'où je l'ai extrait. Aujourd'hui que la plupart de ces monuments ont diſparu ſous le marteau des niveleurs, il eſt bien, ce ſemble, d'en conſerver la mémoire.

Ce volume ſera terminé par une ſérie de lettres inédites du P. Meneſtrier, qui m'ont fourni des renſeignements précieux ſur ſes études & ſes travaux, & ſur ſon différend avec l'ancien Prévôt de l'Ile-Barbe. Je ſuis redevable de la

connoiſſance de ces lettres à M. Henri Bordier, que diverſes publications hiſtoriques ont placé au premier rang parmi les jeunes érudits formés à l'Ecole des chartes d'où ſont ſortis tant de ſujets éminents. Elles ſont partie de la volumineuſe correſpondance de Guichenon, qui ſe trouve à la Bibliothèque de l'Inſtitut, & que ſon conſervateur, M. Landreſſe, a bien voulu mettre à ma diſpoſition avec une obligeance que je ſuis heureux de reconnoître ici.

Claude Meneſtrier naquit à Lyon, rue de la Lanterne, le 9 mars 1631, & il fut baptiſé le lendemain dans l'égliſe paroiſſiale de Notre-Dame de la Platière, ainſi qu'il réſulte de l'extrait du regiſtre des baptêmes de cette paroiſſe, dépoſé aux archives municipales, vol. 1629-1634, fol. 44 vº, ainſi conçu : « Claude, fils de ſieur Loys Meneſtrier « & de Suzanne Gachot, a eſté baptiſé le 10 du ſuſdit. « Fut parrain ſieur Didier Breſſon, marraine Catherine « Faſſon. Signé BARBIER. »

Sa famille, originaire de la Franche-Comté, exerçoit le négoce à Lyon où ſon père étoit venu s'établir. Nous apprenons, par une lettre de Capré (1) à Guichenon, en date du 30 décembre 1659, qu'il étoit apothicaire. « Je me gouvernerai envers le Meneſtrier, écrit-il, comme vous le déſirez... Mais je vous promets que ce Meneſtrier, pour

(1) François Capré, préſident de la Chambre des comptes du duché de Savoie, mort en 1705. On a de lui : *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade de Savoie, depuis ſon inſtitution en 1362 juſqu'au règne de Charles-Emmanuel* : Lyon, 1654, in-fol., 542 pl. de blaſon gravées ſur bois ; & *Traité hiſtorique de la Chambre des comptes de Savoie, juſtifié par titres*. Lyon, 1662, in-4. — Voyez la Correſpondance manuſcrite de Guichenon, Bibl. de l'Inſtitut.

être fils d'apothicaire, fait trop le grand ſeigneur & trop le héros, & je trouverai mille choſes à dire en ſon fait quand je voudrai le corriger. » La mauvaiſe humeur de Capré provenoit de ce que le P. Meneſtrier, dans le *Véritable art du Blaſon* qu'il venoit de publier, avait fait la remarque que Capré s'étoit trompé en donnant aux ducs de Savoie pour cimier deux demi-colonnes couronnées d'où ſortent des plumes de paon, qui eſt de Saxe : « car le cimier, ajoute le P. Meneſtrier, étoit ſouvent fait d'une maſſe de plumes de paon ou de héron, que les anciens livres de tournois appellent plumails ou plumarts. C'eſt ce que le ſieur Capré n'avoit pas obſervé ; que feroient des plumes ſur des colonnes? & pourquoi des colonnes pour cimier ſur des armes qui n'en ont point dans l'écu? »

Quelle que fût la modération des termes dans leſquels l'obſervation avoit été formulée, Capré s'en étoit vivement ému, & de là ſon inimitié contre le jeune jéſuite. « Je vous remercie, écrivoit-il encore à Guichenon, d'avoir demandé un livre (1) au P. Meneſtrier pour moi, en ayant un de Lyon pour mon argent, où j'ai vu dans les pages 167 & 168 qu'il a parlé de moi comme d'un ignorant, auſſi bien que de beaucoup d'autres. Je ne penſe pas qu'il y ait un eſprit plus vain ni plus téméraire au monde que celui-là, de n'avoir épargné perſonne & déſobligé tous ceux qui ont écrit en ce ſiècle. »

En dépit de ſon extraction roturière, le P. Meneſtrier avoit des prétentions à la nobleſſe : il dit quelque part que ſa famille avoit été anoblie par les ducs de Bourgogne ;

(1) *Le Veritable art du Blaſon*. Lyon, 1659.

dans une de ses lettres à Guichenon, il parle de J.-B. Le Meneſtrier comme d'un de ſes auteurs, bien que le nom ne fût pas le même (1), & il invoque à ce ſujet le témoignage de d'Hozier & de Paillot pour prouver que ſa famille avoit fourni des officiers aux états de Bourgogne. Je ne ſais juſqu'à quel point pouvoient être fondées ſes prétentions, n'en ayant vu aucun titre. Ce qu'il y a de certain, laiſſant de côté ſes aïeux quels qu'ils aient été, c'eſt qu'il étoit iſſu d'une famille honnête, mais obſcure, puiſqu'il reconnoît lui-même (2) qu'il étoit petit-neveu de Claude Meneſtrier(3). Quoi qu'il en ſoit, il fut le fils de ſes œuvres,

(1) Ce J.-B. Le Meneſtrier étoit conſeiller du roi, ſecrétaire de ſa Chambre, antiquaire & numiſmatiſte. Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, donne ſon épitaphe qu'on voyoit autrefois ſur une verrière de l'égliſe de St-Médard, à Dijon :

> Ci-gît Jean Le Menestrier.
> L'an de sa vie soixante-et-dix
> Il mit le pied dans l'estrier
> Pour s'en aller en paradis.

Né en 1564, il mourut en 1634. On a de lui : *Médailles, monnoies & monumens antiques d'impératrices romaines :* Dijon, 1625, in-fol. ; & *Médailles illuſtrées des anciens empereurs & impératrices de Rome*. Ces ouvrages ſont dépourvus de toute valeur ſcientifique & littéraire.

(2) Voyez *Divers Caractères des ouvrages hiſtoriques* & *Factum juſtificatif*.

(3) Né à Vauconcourt près de Juſſey, en Franche-Comté, d'une famille de pauvres artiſans, & non à Dijon, comme on le dit dans Moreri, qui ſe trompe encore en l'appelant Le Meneſtrier. Il paſſa une partie de ſa vie à Rome, où il mourut en 1639, antiquaire & bibliothécaire du cardinal Barberini qui devint pape ſous le nom d'Urbain VIII. On a de lui : *Symbolicæ Dianæ Epheſiæ Statua à Claudio Meneſtreio, ceimeliothecæ Barberinæ præfecto expoſita*. Romæ, 1657, in-4. On l'a confondu quelqueſois avec J.-B. Le Meneſtrier, & avec ſon neveu le P. Meneſtrier, qui, n'ayant reçu comme lui au baptême que le nom de Claude, y ajouta plus tard celui de François pour ſe diſtinguer. Il y a eu vers le même temps un abbé Perrenin Meneſtrier, né auſſi dans le comté de Bourgogne, qui établit au village de Pin une imprimerie deſtinée ſurtout à reproduire & à multiplier les copies des ouvrages liturgiques que les eccléſiaſtiques ne pouvoient ſe procurer que difficilement. Il a écrit quelques ouvrages de piété en françois & en latin.

& ne dut qu'à lui ſeul la célébrité attachée à ſon nom, ce qui l'honore bien plus que s'il avoit compté une longue ſuite d'ancêtres.

Il apprit les premiers éléments des lettres au collége de la Trinité, & dès l'âge de quinze ans il fut admis dans la Compagnie de Jéſus où ſa vocation l'appeloit ; ce qui témoigne de ſes heureuſes diſpoſitions & du ſuccès qu'il avoit eu dans ſes études. Il eut pour maître le P. de Buſſières, qui mit tous ſes ſoins à développer cette jeune intelligence. Plus tard, l'élève lui paya le tribut de ſon reſpect & de la reconnoiſſance qu'il conſerva toute ſa vie des enſeignements de ce docte & bon Religieux. Voici en quels termes il parle de lui dans l'Epître dédicatoire de la *Philoſophie des images énigmatiques :*

« Ne pouvant reconnoître d'autre manière les ſoins que prit de mon éducation dans les lettres ce ſavant homme, j'ai voulu en conſerver le ſouvenir dans quelqu'un de mes ouvrages, afin que s'ils ſont de quelque utilité à ceux qui les liront, ils en couronnent la ſource & rapportent aux ſoins d'un ſi bon maître tout ce qui peut être de quelque uſage dans les écrits du diſciple, qui en fait un monument à la mémoire de ce grand homme, lequel s'en eſt dreſſé lui-même d'éternels dans ſes ouvrages. »

Les ſupérieurs du P. Meneſtrier le deſtinèrent d'abord à l'enſeignement, & il fut envoyé dans les colléges de la Compagnie comme profeſſeur, à un âge où d'ordinaire on eſt encore ſur les bancs. Il occupa tour à tour les chaires d'humanités & de rhétorique à Chambéry, à Vienne & à Grenoble, & partout il ſe fit diſtinguer par ſon aptitude. Rappelé à Lyon pour y ſuivre un cours de théologie &

achever la dernière année de ſon noviciat, on trouva en lui les talents néceſſaires pour la prédication ; mais auparavant on voulut qu'il profeſſât la rhétorique au collége de la Trinité, ce qu'il fit aux applaudiſſements de tous ceux qui l'entendirent.

Dans le but de s'accoutumer à parler devant un auditoire nombreux & de s'exercer aux mouvements oratoires, pendant ſon ſéjour à Vienne & à Grenoble, il choiſiſſoit, pour ſujet de ſes harangues d'ouverture de l'année ſcolaire, des événements contemporains qui lui permettoient de donner un libre cours à ſon éloquence & à ſa brillante imagination. C'étoient tantôt (c'eſt lui qui nous l'apprend) les premières campagnes du roi, tantôt la levée du ſiége d'Arras, la priſe de Mardick, la maladie & le rétabliſſement du roi. Ces exercices l'avoient familiariſé avec le public, & il y puiſa le germe du talent qu'il déploya plus tard dans la prédication, en même temps que le goût des repréſentations & des ſolennités religieuſes & littéraires dont la conduite lui fut confiée à l'occaſion des canoniſations, des naiſſances, des décès & des entrées des rois & des princes. Avant d'être rappelé à Lyon, le P. Meneſtrier avoit été choiſi par le P. de Saint-Rigaud pour lui ſervir de ſecond dans les conférences qu'il étoit chargé de ſoutenir contre les prétendus réformés, à Die, où leurs miniſtres avoient convoqué un ſynode, dans l'intention de faire triompher leurs doctrines & de confondre celles de l'Egliſe catholique. La controverſe s'engagea vivement ſur les matières dogmatiques miſes en queſtion, & le jeune novice, diſent les journaliſtes de Trévoux, juſtifia pleinement l'opinion qu'on avoit de lui. Les diſſidents, qui

comptoient ſur une victoire certaine, reſtèrent ſtupéfaits de la facilité avec laquelle il repouſſa, par des thèſes presque improviſées, les arguments ſur leſquels ils avoient fait le plus de fond pour foudroyer leurs adverſaires, &, voyant leur infériorité, ils avouèrent leur impuiſſance en abrégeant la durée de leur ſynode bruſquement interrompu & qui n'aboutit, contre toutes leurs eſpérances, qu'à leur entière confuſion (1).

A ſon retour, il s'appliqua à la théologie, aux Saintes Ecritures & à la langue hébraïque, dont l'étude étoit conſidérée alors avec raiſon comme la baſe des connoiſſances humaines. Doué d'une mémoire prodigieuſe & d'un infatigable amour du travail, il eut bientôt ſurmonté toutes les aſpérités de l'école, & ce qui pour d'autres n'étoit qu'un ſujet de dégoût devint pour lui, dès le début, une ſource intariſſable de jouiſſances intellectuelles. Il acquit dans cette étude une rectitude de jugement & une maturité qui, en le préſervant des écarts où ſon imagination auroit pu l'entraîner, le maintinrent invariablement dans cet amour ſincère du vrai qui eſt reſté ſon caractère diſtinctif. Nourri dès ſon enfance à l'école des ſavants hommes que la Compagnie de Jéſus comptoit alors dans ſon ſein, & à celle des bons auteurs de l'antiquité grecque & romaine, les langues modernes ne furent plus pour lui qu'un amuſement dont il ſe ſervoit utilement pour enrichir ſes diverſes compoſitions, & nous voyons par les nombreux emprunts qu'il a faits aux au-

(1) *Memoires de Trévoux*, avril 1705.

teurs allemands, italiens, eſpagnols, &c., qu'il poſſédoit parfaitement leur langue & leur littérature.

Sa mémoire étoit ſi ſûre, que ce qu'il avoit appris, jamais il ne l'oublioit; &, pour apprendre ainſi, il lui ſuffiſoit de lire une fois, tant il y avoit de puiſſance & de volonté dans cette organiſation privilégiée. On raconte à ce ſujet que, lors du paſſage à Lyon de la reine Chriſtine de Suède en 1657, il avoit alors vingt-six ans, les Pères Jéſuites la prièrent d'honorer leur collége d'une viſite, & de vouloir bien aſſiſter à leurs exercices littéraires. La reine y conſentit : ayant ouï parler des rares qualités mnémoniques du P. Meneſtrier, elle déſira en faire l'eſſai elle-même. En conſéquence, elle fit écrire à la ſuite l'un de l'autre trois cents mots barbares, les plus bizarres qu'on pût imaginer & ne préſentant aucun ſens. Ils furent mis ſous les yeux du jeune novice qui, après les avoir lus une ſeule fois, les récita couramment & ſans héſitation, dans l'ordre où ils avoient été rangés, à l'extrême étonnement de Chriſtine & de ſa ſuite; puis il propoſa de les répéter en commençant par la fin, ou dans tel autre ordre qu'on voudroit les placer. C'eſt à propos de ce tour de force que Sabatier de Caſtres (1), dont les jugements ſont loin de faire autorité, il eſt vrai, n'a rien trouvé de mieux à dire du P. Meneſtrier, ſi ce n'eſt qu'il étoit *un grand reteneur de mots*, & que ſa mémoire étoit encore plus célèbre que ſes ouvrages. Un juge plus compétent, Voltaire, qui n'eſt pas ſuſpect lorſqu'il rend juſtice à un jéſuite, a penſé autrement, auſſi n'a-t-il pas héſité à placer ſon nom

(1) *Les Trois ſiecles de notre littérature*, t. II, au mot MENESTRIER.

entre ceux des quatre auteurs lyonnois qui figurent dans ſon catalogue des écrivains du ſiècle de Louis XIV.

L'étude de la théologie n'abſorboit pas tellement le P. Meneſtrier qu'elle l'empêchât de ſe livrer à d'autres occupations moins ſérieuſes, conſidérées par lui comme un délaſſement; il trouvoit du temps pour tout. En 1658, le roi étant venu à Lyon, les Pères Jéſuites firent repréſenter devant lui par leurs élèves, ſur le théâtre du collége, le ballet des *Deſtinées de Lyon*, de l'invention du P. Meneſtrier, qui fut chargé auſſi de diriger la miſe en ſcène. La Cour admira l'ingénieuſe idée du ballet & la beauté des décorations ; on remarqua ſurtout l'ordonnance & la compoſition des peintures improviſées pour l'ornement de la grande cour du collége, deſquelles il avoit fourni le deſſein, & dont il reſte encore ſur les murs quelques traces échappées aux injures du temps. Ce fut auſſi à cette occaſion qu'il fit repréſenter devant le roi le ballet de l'*Autel de Lyon*, élevé à Auguſte par les ſoixante nations des Gaules & de nouveau conſacré à Louis Auguſte.

Le Conſulat avoit fait venir de Rome le peintre Chapron pour les décorations des fêtes offertes au jeune roi pendant ſon ſéjour à Lyon. Cet artiſte étant mort, il fut remplacé par Thomas Blanchet, qu'on appela auſſi de Rome ſur la propoſition du peintre ordinaire de la ville, Panthot. C'eſt de cette époque que datent les belles peintures murales du grand eſcalier & celles des plafonds qu'on admire encore à l'Hôtel-de-Ville, & qui donnèrent droit de cité parmi nous au peintre Blanchet (1). Le

(1) Ce qui reſte des peintures de Blanchet eſt aſſez important & aſſez bien conſervé pour qu'on puiſſe eſpérer que celles des plafonds feront

P. Meneſtrier, dont le génie inventif avoit fait ſes preuves, étoit du nombre des ſavants & des artiſtes que le Conſulat avoit chargés d'étudier & de propoſer les ſujets propres à embellir les fêtes royales & à en augmenter la ſolennité. Telle étoit la fécondité inépuiſable de ſon imagination, la pureté de ſon goût, que ſes projets furent toujours préférés; il compoſa encore cette année les emblèmes de la jeuneſſe d'Alexandre comparée à celle du roi, peints par Blanchet dans une des ſalles de l'Hôtel-de-Ville.

Juſque-là, le P. Meneſtrier avoit joui de la vie modeſte & paiſible du collége, tout entier à ſes études & à ſes devoirs envers la jeuneſſe confiée à ſes ſoins & à ſes enſeignements. Une circonſtance imprévue vint tout-à-coup jeter le trouble dans cette exiſtence intérieure, & commencer pour lui les déceptions de la célébrité en l'entraînant malgré lui ſur le théâtre du monde, alors qu'il y penſoit le moins peut-être. Je veux parler de la querelle qui s'éleva entre lui & Claude Le Laboureur. L'ancien Prévôt de l'Ile-Barbe avoit publié : *Diſcours de l'Origine des armes & des termes receüs & uſitez pour l'explication de la ſcience héraldique*. Lyon, 1658, in-8, tiré à cinq cents exemplaires & ſans nom d'auteur. Lorſque ce livre parut, il ne fit ni plus ni moins de ſenſation que tant d'autres publiés alors ſur ces matières; on ne s'en préoccupa ni en bien ni en mal, & Le Laboureur jouiſſoit en paix de

maintenues dans les reſtaurations projetées de l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville; ce qui ſera plus difficile peut-être pour la magnifique freſque du grand eſcalier (repréſentant l'incendie de Lyon ſous Néron) qui eſt très maltraitée. Voyez la deſcription de ces peintures, par le P. Meneſtrier, à la ſuite de l'*Eloge hiſtorique de Lyon.*

ſa paternité, attendant patiemment que ſon volume s'écoulât peu à peu de la boutique de Barbier, ſon imprimeur-libraire, & ne ſe défiant point des nuages qui s'amonceloient ſur un point inaperçu de l'horizon pour venir bientôt éclater ſur ſa tête. Il y avoit un an à peine que ſon livre étoit publié, lorsque parut le *Véritable art du Blaſon*, où les règles des armoiries ſont traitées d'une nouvelle méthode plus aiſée que les précédentes; Lyon, Benoiſt Coral, 1649, in-32. Ce petit volume ne portoit pas le nom du P. Meneſtrier, mais on ne tarda pas à ſavoir qu'il étoit de lui. C'eſt une critique paſſablement dure du *Diſcours de l'Origine des armes*, dont les aſſertions y ſont combattues & les erreurs relevées ſans aucun ménagement & avec une aſſurance que l'âge de l'auteur pouvoit faire taxer d'outrecuidance. Le Laboureur, qui n'étoit pas préparé à cette attaque, fut piqué au vif en ſe voyant ainſi maltraité par un jeune inconnu qui débutoit dans la carrière. Au lieu de ſe tenir à l'abri ſous le manteau de l'anonyme & de laiſſer paſſer l'orage, il ſe jeta étourdiment dans l'arène pour défendre ſes *Origines*, &, dans ſon dédain, il menaça ſon contradicteur de le confondre & de le réduire à néant s'il ne ſe hâtoit de ſe rétracter. Mais celui-ci tint ferme & perſiſta dans ſa critique peu bienveillante, bien que Le Laboureur lui eût laiſſé tout le temps néceſſaire pour en venir à un accommodement. Loin de s'effrayer des menaces & de faire un pas en arrière, le P. Meneſtrier, excité par des amis imprudents, répliqua ſur le même ton. Ce ne furent plus dès-lors qu'épigrammes, bons mots & quolibets, circulant dans le public aux dépens du pauvre Prévôt, qui, pouſſé

à bout & ne ſachant de quel bois faire flèches, écrivit & publia ſon *Epiſtre apologétique*, petit in-4 de 119 pages. Quoique ce factum, tiré auſſi à cinq cents exemplaires, & dont le frontiſpice ne porte que les initiales de l'auteur, ſoit ſans énonciation de lieu ni de date, il eſt évident qu'il vit le jour à Valence en 1660; Le Laboureur en convient lui-même (1): « Et quoi, qu'y a-t-il donc? la preſſe de V. roule, & pour cela falloit-il tant appréhender? » Le P. Meneſtrier le dit auſſi dans une lettre à Guichenon, du 26 juillet 1660, en lui annonçant l'apparition de ce pamphlet. Comme les Jéſuites y ſont fort maltraités, il eſt probable qu'aucun imprimeur de Lyon ne conſentit à s'en charger, dans la crainte de ſe brouiller avec eux & de s'attirer quelque mauvaiſe affaire, & que ſi, comme le ſoupçonnoit le P. Meneſtrier, l'imprimeur Barbier y fut pour quelque choſe, il n'oſa pas prêter ſes preſſes & ſe borna prudemment à recommander Le Laboureur à ſon confrère de Valence. Le papier, les caractères employés, les fautes groſſières dont le livre fourmille, tout concourt à prouver qu'il n'eſt pas ſorti des preſſes lyonnoiſes. Il paroît auſſi que cette pièce, véritable libelle diffamatoire, étoit deſtinée ſurtout à être répandue au dehors, & que l'ancien Prévôt, ſoit crainte, ſoit ſcrupule, ne ſe ſoucioit pas qu'elle fût vendue à Lyon, où elle ne fut débitée que clandeſtinement, s'il eſt vrai que pour la lire le P. Meneſtrier fut obligé d'en faire acheter des exemplaires à Valence, ainſi qu'il l'écrit à Guichenon, & le rappelle encore page 12 de l'*Art du Blaſon juſtifié*.

(1) *Epiſtre apolog.*, p. 4.

L'Apologie de Le Laboureur, remplie de récriminations violentes & d'insinuations compromettantes pour le caractère du P. Meneſtrier, ne pouvoit qu'accroître les rancunes & rendre tout rapprochement impoſſible. Une ſimple divergence d'opinion ſur les origines du blaſon & ſur l'interprétation de certains termes héraldiques avoit dégénéré en perſonnalités honteuſes; de part & d'autre les injures tinrent lieu de raiſons, & dans ce duel acharné, où toutes les armes étoient bonnes aux deux champions, on eſt embarraſſé de décider lequel eut le triſte avantage de l'emporter ſur ſon adverſaire, car ils échangèrent à qui mieux mieux les invectives, les groſſiers ſarcaſmes & les accuſations calomnieuſes qui, fort heureuſement pour l'un comme pour l'autre, n'avoient de fondement que dans la paſſion du moment. Le Laboureur, réduit aux abois par des attaques inceſſantes & par les traits aigus qui pleuvoient ſur lui de toutes parts, fut le premier, il faut en convenir, à donner à une controverſe littéraire le ton & les allures d'une diſpute des halles; il dépaſſa, en effet, toutes les bornes de la décence. Le P. Meneſtrier, entraîné par les fâcheuſes inſpirations d'un amour-propre bleſſé, oubliant ce qu'il ſe devoit à lui-même auſſi bien qu'à l'âge & au caractère de l'ancien Prévôt, le ſuivit ſur ce terrain : ſon *Art du Blaſon juſtifié* (1) eſt rempli de perſifflages & d'alluſions qui écraſèrent Le Laboureur ſous le poids du ridicule. Il inventa & fit graver une ſuite d'emblèmes & de deviſes, dans leſquels, jouant ſur le nom de ſon adverſaire, il ne mit que herses, char-

(1) Page 10.

rues, jougs, aiguillons. Il eſt vrai que l'ancien Prévôt étoit entré le premier dans cette voie, en plaiſantant ſur le nom du P. Meneſtrier, qu'il qualifioit de flûteur, de jongleur, d'hiſtrion, & d'autres épithètes auſſi peu ſéantes entre des hommes ſérieux.

Ces aménités de mauvais goût égayoient les oiſifs aux dépens des deux acteurs. Le P. Meneſtrier décochoit épigrammes ſur épigrammes contre Le Laboureur, qui ne ſe piquoit nullement d'être poète & n'avoit pas la repartie auſſi prompte & auſſi vive. Ces incartades rimées étoient d'ailleurs dépourvues des formes ſpirituelles qui auroient pu les rendre ſupportables & les faire excuſer ; c'étoit l'injure toute nue dans l'appareil du carrefour.

Lorſque l'*Epiſtre apologétique* parut, le P. Meneſtrier répondit par ce diſtique :

Monſtrat Aratorem facundia digna juvencis,
Namque illud plenum eſt ruſticitatis opus.

Le Laboureur avoit daté ſon Epître de l'Ile-Barbe, le P. Meneſtrier lui adreſſa cet autre diſtique qu'il prétendoit lui avoir été envoyé par un ami :

Scriptoris ne quære locum, res obvia cuique eſt,
Inſula barbariem hanc Barbara ſola tulit.

Et ſur-le-champ il répondoit à cet ami, faiſant ainſi la demande & la réponſe :

Haccine Parthenio male prudens edita cenſes
Scripta loco, Paphio fornice digna magis?
Barbaries ibi nulla, ſuos ibi Diva penates
Conſtituit, votis templa ſuperba piis.
Nullum virus alit terra illa, venena propinat
Nulla feris, non eſt inſidioſa viris.

Barbara Præpofito fuit illa fub hofpite quondam,
Sancta fed ejecto rurfus ab hofte fuit (1).

A propos du terme *gueules* fur la définition duquel ils n'étoient pas d'accord, le P. Meneftrier lui envoya ce méchant quatrain qu'il fuppofoit toujours avoir été fait par le même ami :

On vous attend fur le paffage,
Arifte, il vous faut filer doux,
Car cet illuftre perfonnage
Eft plus fort en *gueule* que vous.

Le P. Meneftrier fe répondit à lui-même par cette autre épigramme auffi infipide que les précédentes :

Lycidas, ne crains point de funefte aventure
Des coups qui me font préparés,
Je vois que le Prévôt avecque fa fourrure
Ne fera que des coups fourrés.

Pour comprendre cette mauvaife pointe, il faut favoir que Le Laboureur avoit foutenu dans fon *Difcours de l'Origine des armes*, & qu'il avoit maintenu dans l'*Epiftre apologétique*, que le Gueules & le Sable font fourrures. Très fatisfait apparemment d'avoir rencontré ce pitoyable jeu de mots fur les fourrures, le P. Meneftrier fuppofa encore que fon ami Lycidas lui avoit répliqué par ces quatre bouts-rimés, comme pour excufer l'ancien Prévôt fur fon âge :

(1) Le Laboureur avoit accufé le P. Meneftrier de lui avoir écrit en des termes qui fentoient plutôt le b.... qu'une académie chrétienne; celui-ci lui ripofte fur le même ton, & lui dit que fon Epître eft fortie non de l'Ile-Barbe qui eft un lieu fanctifié, mais de quelque bouge impur (*Paphio fornice*).

Excufez un défaut qui vient de la nature,
Un fexagénaire en ce temps,
A befoin de plus de fourrure
Qu'un homme de vingt-neuf ans.

C'étoit finir par un outrage que de s'en prendre aux années de fon adverfaire & de lui oppofer fes vingt-neuf ans, c'eft-à-dire de louer l'imprudence & la légèreté du jeune âge au mépris de l'expérience & de la maturité acquifes à la vieilleffe. L'ancien Prévôt n'étoit pas affez vieux pour radoter, il avoit à peine cinquante-neuf ans, & il s'agiffoit non des travaux d'Hercule, mais d'une queftion purement fcientifique & littéraire. Le P. Meneftrier, encore fur les bancs du collége, auroit dû ne pas oublier ce qu'il avoit lu plus d'une fois dans le Traité de la vieilleffe, où Caton l'Ancien dit à fon interlocuteur : « Les vieillards n'agiffent pas de même que les jeunes gens, & il eft certain qu'ils font de meilleures & plus grandes chofes : car ce n'eft point par la force & par la légèreté du corps que les entreprifes importantes s'exécutent; c'eft par le bon fens, l'expérience & la fageffe dont non-feulement les vieillards ne font pas dépourvus, mais qu'ils possèdent d'ordinaire à un plus haut degré que les jeunes gens (1). »

La querelle ainfi engagée devoit durer longtemps, car chaque jour ajoutoit aux griefs qu'on fe renvoyoit de part & d'autre. A cette époque, comme du temps d'Ho-

(1) « Non facit ea quæ juvenes. Et vero multo majora & meliora facit. Non enim viribus aut velocitatibus, aut celeritate corporis res magnæ geruntur, fed confilio, auctoritate, fententia, quibus non modo non orbati, fed etiam augere fenectus folet. » (Cicero, *de Senectute.*)

race, la bile des gens de lettres étoit prompte à s'échauffer : quelques exemples, pris au hasard parmi les pièces du procès, mettront le lecteur à même d'en juger.

J'ai parlé des prétentions nobiliaires du P. Menestrier : étoient-ce ces velléités qui l'avoient porté à l'étude du blason, ou bien lui furent-elles suggérées par un goût inné pour tout ce qui se rattache à la science héraldique ? Quoi qu'il en soit, Le Laboureur n'eut garde de les laisser passer inaperçues ; il en profita au contraire pour lui infliger les railleries les plus sanglantes, les sarcasmes les plus insultants : « Vous m'appelez au combat, & c'est une plaisante histoire, que celuy qui n'agueres s'offensoit d'estre traité de Paladin contrefasse aujourd'huy le Don Quixote ou le chevalier errant & cherchant les aventures. En un mot, vous m'invitez à toucher vos escuts, ce que je n'entends pas bien ; car, n'estant pas gentilhomme, vous usurpez un mestier qui ne vous est pas séant. J'ay bien pris garde que vous vous vantez de vos majeurs annoblis, qui est déjà une mauvaise affaire : *Quem enim indulgentia principis liberat, notat ;* & ce qu'il y a de plus fâcheux est que cet annoblissement est émané d'un duc de Bourgogne que vous qualifiez souverain de vos annoblis. Et en outre vous errez doublement ; car comme il n'y a qu'un souverain en France, à parler proprement, aussi n'y a-t-il que ce souverain qui est le roy qui puisse annoblir, suivant les arrêts des cours souveraines.

« Mais quand le duc de Bourgogne auroit eu ce droit par concession de nos rois ou autrement, vous avez dégénéré, & partant vous voilà réduit à la cartouche par vos propres loix & à la marque des marchands par l'or-

donnance, & ne devez porter efcuts ny armoiries. Que fi par tolérance on vous permet l'ufage de celles de vos annoblis, comme elles font déja ridicules (1) & très dignes de voftre chapitre des *Rebus de Picardie* (2), vous les accompagnerez de mefme. Vous tymbrerez de la baffine du bonhomme (fon père), ou, fi bon vous femble, du mortier à broyer les efpices : fi de la baffine, un bras armé tenant la cullière à jetter; fi du mortier, le mefme bras brandiffant le pilon ou le pifton, comme on parle en voftre rue, fervira de cimier. Pour lambrequins, une douzaine de flambeaux peris en queüe de paon faifant la roüe. Je ne dis rien du vollet ni des ordres de chevallerie, qui fe trouveront aifément dans la boutique fans aller plus loin. Pour cry de guerre, *Refpice finem*, fans proüe & fans poupe (3). Et ainfi adoubé, je vous verray volontiers & ne vous craindray guieres. Car comme

(1) Il paroît que le P. Meneftrier avoit pris les armes des Le Meneftrier de Dijon, qui font armes parlantes, un lion tenant de la pate droite un étrier. Voyez, note 2, lettre du 7 juillet 1660, du P. Meneftrier à Guichenon, à la fin de ce volume.

(2) Il fait allufion au chapitre XXI du *Véritable art du Blafon* qui a pour titre : *De la Devife*, & dans lequel le P. Meneftrier en a cité un grand nombre. Le Laboureur les qualifie de Rébus de Picardie, pour donner à entendre qu'elles font triviales & amaffées fans goût ni difcernement.

(3) Au chapitre *de la Devife* cité plus haut, le P. Meneftrier avoit raconté qu'un anobli, fils d'un marchand, ayant pris pour devife : *Refpice finem*, un malin effaça la première & la dernière lettre (ce que Le Laboureur appelle la proue & la poupe), de forte qu'il ne refta plus que *Efpice fine*, qui faifoit une devife très appropriée au P. Meneftrier; car, d'après toutes ces railleries fur la baffine du bonhomme, fur le pilon, le mortier à broyer les drogues & fur la rue de la Lanterne, quartier général des droguiftes en ce temps-là, comme l'eft encore aujourd'hui la rue qui en eft le prolongement, on ne peut pas douter que fon père ne fût apothicaire ou ne fît le commerce de la droguerie.

je vous ay déja dit, outre que vous eſtes nouveau au meſtier des armes & aſſez maladroit, vous eſtes eſtourdy comme un hanneton. »

Il n'étoit guère poſſible d'être plus mordant & plus inciſif; la vanité du P. Meneſtrier dut être mortifiée cruellement lorſqu'il ſe vit « ainſi adoubé. » Les hoſtilités ne pouvoient plus s'arrêter en ſi beau chemin.

Le Laboureur avoit fait graver, p. 32 de ſon *Diſcours de l'Origine des armes*, les armes parlantes de la maiſon Coglione; le P. Meneſtrier, dans le *Véritable art du Blaſon*, le tança vertement de cette incongruité, & il y revint encore dans l'*Art du Blaſon juſtifié*, où il allègue à ce propos contre l'ancien Prévôt les fulminations des conciles, & force exemples tirés de l'hiſtoire ſacrée & profane, l'accuſant d'impudicité, non-ſeulement pour avoir reproduit ces obſcénités, mais bien plus encore pour y avoir employé le burin d'une fille. Les planches de ce livre ont été gravées, en effet, par Claudine Brunant (1).

Le crime n'étoit pas irrémiſſible pourtant : en faiſant graver ce curieux blaſon, dans lequel il eſt du reſte bien difficile de reconnoître ce qu'on a eu l'intention d'y repréſenter, Le Laboureur s'étoit entouré de toutes les précautions oratoires, afin d'éviter qu'on ne lui attribuât méchamment une penſée perverſe. Ces Coglioni, dont les armes parlantes ont été échangées contre trois cœurs d'argent, & dont le nom eſt devenu Colleone, lorſque, à défaut

(1) Outre les planches des armoiries du *Discours de l'Origine des armes*, Claudine Brunant a gravé celles du *Veritable armoirial des pays de Lionnois, Forez & Beaujolois*, publié ſous ſon nom; Lyon, 1668, in-4. On lui doit auſſi les figures d'une Vie de ſainte Thérèſe, imprimée à Lyon.

de mœurs, la langue eſt devenue chaſte & pudibonde, ces Coglioni, dis-je, étoient une illuſtre maiſon qui a donné de grands capitaines à l'Italie. Leurs armes devoient naturellement trouver place dans un traité des armoiries, & leur ſingularité, diſons plus ſi l'on veut, leur inconvenance, n'étoit pas un motif pour les exclure. Le nom & la choſe étoient peu décents, on ne ſauroit le nier, mais ce n'étoit pas la faute de l'ancien Prévôt, qui, diſcourant de l'origine des armes, étoit bien dans ſon droit lorſqu'il mettoit ſous les yeux de ſes lecteurs les blaſons qui méritoient d'être remarqués par quelque endroit. Ajoutons qu'il ne fut pas le premier à les faire connoître; le P. Meneſtrier ne devoit pas l'ignorer: elles ſont gravées en tête de la *Vie de Barthelemy Coglioni*, écrite en italien par Pietro Spino, & imprimée à Veniſe en 1569. Dans cette malencontreuſe exhibition qui fut un ſi grand ſujet de ſcandale pour le P. Meneſtrier, Le Laboureur avoit encore été précédé par Edouard de La Byſſe, éditeur & annotateur du traité de Nicolas Upton (1), publié il y avoit quatre à cinq ans à peine, & où l'on peut voir, p. 57 des notes ſur ce traité, les armes parlantes des Coglioni telles qu'elles étoient autrefois. Edouard de La Byſſe avance même à ce ſujet que pluſieurs de cette famille ſont nés munis des trois pièces qui figurent dans leur écu (2); & il cite, à l'appui de cette

(1) *De Officio militari.* Londini, 1654, in-fol.

(2) *Multi enim ex hac familia tres habuiſſe teſtes perhibentur.* S'il faut en croire Cœlius Rhodiginus, le polygraphe François Philelphe étoit auſſi τριόρχης: *Franciſco Philelpho*, dit-il, *tres fuiſſe teſtes proditum ſcio.* Naudé, p. 223 de ſon *Maſcurat*, prétend qu'un membre de la maiſon Colleoni avoit été dans le même cas, & que telle étoit l'origine de ces armes.

bizarrerie contre nature, l'autorité d'Aldobrandus, *Monſtrorum hiſtoria*, de Bautrinus, *de Hermaphroditis*, & de Kornmann, *de Miraculis vivorum*. Cette note curieuſe de La Byſſe a trait à un paſſage d'Upton, dans lequel il raconte qu'un écuyer de ſon ſeigneur Thomas de Montaigu, comte de Sarisbury, portoit *d'argent à trois têtes de bœuf de ſable*, « *pro eo quod ipſe erat in bello Vernolii cum lancia per membra genitalia totaliter transfixus* (1). »

Tout cela ſe trouve dans le livre d'Upton, & il n'étoit pas venu dans la penſée des plus timorés de s'en alarmer ni de s'en ſcandaliſer au point d'en faire un crime à ſon commentateur. On eſt étonné de toutes les turpitudes qui furent écrites à cette occaſion; je voudrois en faire grâce au lecteur, mais je ſuis bien obligé de ſuivre les deux champions ſur le terrain où ils ſe placèrent. Cependant je ne répéterai pas tout ce qui fut dit ou écrit à ce ſujet, car le lecteur françois veut être reſpecté. Ceux qui ſeroient tentés de ſavoir juſqu'où la licence & le laiſſer-aller en ces matières étoient pouſſés parmi les gens de lettres les plus graves de ce temps-là, pourront s'en aſſurer en parcourant les lettres du préſident Capré à Guichenon, particulièrement celles datées de Chambéry, le 24 juin 1658 & le 13 novembre 1659 (2).

L'ancien Prévôt ne voulut pas reſter ſous le coup d'une accuſation qui ne tendoit à rien moins qu'à faire ſuſpecter la pureté de ſes mœurs; voici en quels termes il la renvoie à ſon auteur : « ..... Mais que fais-je, imprudent que je

(1) *Ut ſuprà*, p. 154.

(2) Voyez *Correſp. de Guichenon*, Bibl. de l'Inſtitut.

ſuis? je m'enferre ſans y penſer, & après avoir bleſſé voſtre veue par un object immodeſte, je me mets au hazard d'offenſer vos chaſtes oreilles d'un récit licentieux. Il n'importe, il faut tout dire, vous m'y contraignez. C'eſt icy que j'ay commis ce grand & énorme crime dont je ſuis accuſé & qui me reſte à purger.

« Il eſt vray que ce blaſon des Cogliones originaires de Bergame & non de Veniſe, comme vous l'avez dit, eſt un peu eſtrange; il eſt *couppé d'argent & de gueules, à trois paires de...... l'un dans l'autre*, en quoy pourtant je connois bien que je ne ſerois pas beaucoup criminel de l'avoir expoſé aux yeux de mon lecteur, s'il n'avoit été buriné par une perſonne du ſexe, puiſqu'il eſt public & commun à Veniſe & à Bergame, & meſme dans les lieux *les plus ſaincts*. Mais ces gravures ayant eſté gravées, &, comme vous avez voulu dire, deſſignées par une fille, ce qui eſt très faux pour ce chef, vous ajoutez que les impudents font icy une queſtion atroce, & demandent ſur quel modelle ce blaſon deshonneſte auroit eſté deſſiné. Certes, Monſieur, il faut avoir bien de l'impudence & de la malice pour faire cette queſtion. Mais auparavant que d'y répondre, je vous ſupplie de vous ſouvenir de ce principe de voſtre profeſſion, que les choſes atroces ſont de difficile créance, & ainſi la prudence vous obligeant d'avérer le crime auparavant que l'exagérer, qui ne voit que ce prétendu reproche & cette inſolente queſtion ne peut eſtre autre choſe qu'une vapeur peſtilente qui s'eſt élevée de la ſentine d'un cœur corrompu, & peut-eſtre du voſtre? Inhumain que vous eſtes, qui ne craignez point de perdre l'honneur d'une fille pour venger vos paſſions.

L'impudence & la malice vous ont-elles fafciné le jugement à ce point de croire qu'on ne puiffe tirer ces figures que fur le modelle honteux de voftre imagination ? Au fond, qui vous a dit que ces parties foient plutoft d'un homme que d'un lion ou de quelque autre animal ? Mais je veux que ce foit ce que voftre malice vous fuggère, dont je n'ay pourtant aucune certitude. L'Oracle facré nous apprend que Dieu a créé l'homme droit : il a veu fes œuvres, & il a trouvé qu'elles eftoient toutes très bonnes ; que s'il s'y rencontre quelque chofe d'obfcène, il ne procède que du défordre de nos paffions. *Omnia*, dit le véritablement grand Caffiodore parlant de ces parties, *præconialia creata funt fi peccatis pollentibus non redderentur obfcæna.* Ce qu'eftant ainfi, permettez-moi à mon tour de vous propofer une queftion qui fut autrefois faite à nos premiers parents : dites-moi un peu, Monfieur, qui faites tant le délicat, qui vous auroit appris la deshonnefteté & la vergongne de ces figures, fi vous n'aviez tâté du fruict défendu ?

« Monfieur mon cher amy, je fçay plus de vos nouvelles que vous ne croyez. Vous parlez beaucoup, comme fçavent tous ceux qui ont l'honneur de vous connoiftre. Je n'ay point encore peu apprendre ce que vous eftes jufques à préfent ; mais vous avez dit à quelqu'un qui ne vous a pas efté fidèle, que vous n'eftiez point engagé aux ordres facrés, & ainfy il y a lieu de craindre qu'il ne vous en prenne comme à ces jeunes vefves dont parle S. Paul : *Quæ cum luxuriatæ fuerint in Chrifto, nubere volunt.*

« .... Vous eftes jeune, grand, fort, robufte & quarré ; vous eftes plaifant, agréable & facétieux : après

quoy je ne m'eſtonne pas ſi vous avez des penſées qui ſentent le cavalier, & ſi le bruict a couru que vous deviez bientoſt ſuivre cette vollée d'eſprits ſublimes qui n'ont pu s'aſſujettir aux maximes trop ſévères de la Compaignie que vous ſçavez (1). »

Cette ſortie étoit foudroyante pour le jeune novice, dont les mœurs, hâtons-nous de le dire, n'étoient pas moins irréprochables que celles de ſon adverſaire; mais on ne doit pas oublier qu'il l'avoit provoquée par une agreſſion à laquelle ſon zèle l'entraîna ſans doute, mais dont la prudence, le bon goût, & avant tout la charité chrétienne, lui faiſoient une loi de s'abſtenir, tant le ſujet étoit ſcabreux pour deux hommes de leur caractère.

Le Laboureur avoit encore exaſpéré le P. Meneſtrier en ſe déclarant le partiſan & l'ami de Triſtan L'Hermite de Soliers (2), & en prenant hautement ſa défenſe. Le

(1) *Epiſtre apol.*, pp. 9-11.

(2) Ce Triſtan, bon gentilhomme d'ailleurs s'il faut l'en croire, étoit un de ces écrivains de bas étage qui, pouſſés par la faim, couroient le monde comme les marchands d'orviétan, vendant leur plume & leur conſcience à tout venant. Guichenon écrivoit de lui à Antoine de Ruffi, auteur de l'*Hiſtoire de Marſeille & des comtes de Provence:* « Il y a longtemps que je connois L'Hermite de Soliers, dont la plume eſt vénale s'il en fut jamais. Obligez-moi de me dire où il a fait imprimer ce dernier chef-d'œuvre de *La Ligurie françoiſe* & de *La Toſcane françoiſe;* car, quoique je penſe bien, par le jugement que vous en faites & par les lumières que j'ai de ſon génie, que ce ne doit être rien qui vaille, toutefois il eſt bon de le voir pour y remarquer les menſonges dont ſans doute il eſt parſemé. Dans une république bien ordonnée, on devroit défendre d'écrire à des gens faits comme cela. » Il écrivoit encore au même Ruffi : « J'ai vu le livre de L'Hermite à Lyon : bon Dieu ! quel farrago & quelle fatraſſerie ! Le deſſein en étoit aſſez joli, mais il a été mal ménagé ; & pourtant ce méchant livre ſe vend une piſtole ! L'auteur paſſa à Lyon à ſon retour de Provence, & le porta de maiſon en maiſon, afin d'en tirer la pièce, dont toutefois il n'eut pas ſatisfaction. Je mourrois de faim avant de faire un ſi lâche métier. »

Lorſqu'il s'exprimoit en ces termes

P. Meneſtrier s'en plaignit avec amertume à d'Hozier, qui prit fait & cauſe pour lui : « J'ay eu le déplaiſir, lui écrivoit ce dernier, d'avoir lu meſme avec horreur l'apologie du Prévoſt de l'Isle-Barbe. En vérité la charité chrétienne y eſt bien offenſée, & cela eſt bien de mauvaiſe grace qu'un preſtre ait écrit avec tant de bile & tant d'animoſité contre un autre preſtre, & fait un procès, comme les Normands, ſur la pointe d'une aiguille..... » Puis il ajoutoit, faiſant alluſion à Triſtan : « Je ne luy ſçaurois pardonner auſſi, & je me ſoucie peu qu'il le ſçache, au contraire j'en ſerai bien aiſe, qu'il ayt pris à tâche de défendre le plus achevé frippon & le plus inſigne impoſteur & affronteur qui ſoit au monde. »

Le Laboureur avoit reproché au P. Meneſtrier d'avoir

& vilipendoit ainſi, non ſans raiſon, un pauvre diable dont l'induſtrie étoit d'exploiter la ſottiſe & la vanité, Guichenon ne prévoyoit pas que la même accuſation de vénalité ſeroit portée contre lui.

La Toſcane françoiſe & *La Ligurie françoiſe* furent imprimées en un même volume; Arles, François Meſnier, 1658, in-4. Triſtan L'Hermite y donne la généalogie & le blaſon des familles établies en Provence & à Lyon, & qui avoient la prétention de rattacher leur origine aux grands noms de Florence & de Gênes. Peu ſoucieux d'être exact & véridique, il mettoit en œuvre ſans examen les mémoires & les documents que lui fourniſſoient les intéreſſés, ou en forgeoit au beſoin lorſqu'ils lui manquoient; on le payoit bien, & il gagnoit ſa vie à ce métier de fauſſaire. On en a dit autant de Guichenon, de Guy Allard, de Chorier & de la plupart de ceux qui dreſſoient des généalogies pour de l'argent. Cette race de complaiſants beſoigneux s'eſt perpétuée juſqu'à nos jours, où les révolutions ſembloient en avoir fini avec ce ridicule travers. Auſſi longtemps qu'il y aura des vanités diſpoſées à rémunérer la flatterie & le menſonge, il y aura des *Livres d'or*, & on trouvera des gens avides qui ſe vendront à beaux deniers comptants. Il y a déjà un *Dictionnaire des ennobliſſements;* Paris, 1788, 2 vol. in-8. Ce ſeroit un recueil curieux que celui des anobliſſements & des titres improviſés *motu proprio* depuis cinquante ans, ſous les divers régimes qui ſe ſont ſuccédé ſur les ruines les uns des autres. Triſtan L'Hermite a publié plu-

baſſement flagorné le Chapitre de Lyon dans ſon *Véritable art du Blaſon*, uniquement pour réparer le tort qu'il croyoit lui avoir été fait par Triſtan qui avoit été ſur ſes briſées en publiant *Les Forces de Lyon* (1) : « Vous n'auriez pas traité auſſi indignement une perſonne du mérite du ſieur Triſtan, lui dit-il, ſi l'accueil que la ville de Lyon a fait à ſes ouvrages n'avoit déconcerté le deſſein que vous aviez conçu de lui préſenter une bagatelle, & Dieu ſçait à quelle fin (2). » Le P. Meneſtrier ſe défendit d'avoir jamais été en concurrence avec le ſieur Triſtan, qu'il ne connoiſſoit que de réputation & par les livres qu'il avoit fait imprimer : « Il en préſenta un aux officiers des pennonages de cette ville pendant que j'étois en Dauphiné....., & j'oſe dire que cet ouvrage n'étoit pas de nature à déconcerter mes deſſeins..... Je n'ai jamais eu la penſée de recueillir les armoiries des bourgeois & des marchands qui rempliſſent la plupart de ces charges de pennonages (3). »

L'Hermite de Soliers ne ſachant comment ſe mettre à l'abri des traits mordants du P. Meneſtrier, ne trouva rien

ſieurs ouvrages de ce genre. On a de lui encore l'*Hiſtoire généalogique de la nobleſſe de Touraine;* il a travaillé avec Blanchard aux généalogies des premiers préſidents & préſidents à mortier du Parlement de Paris & à celles des maîtres des requêtes. Dans un de ses livres il ſe qualifie chevalier des ordres du roi & l'un des gentilshommes ſervant Sa Majeſté. Il avoit un frère poète, qui fut un des premiers membres de l'Académie françoiſe, & de qui il reſte quelques méchants vers & la tragédie de *Mariane*. Voyez Péliſſon, *Hiſt. de l'Académie*, & Goujet, *Bibl. franç.*, t. XVI, p. 202.

(1) *Les Forces de Lyon*, avec les noms, armes & blaſons de tous les chefs de la milice, du penon, etc., par Meſſire Jean-Baptiſte L'Hermite de Soliers dit Triſtan. Lyon, 1658, in-fol.

(2) *Epiſtre apol.*

(3) C'eſt pourtant ce qu'il fit plus tard lorſqu'il donna à la ſuite de l'*Eloge hiſtorique de la ville de Lyon* les armoiries des Echevins, qui n'étoient pour la plupart auſſi que des bourgeois & des marchands.

de mieux à faire que d'écrire à Guichenon pour réclamer ſon intervention : sa lettre, quelque triviale qu'elle ſoit dans la forme, donne une idée de la prépondérance de l'hiſtorien de Breſſe & de Bugey parmi les gens de lettres de la province, & à ce titre il m'a ſemblé utile de la reproduire. La voici textuellement, avec ſon orthographe (1) :

« De Lion le 18 aouſt 1660.

« Monſieur,

« Quand vous ne m'auriez pas obligé depuis longtemps à me dire voſtre ſerviteur très paſſionné, le rang que vous tenez entre nos demi-dieux du Parnaſſe hiſtorique me forceroit à cette juſte offrande que je vous fais de mon livre, que toutefois je ne me ſerois pas preſſé de vous préſenter avec le nombre de fautes que l'imprimeur a adjoutées aux miennes propres, n'étoit l'inſolence de mes perſécuteurs qui, non contents de m'avoir dérobé tout ce qu'ils ont pu de mon travail, veulent encore offenſer ma réputation & me taxent d'un excès de flatterie envers des perſonnes auxquelles je donne des couronnes & des ornements qu'ils n'ont jamais ni poſſédés ni mérités. Ce ſçavant perſonnage (le P. Meneſtrier) qui ſe qualifie dans ſon livre voſtre bon ami ne me fait point apréhender de corrompre l'intégrité de voſtre juſtice en cette occaſion, & j'ai tant de confiance en la ſincérité de vos actions que je ne doute point que vous ne donniez ſur ce ſujet un jugement très équitable. M. Le Laboureur a eu la bonté de me défendre

(1) *Correſp. de Guichenon*, t. 1, n° 309 de l'Inventaire.

en mon abſence; je n'apelleré de voſtre condamnation, vous reconnoiſſant très compétent juge de pareils procès. Je vous demande donc très humblement cette grace ou plutôt cette juſtice, & que vous faciez connoiſtre à ce Révérend Père, ſoi-diſant ſi fort voſtre ami, que l'eſprit de préſomption ſied mal à ceux de ſa profeſſion, & que, loin de pareſtre charitable en ſes corrections, il tient plus que du Turc, voulant offencer ceux qui ne lui ont jamais fait ni bien ni mal, & qui ſans doute doivent connoiſtre mieux que lui non pas les maréchaux ferrans, mais les maréchaux de France & autres officiers de la couronne, puiſque feu mon père ni moi ne ſommes nés en autre boutique que celle qui ſert de berceau aux gentilshommes dedans la Cour & entre ceux qui ſçavent faire la différence de ſa condition. Je vous demande pardon ſi la longueur de ma requeſte vous importune; j'ai ſujet d'eſtre complaignant & de recourir à voſtre tribunal en cette rencontre, puiſque je ne vous reconnois pas ſeulement mon ſouverain en cette matière mais encore celui qui depuis longtemps m'a permis de m'advouer toujours, &c.

« Le Chev[er] L'Hermite de Soliers. »

Cette humble requête ne dut pas avoir un grand ſuccès auprès de Guichenon, ſi nous en jugeons par l'opinion qu'il avoit émiſe ſur le mérite du pauvre Triſtan. Il reſta donc en butte à ce qu'il appeloit les perſécutions du P. Meneſtrier, ſans autre appui que celui de l'ancien Prévôt, qui ne demandoit autre choſe que de ſuſciter des inimitiés & des embarras à ſon adverſaire. Trente ans après, & lorsque le

ſilence de la tombe avoit mis fin depuis longtemps à ces débats pour l'Hermite de Soliers, le P. Meneſtrier s'exprimoit encore ſur ſon compte avec le même dégoût & le même mépris. « Ce Triſtan L'Hermite (*Div. caract. des ouvr. hiſt.*, p. 262), qui couroit le monde pour faire de l'argent en compoſant de méchants livres, particulièrement des généalogies qu'il rempliſſoit de fauſſetés, préſenta au Conſulat, l'an 1658, *Les Forces de Lyon*, qui ſont les armoiries des capitaines, lieutenants & enſeignes des pennonages (1), avec beaucoup de verbiage. »

Cependant les hoſtilités continuoient toujours avec le même emportement entre le P. Meneſtrier & l'ancien Prévôt. Celui-ci imagina de répandre le bruit qu'il préparoit chez l'imprimeur Barbier une généalogie burleſque du P. Meneſtrier, dans laquelle il le faiſoit deſcendre en ligne directe du héros de la Manche, & qu'il intituloit, par dériſion, *Jane la jolie* au lieu de Généalogie. Le P. Meneſtrier, qui s'étoit brouillé auſſi avec Barbier, fut très inquiet de cette annonce, & le pire fut que, dans l'impatience où il étoit de connoître cette pièce ſatirique, il écrivit étourdiment à Le Laboureur : « Que ne m'envoyez-vous cette *Jane la jolie* que vous ne communiquez qu'à vos amis ? » Celui-ci ſubſtitua malicieuſement au mot *communiquez*, *proſtituez*, pour en tirer un ſens infâme, dit le P. Meneſtrier, & pour inſinuer que le jeune novice n'étoit pas inſenſible aux charmes des jeunes filles.

« Que voulez-vous, lui répond brutalement Le Labou-

(1) On appeloit Pennonage les compagnies de bourgeois organiſées militairement par quartier ; chaque quartier avoit ſa compagnie, ſon uniforme particulier, & ſon pennon ou drapeau à ſes couleurs.

reur, que je penſe d'un homme de vingt-huit ans qui me preſſe de lui envoyer je ne ſais quelle *Jane la jolie*, avec des termes qui ſentent plus le b..... qu'une académie chreſtienne & religieuſe? Vous m'accuſez d'yvrognerie par ce même billet (1). Mais vous, frère Claude, eſtiez-vous ſobre quand vous m'eſcriviez cecy? Que ſi vous l'avez fait à jeun & de ſens raſſis, que peut-on eſpérer de la vie & des mœurs de ceux qui font de telles équipées? Tout de bon, monſieur Meneſtrier, auriez-vous pris ces leçons du P. Tambourin (2)? Si j'eſtois orateur, je m'eſcrierois icy : O Ignace, ô Xavier, ſerois-je ſi malheureux d'eſtre accuſé d'impureté par des efféminez, d'avarice par des clercs marchands, d'yvrognerie par des perſonnes à qui l'on pourroit attribuer juſtement ce mot du Prophète : *Fel draconum vinum eorum, & venenum aſpidum inſanabile*. Le lecteur jugera ſi cecy eſt dit par exagération.

« Voicy l'échantillon d'une ſeconde lettre, par laquelle vous me menacez de m'enyvrer de ce fiel envenimé, un

(1) Le P. Meneſtrier répond à cela : « Il veut auſſi que je l'aye fait paſſer pour yvroigne par ce même billet. Comme cette façon d'agir eſt éloignée de la charité chreſtienne que je profeſſe, je veux m'en juſtifier. J'eſcrivois qu'il me feroit facile de dire par ſes eſcrits (ſi j'en voulois venir aux armes empoiſonnées) qu'il eſtoit yvre quand il eſcrivoit ſes Origines, & voicy ſur quoy je m'appuyois, c'eſt qu'après avoir dit (dans ſa Préface) que ſa pièce eſt *un entretien d'une après-diſnée où l'on dit avec liberté tout ce qui vient en bouche*, il met enſuite en la page 7 de cette meſme Préface : *A ces habits diaſprez l'on peut adjouſter les écuſſons ſemez de fleurs de lys, entre autres; de fruicts comme creques, ceriſes, pommes de pin, eſtoilles, &c.* Sur quoy je diſois par galanterie que de voir les eſtoiles entre les fruits après le diſner, ce n'eſtoit pas eſtre bien ſobre. » (*Art du Blaſon juſtifié*, p. 15.)

(2) Le P. Tamburini, jéſuite, né à Caltaniſetta en Sicile. Il a compoſé divers traités de théologie morale dans leſquels il fut accuſé d'avoir introduit des propoſitions erronées. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon en 1659, in-fol.

temps auquel l'Eglise solemnise l'écoulement de ce miel céleste qui a détrempé toutes nos amertumes.

« Vous combattez une ombre, vous chantez victoire de la défaite d'un fantôme. Qu'est devenue votre bravoure; est-ce ainsi que vous parlez à sa R.? Que ne m'envoyez-vous cette *Jane la jolie* que vous ne prostituez qu'à vos amis? » Et plus bas : « Recevez ce coup d'estocade que je vous porte; ce sont des épigrammes qui ne m'ont cousté qu'un quart-d'heure, bien loin d'estre six mois à respondre. » Voyons donc ces épigrammes :

« Infâme auteur, qui dans ton livre
As fais représenter en cuivre
Les sales monuments de ta lubricité...... »

« Maître Menestrier, je vous ay déjà dit que je ne sçay quelle est cette *Jane la jolie;* mais si j'avois le bien de la gouverner, je me garderois bien de vous la confier, vous la perdriez de l'humeur que vous estes, & vous avec elle. Vous avez beau dire que vous estes ce que l'on sçait assez; que vous estudiez en théologie; que vous avez crié, pesté & déclamé contre l'abomination : tout cela ne m'assure pas ny vous non plus. J'ay leu le livre de ce vénérable vieillard de vostre Compagnie, *De sobria alterius sexus frequentatione* (1), & je sçay le danger qu'il y a d'approcher le feu des estouppes, voilà pourquoy je vous conseille de vous abstenir de la conversation de cette *jolie*. Que si toutes fois vous estes

(1) Le P. Théophile Raynaud. *De sobria alterius sexus frequentatione, per sacros & religiosos homines, inædificata narratione deliriorum, queis puella Veneta Guil. Postellum seculo superiore infatuavit.* Lugduni, 1653, in-8.

ſi fort coiffé que vous ne puiſſiez vous en paſſer, préparez-vous à cette conférence comme le chaſte Combabus (1) au voyage qu'il avoit fait avec la reine Stratonice vers la déeſſe ſyrienne, ſinon je parie votre perte, ſi vous n'eſtes déjà perdu.

« Je ne mets point icy le reſte de cet épigramme, ni les ſuivants qui ſont auſſi badins comme cettuy-ci eſt effronté! Advouez-le, frère Claude, & je tâcherai d'y reſpondre cathégoriquement. Sçachez cependant que tout ce que vous avancez de ce thréſor de calomnie me touche fort peu... ; & vous monſtrez bien que vous ne ſçauriez trouver à mordre ſur moy, puiſqu'après trente ans de ma vie paſſez en veuë de toute une grande cité, vous vous en prenez aux cendres des morts dont vous déchirez la réputation pour deſtruire la mienne. Frère Claude, vous vous empreſſez, ce ſemble, pour ſçavoir mon origine.... : elle eſt aſſez médiocre, & néantmoins la Providence a permis qu'elle ait eſté inſérée parmi les trophées funèbres de tout ce qu'il y a de grand & d'illuſtre dans noſtre France (2). Que ſi l'auteur que vous citez quelques fois vous ſemble ſuſpect

(1) Voyez ce mot dans Moreri, qui a emprunté ce conte à Lucien, *de Dea Syra*.

(2) Le Laboureur fait alluſion à Jean Le Laboureur ſon oncle, qui avoit publié *Les Tombeaux des perſonnes illuſtres*, avec leurs généalogies, armes & deviſes; 1641, in-4, & 1642, in-fol. Jean Le Laboureur étoit d'Enghien près de Paris, fils & petit-fils de baillis de ce lieu. Il étoit en 1644 gentilhomme ſervant à la Cour, & fut choiſi pour accompagner en Pologne la maréchale de Guébriant: il a donné la relation de ce voyage. On a de lui auſſi les *Mémoires de Caſtelnau*. Il avoit laiſſé en manuſcrit *Tableaux généalogiques ou les ſeize Quartiers de nos rois*. Cet ouvrage, revu & augmenté par le P. Meneſtrier, fut publié après ſa mort. Il étoit aumônier du roi & prieur de Juvigné. Son frère Louis Le Laboureur eſt auteur de quelques poéſies aſſez médiocres: *Les Conqueſtes du duc d'Enghien*, le poème de *Charlemagne*, &c.

en cette occaſion, conſultez cent perſonnes d'honneur de tous les ordres de voſtre ville ſans exception, & je ſuis certain que vous n'apprendrez rien qui ne vous donne plus d'envie que tout ce que j'ay veü de vous juſques à préſent ne me ſçauroit faire de pitié (1). »

On a vu que la conteſtation entre ces deux ſavants avoit pris des allures aſſez dégagées, pour ne pas dire plus ; mais ce n'eſt pas tout : afin que rien ne manquât au ſcandale, il falloit encore que l'injure vînt ſe mêler au perſifflage. Voici en quels termes Le Laboureur exhale ſa colère contre le P. Meneſtrier : « Vous eſtes Lyonnois & ſçavant, & en cette qualité vous ne pouvez ignorer ce qu'un citoyen de Ravenne eſcrivoit autrefois au docte Sidonius (2) voſtre compatriote. Tant y a que c'eſt à ces brouillards que je m'en prends & non à vous ; c'eſt à ces vapeurs qui s'élèvent du ſang de tant de beſtes tuées en voſtre quartier (3), & à cet air impur & groſſier, que j'ay attribué la rudeſſe de voſtre ſtyle & la baſſeſſe de vos expreſſions, qui vous ſont tellement naturelles que le commerce & la converſation de tous ces doctes qui ſont à voſtre ſolde (4), & la lecture, je ne dis pas d'*Huon de Bourdeaux* & d'*Oberon, roy de Faerie*, mais de toutes les plus belles pièces du temps, n'ont pu vous oſter l'idiome de la Boucherie & le ſtyle des Terreaux (5). »

Le P. Meneſtrier faiſoit un crime à l'ancien Prévôt d'avoir couru effrontément de porte en porte toute la rue Mercière,

(1) *Epiſtre apologétique.*

(2) Voyez *C. S. Apoll. Sidon.*, I, 8.

(3) La rue de la Lanterne, où le P. Meneſtrier étoit né, touchoit à la Boucherie des Terreaux.

(4) La Bibl. des Jéſuites, au collége de la Trinité.

(5) *Ubi ſuprà.*

pour débiter les exemplaires de ſon *Diſcours ſur l'Origine des armes ;* celui-ci lui répond que s'il l'a fait, on ne peut le conſidérer comme un marchand ni comme un colporteur, & il prend occaſion de là pour invectiver la Compagnie de Jéſus tout entière : « Que ſi c'eſt une choſe glorieuſe de compoſer de bons livres, il ſera toujours honneſte de les vendre & débiter en gros & en détail..... ; mais d'acheter pour revendre, quand ce ſeroit en gros, riſquer & négocier d'eſpiceries, de perles & d'or aux Indes, de caſtors & de pelleteries de toutes ſortes en Canada, c'eſt ce qui n'eſt permis qu'à ceux qui aſpirent à la perfection ; mais de s'abaiſſer à un vil & chétif négoce, comme d'acheter des drogues, des remèdes, meſme des lavements, je ne veux pas dire le reſte, c'eſt ce qui eſt extrêmement ſale, infâme & ſordide, & tellement ſale qu'on ne le croiroit jamais, ſi ceux que vous ſçavez n'avoient eu un procès contre les apothicaires de voſtre ville pour ſe maintenir dans leur honteux commerce (1); Dieu le permettant ainſi pour juſti-

(1) Guy Patin écrit à Spon le 26 octobre 1643 : « J'ai autrefois ouï dire que les Jéſuites vendoient en leur maiſon, à tous venans, une certaine confection purgative, comme une eſpèce de lénitif des boutiques, 8 ſols l'once ; qu'ils en vendoient en ſi grande quantité que les apothicaires de Lyon en étoient mal contens, en tant que cela les empêchoit de vendre leur lénitif & leur catholicon ; & que quelques médecins s'en plaignoient auſſi, ſur ce que divers malades prenoient & uſoient de ce remède à contre-temps & fort mal à propos. Je vous prie me mander ce que vous ſçavez de cela ; ſi ces bons Pères continuent ce trafic ; ce que c'eſt que cette drogue ; combien ils la vendent, & ſçavoir ſi les apothicaires ou médecins de Lyon n'ont jamais fait aucune plainte contre eux là-deſſus. »

Je n'ai trouvé aucune trace de cette prétendue accuſation portée par les apothicaires & les médecins. Si le fait eût été avéré, Guy Patin renſeigné par Spon n'eût pas manqué de l'exploiter, & il n'y revient pas. Il ſe peut donc que tout ce que Guy Patin, grand amateur d'hiſtoires ſcandaleuſes, & en-

fier le docte, pieux & généreux Hipparque (1), traité en prophète par ceux qui trouvent honneſte tout ce qui eſt lucratif, de quelque coſté qu'il vienne (2). »

L'Apologie de Le Laboureur eſt ſur ce ton, d'un bout à l'autre; telle étoit l'urbanité qui régnoit entre les gens de lettres à cette époque. A tant d'emportement, on pourroit croire que ces deux hommes avoient été nourris à l'école de Scioppius ou du P. Garaſſe : l'un cependant avoit vieilli à l'ombre du cloître de l'Ile-Barbe, dont il a déploré ſi amèrement le relâchement & la ſécular iſation; l'autre étoit admis depuis quelque temps dans le ſein d'un inſtitut où

nemi déclaré des Jéſuites, écrit à Spon ſur ce ſujet, ſoit du nombre des mille contes apocryphes qu'il recueilloit complaiſamment dans ſes lettres pour égayer ſes amis.

(1) Platon a donné le titre d'*Hipparque* à un dialogue dans lequel Socrate traite avec ſon interlocuteur de l'intérêt permis & de celui qui ne l'eſt pas. Le P. Théophile Raynaud, à qui Le Laboureur fait alluſion, a écrit ſur le même ſujet : *Hipparchus, de Religioſo negotiatore diſceptatio Mediaſtinum inter ac Thimotheum.* Quæ negotiatio a Religioſo abhorreat; Lucubratio Renati a Valle magiſtri in theologia. — Quoique le titre porte Francopoli, ce livre fut imprimé à Chambéry, 1642, in-8, ſans doute ſur le refus des ſupérieurs d'accorder la permiſſion à Lyon. Il fut publié par un ami de l'auteur, Tripier, qui en donna auſſi une traduction françoiſe; mais s'étant brouillé dans l'intervalle avec le P. Théophile, il joignit à ſa verſion des notes très piquantes contre les Jéſuites. Elle parut ſous ce titre : *Hipparque, du Religieux marchand, diſpute entre Médiaſtin & Thimothée.* Sçavoir, quelle ſorte de négociation répugne à l'eſtat religieux, par René de la Vallée, maiſtre en théologie, traduit en françois par un des amis de l'auteur; 1645, in-12, ſans nom de lieu ni d'imprimeur. La traduction de Tripier fut imprimée à Orange.

Il exiſte une autre traduction avec ce titre : *Le Moyne marchand*, ou Traité contre le commerce des Religieux, nouvellement traduit du latin, du P. Théophile Raynaud, en françois; Amſterdam, Pierre Brunet, 1714, in-12. C'eſt l'ouvrage d'un proteſtant qui a traduit à ſa guiſe le texte latin, & en a fait un pamphlet.

Le P. Théophile Raynaud (*Sintagma de libris propriis*, N. XLII) ſe plaint de ce qu'un ami, à qui il avoit prêté ſon manuſcrit, abuſa de ſa confiance en le faiſant imprimer à ſon inſu.

(2) *Epiſtre apologétique.*

le refpect des autres & de foi-même fut toujours une loi fuprême. La ferveur de la vie religieufe à laquelle le P. Meneftrier venoit de fe confacrer ne devoit-elle pas tempérer en lui la fougue de l'âge & la paffion, & les cheveux blancs de l'ancien Prévôt ne lui faifoient-ils pas un devoir de la modération? Si la violence de Le Laboureur fut inexcufable, le P. Meneftrier n'eut pas des torts moins graves, car il fut trop prompt à profiter de l'avantage que fon efprit fatirique lui donnoit fur l'ancien Prévôt, à la décharge de qui je dois dire cependant qu'il ne publia fon *Epiftre apologétique* qu'à fon corps défendant & à la dernière extrémité, lorfqu'il fe vit accablé par un déluge de farcafmes & de quolibets. C'eft ce dont on ne fauroit douter après le témoignage de Capré qui n'aimoit pas le P. Meneftrier & fe réjouiffoit de le voir humilié & maltraité : il écrivoit à Guichenon, le 16 août 1660, que Le Laboureur lui avoit donné l'affurance que s'ils lui avoient écrit à Valence où il fe trouvoit pour l'impreffion de fon *Apologie*, lorfqu'ils furent à Lyon pour tenter un raccommodement, il auroit furfis à tout & auroit jeté fon pamphlet au feu pour fe réconcilier avec le P. Meneftrier. Capré ajoute : « Du refte, à mon jugement, je trouve la réponfe de Mr Le Laboureur merveilleufe, hors de ce qui touche à la thériaque de Lyon & *Jane la jolie*. Dieu veuille qu'il n'y ait pas quelque farce là-dedans. Mais il a une plume forte, facile, & bon bec. Ils fe font noircis comme des démons, & ne font pas fages. Véritablement le *Frà* (Meneftrier) fe pouvoit paffer de s'être tant renchéri par deffus les autres, car il faut avoir quelque modération (1). »

(1) *Correfpondance de Guichenon*, lettres de Capré.

Le Laboureur avoit écrit déjà de Valence à Guichenon une lettre qui témoigne de ſes diſpoſitions pacifiques, & de laquelle il réſulte que c'étoit à regret qu'il ſe décidoit à publier ſon Apologie : « Si vous euſſiez accompagné la courvée que vous vouluſtes faire aux PP. de la Trinité, d'un petit mot de lettre à Valence où je ſuis, j'aurois creu que vous preniez quelque part en mes intéreſts, & m'auriez peut-eſtre déchargé d'un travail odieux, ingrat & inutile ; néantmoins y eſtant engagé par la pétulance de ce jeune homme qui me menaçoit de nonante-ſept obſervations ſur les *Origines*, pour réparation des charretées d'injures dont il m'a chargé par ſes lettres, j'ai creu que je devois cette ſatisfaction à mes amis & à la mémoire de ceux dont il déchire la réputation pour ne pouvoir noircir la mienne. C'eſt en cette qualité d'ami que je vous envoye ce projet d'apologie, où je n'ai eu autre peine qu'au choix de la méthode.... (1). »

Le P. Meneſtrier, comptant ſur un triomphe facile, & bien convaincu qu'il ſortiroit de cette lutte avec les honneurs de la guerre, à la confuſion & aux dépens de l'ancien Prévôt, s'étoit abandonné aveuglément à tous les écarts & à tous les emportements de ſon humeur impétueuſe. A l'apparition de l'*Epiſtre apologétique* qui tomba ſur lui comme un coup de maſſue, alors qu'après les rudes eſcarmouches où Le Laboureur avoit eu du pire, il le croyoit terraſſé, réduit à l'impuiſſance & forcé de crier merci, il jeta d'abord feu & flammes avec redoublement d'injures & de menaces, &, ſe poſant en matamore, il déclara qu'il

(1) *Correſp. de Guichenon*, lettre de Le Laboureur, 18 juillet 1660.

feroit au Prévôt une longue & cruelle guerre & que, pour commencer, il alloit le jouer ſur le théâtre de la foire, où il le repréſenteroit en prévôt dégradé, en docteur ignorant, en ſoldat dévaliſé & en colporteur de ſes œuvres. Mais cette irritation céda bientôt à de ſages conſeils & à la réflexion ; le P. Meneſtrier comprit qu'une diſpute tombée ſi bas ne pouvoit ſe terminer à l'avantage de l'un ni de l'autre, & que le vainqueur, quel qu'il fût, partageroit avec le vaincu la honte d'une lutte achevée dans la boue. C'étoit lui d'ailleurs qui avoit entamé la querelle avec une vivacité qui pouvoit faire croire, il faut bien le dire, que ſes contradictions étoient moins fondées ſur l'amour de la vérité que ſur un ſentiment de baſſe jalouſie, comme s'il eût vu avec dépit qu'un autre s'aviſât de traiter ce ſujet des armoiries ſur lequel il ſe jugeoit ſeul capable d'apporter des lumières nouvelles. Malgré ſa critique toujours acerbe & bien ſouvent injuſte du livre de Le Laboureur, ce livre eſt reſté un bon traité ſur l'origine des armoiries ; le ſien n'eſt pas exempt de fautes, il ne tarda pas à le reconnoître lui-même.

Cette ridicule querelle, dans laquelle l'amour-propre étoit bien plus engagé que la ſcience, ſe prolongea pendant près de deux ans, de 1659 à 1661, au grand ſcandale des lettres avilies & des gens de bien affligés du déplorable exemple donné par deux hommes oublieux de leur caractère & foulant aux pieds les ſaintes lois de la charité & de l'humilité chrétienne, deſquelles moins qu'à d'autres il leur étoit permis de s'écarter. Ils pouvoient bien, ce ſemble, prendre la défenſe de leurs opinions, ſans qu'il fût beſoin de deſcendre à des perſonnalités offenſantes ; mais, au lieu

de combattre à armes courtoiſes, ces deux blaſonneurs des tournois, méconnoiſſant les règles & les uſages de la chevalerie dont ils s'étoient établis les interprètes, perdirent toute pudeur & toute retenue ; ils ſe vilipendèrent à l'envi l'un de l'autre, ſans s'inquiéter du public qui s'amuſa d'abord de la nouveauté du ſpectacle & finit par ſiffler les acteurs.

Si l'on veut en ſavoir davantage ſur ces démêlés ſcandaleux, dont j'aurois voulu abréger encore plus le récit, il faut lire d'abord le *Diſcours de l'Origine des armes* qui fut l'occaſion de tout ce bruit, puis le *Véritable art du Blaſon* & les *Additions*, les lettres du P. Meneſtrier à Guichenon, l'*Epiſtre apologétique*, & enfin l'*Art du Blaſon juſtifié*. Toutes les pièces du procès ſont là (1).

La laſſitude & le dégoût vinrent à bout de ce que la raiſon avoit été impuiſſante à obtenir. Le moment étoit

(1) On a écrit que l'*Art du Blaſon juſtifié* étoit une réplique du P. Meneſtrier à la critique de ſon premier ouvrage par Le Laboureur dans ſon *Diſcours de l'Origine des armes* : c'eſt une erreur à laquelle on en a ajouté une autre, en aſſignant au *Véritable art du Blaſon* la date de 1658.

Pour s'aſſurer qu'au contraire la polémique fut provoquée par la critique que le P. Meneſtrier fit du *Diſcours de l'Origine des armes*, il n'étoit pas même néceſſaire de lire les deux ouvrages, il ſuffiſoit de confronter les dates. Or Le Laboureur ne pouvoit en 1658, date de la publication de ſon livre, attaquer celui du P. Meneſtrier qui ne vit le jour que l'année ſuivante 1659.

On a donné comme une réimpreſſion de ce petit volume ceux qui ont paru ſur le même ſujet en 1661, 72 & 73, avec le même titre ou d'autres qui le rappellent. Ce livre n'a pas eu de deuxième édition : le P. Meneſtrier, qui avoit trop de ſens & de ſavoir pour s'opiniâtrer à ſoutenir les erreurs dans leſquelles il étoit tombé, & dont la plupart avoient été ſignalées par Le Laboureur dans ſon *Epiſtre apologétique*, refondit entièrement ſon premier ouvrage, qu'il déſavoua & qu'il ne regarda depuis que comme le coup d'eſſai d'un jeune homme. Peut-être même fit-il détruire les exemplaires qui reſtoient encore dans la boutique de Benoiſt Coral ; cela expliqueroit la rareté du volume.

venu où les amis communs des deux parties belligérantes alloient pouvoir apporter leur médiation & mettre fin à ces longs débats. Le Laboureur, presque confus des derniers coups qu'il avoit portés, désiroit la paix ; le P. Meneſtrier, de ſon côté, encore tout froiſſé des rudes atteintes de l'*Epiſtre apologétique*, étoit bien aiſe d'avoir un prétexte honnête de ſigner un armiſtice & de ſe retirer d'un champ de bataille où, en définitive, il étoit le plus maltraité & où les rieurs n'étoient plus de ſon côté. Guichenon & Capré n'étoient pas fâchés de voir Le Laboureur & le P. Meneſtrier aux priſes; ils n'avoient fait pour les rapprocher que de foibles tentatives, comme s'ils euſſent craint de recevoir quelque éclabouſſure en ſe mêlant même officieuſement à leur querelle. Ils ſe tinrent donc prudemment à l'écart, « nageant entre deux eaux, » ſuivant l'avis de Capré, pour ne pas ſe compromettre, & ils attendirent le dénoûment. Chorier & le P. Columbi ſe préſentèrent comme médiateurs. Voici comment l'hiſtorien du Dauphiné, dans un ouvrage qu'il a laiſſé manuſcrit (1), raconte la part qu'il prit à ce raccommodement; je traduis : « Claude Le Laboureur, qui s'étoit démis quelques années auparavant de

(1) Nicolaï Chorerii Viennenſis J. C. *Adverſariorum de vita & rebus ſuis libri III.* Ce manuſcrit, aſſez curieux pour les particularités qu'il contient ſur les hommes de lettres contemporains de Chorier, fut trouvé à Valence parmi de vieux papiers & publié pour la première fois en 1845, à Grenoble, pp. 145-288 du t. IV du *Bulletin de la Société de ſtatiſtique des Sciences naturelles & des Arts induſtriels du départ. de l'Isere.* Quelques exemplaires ont été tirés à part ſans frontiſpice, & ſont reſtés en feuilles. Les éditeurs ont eu leurs raiſons pour ne pas les livrer à la circulation, un très petit nombre ſeulement eſt entre les mains de quelques amateurs. C'eſt un volume in-8 de 208 pp., 179 de texte, 28 pour les éclairciſſements bio-bibliographiques ajoutés par le traducteur.

la prévôté de l'Ile-Barbe, avoit écrit en langue françoise un élégant discours sur l'origine des armoiries. Il différoit de sentiment sur plusieurs points avec le P. Menestrier, qui publia aussi vers le même temps un traité sur le blason. Ils m'envoyèrent leur livre l'un & l'autre. Le Laboureur ne put contenir sa mauvaise humeur & son dépit; il se plaignoit d'avoir été méchamment poussé à bout, & il répondit par un pamphlet rempli de fiel & d'amertume. Menestrier, indigné, se disposoit à riposter durement à son adversaire; j'écrivis à tous les deux, leur demandant de me permettre de travailler à leur réconciliation & de me prendre pour arbitre. Ils consentirent à accepter mon entremise, avec la promesse de ratifier tout ce que je ferois pour parvenir à un accommodement. Mais comme je fus retenu par des affaires qui ne me permirent pas de me rendre à Lyon aussi tôt que je l'avois espéré d'abord, le P. Columbi intervint d'accord avec moi, & par ses bons offices ils se réconcilièrent enfin de bonne grâce. Rien n'est plus sot, à mon avis, que ces disputes entre savants; rien de plus fâcheux pour les lettres & pour les auteurs qui se donnent ainsi inconsidérément en spectacle à la multitude. »

Durant les négociations, qui ne laissèrent pas de traîner en longueur, le P. Menestrier eut le loisir de publier l'*Art du Blason justifié*, où il ne put s'empêcher de verser à pleins bords les restes de sa bile contre l'ancien Prévôt (1). Dans l'*Abrégé méthodique*, qui parut plus tard & lorsque la paix

(1) « Je lui conseille, dit-il en terminant, d'imiter l'oiseau des Egyptiens qui ne se commet plus à l'air dans sa vieillesse, & qui demeure paisible dans son nid quand ses plumes commencent à tomber. »

étoit faite, il revint encore ſur le paſſé, avec plus de convenance toutefois, mais avec la même aigreur, tant il avoit été bleſſé au vif. Il avoua pourtant qu'il avoit corrigé bien des fautes dans ſon premier eſſai, deſquelles, ajoute-t-il, ſon contradicteur ne s'étoit nullement aperçu. Cet aveu tardif prouve au moins qu'il y avoit des erreurs dans ſon livre, &, cela étant, Le Laboureur avoit eu raiſon lorſqu'il les avoit relevées dans ſon *Apologie*.

S'il faut en croire Chorier (1), le P. Meneſtrier eut encore beſoin de ſa médiation dans un démêlé qu'il eut avec Oronce Finé de Brianville (2), toujours au ſujet du blaſon dont il ſembloit qu'il eût la prétention de ſe faire le roi d'armes excluſivement & de dicter ſeul les lois abſolues : « Claude Oronce Finé de Brianville étoit brouillé avec le P. Meneſtrier ; comme il étoit à Poitiers lorſque j'arrivai à Paris, il m'écrivit qu'il viendroit m'y voir prochainement & qu'il paſſeroit quelques jours avec moi, mais il fut retenu par des affaires imprévues.

« Il venoit de paroître un ouvrage ſur le blaſon ; le P. Meneſtrier crut qu'Oronce Finé de Brianville en étoit l'auteur, & il l'accuſa de plagiat. Celui-ci répondit qu'il n'étoit pour rien dans la publication de ce livre, ce qui ne put empêcher que la diſpute ne s'échauffât de part & d'autre, ſans en venir cependant à des paroles dures & outrageantes. Je voulus les raccommoder ; des arbitres furent choiſis, l'abbé de Clermont pour le P. Meneſtrier & moi pour Brianville, qui m'écrivit qu'il s'en remettoit

(1) *Loc. cit.*, p. 135.

(2) Auteur du *Jeu d'Armoiries des ſouverains & eſtas de l'Europe*. Lyon, 1660.

d'avance à tout ce que je jugerois convenable; mais le P. Meneſtrier ſe montra moins facile & moins traitable avec l'abbé de Clermont. Il n'y avoit pourtant nul ferment de haine entre eux; je les amenai donc à entendre raiſon &, en attendant une réconciliation pleine & entière, à s'abſtenir de toute parole fâcheuſe & de tout écrit malveillant pour l'un comme pour l'autre. Les choſes en étoient là lorſque Brianville mourut. Sa mort apaiſa la rancune du P. Meneſtrier (1). »

De ces querelles, faudroit-il conclure que le P. Meneſtrier étoit d'humeur difficile & tracaſſière? on feroit tenté de le ſuppoſer, lorſqu'on voit avec quelle rudeſſe acerbe il défendoit ſes opinions, & revendiquoit les idées ou les faits qu'il avoit mis en lumière & dont il croyoit que d'autres vouloient s'approprier l'initiative & le mérite. Quoi qu'il en ſoit, il eſt évident qu'il ne ſupportoit ni la critique ni la

(1) Rien n'étoit plus fréquent alors que ces interminables querelles littéraires, dans lesquelles chacun faiſoit aſſaut de pédanterie & d'érudition à propos des queſtions les plus futiles & les plus vides d'intérêt. Ces diſputes avoient pris la place des pas d'armes & des tournois des ſiècles précédents; l'invention de la poudre & des armes à feu avoit anéanti la chevalerie; la découverte de l'imprimerie inaugura l'ère de la chicane & des diſputes de mots, qui, renfermées auparavant dans l'étroite enceinte des écoles, eurent bientôt, grâce à la typographie, un retentiſſement lointain. Vers la même époque, l'abbé Ménage & le prêtre Baillet, bibliothécaire du préſident de Lamoignon & auteur des *Jugements des ſçavants* & d'une *Vie des Saints*, donnèrent au public le même ſpectacle que Le Laboureur & le P. Meneſtrier. Baillet avoit critiqué les écrits de Ménage; celui-ci publia contre lui l'*Anti-Baillet*, où, dans ſon dépit, il épuiſa toutes les formules de l'injure. Molière a peint admirablement les ridicules travers de ces érudits; Vadius & Triſſotin ſont le type de ces diſputeurs pédants, hargneux, hériſſés de faux ſavoir, dont la race, heureuſement perdue aujourd'hui, ne ſoulèveroit plus que le dégoût & le mépris.

contradiction ſur les matières littéraires, & qu'il fit preuve, dans ſes différends avec pluſieurs auteurs, d'un caractère auſſi entier & auſſi irritable, qu'il ſe montroit poli & obſéquieux toutes les fois que ſon amour-propre n'étoit pas provoqué.

Soit que Le Laboureur fût auſſi d'une nature altière & peu endurante, ſoit que ſon eſprit eût été aigri par les perſécutions auxquelles il fut longtemps en butte, il avoit déjà ſur les bras, lors de ſa conteſtation avec le P. Meneſtrier, des affaires fâcheuſes qui l'avoient forcé de ſe démettre de la prévôté de l'Ile-Barbe, & qui troublèrent ſon repos juſqu'à la fin de ſa vie. D'une piété ſincère, d'une foi vive, de mœurs exemplaires, on pourroit le ſoupçonner, ne fût-ce qu'à cauſe de ſon rigoriſme, d'avoir été quelque peu imbu des doctrines de Port-Royal; toujours eſt-il qu'il n'y avoit pas ſympathie entre les Pères Jéſuites & lui.

Il avoit préſenté au cardinal-archevêque de Lyon, Alphonſe de Richelieu, frère du grand cardinal, un écrit intitulé : *Notes & corrections ſur le Bréviaire de l'Egliſe de Lyon;* Lyon, Jean Champin, 1647, in-8. Dans ce volume il indiquoit les corrections à faire au Bréviaire imprimé par ordre de M. d'Epinac, archevêque de 1574 à 1599, & depuis par l'autorité de meſſire Thomas de Meſchatin de la Faye, chanoine-comte & vicaire général de l'archevêque Denis-Simon de Marquemont (1613-26). Il étoit échappé à Le Laboureur, dans ſes *Notes & corrections*, de manifeſter ſon étonnement « de ce qu'une Egliſe ſi ſainte & ſi vénérable pour ſa nobleſſe & ſon antiquité eût laiſſé croupir, par un honteux déſordre & par ſa lâcheté, dans l'ordure & dans la ſouillure, les oracles de l'auteur de la

vie (1). » Cette attaque de Le Laboureur ſouleva des tempêtes furieuſes contre lui; le Chapitre outragé le prit à partie & le força de renoncer à ſa dignité de prévôt, en attendant qu'il eût raiſon de ſa témérité devant les tribunaux eccléſiaſtiques. Bezian Arroy, docteur de Sorbonne & théologal de Lyon, qui avoit ſoutenu quelques années auparavant un procès contre le Chapitre (2) & qui étoit déſireux de ſe remettre dans ſes bonnes grâces, prit auſſi fait & cauſe contre Le Laboureur, & publia : *Apologie pour l'Egliſe de Lyon* contre un libelle intitulé *Notes & corrections ſur le Bréviaire de l'Egliſe de Lyon*, par un certain qui a caché ſon nom ſous ces caractères muets C. L. L. P.; Lyon, Pierre Compagnon, 1650, in-8. Ce livre ne fut qu'un prétexte pour maltraiter le Prévôt & pour flatter les Comtes de Lyon à ſes dépens. Le Laboureur, effrayé de l'orage que ſon zèle imprudent avoit attiré ſur ſa tête, & mieux inſpiré qu'il ne le fut plus tard dans ſa querelle avec le P. Meneſtrier, ne crut pas devoir répliquer : il dévora en ſilence les outrages dont il fut accablé par Bezian Arroy. Mais il n'en fut pas quitte pour ce débordement de haine & de colère ; ſes ennemis le pourſuivirent ſans relâche, ne négligeant aucune occaſion de lui faire expier l'injure dont il s'étoit rendu coupable envers un corps puiſſant,

(1) Ce reproche d'incurie, adreſſé par Le Laboureur aux comtes de Lyon, fut renouvelé cent ans après bien plus ſévèrement encore par les Bénédictins, auteurs du recueil des *Hiſtoriens des Gaules*, qui les ont accuſés dans la Préface du tome x d'avoir vendu juſqu'aux rares & précieux manuſcrits oubliés depuis des ſiècles dans la pouſſière de leurs archives.

(2) La conteſtation de Bezian Arroy avec le Chapitre étoit fondée ſur ce qu'il prétendoit avoir rang parmi les comtes de Lyon, en raiſon de ſa qualité de théologal. Il fut débouté par arrêt du grand Conſeil.

dont le reſſentiment étoit d'autant plus vif que l'accuſation étoit méritée. Longtemps après, & lorſque le ſcandale cauſé par les Notes ſur le Bréviaire étoit oublié, le théologal reparut dans la lice & recommença ſes agreſſions. Le Laboureur venoit de publier *Les Mazures de l'Iſle-Barbe*. Ce livre, qui l'a placé au premier rang des généalogiſtes & des annaliſtes lyonnois, réveilla les fureurs mal aſſoupies de Bezian Arroy, qui écrivit encore contre ſon auteur : *Briève & dévote Hiſtoire de l'abbaye royale de St-Martin de l'Iſle-Barbe;* Lyon, Mathieu Libéral, 1668, in-12. Ce petit factum enflé de fiel & de déclamations, fort inſipide au fond & diſgracieux dans la forme, eſt oublié depuis longtemps, & n'eſt plus recherché que par les bibliomanes pour qui la rareté d'un livre eſt le principal mérite; *Les Mazures de l'Iſle-Barbe*, au contraire, ſe trouvent dans toutes les bibliothèques, & elles feront toujours eſtimées & conſultées par ceux qui s'occupent d'études hiſtoriques & généalogiques.

Mais je reviens au P. Meneſtrier.

Au milieu des agitations où le jetèrent ſes longues diſcuſſions avec l'ancien Prévôt, il n'avoit pas ceſſé de remplir avec un zèle perſévérant les devoirs de ſon état, & il étoit loin de perdre de vue ſa vocation religieuſe, à laquelle il ſe préparoit par une obéiſſance aveugle à ſa règle & aux déciſions de ſes ſupérieurs. Voué à l'enſeignement, il ne négligeoit aucune occaſion de ramener à la foi, par ſes inſtructions, ceux qui vivoient en dehors de la vérité ; il catéchiſoit même les infidèles, car on voit dans les actes municipaux que le Conſulat arrête, le 2 mars 1660, qu'il ſera parrain d'un Turc inſtruit & préparé au baptême par

le P. Meneſtrier. Ce fut vers ce temps qu'il ſe lia irrévocablement & qu'il entra dans les ordres ſacrés : il fut ordonné prêtre le 28 août 1660, & dit ſa première meſſe le lendemain (1). Ce fut ſa réponſe aux perfides inſinuations de Le Laboureur (2). Il ſavoit ſi bien régler l'emploi du temps, que ſes études & ſes travaux de prédilection ne furent jamais interrompus un ſeul inſtant; il trouvoit le moyen de ſuffire à tout. Les heures du recueillement & de la retraite étoient un ſtimulant pour cet eſprit infatigable; le tumulte & les contrariétés de la vie extérieure, au lieu de le diſtraire du but vers lequel il marchoit, ſembloient au contraire doubler ſon ardeur & le fixer davantage; en même temps qu'il achevoit ſa troiſième année de théologie, il profeſſoit la rhétorique au collége de la Trinité. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour abſorber les forces d'une intelligence ordinaire; mais telle étoit la puiſſante organiſation du P. Meneſtrier, que le travail étoit pour lui un beſoin impérieux & qu'il regardoit comme perdues les heures qu'il ne lui donnoit pas. Auſſi il avoit déjà publié en moins de trois ans un recueil ſur les ſaints que la ville de Lyon honore d'un culte particulier, pluſieurs pièces pour les fêtes données au roi pendant ſon ſéjour à Lyon, un volume des réjouiſſances de la paix, & trois ou quatre traités des armoiries, ſans compter le deſſein des peintures de l'hôtel-de-ville & du collége, & plus de quatre cents deviſes ſur les premiers événements de la vie du roi, ſon mariage avec l'infante Marie-Thérèſe, la naiſſance du dauphin, &c. (3).

(1) *Lettre à Guichenon.*

(2) *Epiſtre apol.*, p. 10.

(3) Ce fut le P. Meneſtrier qui compoſa la deviſe des Aniſſon, libraires fa-

La renommée du P. Meneſtrier & le ſouvenir qu'on avoit conſervé de lui à Chambéry où il s'étoit fait connoître par ſon enſeignement, lui valurent l'honneur d'être appelé par Madame de Savoie Chreſtienne de France, fille de Henri IV & tante du roi, pour la conduite des fêtes du mariage de Mademoiſelle de Valois Françoiſe d'Orléans avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel. Les arcs de triomphe, le carrouſel, le feu d'artifice & les peintures de la ſalle où ſe firent les noces furent exécutées ſur ſes deſſeins. Il y trouva le ſujet de plus de cent deviſes ſur les événements les plus remarquables de l'hiſtoire de Savoie, la ſuite de ſes princes & leurs alliances avec la maiſon royale de France. Il déploya en cette occaſion les reſſources de ſon génie & l'heureuſe fécondité de ſon imagination dans le deſſein des appareils pour l'entrée de leurs Alteſſes Royales & pour les réjouiſſances publiques qui ſuivirent. Et ce qui étonnera ſans doute, ce fut encore lui qui fournit au peintre F. de La Monce l'idée des peintures allégoriques de l'alcove & du lit nuptial. Il en fit imprimer la deſcription ſous le titre : *L'Amour autheur & conſervateur du monde*. Le ſujet étoit délicat & difficile à traiter pour un jeune

meux de Lyon. « Le P. Meneſtrier, qui avoit un rare talent pour tout ce qui s'appelle iconologie ou ſcience des images, dit le P. de Colonia (*Hiſt. litt.*, t. II, p. 616), fit mettre en tête du Gloſſaire grec de du Cange, imprimé à Lyon par Aniſſon, un ſymbole qui, par ſa ſingularité, mérite de trouver ici ſa place. C'eſt l'ancienne fleur de lys de Florence, qui ſervit d'abord de marque aux Juntes, puis aux Cardon, puis enfin aux Aniſſon. Cette fleur de lys, devenue la marque des Aniſſon, & placée par eux dans le Gloſſaire grec, eſt accompagnée de ces mots italiens qu'y ajouta le P. Meneſtrier, & qui ſont une double alluſion au nom d'Aniſſon & à l'ancienneté de cette fleur de lys à Lyon : *Anni ſon che fioriſce*. Il y a longtemps qu'elle fleurit. »

religieux : le P. Meneſtrier eut l'art de repréſenter dans ſes allégories ce que l'union de l'homme & de la femme a de chaſte & de pur lorſqu'elle eſt conſacrée par la religion.

Les années ſuivantes, il fut encore chargé de préſider aux fêtes données à Chambéry pour la naiſſance du prince de Piémont & aux ſolennités religieuſes que les monaſtères de la Viſitation d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble & d'Embrun célébrèrent à l'occaſion de la béatification & de la canoniſation du ſaint évêque de Genève, François de Sales. Le P. Meneſtrier a donné la deſcription de toutes ces fêtes. Ses deviſes furent trouvées ſi ingénieuſes, qu'elles ſervirent encore pour les réjouiſſances faites à la même occaſion par les Dames de la Viſitation du faubourg St-Jacques, à Paris. Le P. Meneſtrier crut devoir s'en plaindre en ces termes (1) : « .....Le deſſein que j'ay de recueillir un jour en un corps tous les ſujets de diverſes décorations dont on m'a fié la conduite depuis dix ans, m'engage à dire que celuy qui a fait l'appareil d'un des monaſtères de Paris, s'eſt ſervi d'une vingtaine de deviſes & de quelques emblêmes que j'avois faits il y a quatre ans pour la béatification de ce ſaint, ſous le titre du Feu des Veſtales renouvellé, pour la ville de Chambéry.

« ....L'advis que j'en donne eſt moins pour me plaindre de ce qu'il n'a pas cité les endroits dont il les a empruntées, que pour me juſtifier quand on verra dans quelques années

(1) Il paroît qu'à cette époque rien n'étoit plus ordinaire entre les auteurs que le plagiat. Le P. Meneſtrier lui-même ne fut pas à l'abri de cette accuſation : André Laroque, auteur du *Traité de la nobleſſe* & de la *Généalogie de la maiſon d'Harcourt*, s'eſt plaint à Ménage que « ce Père lui avoit voulu dérober tout ſon deſſein ſur le blaſon & ſes dépendances. » — Voyez *Menagiana*, 1715, t. II, p. 95.

que je donneray au public ce que d'autres auront fait paroiſtre dans leurs ouvrages. On me fit la même choſe à Bourdeaux il y a près de huit ans, où celuy qui fit danſer un ballet devant le roy, mit au bout de ſon ouvrage les règles du ballet que j'avois fait imprimer quelques mois auparavant, en pareille occaſion. A Langres, on imprima pour la publication de la paix une partie des deviſes que j'avois faites à Lyon pour le roy, l'an 1658. A Paris, on a gravé une feuille de l'Art du blaſon, tirée de mon Abrégé méthodique & de ma Méthode héraldique ; & ſi l'on continue à me rendre ces bons offices, je me trouveray bientoſt dépouillé du peu que j'ay pu faire juſqu'ici (1). » Les funérailles des deux ducheſſes de Savoie, Chreſtienne de France & Françoiſe d'Orléans, mortes preſque en même temps; le ſecond mariage de Charles-Emmanuel avec Mademoiſelle de Nemours, Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoie ; la naiſſance du prince de Piémont, la mort de la reine-mère, & l'entrée à Lyon du cardinal Flavio Chigi, neveu du Pape & ſon légat *a latere* en France, furent encore pour ſon eſprit inventif une ſource abondante où il puiſa des ſujets de deviſes, d'emblèmes & de décorations. De retour à Lyon, il prêcha pendant quelque temps avec un grand ſuccès & toujours en préſence d'un nombreux auditoire ; il prononça l'oraiſon funèbre de la reine-mère, Anne d'Autriche, morceau d'éloquence dans le goût du temps, diffus & bourſoufflé, où l'on ne trouve rien de ces traits nobles & hardis, de ces images ſaiſiſſantes dont le grand Boſſuet & Fléchier ſon émule alloient bientôt donner de ſi admi-

(1) Voy. *Advis* à la ſuite de la deſcription des fêtes de la canoniſation de ſaint François de Sales, *le Nouvel aſtre du ciel de l'Egliſe*. Grenoble, 1666, in-4

rables modèles. Si on vouloit juger le P. Meneſtrier comme orateur ſur ſon premier eſſai dans l'éloquence ſacrée, on auroit peine à admettre la brillante réputation qu'il ſe fit plus tard dans les chaires de Paris. Déjà alors, les prédications du P. Bourdaloue, en épurant le goût, avoient rendu le public chaque jour plus difficile ; il n'étoit plus permis aux prédicateurs ignorants de débiter en chaire des trivialités & des pointes dignes du théâtre de la foire, comme cela ſe pratiquoit avant lui, aux applaudiſſements de la foule qui n'avoit pas perdu la mémoire des traditions de la burleſque éloquence des Menot, des Maillard & du petit P. André, dont les calembours & les hiſtoriettes, parfois un peu graveleuſes, égayoient la naïve piété de nos pères.

En 1667, le P. Meneſtrier fut nommé bibliothécaire du collége de la Trinité, à la place du P. Labbé qui avoit ſuccédé au ſavant P. Milieu. Cet emploi convenoit parfaitement à ſon aptitude & à ſon amour de la vie ſédentaire & de l'étude ; mais il ne le conſerva pas longtemps. S'il faut en croire Pernetti, des contrariétés, ſur la nature deſquelles il ne s'explique pas, forcèrent le P. Meneſtrier à s'éloigner de ſa ville natale qu'il avoit juſque-là aimée, honorée & ſervie avec tant de zèle & de dévouement. Peut-être auſſi un ſecret inſtinct l'entraînoit-il malgré lui ſur un plus grand théâtre où il comptoit trouver des reſſources intellectuelles qui lui manquoient dans une ville de province, dont les habitudes commerciales & mercantiles abſorboient néceſſairement les intelligences. Quelles que fuſſent ſes raiſons, il quitta Lyon en 1669 pour n'y reparoître plus qu'à de longs intervalles. Il ſe rendit d'abord en Italie ; il viſita ſes villes principales, & partout il laiſſa

ſur ſon paſſage une haute idée de ſon ſavoir. A Rome il dut un accueil diſtingué à la mémoire de ſon oncle Claude Meneſtrier qui y avoit paſſé ſa vie; il étudia avec ſoin les monuments de l'antiquité, ceux du moyen-âge & les chefs-d'œuvre dont les grands génies du XVIe ſiècle avoient doté la capitale du monde chrétien; il fouilla dans les bibliothèques publiques & privées, & revint chargé d'une ample moiſſon de notes précieuſes & de mémoires qu'il utiliſa dans la ſuite.

En quittant l'Italie, il voulut voir auſſi l'Allemagne où il employa ſon temps de la même manière, & noua avec un grand nombre de ſavants des relations qui durèrent autant que lui; à Munich, ſur la demande de l'Electrice de Bavière, il compoſa une ſuite de deviſes & d'allégories pour le château de Nymphenbourg. Après avoir parcouru les divers états de l'Allemagne, où ſon déſir de s'inſtruire lui faiſoit eſpérer de trouver un aliment à ſa curioſité, il revint en France, & au lieu de ſe diriger ſur Lyon, il prit la route de Paris où nous le retrouvons en 1670. Sa réputation l'y avoit précédé, auſſi fut-il admis dès ſon arrivée dans les aſſemblées littéraires qui ſe tenoient une fois par ſemaine dans les ſalons du premier préſident de Lamoignon. Pour juſtifier l'honneur qui lui étoit fait, il y prononça quatre diſcours ſur l'éloquence & ſur ſes caractères. « Le P. Meneſtrier, écrit Guy Patin (1), parla hier dans l'Académie de M. le premier préſident, & il fit fort bien, en parlant de l'éloquence. »

Le P. Meneſtrier mettoit toujours avec tant d'empreſſe-

(1) *Lettres*. Paris, 1846, III, p. 773.

ment ſes connoiſſances au ſervice de tous ceux qui avoient recours à lui, que les ſavants & les artiſtes alloient ſouvent le conſulter pour avoir ſon jugement & pour obtenir ſa coopération. C'eſt ainſi qu'il compoſa les inſcriptions latines pour les eſtampes de Lebrun & celles pour les batailles de Louis XIV, peintes par Van-der-Meulen; celles des plafonds de Vaux-le-Vicomte, de cinq à ſix planches gravées par Audran, & de pluſieurs affiches pour le collége Louis-le-Grand, hiſtoriées & ornées de médailles & de deviſes. On lui doit auſſi le deſſein des thèſes du prince de Turenne qui repréſentent les conquêtes du roi, en emblèmes, deviſes & inſcriptions. Ce fut lui encore qui fut chargé de rectifier les décorations des obsèques du maréchal de Turenne, dans l'égliſe de Notre-Dame; il compoſa les inſcriptions, les deviſes & le projet du mauſolée qui fut dreſſé dans le chœur. Ce dernier travail, ou plutôt le ſuccès qu'il obtint, excita la jalouſie de l'abbé Tallemant. Cet abbé, qui avoit acheté la charge de ſurintendant des deviſes & inſcriptions, prétendoit que rien dans ce genre ne pouvoit paroître ſans ſon aveu, & il ſe crut en droit de s'oppoſer à ce que le P. Meneſtrier travaillât à la décoration de Saint-Denis pour les funérailles de la reine. Il ne put pas l'en empêcher, mais il fit tant par ſes intrigues qu'il parvint à obtenir de M. de Seignelay que la deſcription faite par le P. Meneſtrier ne fût pas publiée; il en fit même arrêter & ſaiſir les exemplaires entre les mains de l'imprimeur.

Le mérite & le talent du P. Meneſtrier étoient déjà trop connus & trop appréciés pour qu'il ſe laiſſât intimider par ces tracaſſeries, il continua donc à compoſer les inſcriptions, les emblèmes & les deviſes qu'on lui demandoit de

toutes parts. Il publia la relation du mariage de la reine d'Eſpagne & de celui du Dauphin; il fit des deviſes pour le mariage de Monſieur, frère unique du roi, avec la princeſſe Palatine, & à l'occaſion de la converſion de cette princeſſe à la religion catholique, comme il en avoit compoſé déjà pour le baptême de M. le duc de Bourbon. Il travailla enſuite aux réjouiſſances pour la naiſſance du duc de Bourgogne, tant au collége des Jéſuites que pour l'illumination des galeries du Louvre, & même pour l'appareil des feux d'artifice qui furent donnés à la même époque à la ville de Ratisbonne par le comte de Crécy, plénipotentiaire du roi. Il inventa encore les décorations & les deviſes pour les funérailles de la reine, au collége Louis-le-Grand; pour les obsèques renouvelées à la mémoire du prince de Condé, dans l'égliſe profeſſe des PP. Jéſuites à Paris; pour celles de Mademoiſelle de Bouillon, dans la chapelle des Miſſions étrangères, où ſon cœur fut dépoſé; pour des thèſes dédiées à ſaint Ignace, à ſaint François-Xavier, à ſaint Pierre de Luxembourg, à un grand nombre de prélats, de magiſtrats & de ſeigneurs de la cour. Il donna les deſſeins des peintures de diverſes égliſes, de pluſieurs galeries & cabinets dont ſes amis l'avoient prié de ſurveiller la décoration. Ces inventions ingénieuſes, fort goûtées par les beaux eſprits de ce ſiècle, quelque futiles qu'elles puiſſent paroître aujourd'hui, exigeoient de l'auteur un grand fonds d'inſtruction & des reſſources intariſſables dans l'imagination. Ces conditions ſe trouvoient réunies au plus haut degré chez le P. Meneſtrier; ſon goût étoit ſi pur, ſon tact ſi délicat, que dans ce genre de compoſition, où il eſt ſi difficile de réuſſir & de plaire, il avoit l'art de charmer & de ſurprendre

les esprits par des idées toujours neuves, exprimées sous des formes toujours piquantes & variées, sans tomber jamais dans l'affectation ni dans la trivialité.

La devise du roi: *Nec pluribus impar*, avec un soleil radieux pour emblème, fut critiquée avec tant de violence & attaquée avec tant d'acharnement, que la pension qui avoit été accordée d'abord à M. d'Ouvrier, son auteur, fut supprimée par M. de Colbert. Ce ministre espéroit apaiser ainsi les clameurs de l'envie & imposer silence aux criailleries de la malveillance, surtout à l'étranger, où l'on trouvoit cette devise trop orgueilleuse & insultante pour les autres souverains. Bien que le P. Menestrier ne connût M. d'Ouvrier que par sa devise & par les déboires qu'elle lui avoit attirés, il résolut de prendre sa défense, & il publia, en 1679, *la Devise du Roy justifiée*, qu'il adressa à l'Académie françoise. M. de Mézeray fut chargé de lui porter les remercîments de ce corps savant; le roi témoigna hautement le gré qu'il savoit au P. Menestrier d'avoir écrit en faveur d'une devise contre laquelle tant de gens se récrioient, & qu'il lui eût été impossible de quitter lors même qu'il y eût consenti; en effet, le bruit qu'on avoit fait à son sujet ne le lui permettoit plus, sans parler de la honte qu'il y auroit eu à l'effacer des monuments publics où les peintres & les sculpteurs l'avoient placée, & où tout le monde l'avoit vue.

A la mort du premier président de Lamoignon, les assemblées qui se tenoient en son hôtel, quelque temps interrompues, furent reprises chez le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi; le P. Menestrier y fut introduit & présenté par le P. de La Chaise. On y

propoſa d'entreprendre[a] l'hiſtoire romaine par les médailles & les monuments. Le P. Meneſtrier fut chargé de la vie de Tibère, de Caligula & de Claude; les règnes de Commode & de Dèce furent confiés à Jacques Spon, qui faiſoit auſſi partie de ces réunions ſavantes. Je ne puis dire ſi le P. Meneſtrier acheva ce travail; il eſt certain au moins qu'il n'a jamais vu le jour.

Les auteurs des ouvrages de quelque importance ne croyoient pas pouvoir ſe paſſer du jugement & du concours du P. Meneſtrier, ſurtout lorſqu'ils vouloient orner ou plutôt illuſtrer leurs publications, comme on dit aujourd'hui. Il compoſa, pour l'Hiſtoire de France de l'abbé de Cordemoy, des vignettes & des fleurons qui ont été gravés par Le Pautre. Je n'en finirois pas ſi je voulois énumérer tout ce qu'il a fait en ce genre & qu'il a cru devoir mentionner lui-même dans pluſieurs de ſes livres où l'on en trouve çà & là le détail. Mais ces travaux n'étoient pour lui qu'un délaſſement & un jeu; il ne leur conſacroit que les moments perdus qu'il pouvoit dérober ſans inconvénient aux devoirs de ſa profeſſion, à la prédication, à ſes études hiſtoriques & à la recherche de tout ce qui ſe rattachoit de près ou de loin au vaſte plan qu'il avoit conçu, & à l'exécution duquel venoient aboutir tous ſes écrits, les plus futiles comme les plus graves & les plus ſérieux.

Je ne puis mieux faire connoître le plan d'études que le P. Meneſtrier s'étoit tracé qu'en le laiſſant parler lui-même. Je me bornerai donc à reproduire l'avertiſſement qu'il a placé en tête de ſes *Recherches du Blaſon*, ſeconde partie de l'*Uſage des Armoiries;* Paris, Michallet, 1673. Il y explique ſes motifs, & donne la diviſion de ſon grand ou-

vrage tel qu'il l'avoit compris, & dans lequel il embraſſoit en quelque ſorte l'univerſalité des connoiſſances humaines. Je donne place ici d'autant plus volontiers à cette ſavante analyſe de la Philoſophie des images, que le volume dans lequel elle ſe trouve eſt un des plus rares entre tous ceux que nous avons de lui :

« Le peu de rapport qu'il y a entre un traité des armoiries & les travaux plus ſérieux auxquels je ſuis occupé depuis quelques années, dit-il, m'obligent de rendre compte au public des motifs qui m'ont porté à entreprendre cet ouvrage.

« Il y a plus de quinze ans qu'ayant fait réflexion que notre eſprit n'agit que par images en la plupart de ſes opérations, & qu'il a ſçu trouver des ſignes & des figures ſenſibles pour nous exprimer ſa penſée & ſes deſſeins les plus cachés, d'une manière ingénieuſe, je réſolus, pour ſatisfaire mon inclination & pour attacher mes études à quelque choſe d'agréable & de réglé, d'entreprendre de pénétrer dans la philoſophie des images & d'en rechercher les principes. Je donnai d'abord dans les armoiries, dans les deviſes, les emblêmes, les médailles & les hiéroglyphiques, & paſſant inſenſiblement de cet art ingénieux à tous les ſpectacles ſçavans, qui ſont le plaiſir de l'eſprit en faiſant le divertiſſement des yeux, je conçus enfin la penſée de faire un corps entier de ces images & de les réduire en règles. Ce fut ſur ces premières vues que je diviſai mon deſſein en quatre parties, que je voulois qui diſtinguaſſent toutes ces images ſpirituelles en quatre eſpèces différentes, à ſçavoir en général : 1° la philoſophie des images ; 2° les images des yeux & de l'eſprit ; 3° les images qui ſont

propres de l'imagination ; 4° les images ſymboliques déjà fixées & liées à certaines règles.

« Je rangeois ſous les premières toutes les opérations des ſens, du jugement, de la mémoire, de l'eſprit, de la volonté, des paſſions & des idées qui naturellement ſont d'elles-mêmes des images & des expreſſions des choſes.

« Je mettois entre les ſecondes les décorations d'égliſe pour les fêtes extraordinaires, les peintures des galeries, des lieux publics & des palais; les ſpectacles, les tragédies, les comédies, les ballets, les réceptions des princes, les machines, les carrouſels, &c.

« Je rapportois aux troiſièmes les figures & les tours ingénieux de l'art de perſuader, & les fictions poétiques qui ſont des artifices ingénieux de l'imagination.

« Enfin je faiſois les quatrièmes des énigmes, emblêmes, deviſes, chiffres, blaſons, hiéroglyphiques & autres ſemblables choſes.

« Je voyois que la plupart de ces images étoient aſſez du goût du ſiècle, que l'on aimoit les deviſes, qu'on ſe plaiſoit aux ſpectacles, & que les armoiries étoient partout repréſentées. Il me ſembla que ces peintures n'étoient pas encore bien connues après tant de traités & de recherches qui s'étoient faites ſur ce ſujet. Je trouvois qu'on les confondoit ſouvent les unes avec les autres, & que l'on ne convenoit pas aſſez des règles qu'on leur donnoit, faute de les avoir données d'une manière méthodique & raiſonnée.

« Tout cela me fit entreprendre d'écrire ſur cette matière, en un temps où mes emplois & mes occupations s'accommodoient entièrement à cette ſorte d'eſtude.

« Je publiai dès-lors quelques parties de ce grand & vaſte deſſein, en attendant l'occaſion de les amaſſer en un corps. Je commençai par deux petits Traités des armoiries, que j'ai fait depuis ſuivre de quatre autres. Je donnai l'Art des emblêmes, un petit Traité des ballets, un grand Traité des carrouſels, un Traité des feux d'artifice, la Réception d'un prince dans la capitale de ſes eſtats ; deux ou trois Appareils funèbres, des Feſtes de canonization, un Traité des caractères de l'hiſtoire, & un Plan de l'art de perſuader.

« J'ai cru qu'après de ſi grandes avances je ne devois pas quitter un deſſein de cette ſorte, &, conſidérant cette eſtude comme un délaſſement honneſte dans l'emploi qui m'occupe maintenant, je me ſuis perſuadé qu'on ne trouveroit pas à dire à un ouvrage où ce qui me reſte à traiter eſt aſſez grave & ſérieux : comme toute la première partie qui eſt abſolument philoſophique, & dans la ſeconde un Traité de la peinture & des décorations des égliſes pour les feſtes ; dans la troiſième une Rhétorique accommodée au génie de notre langue & de notre nation, & un Traité du panégirique ; & dans la quatrième les Enigmes dont l'Ecriture nous fournit tant d'exemples, les Hiéroglyphiques qui ſont d'eux-meſmes une matière ſacrée, les Deviſes qui ſont ſi ſpirituelles, un Traité des étymologies du blaſon, qui eſt une eſpèce de grammaire, & un Traité des preuves de nobleſſe qui ſe font dans tant d'Egliſes & dans tant d'Ordres de chevalerie. Je crois que, ne pouvant pas donner ſi toſt le corps entier de cet ouvrage, dont j'ai donné diverſes pièces, j'en puis bien mettre icy le plan & le deſſein tout entier. »

PREMIERE PARTIE.

LA PHILOSOPHIE DES IMAGES.

« Comme il y a dans la nature ſix ſortes d'images ſenſibles :

« 1° Celles qui réfléchiſſent les corps polis, comme le marbre, les miroirs, la glace, le verre & les eaux quand elles ſont pures & tranquilles ;

« 2° Celles qui ſe gravent ſur le cuivre & ſur le bois, pour eſtre imprimées ;

« 3° Celles qui ſe peignent avec le charbon & les couleurs ;

« 4° Celles qui s'impriment & ſe tirent des images gravées ;

« 5° Celles qui ſe taillent avec le ciſeau & le marteau ſur le bois & ſur le marbre ;

« 6° Et celles qui ſe jettent dans les moules & dans les moyeux ;

« Il y a auſſi ſix facultés de l'homme qui travaillent en images :

« 1° Les yeux reçoivent celle de tous les objets qui ſe préſentent à eux, comme les miroirs & les corps polis : auſſi ſont-ils les miroirs de l'âme ;

« 2° L'imagination grave des images dans l'âme & ſur le corps ;

« 3° La mémoire les imprime & les arrange ;

« 4° Le jugement les moule en les comparant les unes avec les autres pour les rectifier ;

« 5° L'entendement peint & taille, puiſqu'il unit les

chofes pour en tirer des conféquences, & les fépare par analyfe pour les connoiftre ;

« 6° La volonté, tout aveugle qu'elle eft, a fes inclinations, fes habitudes & fes affections, qui font à leur manière des images femblables à ces talifmans dont les magiciens fe fervent pour faire des chofes extraordinaires. Les images de l'amour, de la haine, de la crainte, de l'efpérance & des autres paffions dont les efprits animaux fe peignent & fe figurent, ne font pas la moindre partie de ce Traité. Ce n'eft là que le plan de la première partie, voicy celuy de la feconde.

« Tous les arts & toutes les fciences ne travaillent qu'en images, puifque tous les arts ne font que des imitations de la nature, & toutes les fciences les figures & les expreffions idéales des chofes que nous connoiffons.

« La théologie fait des images des chofes furnaturelles & divines, pour tafcher de concevoir des vérités & des myftères qui font d'eux-mefmes incompréhenfibles.

« La philofophie a fes images dans fes notions, & c'eft de leur diverfe vuë que naiffent toutes les difputes & les conteftations des fçavants; parce que, comme ces images fe voient diverfement felon les divers points de vuë dont elles font regardées, ce qui change les fituations; il arrive dans les écoles ce qui arrive dans les académies des peintres, où tous copient le mefme modèle & font tous diverfes figures, parce que l'un voit ce modèle de front, un autre à demy de cofté, un autre en tiers, un autre à dos. Il en eft de mefme des chofes qu'un efprit prévenu regarde, il les voit de tout autre fens qu'un efprit qui n'eft pas préoccupé ; & c'eft cette perfpective de la contemplation

& de l'eftude qui eft la fource infaillible de toutes les disputes des fçavants fur une mefme matière.

« La jurifprudence eft l'image du bien public, que nous nous repréfentons comme une efpèce de corps, dont le fouverain eft le chef, les magiftrats & la nobleffe les parties les plus confidérables, & le peuple les autres membres. C'eft ce corps que la juftice fait agir diverfement felon fes divers organes, & les hommes prévenus de la néceffité qu'il y a de conferver ce corps qui n'eft qu'un corps moral, confentent à recevoir fes loix & s'y foumettent volontiers, parce que chacun d'eux trouve fon intérêt particulier en la confervation de ce corps.

« L'hiftoire eft la peinture des événements, des deffeins, des entreprifes & des mouvements de ce corps ; & fi elle a befoin du fecours de la géographie & de la chronologie, c'eft parce que l'une luy eft une peinture fidèle des lieux où ces chofes fe font, & l'autre le portrait des temps auxquels ces chofes fe font faites.

« La médecine n'eft qu'une image de la conftitution intérieure & extérieure du corps de l'homme, de fes affections & de fes organizations pour les fonctions vitales ; & la nature, foigneufe de la confervation de ce corps, a pris foin elle-mefme de marquer la plufpart des remèdes néceffaires pour en guérir les maladies, dans les fignatures des plantes.

« L'aftronomie a rempli le ciel d'images, pour en expliquer les figures & les mouvements.

« L'arithmétique peint les nombres, pour foulager la mémoire & l'imagination.

« La mufique a fait les yeux juges de tous les accords & de toutes les harmonies.

« La géométrie mesure toutes choses par lignes, par angles & par figures.

« Enfin, toute la mathématique estant une science démonstrative ne consiste qu'en images.

« La grammaire est, comme dit un de nos poëtes :

Un art ingénieux
De peindre la parole & de parler aux yeux,
Et par les traits divers des figures tracées
Donner de la couleur & du corps aux pensées.

« La fable ancienne estoit une philosophie en images.

« La poésie, dont le propre est de peindre, est une faiseuse d'images.

« L'éloquence a ses figures, & la rhétorique enseigne l'art de persuader par images, puisqu'elle fait profession de persuader par le vraisemblable.

SECONDE PARTIE.

DES IMAGES SÇAVANTES POUR L'INSTRUCTION ET LE DIVERTISSEMENT DES YEUX.

« Cette partie comprendra plusieurs Traités :

« 1° Des tournois, joustes, carrousels & autres spectacles à cheval ;

« 2° Des ballets ;

« 3° Des spectacles de récit & de représentation, tragédies, comédies, récits & représentations en musique ;

« 4° Des réceptions des princes, arcs de triomphe, &c. ;

« 5° Des feux d'artifice ;

« 6° Des pompes funèbres ;

« 7° Des inventions de peintures pour les palais, églises, galeries, cabinets, &c.;

« 8° Des décorations des églises pour les canonizations, festes, reposoirs & processions solemnelles.

TROISIEME PARTIE.

« Des images qui ne sont que pour l'imagination sans servir aux yeux, comme les inventions poétiques, les tours & les vues de l'éloquence. Cette partie ne contiendra que deux Traités, une poétique & une rhétorique raisonnée.

QUATRIEME PARTIE.

DES IMAGES SYMBOLIQUES.

« Il y a dix Traités en cette partie :

« 1° Les hiéroglyphiques, qui sont les images des choses sacrées, surnaturelles & divines, divisés en trois classes : des hiéroglyphiques de la théologie payenne, de la théologie juive, & de la théologie chrestienne;

« 2° Les symboles, qui sont des images sensibles des choses naturelles & de leurs propriétés;

« 3° Les emblêmes, qui sont les enseignements moraux, politiques & académiques mis en images;

« 4° Les devises, qui représentent par images les entreprises de guerre, d'amour, de piété, d'estude, d'intrigue & de fortune;

« 5° Le blason & les généalogies, qui représentent en images la naissance, la noblesse, les alliances, les emplois & les belles actions ;

« 6° Les revers des jettons & des médailles, qui repréſentent les grands événements & les belles actions des princes & des magiſtrats ;

« 7° L'iconologie, qui eſt la peinture des choſes purement morales, comme ſi elles étoient des perſonnes vivantes, comme l'honneur, la vertu, le plaiſir, la nobleſſe & la joie. Ce Traité eſt utile pour les peintres, pour les poètes & les faiſeurs d'emblêmes, de ballets & de repréſentations ;

« 8° Les lettres chiffrées, pour cacher ſes penſées & ne les découvrir qu'à certaines perſonnes, avec les démonſtrations des manières de déchiffrer en toutes ſortes de langues ;

« 9° Les énigmes, qui ſont les choſes naturelles & hiſtoriques cachées ſous des figures dont il faut trouver la clef pour en pénétrer le ſens ;

« 10° Les chiffres des noms & les rebus, qui ſont des lettres entrelaſſées pour repréſenter des noms entiers & des figures qui repréſentent des ſentences entières. »

Tel étoit le plan général d'enſeignement que le P. Meneſtrier avoit préparé dans ſon vaſte cerveau, & qui fut toute ſa vie l'objet de ſes méditations & de ſes études. Ce plan giganteſque embraſſoit le monde entier & tous les temps. Tout ce qui pouvoit augmenter les connoiſſances de l'homme, l'inſtruire en l'amuſant, régler les ſens, éclairer l'intelligence, polir les mœurs, élever l'âme vers le Créateur de toutes choſes & inſpirer l'amour du vrai, étoit du domaine du P. Meneſtrier ; c'étoit ce qu'il appeloit la Philoſophie des images. Tous les volumes qu'il a publiés

de l'année 1659 à l'année 1705, sont autant d'essais qui devoient trouver leur place dans ce cadre immense; il a traité son sujet à fond dans plusieurs de ses parties, & dans quelques autres il a montré, même par ses ébauches, de quoi étoient capables une érudition qui embrassoit tout, une mémoire intarissable, & l'amour du travail guidé & soutenu par une critique toujours judicieuse & éclairée. On a peine à comprendre qu'un religieux, obligé par les austères obligations de son état à consacrer la plus grande partie de son temps à l'accomplissement de la règle, à l'exercice du saint ministère, à l'enseignement & à la prédication, ait pu trouver le temps de réunir les innombrables matériaux nécessaires pour la construction d'un édifice tel que celui qu'il nous a décrit, en coordonner dans son esprit tous les détails, & enfin publier plus de cent volumes de tous les formats sur toute sorte de sujets, sans compter les milliers de devises, d'emblèmes & d'inscriptions qu'il composa, & les décorations dont il inventa l'ordonnance & dirigea l'exécution. Il falloit être doué d'une rare & féconde intelligence & d'une organisation physique tout-à-fait exceptionnelle pour suffire à des compositions si diverses & si nombreuses, & pour supporter le poids de tant de veilles & de travaux.

De tous les écrivains qui ont traité des armoiries & de la noblesse, le P. Menestrier est sans contredit celui qui y a apporté le plus de critique, de méthode & d'érudition. Avant lui, les origines du blason n'étoient qu'un tissu de fables inventées par des hérauts d'armes ignorants, qui les faisoient remonter jusqu'à la création du monde, & répétées par des auteurs crédules qui, accueillant aveu-

glément les fictions les plus abſurdes des romans de chevalerie, attribuèrent des armoiries avec leurs couleurs & leurs émaux aux Iſraélites, aux Grecs & aux Romains. C'eſt ce qu'on peut voir en liſant les rêveries du roi d'armes Sicile, de Hieroſme de Bara, de Philibert Monet & d'une foule d'autres, ſans oublier le bonhomme Jean Le Feron, appelé par La Croix du Maine « l'un des plus diligents & des plus curieux hommes de France pour la recherche des maiſons nobles & des armoiries, » & qui donnoit au premier homme pour armoiries trois feuilles de figuier, « pour ce que, lorſqu'il eut mangé le fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, il couvrit ſa nudité d'une feuille de figuier. »

Le P. Meneſtrier débrouilla ce chaos, il interrogea les anciennes chroniques, les romans de chevalerie & les fabliaux, &, tout en y puiſant la connoiſſance des mœurs & des uſages des temps héroïques, il fit juſtice de leurs menſonges; il déchiffra les actes & les titres enſevelis dans la pouſſière des archives publiques & privées, il étudia les monuments, les tombeaux, les inſcriptions, les verrières armoriées, &, regardant le blaſon comme un auxiliaire utile, indiſpenſable pour l'étude de l'hiſtoire du moyen-âge, il parvint à en faire une ſcience avec ſes règles fixes & invariables. A l'aide des titres originaux & des monuments, il rejeta ou redreſſa les fables qui avoient envahi le vaſte champ de l'hiſtoire; il détermina l'époque où les armoiries commencent à paroître & deviennent héréditaires dans les familles, il expliqua leurs origines, les pièces qui les compoſent, les ornements qui les entourent, les cris de guerre, les deviſes; il indiqua la ma-

nière de faire les preuves de nobleſſe pour l'entrée dans les chapitres où elles étoient exigées, & celle d'établir les quartiers des grandes maiſons. Théologien, philoſophe, artiſte, poète, philologue, il enviſagea la ſcience du blaſon ſous tous ſes aſpects; & ce n'étoit là cependant, comme on a pu le voir, qu'une partie du plan qu'il s'étoit tracé & à l'achèvement duquel il ne lui fut pas permis de mettre la dernière main, la vie d'un homme étant trop courte pour ſuffire à une entrepriſe auſſi immenſe.

Bien des gens qui ne conſidèrent le blaſon que comme un hochet, bon tout au plus à ſatisfaire la vanité des nobles & de ceux qui prétendent l'être, demanderont peut-être pourquoi l'on attache tant d'importance à des écrits qui ſemblent n'être propres qu'à flatter l'orgueil de quelques hommes, & à les confirmer dans la ſotte idée qu'ils ſont d'une autre nature que le reſte des enfants d'Adam : la réponſe eſt facile, ce me ſemble.

A l'époque éminemment monarchique où vivoit le P. Meneſtrier, la nobleſſe, en France comme dans toute l'Europe, étoit le corps le plus conſidérable & le plus puiſſant de l'Etat; & cela devoit être, car, par un privilége glorieux & auſſi ancien que la vieille monarchie des Francs, les poſſeſſeurs de fiefs, aſtreints au ſervice militaire, étoient appelés à verſer leur ſang ſur tous les champs de bataille où l'honneur & les intérêts de la patrie étoient engagés. Ce n'étoit pas pour acquérir la fortune que la plupart d'entre eux endoſſoient le harnois au premier ban du roi; lorſqu'ils alloient affronter les périls de la guerre, ils n'avoient d'autre guide que le ſentiment du devoir & de l'honneur. Ceux qui étoient ſortis pauvres du manoir pa-

ternel y rentroient plus pauvres encore, lorſqu'ils y rentroient; mais ils avoient ſervi la France & le roi, ils s'étoient montrés dignes, ſur les champs de bataille, du blaſon de leurs ancêtres : c'étoit leur récompenſe. Et qu'on ne diſe pas que le vieux dicton, « *Nobleſſe oblige,* » n'étoit qu'un vain mot : les lois de la chevalerie condamnoient tout noble qui avoit forligné à être dégradé publiquement ; ſes armes lui étoient enlevées & briſées, ſes éperons arrachés, ſa bannière traînée dans la boue, & ſon écu appendu par la pointe n'étoit plus pour lui & pour ſa race qu'un ſigne d'ignominie. Parmi les exemples que l'hiſtoire a conſervés de ces exécutions, je citerai celui du capitaine Franget, gouverneur de Fontarabie, capitaine de cinquante hommes d'armes, dégradé à Lyon ſous François Premier, en 1523, pour avoir lâchement rendu au connétable de Caſtille la place dont la défenſe lui avoit été confiée (1).

Voici, d'après Vulſon de la Colombière (2), les cérémonies qui s'obſervoient à la dégradation d'un chevalier ou gentilhomme :

« On aſſembloit vingt ou trente chevaliers ou eſcuyers, devant leſquels le gentilhomme ou chevalier traiſtre eſtoit accuſé de trahiſon, de laſcheté, de foy mentie ou de quelqu'autre crime capital & atroce, par un roy ou héraut

(1) « Du temps de nos pères, le ſeigneur de Franget, jadis lieutenant de la compaignie de M. le mareſchal de Chaſtillon, ayant par M. le mareſchal de Chabannes eſté mis gouverneur de Fontarabie, au lieu de M. du Lude, & l'ayant rendue aux Eſpagnols, fut condamné à eſtre dégradé de nobleſſe, & tant luy que ſa poſtérité, declaré roturier, taillable & incapable de porter armes. Et fut cette ſentence rendue à Lyon. » (Montaigne, *Eſſais*, I, 15). — Le capitaine Franget fut jeté du haut de l'échafaud, la vie ſauve à cauſe de ſa vieilleſſe.

(2) *Le vray Théâtre d'honneur & de chevalerie*, ſeconde partie, p. 570.

d'armes, qui déclaroit le fait tout au long, nommoit ses tesmoins, & disoit toutes les particularitez du fait; sur quoy le chevalier accusé estoit condamné à mort par les dits chevaliers, & il estoit dit que préalablement il seroit dégradé de l'honneur de chevalerie & de noblesse, & qu'il rendroit l'Ordre s'il en avoit reçu quelqu'un.

« Pour l'exécution de ce jugement on faisoit dresser deux théatres ou eschaffaux, sur l'un desquels estoient assis les chevaliers & escuyers juges, assistez des rois, hérauts & poursuivants d'armes, avec leurs cottes d'armes & esmaux; sur l'autre estoit le chevalier accusé, armé de toutes pièces & son escu blazonné de ses armes, planté sur un pal devant luy, renversé la pointe en haut. D'un costé & d'autre, à l'entour du chevalier estoient assis douze prestres revestus de leur surplis, & le chevalier estoit tourné du costé des juges. En cet estat lesdits prestres commençoient à chanter à haute voix les Vigiles des morts, depuis le pseaume *Dilexi* jusqu'au *Miserere*, après que les hérauts avoient publié la sentence des juges; à la fin de chaque pseaume les prestres faisoient une pause, durant laquelle les officiers d'armes dépouilloient le condamné de quelque pièce de ses armes, commençant par le heaume, continuant de le désarmer pièce à pièce jusqu'à ce qu'ils eussent parachevé; & à mesure qu'ils en ostoient quelqu'une, les hérauts crioient à haute voix : « Cecy est le bassinet du traistre & déloyal chevalier, » & faisoient ou disoient tout de mesme du collier, de la cotte d'armes qu'ils rompoient en plusieurs lambeaux, des gantelets, du baudrier, de la ceinture, de l'espée, de la masse d'armes, des esperons, bref de toutes les pièces de son harnois, & finalement de l'escu

de ſes armes qu'ils briſoient en trois pièces avec un marteau & autres inſtruments propres à cela.

« Après le dernier pſeaume, les preſtres ſe levoient & chantoient ſur la teſte du malheureux chevalier le 109e pſeaume de David : *Deus, laudem meam ne tacueris*, auquel ſont contenues pluſieurs imprécations & malédictions contre les traiſtres.

« Et comme anciennement ceux qui devoient recevoir l'ordre de chevalerie devoient le ſoir auparavant entrer dans un bain pour ſe purifier le corps & paſſer la nuit entière dans une égliſe pour purger leur âme d'immondicité; ainſi le pſeaume des malédictions eſtant parachevé, un pourſuivant d'armes tenoit un baſſin plein d'eau chaude, & le héraut demandoit par trois fois le nom du chevalier dépouillé, que le pourſuivant nommoit par ſon nom, ſurnom & ſeigneurie, auquel le héraut reſpondoit qu'il ſe trompoit, & que celuy qu'il venoit de nommer eſtoit un traiſtre, deſloyal & foy mentie ; &, pour monſtrer au peuple qu'il diſoit la vérité, il demandoit tout haut l'opinion des juges, le plus ancien deſquels reſpondoit à haute voix que, par ſentence des chevaliers & eſcuyers préſents, il eſtoit ordonné que ce déloyal que le pourſuivant venoit de nommer, eſtoit indigne du titre de noble & de chevalier, & que pour ſes forfaits il eſtoit dégradé de nobleſſe & condamné à mort.

« Ce qui eſtant prononcé, le héraut renverſoit ſur la teſte du condamné ce plein baſſin d'eau chaude, après quoy les chevaliers juges deſcendoient de l'eſchaffaut & ſe reveſtoient de robes & de chaperons de deuil, & s'en alloient à l'égliſe. Le dégradé eſtoit auſſi deſcendu de ſon

eſchaffaut, non par le degré par lequel il eſtoit monté, mais par une corde qu'on lui attachoit ſous les aiſſelles, & puis on le mettoit ſur une claye ou ſur une civière, & on le couvroit d'un drap mortuaire, & ainſi il eſtoit porté à l'égliſe, les preſtres chantant deſſus luy les *Vigiles* & les *Oremus* pour les treſpaſſez; ce qui eſtant parachevé, le dégradé eſtoit livré au juge royal ou au prévoſt, & puis à l'exécuteur de la haute juſtice. Que ſi le roy lui donnoit grace de la vie, on le banniſſoit à perpétuité ou pour un certain temps hors du royaume.

« Après cette exécution, les hérauts d'armes déclaroient les enfants & deſcendants du dégradé, ignobles & roturiers, indignes de porter armes & de ſe trouver & paroiſtre ès jouſtes, tournois, armées, cours & aſſemblées royales, ſur peine d'eſtre dépouillez nuds & d'eſtre battus de verges comme vilains & nés d'un père infame. »

C'étoient de terribles hochets, on en conviendra, que ces marques diſtinctives qui ne permettoient pas à ceux qui les avoient reçues de leurs aïeux comme un dépôt ſacré dont ils devoient compte à ceux qui venoient après eux, de vivre dans la molleſſe & le repos de l'oiſiveté, de diſſimuler la moindre inſulte, d'héſiter un ſeul inſtant en face des plus grands périls; qui leur faiſoient au contraire une loi de ſe dévouer au ſalut de tous lorſque la France avoit beſoin du ſecours de leurs bras, & de mourir plutôt que de forfaire à l'honneur. Parcourons les annales de la monarchie, & nous verrons que les plus beaux faits d'armes n'eurent pas d'autre mobile que ce devoir, impérieux pour les nobles, d'illuſtrer leur bannière & de la tranſmettre pure & ſans tache à leurs deſcendants; pour les

autres, c'étoit la noble ambition de se faire un blason avec leur épée & d'anoblir leurs neveux, comme les Catinat & les Faber. N'est-ce pas ce que nous avons vu de nos jours encore, où tant de couronnes ducales & de bâtons de maréchal de France sont sortis de la giberne du soldat(1)? Convenons donc que c'étoit une grande & noble pensée de la féodalité que cette institution qui marquoit un homme & sa race entière du triple sceau de l'honneur, du dévouement & du sacrifice. Malgré les révolutions qui ont fait table rase du passé, cette pensée a survécu au système qui l'avoit créée. Dans ce siècle d'égoïsme & d'intérêts matériels, où l'honneur s'est encore une fois réfugié dans les camps, ne voyons-nous pas tous les jours nos intrépides soldats, par une tradition innée dans leur âme, s'exposer résolument à tous les périls, accomplir des actes héroïques pour un lambeau de ruban couleur de feu qui devient leur blason, & les marque eux aussi, comme leurs devanciers, de ce triple sceau de l'honneur, du dévouement & du sacrifice?

Considéré sous ce seul point de vue, le blason méritoit l'importance que le P. Menestrier lui a donnée dans ses divers traités; mais ce n'est pas sous cet aspect seulement qu'il lui apparoissoit: il y voyoit aussi un moyen infaillible pour dissiper l'obscurité dont certains faits historiques étoient enveloppés, pour indiquer la date & l'origine précises des monuments; en un mot, pour lui c'étoit l'histoire, & à ce titre il ne pouvoit négliger des matériaux

(1) Le vieux roi Louis XVIII, passant une revue des troupes, dit aux soldats ce mot heureux, qui s'est réalisé pour plusieurs: « Mes enfants, vous avez tous le bâton de maréchal dans votre giberne. »

qui devoient compléter ſa Philoſophie des images, puiſque, dans l'eſpace de ſix à ſept ſiècles, il trouvoit le blaſon lié intimement à tous les événements de la vie publique ou privée : à l'architecture, à la ſculpture, à la peinture, qui avoient couvert d'armoiries les voûtes des égliſes & leurs vitraux hiſtoriés, les portes à ogive des châteaux, les ſépultures qui ſouvent n'avoient pas d'autre ſigne qu'un écu blaſonné pour faire connoître le nom de celui dont elles recouvroient la cendre.

Le P. Meneſtrier, avec les rares qualités qui le diſtinguoient, eſt reſté confondu, comme écrivain, dans la foule des auteurs de ſon temps ; le ſtyle lui a manqué, & il ne paroît pas s'en être préoccupé plus que ſes contemporains en province. Il ne faut pas s'en étonner : vers le milieu de ce ſiècle, quelques hommes d'élite commençoient, il eſt vrai, à montrer le parti qu'on pouvoit tirer de la langue françoiſe ; mais ces premiers efforts, qui devoient bientôt réformer le goût & populariſer l'élégance, étoient encore concentrés à Paris parmi un petit nombre de beaux eſprits ; l'Académie françoiſe, à peine ſortie de ſes langes (1), n'avoit pas fixé la langue & les règles de l'art d'écrire ; Chapelain, Conrart, Balzac, Voiture étoient encore les oracles du goût ; leurs écrits, imprégnés de pédanterie ou parſemés de pointes & de faux-brillants, charmoient les lecteurs par leur afféterie & leurs allures précieuſes ; mais la province étoit bien en arrière du progrès ; elle ne s'aventuroit pas à ſuivre même de loin les traces de ces beaux diſeurs qu'elle tenoit pour inimitables, & les

(1) Elle fut établie par édit du roi, daté de St-Germain-en-Laye, le 30 décembre 1635.

érudits reſtoient toujours enſevelis dans la pouſſière des écoles. La plupart, remplis d'un ſuperbe dédain pour leur langue maternelle, ne compoſoient qu'en latin. Lorſqu'ils écrivoient en françois, c'étoit par condeſcendance & pour ſe mettre à la portée du vulgaire ; leurs lecteurs n'étant pas difficiles, la forme ne les touchoit guères. Si la langue n'étoit pas fixée, l'orthographe l'étoit moins encore, chacun avoit la ſienne : c'eſt ce qu'on peut voir dans les lettres manuſcrites de Guichenon, de Meneſtrier, de Le Laboureur & d'une foule d'autres. Cependant le P. Meneſtrier auroit pu ſe former à l'exemple des grands modèles au milieu deſquels il a vécu, puiſqu'il paſſa les trente dernières années de ſa vie à Paris. Il n'en fut rien : c'étoit ſans doute un parti pris. Il n'écrivoit pas pour plaire & pour voiler, comme tant d'autres, le vide de la penſée par les agréments de la diction : ſon but étoit d'inſtruire ; il penſoit que l'intérêt & la variété des ſujets ſur leſquels il écrivoit le diſpenſoient de ces vains ornements du diſcours, pour lesquels d'ailleurs le temps lui manquoit peut-être auſſi. C'étoit une erreur, on eſt forcé d'en convenir, car un ſtyle pur & correct, une forme élégante & ſimple, ne gâtent jamais rien ; le P. Meneſtrier lui-même a prouvé plus d'une fois qu'il étoit capable de manier avec art la langue françoiſe & de préſenter les penſées les plus ingénieuſes ſous des formes agréables & avec une noble ſimplicité. Pour juſtifier cette aſſertion, je citerai le paſſage ſuivant extrait de ſon *Deſſein de la ſcience du Blaſon :*

« La nature & l'art nous apprennent que les grandes entrepriſes ne doivent pas être précipitées ; il faut du temps & de l'adreſſe pour la conduite des grands deſſeins, &,

F

pour faire des ouvrages durables, il n'en faut pas preſſer l'exécution. La palme n'eſt pas moins féconde que le reſte des arbres, pour être plus tardive à faire des fruits; elle travaille cent ans à la pompe de ſes feuilles & de ſes branches, mais auſſi elle fait des branches & des feuilles qui ſont l'ornement des triomphes & la récompenſe des conquérants. La plus agréable des ſaiſons commence ſes productions par les violettes & les trèfles; elle s'exerce ſur les primevères à faire des roſes & des tulipes; & l'hiſtoire des plantes nous aſſure que les lizets des campagnes & des buiſſons ſont les premières ébauches du lys (1). Les roches travaillent au criſtal avant que d'entreprendre de faire des diamants; ces lumières glacées, qui trouvent tant d'admirateurs, ne ſe produiſent que par étincelles. L'eau ſe philtre goutte à goutte aux rayons du ſoleil, pour former ces petits aſtres du luxe; & ces faux-brillants de la vanité ne ſont, à leur naiſſance, qu'un peu de phlegme clarifié. Les grandes maſſes de jaſpe que l'art façonne en chambres & en portiques, ſe deſſinent ſur des modèles de plaſtre. On a vu le Louvre & Fontainebleau en bois & en carton avant qu'ils euſſent épuiſé les carrières & laſſé la main des ouvriers; leurs ſalles & leurs galeries n'ont été que des lignes & des angles tirés ſur le papier, & les vaſtes eſpaces qu'elles occupent n'avoient dans la première idée de leurs architectes que des pouces & des modules. L'Apollon du Belvédère, l'Aurore de Michel-Ange & le Henry IV du Bolongne, qui ſont les miracles de la ſculpture, ont été formés ſur la cire & ſur l'argile avant qu'ils paruſſent ſur

(1) « Veluti naturæ rudimentum lilia facere condiſcentis. » (Plin., XXI, 11.)

le marbre & ſur le bronze. C'eſt de Dieu même que nous apprenons cette façon d'agir; il ébaucha l'homme ſur un peu de limon, il conſulta ſon idée, & ſembla employer toute ſon adreſſe pour faire ce dernier effort.

« Les livres qui ſont des pièces plus importantes que des ſtatues, & des monuments de plus de durée que des images de toile & des têtes de marbre, demandent plus de ſoin que ces figures correctes; ils ſont l'expreſſion de l'eſprit, &, comme ils repréſentent la partie la plus noble de l'homme, on ne ſçauroit apporter aſſez d'étude à les polir. Il ſeroit à ſouhaiter que les ouvrages de cette nature fuſſent ſemblables à l'*Autel de Lyon* qui fut dreſſé aux frais communs de ſoixante provinces qui contribuèrent à ſon embelliſſement, & qu'on y apportât les mêmes ſoins qu'on apporta à la verſion grecque de la Bible & au Code de l'empereur Juſtinien : celle-là fut le travail de ſeptante-deux envoyés d'Eléazar, & celui-ci fut dreſſé par les dix plus ſçavantes têtes de l'Empire. Nous verrions moins de mauvais livres, & les preſſes ne gémiroient pas ſi ſouvent ſous le poids des impertinentes rêveries des eſprits mal tournés; nous ne verrions que des ouvrages achevés, & nos bibliothèques ſeroient ſemblables au firmament où l'on ne voit point de faux aſtres..... »

Je n'ai pas la prétention toutefois de préſenter le P. Meneſtrier comme un modèle de correction & d'élégance; ſa manière d'écrire, ſans élévation, eſt dénuée ordinairement de toute parure; il eſt toujours négligé, ſouvent lourd & diffus. En parcourant ſes nombreux écrits, on ne trouve rien ou preſque rien qui juſtifie le pompeux éloge que Chorier a fait de ſon éloquence, & ce qu'il a dit du

ſuccès obtenu par lui dans les chaires de Paris, à moins qu'on ne prétende qu'alors, électriſé par la préſence d'un auditoire nombreux & choiſi, il trouvoit dans l'improviſation des reſſources qui lui étoient refuſées lorſqu'il écrivoit dans le ſilence de ſon étude. Laiſſant de côté la forme qui ſe reſſentoit en lui de la vieille ſcolaſtique & des controverſes arduës de la théologie, à une époque où le latin étoit encore conſidéré excluſivement comme la langue ſavante & où la Cour avoit ſon langage propre bien différent de celui de la ville & plus encore de celui de la province, le P. Meneſtrier reſte un des plus ſavants hommes & un des plus beaux génies de ſon ſiècle : c'eſt le témoignage qui lui a été rendu par ſes contemporains, &, ſi nous nous reportons au temps où il vivoit, ſi nous ne perdons pas de vue qu'il a écrit excluſivement ſur des ſujets ſérieux qui demandent ſurtout de l'ordre & de la clarté & qui s'accommodent peu des périodes arrondies, nous n'infirmerons pas ce jugement. Ce que perſonne ne niera, c'eſt qu'il fit partie de cette phalange d'érudits laborieux & patients qui déblayèrent le terrain ſi longtemps envahi par l'ignorance, & préparèrent les voies aux travaux hiſtoriques & à l'étude des antiquités nationales dont les progrès furent ſi rapides à dater du milieu du XVIIe ſiècle. L'impulſion donnée cent ans avant par la Renaiſſance avoit fait revivre les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; la ferveur des novateurs étoit telle, qu'on ne liſoit plus que les anciens ; on compoſoit en grec & en latin, & la langue françoiſe, mépriſée comme un jargon vulgaire, étoit jugée indigne de reproduire les œuvres du génie. Les ſavants, peu ſoucieux des ſuffrages d'une multitude ignorante,

voulant d'ailleurs être lus & compris par les ſavants de tous les pays, écrivoient en latin, même les ouvrages qui ſembloient deſtinés ſurtout à l'inſtruction de leurs concitoyens : c'eſt ainſi que nous avons un ſi grand nombre d'hiſtoires de France qui ſont reſtées lettres cloſes pour le public non lettré.

Le P. Meneſtrier penſa que l'hiſtoire de ſon pays devoit être écrite en françois ; que peu importoient les beaux mouvements oratoires & les périodes cicéroniennes ; que ce qu'elle exigeoit avant tout, c'étoit la vérité appuyée ſur des titres authentiques, dégagée par une critique ſage & éclairée de toutes les rêveries & de toutes les erreurs dont on ſe plaiſoit à la voiler. C'eſt ce qu'on retrouve dans ſes écrits, & ce ſera pour lui une gloire immortelle.

On peut lui appliquer ce que Dreux du Radier a dit de l'abbé Lebeuf dans l'Eloge hiſtorique de ce travailleur infatigable, qui n'a pas été un jour ſans tracer ſon ſillon. Je reproduis ce paſſage, parce qu'il ſemble avoir été écrit pour le P. Meneſtrier :

« M. l'abbé Lebeuf a trouvé pendant ſa vie des critiques : quel écrivain eſtimable n'en trouve pas ? On lui a reproché la dureté de ſon ſtyle, la peſanteur de ſa compoſition, & des fautes d'exactitude dans quelques faits ou dans quelques dates. Qu'on liſe ſes ouvrages avec les diſpoſitions qu'on doit apporter dans la lecture de pareils écrits, avec celles d'un des plus ſavants hommes que nous ayons eus, de l'abbé de Longuerue, on dira ce qu'il diſoit : « Que m'importe que l'auteur écrive bien ou mal, en « latin ou en françois ; que je l'entende, cela me ſuffit. » Bayle, l'aigle de nos critiques, eſt-il toujours exact ? parle-

t-il toujours correctement? ſacrifie-t-il aux grâces quand il diſcute un fait? L'eſprit occupé de l'exactitude dans les noms, dans les dates, dans les faits, peut-il conſerver cette délicateſſe de ſtyle, cette légèreté d'expreſſion qui fait le vernis d'un ouvrage ſuivi, d'un diſcours, d'une pièce éloquente? Un auteur qui a paſſé les trois quarts de ſa vie à lire des livres écrits ou dans une langue étrangère, ou d'un ſtyle barbare & hériſſé de phraſes & de mots hors d'uſage, à les extraire & à en tirer le ſuc, eſt-il obligé d'écrire comme celui qui ne s'occupe que des mots ou de la délicateſſe des tours de la langue qui fait ſon premier objet? Enfin, celui qui tire des diamants d'une mine doit-il être confondu avec le lapidaire qui les façonne, avec l'ouvrier qui les polit? Il y auroit de l'injuſtice à le faire.

« Mais l'abbé Lebeuf s'eſt mépris quelquefois, il a confondu quelques faits, quelques dates. A qui ce reproche ne peut-il pas s'adreſſer? dans quel ouvrage ne ſe trouve-t-il point de mépriſes? Mezeray, Daniel n'en ſont-ils point remplis? Et ſi, en faiſant à M. l'abbé Lebeuf cette objection, on fait attention à l'immenſité des matériaux qu'il a employés, à la nature des faits qu'il a diſcutés, on ſera ſurpris qu'il ne ſe ſoit pas plus ſouvent trompé... (1). »

Nicolas Chorier, dans un de ſes livres, a fait ainſi l'éloge du P. Meneſtrier :

« Son vaſte génie ſe plie à tout (2), il excelle dans tous les genres de littérature, & a le rare privilége de n'être

(1) *Journ. de Verdun*, juillet 1760.

(2) Chorier dit ici du P. Meneſtrier ce que Tite-Live, liv. XXXIX, chap. 40, dit de M. P. Caton : « Huic verſatile ingenium, ſic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcumque ageret. »

médiocre en aucun. Né à Lyon, l'étude & le travail ont fait de lui la gloire & l'ornement de sa patrie ; théologien, philosophe, poète, orateur, historien, grammairien, doué de la plus saine critique, il a exploré l'immensité des connoissances humaines ; rien dans le domaine de la science & de l'art ne lui est resté étranger. Tout Paris, attiré par l'éclat de sa renommée, a couru à ses prédications. Lorsqu'il prêcha la station du carême à St-André-des-Arcs, j'ai vu la foule se presser autour de lui, avide d'entendre l'orateur sacré dont l'éloquence & le profond savoir captivoient l'attention & entraînoient les cœurs. Mais est-ce bien à moi chétif qu'il appartient de louer convenablement un homme si disert? pour parler de lui dignement, il faudroit avoir son éloquence. Le P. Menestrier a publié un très grand nombre d'ouvrages, tous remarquables dans leur genre ; il a traité si diligemment des armoiries & des emblèmes, qu'il n'a rien laissé à dire sur cette matière..... Quoique nous ayons vécu éloignés l'un de l'autre pendant plus de vingt ans, il me conserva invariablement son amitié ; il m'a cité plusieurs fois dans ses écrits, & m'a donné des témoignages nombreux de sa bienveillance. Pour en finir, il étoit recommandable autant par sa bonté & sa politesse que par son esprit & son érudition ; ses mœurs étoient douces & faciles, il avoit l'air distingué, le corps dispos, le tempérament bon & robuste ; sa voix étoit pleine & sonore, sa poitrine large & ouverte, &, lorsqu'il étoit jeune, tout dans sa démarche & dans ses gestes étoit empreint de grâce & d'élégance (1). »

(1) Voyez : *De Petri Boessatii equitis & comitis Palatini viri clarissimi vita amicisque litteratis* libri duo. Gratianopoli, 1680, in-12, p. 236.

Chorier dit encore que le P. Meneſtrier prononça à Grenoble l'éloge de Pierre Legoux de la Verchère, premier préſident du Parlement, & qu'il compoſa un magnifique panégyrique pour Georges de Muſy, premier préſident de la Cour des aides de Vienne; ce fut encore lui qui fut chargé de la pompe funèbre dans l'égliſe de St-Maurice : le diſcours, écrit en latin, fut prononcé par Jean Aujas, neveu de Chorier (1). L'hiſtorien du Dauphiné a loué auſſi le P. Meneſtrier dans des vers latins qui ſe trouvent à la ſuite de la Vie de Salvaing de Boiſſieu (2).

La noble intelligence du P. Meneſtrier embraſſa tout, depuis les ſpéculations les plus élevées de la ſcience juſqu'aux plus humbles documents que ſon immenſe lecture aidée d'une mémoire prodigieuſe lui fourniſſoit inceſſamment, & qu'il ſut mettre à profit avec une rare ſagacité. Prêtre régulier, religieux exemplaire, homme de lettres & ſavant, il ſut concilier le devoir & la piété avec le contact du monde : ſon zèle ſuffiſoit à tout. Grâce à la pénétration de ſon eſprit, à une vie laborieuſe, à une étude profonde des hommes & des choſes, il trouva le moyen de parler de tout *ex profeſſo ;* toujours avide de s'inſtruire, il étoit en relations ſuivies avec tous les ſavants françois & étrangers qui entretinrent un commerce de lettres avec lui juſqu'à ſa mort; initié par un inſtinct merveilleux à toutes les connoiſſances humaines, même à celles qui ſembloient devoir reſter en dehors de ſa profeſſion, il donnoit des préceptes utiles & des idées ingénieuſes aux peintres, aux

(1) *Loc. cit.*, pp. 148 & 202.

(2) *Ad Franciſcum Duguærum, Regi ab intimis conſiliis, virum illuſtrem, Indignatio;* p. 50.

ſculpteurs, aux architectes, qui l'écoutoient comme l'oracle de la ſcience & du bon goût. Nourri de l'étude de l'antiquité & de ſes monuments, du moyen-âge & de ſes chartes, il s'en ſervoit toujours heureuſement, ſoit pour appuyer ſes propres conjectures, ſoit pour renverſer celles qui lui paroiſſoient mal fondées ou contraires à la vérité qu'il aimoit & recherchoit par-deſſus tout. Avant lui, on écrivoit l'hiſtoire comme un roman, ſans ſe mettre en peine de la juſtifier par des titres & des documents authentiques; il fut des premiers à comprendre l'importance des preuves & des pièces juſtificatives, & ce n'eſt pas la partie la moins inſtructive & la moins intéreſſante de ſon *Hiſtoire conſulaire*. Lorſque cette Hiſtoire parut, elle fut louée par un rimeur qui a mordu & déchiré tous les auteurs de ſon temps : le poète ſans fard, Gacon, lui adreſſa une épître qui eſt la VII[e] de ſon Recueil :

AU R. P. MENETRIER SUR SON HISTOIRE DE LYON.

Toy qui ſçais aujourd'hui te faire un nom célèbre
Du talent d'embellir une pompe funèbre,
Et qui nous as montré par mille traits nouveaux
Le grand art d'honorer les mânes des héros,
Reçoy, cher Menetrier, des Filles de mémoire,
Ces vers qu'Apollon même a dictez pour ta gloire.
Un jour que le ſoleil brillant ſur l'horizon
M'invitoit à dormir ſur le tendre gazon,
Comme je repoſois à l'ombre d'un vieux chêne,
J'aperçus tout-à-coup la ſage Melpomène;
Son front étoit orné des plus riches atours,
Sa bouche de corail m'adreſſa ce diſcours :
« Aſſez & trop longtemps cloué ſur la ſatire,
Tu négliges, dit-elle, & la flûte & la lyre;
Il faut à l'avenir, partageant mieux ton temps

Blâmer les froids auteurs & louer les sçavans.
Outre les Despréaux, les Fléchier, les Racines,
En France il est encor d'autres âmes divines ;
Parmi ces grands auteurs, ces esprits élevez,
Qu'au siècle de Louis le Ciel a réservez,
Menetrier, de Lyon & l'honneur & la gloire,
De cette illustre ville a composé l'histoire,
Et, perçant les replis de son antiquité,
L'a mise en tout son jour à la postérité :
Pour rendre grâce aux soins de ce rare génie,
Livre pour quelque temps les sots à leur manie,
Et, du grand Menetrier vantant le fameux nom,
Hâte-toy d'obéir à l'ordre d'Apollon. »
La déesse, à ces mots, au milieu d'une nue
S'élève vers les cieux, se dérobe à ma vue.
Je demeurai charmé de son port éclatant,
Et t'envoyant ces vers, j'obéis à l'instant (1).

La réputation que le P. Menestrier s'étoit acquise par ses écrits étoit si bien établie, que tous les auteurs se croyoient obligés de lui rendre hommage.

Pernetti a dit, & les modernes ont répété après lui, que *quelqu'un* ayant trouvé dans le nom de *Claude Menestrier* cet anagramme : *Miracle de nature*, le savant & ingénieux Jésuite lui répondit par ce quatrain :

Je ne prends pas pour un oracle
Ce que mon nom vous a fait prononcer,
Puisque, pour en faire un miracle,
Il a fallu le renverser.

Ce *quelqu'un* étoit Thomas De Lorme, de Vienne,

(1) *Le Poète sans fard*, contenant satires, épîtres & épigrammes sur toutes sortes de sujets. A Libreville, chez Paul Disant-Vray, à l'enseigne du miroir qui ne flatte point. 1698, in-12.

avocat en parlement & médiocre poète (1); ravi d'avoir trouvé cet anagramme dans le nom du P. Meneſtrier, il lui avoit envoyé les vers ſuivants :

AU R. P. CLAUDE MENESTRIER, JESUITE, SUR SON ANAGRAMME
MIRACLE DE NATURE.

En vain, grand favori de l'éloquent troupeau,
J'oſerois chanter votre hiſtoire;
Car on ne ſçauroit rien ajouter de nouveau
A la grandeur de votre gloire.
Vous êtes l'entretien de tous les beaux eſprits,
Et vos admirables eſcrits
Ne ſont plus ignorez d'aucune créature;
Tout parle de votre renom,
Et meſme juſqu'à votre nom
Vous publie à ſon tour MIRACLE DE NATURE.

Les recueils d'emblèmes & de deviſes compoſés par le P. Meneſtrier ſurpaſſent en juſteſſe & en délicateſſe d'eſprit & d'invention tout ce qui a été compoſé dans ce genre. Il a fait du blaſon une ſcience, & a rendu la lecture des traités qu'il en a écrits auſſi agréable qu'utile par la variété qu'il a ſu y répandre, par les monuments qu'il a tirés de l'oubli & par les faits hiſtoriques qu'il y a mêlés çà & là. Sa *Bibliothèque curieuſe* eſt un amuſement philologique auquel on a fait ſouvent des emprunts, mais où perſonne ne l'a ſurpaſſé. Bien que médiocrement pourvu du *vis poetica*, il a pourtant compoſé des vers latins & françois en aſſez grand nombre, & qui ne ſont ni pires ni

(1) *La Muſe nouvelle*. Lyon, 1665, in-12. — Richelet, dans une lettre à Th. De Lorme, ſe moque de lui & l'appelle le Malherbe du Dauphiné, le Patru du Parlement. Voyez *Les plus belles Lettres françoiſes* tirées des meilleurs auteurs, avec des notes, 4 vol. in-12, t. 1, p. 525.

meilleurs que ceux de la plupart des verſificateurs, je ne dis pas des poètes de ſon temps ; le deſſein de ſes décorations & ſes deſcriptions témoignent de ſon goût & de l'heureuſe fécondité de ſon imagination ; la manière dont il a écrit ſur les tournois, les carrouſels, les ballets, les repréſentations en muſique, eſt une preuve qu'il ſavoit tirer de tout des enſeignements utiles ; en effet, rien de ce qui touchoit à l'hiſtoire des arts & aux progrès de l'eſprit humain n'étoit indifférent à ce digne & grave Religieux ; pour lui, le culte de la ſcience & les veilles qu'il lui conſacroit n'étoient qu'un moyen d'utiliſer au profit de tous, les loiſirs que lui laiſſoient des travaux plus ſérieux.

A ſa rare érudition, aux nobles qualités qui le diſtinguoient, diſent les journaliſtes de Trévoux, le P. Meneſtrier joignoit des vertus plus eſtimables encore que tous les talents naturels ; il avoit pour ſes ſupérieurs une ſoumiſſion entière ; d'une exactitude rigoureuſe à obſerver le vœu de pauvreté, à la réſerve de ſes livres & de ce qui lui étoit néceſſaire pour ſon travail, ſa chambre, véritable cellule, étoit dépourvue de tout ; ſon humeur, toujours égale & toujours charmante, marquoit la paix de ſon âme & l'innocence de ſes mœurs. Il étoit modeſte, & il paroiſſoit dans toute ſa conduite une certaine ſimplicité qui devoit encore relever ſon mérite auprès de ceux qui le connoiſſoient (1).

A cet éloge, j'ajouterai celui qu'on lit en tête de la contrefaçon faite en Hollande d'une de ſes méthodes du blaſon. Cet hommage, rendu à un Jéſuite par un étranger, mérite de trouver ſa place ici. Je le reproduis, ſauf l'or-

(1) *Mémoires de Trévoux*, année 1705.

thographe bizarre qu'on y affecte & dont l'ufage n'a pas prévalu (1): « Le P. Meneftrier eft furnommé l'univerfel, & il foutient dignement cet éloge. Il n'eft rien qu'il ne fache, foit en langues, foit en arts libéraux. Son talent tranfcendant eft le blafon ; il y eft confommé, les parlements le reçoivent comme auteur irréfragable de la première claffe. Il possède parfaitement l'antiquité. Les théâtres, les portraits, les épitaphes, la poéfie en toute langue, les obsèques, les devifes & les médailles ne font pour lui que des jeux d'efprit. Sa mémoire eft prodigieufe. Il a la ripofte admirable en promptitude & en fubtilité. Il parle jufte & il écrit poliment. Il fait du bien à tout le monde. Il eft de toutes les heures (2). Paris le regarde comme fes délices. On fouhaite qu'ayant mis le blafon au dernier période, il rétréciffe l'étendue de fon efprit à l'histoire ; s'il s'en mêle, on ne doute pas qu'il ne donne des chefs-d'œuvre & qu'il n'efface les Mezeray, les Maimbourg & les Varillas, furtout s'il oublie qu'il eft françois. Son mérite eft connu & applaudi ; mais s'il étoit de Paris ou de l'Ile-de-France, il feroit adoré, parce qu'il n'auroit pas tant de jaloux. Il prêche favamment, dévotement, fpirituellement, agréablement, tendrement. S'il avoit moins de mémoire, il fe prépareroit davantage & il fe rendroit encore plus admirable en chaire. Leurs majeftés angloifes, réfugiées à St-Germain-en-Laye, ont goûté extraordinai-

(1) *La Sience* (fic) *de la nobleffe*, ou la nouvelle Métode du blafon, par le P. C.-F. Meneftrier, & augmentée des principales familles du Païs-Bas, d'Hollande, d'Allemagne, &c., 1691, in-12. (*Avis au Lecteur.*)

(2) On a dit auffi d'Afinius Pollio qu'il étoit l'homme de toutes les heures ; « .... effe eum omnium horarum. » (Quintil., *Inftit. orat.*, I, 3, *ad calcem.*)

rement ſes prédications; il n'eſt nulle part plus majeſtueux. Sa ſtature qui eſt plus que médiocre, & ſa voix ronde & tonnante, lui donnent de la grâce & inſpirent de la vénération. Gantrel a gravé ſon portrait, mais il n'a pas réuſſi. Simon l'a deſſiné au paſtel infiniment d'après nature. Il a les cheveux gris, la tête un peu chauve (1), groſſe & ronde, le front bien voûté & large, les yeux grands & vifs, le nez un peu large, la bouche raiſonnable, & les joues aſſez fournies; ſon viſage eſt blême & celui d'un homme d'étude, mais il a le corps robuſte & il marche vigoureuſement. Il eſt honnête, ſerviable, modeſte, reconnoiſſant, dévot ſincère & très bon religieux. La Compagnie l'a mis au rang de ſes profès des quatre vœux, & elle avoue que le P. Meneſtrier possède ce degré à plus de ſix titres. »

Le P. Meneſtrier parut dans les chaires de Paris dès 1670, & pendant vingt-cinq ans il s'y fit entendre; il prêcha auſſi dans les cathédrales des villes les plus conſidérables du royaume, & partout avec un grand ſuccès. Sans doute il n'écrivoit pas ſes ſermons & ſe contentoit de les préparer; ce qui expliqueroit pourquoi il n'en eſt arrivé aucun juſqu'à nous, à l'exception du Panégyrique de la reine-mère, qu'il prononça au début de ſa carrière, & de celui de Turenne. Au milieu de tant de travaux, il trouvoit encore le temps d'aller faire des miſſions dans les campagnes, & il ſe chargeoit volontiers du ſoin d'enſeigner le catéchiſme aux enfants lorſque ſes ſupérieurs l'y engageoient. Les dernières années de ſa vie, ſa ſanté délabrée ne lui permettant

(1) Il avoit alors ſoixante ans.

plus de se livrer assidument à la prédication, il se remit tout entier à ses recherches historiques, & il publia l'*Histoire civile & consulaire de Lyon*, qu'il n'eut pas le temps de terminer & qu'il devoit enrichir encore de tant de pièces curieuses perdues depuis lors (1).

Dans un de ses recueils resté manuscrit, & qui a pour titre : *Projet, plan & préparation de l'Histoire de l'Eglise de Lyon*, le P. Menestrier nous apprend la méthode dont il faisoit usage pour exécuter plus facilement & plus sûrement les divers travaux qu'il avoit entrepris sur notre histoire. Il avoit commencé par préparer trois gros in-folio de papier blanc, marquant à chaque page l'ordre & la suite des années depuis la fondation de Lyon jusqu'en l'année 1700. A mesure qu'il lisoit les historiens, les chroniques, les titres, les cartulaires & autres pièces desquelles il pouvoit tirer quelque lumière, il notoit chaque événement ou chaque fait sous son année, en ayant soin de mettre en marge d'un côté le nom de nos rois & les années de leur règne, de l'autre le nom des archevêques, la date & la durée de leur gouvernement, pour l'histoire ecclésiastique ; & comme il se trouvoit des événements & des faits dont les temps & les dates n'étoient point marqués, il avoit ajouté un quatrième in-folio sur lequel il les inscrivoit, pour examiner à loisir la date qui leur convenoit & l'usage qu'il devoit en faire. « Le premier fruit que je tirai de cette entreprise, ajoute-t-il, fut de découvrir les contrariétés des auteurs qui souvent placent les mêmes faits sous des années non-seulement différentes,

(1) *Mémoires de Trévoux, loc. cit.*

mais fort éloignées les unes des autres; ce qui m'obligea d'avoir recours aux ſources & aux titres primordiaux, ou aux auteurs contemporains, pour déterminer le parti le plus ſûr que je devois prendre en cette contrariété. Ce fut en 1666 que j'entrepris ce travail, que j'ai continué durant plus de trente ans avant de me mettre à compoſer cette Hiſtoire. »

De ces quatre volumes mentionnés par le P. Meneſtrier, il n'en reſte plus qu'un ſeul, qui a été décrit par M. Delandine, ſous-le n° 1358 du Catalogue des manuſcrits de la Ville; il contient un recueil de faits claſſés par ordre chronologique, de l'année 1202 à 1700. Quelques feuillets ont été enlevés vers le milieu de ce volume; il manque, entre autres, les années 1470-71, 1582-83; à la fin ſe trouvent pluſieurs pièces tranſcrites de la main du P. Meneſtrier : la plus remarquable eſt le poème en vers latins de Philibert Girinet ſur l'élection d'un roi de la bazoche à Lyon. Le P. de Colonia, qui le croyoit inédit, en a donné un extrait dans ſon Hiſtoire littéraire, d'après le manuſcrit du P. Meneſtrier; M. Breghot du Lut étoit dans la même erreur lorsqu'il le publia en entier en 1838, avec la traduction en françois & des notes, ſous le titre : *Le Roi de la Baſoche*. Ce petit poème, dont il croyoit avoir la primeur, avoit été déjà imprimé à Bâle par Jean Oporin, 1546, in-8, avec les Bucoliques de quelques autres poètes latins modernes, au milieu deſquelles il eſt comme perdu (1). Il avoit échappé depuis trois ſiècles aux biblio-

(1) Philiberti Girineti *de Petri Gauteri in pragmaticorum Lugdunenſium principum electione*. Idyllion.

graphes, &, ce qui étonne plus encore, il étoit resté inconnu au P. de Colonia & à M. Breghot, si minutieux & si persévérants l'un & l'autre dans la recherche de tout ce qui pouvoit intéresser l'histoire littéraire de Lyon. La Croix du Maine & Du Verdier ne disent rien de Philibert Girinet; on sait seulement qu'il étoit chevalier de l'Eglise de Lyon & qu'il avoit à St-Just-en-Chevalet le prieuré de Saint-Thibaud, où il fut inhumé. Papire Masson l'appelle *avunculus & mæcenas meus* (1); c'est tout ce qu'il dit de lui. Il n'est cité d'ailleurs que par Colletet, qui, dans son Discours sur le poème bucolique, se borne à dire qu'il a composé des idylles (2).

Tout en effeuillant la guirlande que M. Breghot croyoit se tresser lorsqu'il donnoit comme inédite l'idylle de Philibert Girinet, que Jean Oporin avoit eu l'heureuse pensée de nous conserver dès 1546, il faut rendre au bibliographe lyonnois, dont les amis des lettres déplorent tous les jours la perte, la justice qui lui est due : ses corrections du texte manuscrit sont bonnes, & presque toujours il a rencontré heureusement lorsqu'il a voulu restituer la véritable leçon.

Le manuscrit du P. Menestrier, qui m'a conduit à cette digression, finit par une chronologie de l'année 500 à 595, & n'offre que les faits rapportés dans l'Histoire ecclésiastique qu'il a laissée inachevée. Cette histoire s'arrête vers 630.

M. l'abbé Sudan, à qui nous sommes redevables de

(1) *Descriptio fluminum Galliæ*. Parisiis, 1685, p. 13.

(2) L'idylle de Girinet a été reproduite avec la traduction, par M. A. Fabre, dans ses savantes Recherches sur les Clercs de la Bazoche. Vienne, 1856, in-8.

matériaux ſi précieux pour l'hiſtoire de Lyon, avoit pris une copie des notes chronologiques du P. Meneſtrier. Cette copie fait partie du tome XII de ſes manuſcrits acquis par la Ville après ſon décès; elle contient quelques additions malheureuſement trop clair-ſemées, car perſonne n'étoit plus capable que lui de compléter un travail de cette nature.

L'autorité que le P. Meneſtrier s'étoit acquiſe en matière héraldique, la faveur avec laquelle le public accueilloit ſes divers traités étoient telles que la cupidité des libraires ne manqua pas de l'exploiter; non-ſeulement ils firent des contrefaçons de ſes ouvrages les plus populaires, mais, pour aſſurer le débit de leurs autres publications ſur le même ſujet, ils les imprimèrent plus d'une fois ſous ſon nom; c'eſt ce dont il s'eſt plaint amèrement en différentes occaſions: « Il y a plus de vingt ans, écrivoit-il en 1689 dans ſa *Science du Blaſon*, que j'en donnai une méthode abrégée, qui a été imprimée tant de fois, imitée, copiée & contrefaite, que je ne puis plus différer à ſatisfaire le public en donnant quelque choſe de meilleur que ce coup d'eſſai, où les libraires avoient mis de leur chef des armoiries de quelques maiſons peu connues & peu illuſtres. »

Ce qu'il met ici ſur le compte des libraires lui avoit été reproché par Le Laboureur dans ſon Epître apologétique; l'ancien Prévôt prétendoit qu'il n'avoit introduit ces blaſons communs & bourgeois que dans l'intention de tirer parti de ſon livre, & d'en étendre ainſi la vente à un plus grand nombre de perſonnes. « En 1671 on imita cette Méthode, dit-il encore, & on lui donna pour titre: *La Méthode royale facile & hiſtorique du Blaſon*; on s'y ſervit des mêmes

figures que j'ai données dans l'*Abrégé méthodique*, & on y laiſſa toutes les fautes que l'imprimeur avoit faites en diverſes éditions.

« L'année ſuivante 1672, il parut une nouvelle Méthode ſous le titre de *Méthode héraldique*, dont l'auteur a trompé le public en donnant plus de cent armoiries ſous des noms ſuppoſés....., croyant ainſi éviter la cenſure de ceux qui l'auroient fait paſſer pour plagiaire, s'il s'étoit ſervi des mêmes exemples que j'avois donnés dans ma Méthode ſans les avoir déguiſés de cette ſorte.... »

La longue carrière littéraire du P. Meneſtrier ne fut pas exempte de tribulations ; mais ſes démêlés avec Le Laboureur lui avoient ſervi de leçon, & il ne répondit plus à ſes agreſſeurs. Une fois ſeulement il ſe crut obligé d'expoſer ſes griefs, toutefois ſans prendre l'offenſive : ce fut lorſqu'il publia l'*Hiſtoire du roi Louis-le-Grand par les médailles*, ouvrage pour lequel il raſſembloit des matériaux depuis plus de trente ans, & qui lui attira des contrariétés pouſſées juſqu'à la perſécution. Dans la néceſſité d'en appeler au public, pour ſe défendre contre ſes ennemis, il écrivit ſon *Factum juſtificatif*, où l'on trouve l'expoſé des faits dont il avoit à ſe plaindre. L'Académie des inſcriptions & belles-lettres, qui travailloit ſur le même ſujet que lui, ne pardonnoit pas à un ſimple religieux d'avoir pu exécuter avant elle, dans le ſilence de ſa cellule & ſans autre reſſource que ſon ſavoir & ſa perſévérance, un plan qui avoit abſorbé ſes ſoins & le concours d'un grand nombre de ſavants académiciens : elle mit en avant un de ſes membres, le ſieur de La Chapelle, ſecrétaire des commandements du prince de Conti, qui ſe chargea d'entra-

ver la publication du P. Meneſtrier & de lui ſuſciter toutes ſortes de mauvaiſes querelles. Sous prétexte qu'il y avoit, dans ce livre, des médailles qui déplaiſoient au roi, il fit intimer au P. Meneſtrier par ſes ſupérieurs l'ordre d'arrêter l'impreſſion. Ce ne fut pas tout: quoiqu'il eût un privilége en bonne & due forme, depuis quatre ans, on obtint que les exemplaires ſeroient ſaiſis entre les mains du graveur, & que les ſcellés ſeroient appoſés ſur les planches. La raiſon donnée pour juſtifier cet ordre arbitraire n'avoit rien de ſérieux; le véritable, l'unique motif étoit la jalouſie: l'Académie ne vouloit pas ſe trouver en concurrence avec le P. Meneſtrier; pour en finir avec lui, elle ne trouva pas de moyen plus ſûr que de faire ſupprimer ſon livre.

Les injuſtices que la publication de cette hiſtoire valut au P. Meneſtrier pendant les dernières années de ſa vie, devoient le pourſuivre au-delà du tombeau. Un ſiècle après ſa mort, le Janſéniſme révolutionnaire, triomphant ſur les ruines de l'Egliſe & de la Compagnie de Jéſus, y trouva une occaſion d'épancher ſon fiel contre les Jéſuites & d'inſulter à la mémoire du P. Meneſtrier. M. Grégoire, ancien évêque conſtitutionnel de Blois, publia en 1809 *Les Ruines de Port-Royal-des-Champs*, pour célébrer l'année ſéculaire de la deſtruction de ce monaſtère fameux. A propos de la Bulle de Clément IX ſur les cinq Propoſitions de Janſénius, reçue par les évêques qui s'étoient d'abord montrés oppoſants, il y rappelle que Colbert, par l'ordre du roi, fit frapper en 1669 une médaille pour tranſmettre à la poſtérité la mémoire d'un événement heureux qui rendoit à l'Egliſe la paix un inſtant troublée. « Cette médaille, dit M. Grégoire, préſente d'un côté Louis XIV, de l'autre

une colombe rayonnante, ſymbole du Saint-Eſprit qui a préſidé à cette action; plus bas eſt un autel ſur lequel eſt une Bible ouverte, & ſur cette Bible ſont les clefs de ſaint Pierre en ſautoir, avec le ſceptre & la main de juſtice, pour marquer le concours de la puiſſance eccléſiaſtique & de l'autorité royale.

« Les mots de la légende ſont, *Gratia & pax a Deo*. C'eſt de Dieu que viennent la grâce & la paix. Ceux de l'exergue ſont, *Ob reſtitutam Eccleſiæ concordiam:* Pour monument de la paix rendue à l'Egliſe; & au-deſſous eſt la date 1669, ce qui comprend Rome & ſes théologiens, auſſi bien que les évêques & le clergé de France.

« .....Le P. Meneſtrier, *Jéſuite*, ayant donné en 1689 une édition d'une *Hiſtoire de Louis XIV par médailles*, y mit pareillement celle-ci, toutefois en expliquant à ſa manière la paix de Clément IX: dans l'édition de 1693 il ajouta de nouvelles fauſſetés, mais enfin la médaille s'y trouve. »

De ces derniers mots de l'ancien évêque de Blois il réſulte que, dans la première édition de l'*Hiſtoire de Louis-le-Grand par les médailles*, le P. Meneſtrier ſeroit coupable d'avoir donné une interprétation arbitraire de la médaille en queſtion, & que, dans l'édition de 1693, il auroit aggravé le délit en ajoutant de nouvelles fauſſetés: ce ſont les expreſſions de l'ancien conventionnel.

J'ai ſous les yeux les deux éditions citées, &, afin que le lecteur puiſſe juger de la bonne foi du redreſſeur de torts & faire lui-même juſtice de l'accuſation, je reproduis textuellement les explications données par le P. Meneſtrier dans les éditions de 1689 & de 1693. Je copie :

Edition de 1689, planche XIV, médaille 4 : « *Gratia & pax a Deo. Ob reſtitutam Eccleſiæ concordiam.* M DC LXIX. La grâce & la paix viennent de Dieu. Pour la paix donnée à l'Egliſe. 1669.

« Le Clergé de France ayant été longtemps diviſé ſur les matières de la grâce & des cinq Propoſitions condamnées par Innocent XI & par Alexandre VII, le roi impoſa ſilence aux deux partis, & rendit la paix à l'Egliſe en faiſant ſigner un formulaire dreſſé par l'Aſſemblée du Clergé. L'autorité de l'Egliſe eſt repréſentée par les clefs, la royale par le ſceptre & par la main de juſtice, la doctrine par le livre, & l'Egliſe par l'autel. »

Dans l'édition de 1693 (ſuite des médailles, planche VI), on retrouve au-deſſous de la repréſentation de celle-ci la même explication mot pour mot. J'ajoute que dans les deux éditions la repréſentation de la médaille eſt en tout conforme à la deſcription donnée par M. Grégoire ; on y voit la colombe rayonnante, l'autel, la Bible ouverte, les clefs de ſaint Pierre en ſautoir, avec le ſceptre & la main de juſtice ; la légende *Gratia & pax a Deo*, & l'exergue *Ob reſtitutam Eccleſiæ concordiam.*

Et cependant le P. Meneſtrier eſt traité de fauſſaire, il eſt accuſé d'avoir donné une explication menſongère d'un monument public, d'avoir ſciemment ajouté fauſſetés ſur fauſſetés.

Si M. Grégoire n'a pas reculé devant la calomnie pour flétrir la mémoire d'un religieux auſſi recommandable par ſa piété & ſa vertu que par ſon ſavoir, c'eſt qu'il vouloit ſans doute raviver les haines contre l'illuſtre Société qui, auſſi longtemps qu'elle étoit reſtée debout, avoit défendu

la pureté de la ſoi contre les ſectaires, & qui depuis, même aux jours de la perſécution, lorſque ſes membres diſperſés ne trouvoient pas où repoſer leur tête en Europe, étoit encore un épouvantail pour les deſtructeurs de l'orthodoxie.

M. Grégoire ne s'en tient pas là dans ſon diſcours élégiaque ſur la Thébaïde françoiſe : après les Jéſuites vient le tour de l'Académie des inſcriptions elle-même qu'on ne s'attendoit guère à voir englobée dans la même proſcription que la Compagnie de Jéſus ; il s'en prend à Gros de Boze qui, « redevable aux Jéſuites, dit-il, leur ſacrifie ſon honneur & celui de l'Académie, » & il l'accuſe à ſon tour de menſonge & de mauvaiſe foi. N'eſt-ce pas proſtituer le talent & le ſavoir que de les employer au ſervice d'une cauſe qui, pour avoir raiſon, oblige de recourir à des armes déloyales ?

Déjà à la fin du ſiècle dernier, ſoixante-dix-ſept ans après la mort du P. Meneſtrier, d'autres avoient exprimé des doutes ſur l'intégrité de ſon caractère & ſur ſa bonne foi littéraire, ſans que perſonne juſqu'à ces derniers temps eût penſé ſeulement à le défendre de ces inſinuations malveillantes ; voici le fait :

Le *Journal des Sçavans*, du 22 juin 1682, avoit annoncé que le tombeau de la reine Anne ou Agnès de Ruſſie, ſeconde femme du roi Henri Ier, fils de Robert, avoit été découvert récemment par le P. Meneſtrier dans l'égliſe de l'abbaye de Villiers de l'ordre de Cîteaux, auprès de la Ferté-Aleps ou Alais, en Gâtinois (*Firmitas Adelahidis*), à une lieue d'Etampes. C'étoit une tombe plate, dont les extrémités étoient briſées. L'effigie de la reine y étoit gravée ayant ſur la tête une couronne affectant la forme du

bonnet que portoient les électeurs d'Allemagne; en retour étoit un demi-cercle où commençoit ſon épitaphe ainſi conçue : *Hic jacet domina Agnes uxor quondam Henrici regis*..... Le reſte manquoit; ſur l'autre retour on liſoit: ..... *eorum per miſericordiam Dei requieſcant in pace.*

On voit par cette épitaphe que cette princeſſe s'appeloit Agnès & non Anne, & qu'elle mourut en France, quoique les hiſtoriens nous aſſurent qu'elle retourna en ſon pays après la mort de Raoul de Péronne, comte de Creſpy & de Valois, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces (1).

Le P. Anſelme, Dom Bouquet & les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, adoptèrent cette opinion contrairement à celle qui avoit été émiſe par les frères de Sainte-Marthe dans la première édition du *Gallia chriſtiana:* auſſi, en 1770, les auteurs de la ſeconde édition cherchèrent-ils à démontrer la fauſſeté de la découverte faite par le P. Meneſtrier; ils allèrent même juſqu'à affirmer qu'il y avoit ſuppoſition du mot *regis* à la fin de la première partie de l'inſcription citée plus haut. « .... Non abs re erit nonnulla prælibare de Anna altera Henrici I regis uxore, cujus tumulum an. 1682 inveniſſe, vidiſſe & epitaphium legiſſe in eccleſia Villarienſi ſibi viſus eſt Cl.-Fr. Meneſtrier e Soc. Jes. preſbyter. Legit enim : *Hic jacet domina Agnes uxor quondam*

(1) Le XIIIe concile de Tolède, canon 4, défend que qui que ce ſoit épouſe les reines veuves ou vive avec elles. Voici les raiſons ſur leſquelles cette défenſe eſt appuyée :

« Quis enim Chriſtianorum æquanimiter ferat defuncti regis conjugem alieno poſtmodum connubio uti aut ſecuturi principis libidini ſubjugari? & quæ fuit domina gentis ſit poſtmodum proſtibulum fœditatis? & quæ toris extitit regalibus honoris regii ſublimitate conjuncta, ſtupris eorum vel conjugiis, quibus pridem dominata eſt, abdicetur ut reproba? » (Florez, *Eſpaña ſagrada*.)

Henrici regis, ubi anno 1642 D. Magdelon Theulier delegatus a Vicario generali ordinis legerat : *Hic jacet domina Agnes quæ fuit uxor Henrici*, & ubi anno 1749 rogatus a me D. P.-F. Nicod prior de Loya legit : *Hic jacet domina Agnes quæ fuit uxor Henrici*, ſed neuter legit *Henrici regis*, quod poſtremum nuſquam extitit, &c. (1). »

Leveſque, auteur d'une Hiſtoire de Ruſſie (2) qui parut en 1782, accueillit cette dénégation ſur le ſeul témoignage des auteurs du *Gallia chriſtiana*, ſans ſe donner la peine de vérifier le fait ſur le monument. Tous les hiſtoriens ſe rangèrent à cette opinion, ſi l'on excepte les Bénédictins qui, dans la troiſième édition de l'*Art de vérifier les dates*, crurent devoir maintenir la leçon du P. Meneſtrier, ſous la réſerve toutefois que ce qu'il avoit donné pour un tombeau, pouvoit n'être qu'un ſimple cénotaphe.

Cependant la mémoire du P. Meneſtrier reſtoit ſous le coup de l'accuſation de faux portée contre lui par les frères de Sainte-Marthe, dont l'affirmation pouvoit avoir force de choſe jugée dans le monde ſavant, puiſque pendant plus d'un demi-ſiècle perſonne n'avoit pris ſa défenſe. En 1825, un étranger, le prince Alexandre Labanoff, qui avoit trouvé aux archives du royaume un diplôme original de Philippe Ier, donné l'an 1060 à l'abbaye de Saint-Denis & portant le ſceau de la veuve de Henri Ier, ✝ *Agnæ reginæ*,

(1) *Gallia chriſtiana*, t. XII, col. 242, au mot Villarium.

(2) Pierre-Charles Leveſque, hiſtorien & traducteur, né en 1734, mort en 1812, a écrit *Hiſtoire de Ruſſie*, tirée des chroniques originales & des meilleurs hiſtoriens de la nation. Il y a une 4e édition, continuée & publiée avec des notes par Malte-Brun & Depping. Paris, 1812, in-8.

publia une brochure (1) dans laquelle, au moyen des titres authentiques, il reſtitue à la reine ſon véritable nom, réhabilite le P. Meneſtrier & réduit à néant l'imputation calomnieuſe de ſes accuſateurs.

« Il eſt difficile de penſer, dit M. de Labanoff (p. xx), que le P. Meneſtrier, déjà connu en 1682 par ſes ouvrages & ſes recherches ſavantes, & appartenant à un ordre religieux alors extrêmement conſidéré, eût pu ſe décider à une jonglerie auſſi forte que celle dont les auteurs de la *Gallia chriſtiana* ont chargé ſa mémoire. Peut-on croire ſurtout qu'il l'ait haſardée relativement à un monument qui ſe trouvoit à quelques lieues de Paris, à la portée des ſavants dont il avoit provoqué la critique, en annonçant ſa découverte dans le ſeul journal littéraire qui parût alors? & comment ſe fait-il que pendant quatre-vingt-huit ans (de 1682 à 1770) perſonne n'ait ſongé à relever une impoſture auſſi publique? »

Le prince Labanoff ajoute que la couronne que l'on voyoit ſur la tête de la figure ſculptée du monument eſt, conformément à la deſcription donnée par le P. Meneſtrier, abſolument ſemblable à celle que portoient les grands-ducs de Ruſſie, & que tous les princes qui deſcendent de la maiſon de Rurik ont conſervée dans leurs armoiries. Puis, répondant à ce que les frères de Sainte-Marthe avoient avancé, que D. Theulier & D. Nicod n'ont pas lu le mot *regis* ſur le tombeau, il ſoutient que les auteurs du *Gallia*

(1) *Recueil de pièces hiſtoriques ſur la reine Anne ou Agnès, épouſe de Henri Ier, roi de France, & fille de Jaroſlaff Ier, grand-duc de Ruſſie*, avec une notice & des remarques. Paris, Firmin Didot, 1825, in-8.

chriſtiana n'étoient pas juges compétents de l'exactitude de l'une ou de l'autre verſion, puiſqu'ils n'avoient pas vu par leurs yeux; l'inſcription, eu égard à ſon antiquité & au délabrement dans lequel elle étoit, ne pouvant d'ailleurs être déchiffrée que par des hommes rompus à l'étude de la diplomatique. Et il demande ſi les connoiſſances de D. Nicod étoient ſupérieures à celles du P. Meneſtrier qui a été, ajoute-t-il en terminant, « d'une érudition peu commune. »

Il eſt ſingulier que ce ſoit un grand ſeigneur ruſſe qui ait pris en main la cauſe du P. Meneſtrier, d'un Jéſuite, pour protéger la droiture & la loyauté de ſon caractère contre les accuſations menſongères de religieux françois qui n'avoient pas craint de flétrir ſa réputation d'homme de bien & de ſavant, lorſqu'il ne pouvoit plus ſe défendre lui-même. Cet hommage déſintéreſſé, rendu à ſa probité & à ſon ſavoir, n'en eſt que plus honorable.

Le *Journal des Sçavans*, après avoir décrit le monument d'Agnès de Ruſſie, découvert par le P. Meneſtrier (1), ajoutoit : « Ce même Père a déterré quantité d'autres monuments de nos rois & des princes de la maiſon royale, qui donneront de grandes lumières pour notre hiſtoire. Il fait graver deux planches du règne de Charles V, où l'on voit le portrait au naturel de ce roi, de ſes enfants, de ſes frères, de la reine, de ſa mère, de ſes ſœurs, des grands officiers de la couronne, qu'il a tirés d'un exemplaire

(1) Le *Journal des Sçavans* de 1682 a rendu compte de la découverte de ce tombeau, mais je n'ai rien vu de publié à ce ſujet par le P. Meneſtrier; peut-être ſe borna-t-il à la communiquer aux auteurs de ce Recueil dans une note reſtée inédite.

de la Chambre des comptes que M. d'Hérouval lui a communiqué, & il a démêlé tous ces princes par les blaſons qui ſont ſur leurs habits. Il a fait des découvertes auſſi curieuſes en trois ou quatre abbayes, & il a remarqué dans une verrière de N.-D. de Chartres la cérémonie de l'oriflamme donné par l'abbé de Saint-Denis du temps de ſaint Louis, & un tableau fait à l'aiguille qui repréſente le roi Jean, ſa femme & ſes enfants. Il a auſſi trouvé dans la chapelle du château de Creil, ſur la rivière de l'Oiſe, le portrait de Robert de Clermont, fils de ſaint Louis, tige de la maiſon de Bourbon, & de Béatrix de Bourgogne ſa femme, avec leurs armoiries, les deviſes de la maiſon de Bourbon, des chaufferettes allumées, des bâtons noueux, du cerf aîlé, du chardon, des éclairs, de la ceinture d'eſpérance & de l'écu d'or, en divers endroits de ce château ; & il eſpère pouvoir trouver les images & les armoiries de la plupart des princes de la maiſon royale, pour rectifier en pluſieurs endroits ce que Meſſieurs de Sainte-Marthe en ont écrit dans l'Hiſtoire généalogique de cette maiſon. »

On voit, par l'énumération de ces découvertes, combien le P. Meneſtrier étoit avide de rechercher toutes les particularités qui pouvoient jeter quelque jour ſur les antiquités nationales & corriger les fables débitées inconſidérément par des hiſtoriens plus épris du merveilleux que de l'amour du vrai. La connoiſſance approfondie qu'il avoit de la ſcience du blaſon lui étoit d'un grand ſecours dans ſes recherches ; une tombe ignorée, un écuſſon rongé par le temps, quelques détails de coſtume ou d'armure, ſuffiſoient pour lui fournir des documents précieux qui le mettoient à même de redreſſer bien des erreurs hiſtoriques.

Le P. Meneſtrier mourut à Paris, le 21 janvier 1705, d'une maladie au pilore, après de longues & cruelles ſouffrances, au milieu deſquelles ſa patience & ſa piété ne ſe démentirent pas un ſeul inſtant. Il étoit âgé de ſoixante-quatorze ans. On peut dire que ſa vie fut conſacrée entièrement à l'étude, au travail, à l'enſeignement & à l'obſervance de la règle à laquelle ſa vocation religieuſe l'avoit ſoumis.

Le Catalogue de la bibliothèque Falconet, nº 14098, cite un Eloge du P. Meneſtrier, 1705, in-12. Je l'ai cherché inutilement, & je ſuppoſe que ce n'eſt autre choſe que l'article du *Journal de Trévoux* dont j'ai extrait ci-deſſus quelques paſſages.

A la mort du P. Meneſtrier, un conflit s'éleva entre la maiſon de Paris où il mourut & celle de Lyon à laquelle il appartenoit : de part & d'autre on revendiquoit la propriété de ſes livres. Après quelques débats, ils furent adjugés à la maiſon de Lyon; les ſtatuts qui règlent la matière voulant que les meubles délaiſſés par un Jéſuite appartiennent à la maiſon dans laquelle il étoit entré en religion. C'eſt par ſuite de cette déciſion qu'on voit encore, à la Bibliothèque de Lyon, un ſi grand nombre de volumes portant ſur la garde l'*ex-dono* du P. Meneſtrier. Ces livres, qui faiſoient partie de la bibliothèque du collége de la Trinité, devinrent avec tous les autres la propriété de la Ville, lorſque le Gouvernement révolutionnaire s'empara des biens des communautés religieuſes.

Le portrait du P. Meneſtrier a été gravé pluſieurs fois : par Gantrel ; par Nolin, d'après le portrait peint au paſtel par Simon ; par Trouvain, auſſi d'après Simon, tous les

trois in-fol. ; par un graveur refté inconnu, & enfin par Defrochers, in-8. Le portrait gravé par Gantrel, en 1687, eft un médaillon placé fur un focle ; celui de Nolin a été fait pour l'*Hiftoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*. Cette Hiftoire n'ayant eu aucun fuccès, le portrait du P. Meneftrier en a été enlevé par les marchands & par les amateurs pour être vendu à part ou ajouté aux bons exemplaires de l'*Hiftoire civile & confulaire*, en tête defquels on le trouve quelquefois. C'eft un médaillon de forme ovale, appliqué contre les rayons d'une bibliothèque où font rangés vingt-cinq à trente volumes portant au dos le titre de divers ouvrages du P. Meneftrier. On lit autour du médaillon : *P. Claudius Meneftrier Societatis Jefu facerdos. ætate LVII. P. Simon pinxit. J. B. Nolin del. & fculpfit*, 1688. Au-deffous du médaillon, le graveur a figuré en manière de bas-relief l'intérieur d'une églife, où le P. Meneftrier eft repréfenté prêchant devant un nombreux & brillant auditoire.

Le portrait gravé par Trouvain eft, comme celui de Nolin, placé dans un médaillon, mais fans ornements acceffoires. Au-deffous eft le monogramme de la Compagnie de Jéfus; *P. Simon pinxit. A. Trouvain fculpfit*, 1688. Tous les deux font d'une affez bonne exécution; cependant on trouve que, dans l'un comme dans l'autre, la gravure eft pouffée un peu trop au noir. Celui de Nolin rappelle plus heureufement « cette phyfionomie folaire » que le P. de Colonia donne au P. Meneftrier ; c'eft l'unique raifon qui puiffe le faire préférer. Je ne connois pas l'œuvre du graveur anonyme, où on l'a repréfenté en furplis. Le portrait gravé par Defrochers, en 1705, eft bien venu; les belles

épreuves en ſont recherchées (1). On lit au bas ces quatre vers :

> Meneſtrier, connoiſſeur en fait d'antiquité,
> Compoſa de ſa ville une hiſtoire célèbre ;
> Le blaſon, la deviſe & la pompe funèbre
> Feront paſſer ſon nom à la poſtérité.

Ce méchant quatrain eſt du poète ſans fard, Gacon, qui avoit un prix fait avec les graveurs pour la fabrication des vers qu'il étoit d'uſage alors de joindre aux portraits des hommes illuſtres; on les retrouve avec quelques variantes dans l'épître adreſſée par Gacon au P. Meneſtrier ſur ſon *Hiſtoire conſulaire*.

Ces portraits, à l'exception de celui du graveur anonyme, ſont partie de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte, achetée par la Ville, n. 14445-46-47-48.

Le nom du P. Meneſtrier, ſi célèbre de ſon vivant, reſta preſque entièrement ignoré pendant toute la durée du dix-huitième ſiècle, à cela près que ſes Méthodes du blaſon étoient imprimées & réimprimées par les libraires, qui les défigurèrent au point qu'il n'y reſta bientôt preſque plus rien de lui, que ſon nom. C'étoit là tout ce qu'on connoiſſoit du P. Meneſtrier; ſes autres ouvrages étoient tombés dans l'oubli; ſon *Hiſtoire conſulaire* même, reléguée dans la pouſſière des grandes bibliothèques, n'étoit guère conſultée

(1) L.-M. Perenon a publié en 1849, Lyon, lithog. Cotton, un portrait du P. Meneſtrier, grand in-8, avec une notice & un *fac-ſimile* de ſon écriture. Il y a des épreuves ſur papier roſe & ſur papier jaune. Voyez le n° 14444 du Catalogue de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte. Cette lithographie devoit faire partie d'un recueil (*Le Panthéon lyonnais*) qui n'a pas été continué.

que par les érudits, & à peine ſi quelques voix s'élevèrent de loin en loin pour rappeler à nos pères le nom d'un écrivain qui avoit honoré ſon pays par ſoixante années de travaux utiles. A ſa mort, les journaliſtes de Trévoux lui avoient payé le tribut d'hommage & de regret qui étoit dû au ſavant; on a vu ce que Colonia, Niceron & Pernetti ſe ſont bornés à dire de lui; Titon du Tillet l'a inſcrit ſur ſon *Parnaſſe françois*, comme poète & muſicien, entre Etienne Pavillon & Mademoiſelle Deſcartes, ſœur de l'illuſtre philoſophe; ce ne fut qu'en 1820 que le ſouvenir de ce ſavant lyonnois ſembla ſe raviver parmi nous : l'Académie des ſciences, belles-lettres & arts de Lyon propoſa ſon Eloge au concours de cette année; mais perſonne alors ne ſavoit plus ce que c'étoit que le P. Meneſtrier. Que pouvoit-on dire d'ailleurs au dix-neuvième ſiècle, en plein libéraliſme, d'un religieux qui avoit paſſé ſa vie, on le croyoit ainſi, à écrire ſur le blaſon & ſur les origines des armoiries? L'éloge d'un Jéſuite propoſé par un corps ſavant dans la ſeconde ville du royaume, préciſément à l'époque de la plus grande vogue des Voltaire-Touquet! n'étoit-ce point un pas rétrograde vers la féodalité & la contre-révolution, & n'y avoit-il pas de quoi effrayer les moins timides? Il eſt vraiſemblable qu'on le comprit ainſi, car deux athlètes ſeulement ſe préſentèrent dans l'arène, tous les deux étrangers à Lyon : l'un de Saint-Etienne, l'autre de Montpellier. Leur compoſition fut jugée ſi foible, ſi inſuffiſante, que l'Académie annula le concours, & depuis il n'a plus été queſtion de l'Eloge du P. Meneſtrier.

L'académicien chargé de faire le rapport ſur ces deux pièces, M. Béraud, paſſa ſous ſilence le Mémoire envoyé

de Saint-Etienne : c'étoit l'œuvre d'un étudiant, véritable amplification de collége, qui ne méritoit pas l'honneur d'une mention ; mais il jugea convenable d'appeler l'attention de l'Académie ſur le Mémoire de M. Amoreux, alors médecin à Montpellier, ſi je ne me trompe, & auteur de divers ouvrages ſcientifiques. L'épigraphe choiſie par ce dernier, *Tranſiit laborando*, s'appliquoit heureuſement à l'Eloge du P. Meneſtrier ; toutefois l'auteur auroit pu ſe diſpenſer, ce ſemble, d'altérer le texte ſacré auquel il l'avoit empruntée : *Pertranſiit benefaciendo* (1), qui s'appliquoit non moins heureuſement à ſon ſujet : écrire pour l'inſtruction des hommes, n'eſt-ce pas faire le bien ? Tout en rendant juſtice aux bonnes intentions & au travail de M. Amoreux, le rapporteur, ſe fondant ſur ce qu'il n'étoit qu'un narrateur habile, exact & judicieux, mais manquant de l'enthouſiaſme & de l'entraînement du panégyriſte, conclut à ce qu'il n'y avoit pas lieu à décerner le prix propoſé (2). Il y a, en effet, dans le Mémoire de M. Amoreux ce que l'on trouve partout, rien de plus ; il eſt écrit d'ailleurs d'un ſtyle ſi lâche & ſi diffus, la forme en eſt ſi négligée, ſi peu académique, qu'on ne comprend pas comment l'auteur a pu avoir la penſée de préſenter cette compilation informe au jugement d'une Académie. Mais ce qui étonne bien plus encore dans ce concours avorté, c'eſt que pas un Lyonnois ne répondit à l'appel de l'Académie.

Lorſque j'aurai rappelé un arrêté municipal qui décore du nom du P. Meneſtrier une ruelle étroite & déſerte (3),

(1) *Act. Apoſtol.*, x, 38.

(2) Voyez, dans les procès-verbaux de l'Académie de Lyon, le rapport de M. Béraud ſur le concours pour l'Eloge du P. Meneſtrier, année 1820.

(3) C'eſt le paſſage voûté qui conduit de la place du Collége au quai de Retz.

plus, ſon buſte en marbre commandé par la Ville & placé au Muſée, j'aurai, je crois, énuméré tout ce qui a été tenté officiellement pour honorer ſa mémoire. Le buſte exécuté par Legendre-Héral dans la manière antique, le cou nu, ſans la moindre draperie, n'a pas même le mérite qui eût compenſé la foibleſſe & la médiocrité de la compoſition, celui de la reſſemblance; on y retrouve je ne ſais quelle réminiſcence opiniâtre d'un buſte de Cuvier que l'artiſte avoit exécuté quelque temps auparavant, & dont il étoit ſans doute ſi pénétré, qu'il en eſt reſté, malgré lui, comme un reflet ſur celui du P. Meneſtrier.

Ainſi on diroit que, par je ne ſais quelle déplorable fatalité, hommes de lettres & artiſtes ſe ſont entendus pour maltraiter après ſa mort celui qui, pendant ſa vie, avoit tant fait pour les lettres & pour les arts.

Aujourd'hui, une réaction ſalutaire, amenée par des travaux hiſtoriques conſciencieux, s'eſt opérée dans les eſprits; les préjugés & les préventions injuſtes tendent de jour en jour à ſe diſſiper, & les partis, faiſant trève à leurs anciens diſſentiments, ſemblent ſe réunir pour rendre hommage aux illuſtrations de la vieille France, naguère ſi délaiſſées & mépriſées. Lorſque de toutes parts on élève des monuments ou des ſtatues au génie, à la vertu, quelquefois même, il faut bien le dire, à des célébrités plus ou moins conteſtables, me ſera-t-il permis, en terminant, d'exprimer un regret, ou plutôt de formuler un vœu? Un ſimple marbre, avec une inſcription qui rappelleroit les titres du P. Meneſtrier à la reconnoiſſance & à l'admiration des Lyonnois, n'a-t-il pas ſa place marquée à la Bibliothèque de la Ville, autrefois confiée à ſes ſoins & enrichie de ſes

dons (1)? Seroit-ce trop demander pour conſacrer le glorieux ſouvenir de l'hiſtorien qui a doté ſa patrie d'un monument plus durable que le bronze? & de qui on peut dire avec vérité ce qu'il écrivoit du vénérable P. de Buſſières, ſon maître : « qu'il s'en eſt dreſſé lui-même d'éternels « dans ſes ouvrages. »

(1) Outre les nombreux volumes qu'il a donnés de ſon vivant ou qu'il a laiſſés après lui, la Bibliothèque du Collége lui eſt redevable de pluſieurs manuſcrits :

Maximes chrétiennes, en langue grecque; in-12, de 160 pp., vélin (n. 54 du Cat. des Mss. de la B. de Lyon).

Somnium Scipionis; gr. in-fol. de 100 pp. (id., n. 99.)

Acta proceſſus Amedei de Says; pet. in-fol. de 700 pp., vélin (id., n. 322).

Diſtinctiones magiſtri Petri Cantoris Pariſiacenſis; gr. in-4, vélin (id., n. 558). Beau ms. à longues lignes, avec les initiales coloriées.

Le Roman royal, ou *Amours du grand Alcandre* (Henri IV); in-4 de 160 pp. (id., n. 684).

Négociations en cour de Rome; pet. in-fol. d'environ 1200 pp. (id., n. 865). Il contient les traités, l'extrait des dépêches & les actes de l'ambaſſade du marquis de Saint-Chamond, Melchior Mitte de Miolans, ſeigneur de Chevrières & de Bouthéon, de M. de Lyonne, des cardinaux d'Eſte & de Grimaldi, & de l'abbé Arnauld, pour les affaires de la cour de France avec le Saint-Siége, de 1644 à 1655.

Ambaſſade de M. le marquis de Fontenay auprès de la cour de Rome, ſous la régence d'Anne d'Autriche (id., n. 982).

Artaxerces & Eſther, drame en ſept actes & en langue eſclavonne, avec la traduction grecque en regard; in-fol. de 400 pp. du XVIIe ſiècle (id., n. 1220).

Journal de la Cour de Rome, commençant au pontificat de Nicolas V, juſqu'en 1494; pet. in-fol. de 600 pp. (id., n. 1228).

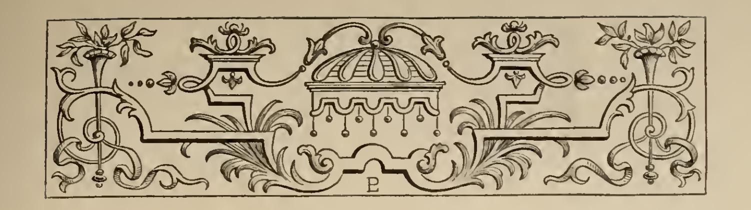
Le P. Meneſtrier ne laiſſoit jamais échapper l'occaſion d'acheter les volumes provenant du cabinet de Jean Grolier; ceux qu'on voyoit à la Bibliothèque du temps de M. Delandine, & qui s'y trouvent encore aujourd'hui ſans doute, y ont été placés par les ſoins de ce Père. Homme de goût autant que ſavant, il ſongeoit déjà, il y a deux ſiècles, à ſauver de la deſtruction ces exemplaires de choix des meilleurs livres que Grolier avoit fait revêtir des admirables reliures qui ſont un objet d'envie pour les bibliophiles de nos jours. Parmi les Grolier qui ſont à la Bibliothèque de la Ville, on remarque *Epitome Pii II, Pont. Max. in Decades Blondi*. Baſileæ, 1553, in-fol.



RECHERCHES

BIBLIOGRAPHIQUES.





RECHERCHES

BIBLIOGRAPHIQUES.

> « Cette fcience (la Bibliographie) doit être étudiée auffi avec foin, au moins dans fa partie hiftorique & critique, par les gens de lettres qui s'occupent d'hiftoire littéraire. » (J.-C. Brunet, *Manuel*, t. I, Préf., p. II.)



ES écrits du P. Meneftrier étoient tombés dans un tel oubli au commencement de ce fiècle, qu'il étoit facile au petit nombre des curieux qui les recherchoient encore, de fe les procurer à vil prix, à l'exception toutefois de fon Hiftoire confulaire de Lyon : les exemplaires de ce beau livre, encore enfouis dans les dépôts publics & dans les bibliothèques privées échappées à la dévaftation, étant peu communs dans le commerce, on en profita pour exagérer leur valeur vénale. Plus tard, l'appât du gain ayant fait fortir de leurs réduits une très grande quantité d'exemplaires, leur prix élevé fubit une dépréciation de plus de moitié. Mais il n'en a pas été de même de fes Méthodes héraldiques, de fes petits Traités du

Blaſon & de la Nobleſſe, des Emblêmes & Deviſes, des Ballets anciens & modernes, des Tournois, des Décorations funèbres, & d'une foule d'autres diſſertations & traités ſinguliers qu'on trouvoit autrefois pour quelques ſous ſur les étalages des bouquiniſtes, & qu'on ſe diſpute aujourd'hui dans les ventes où les marchands, exploitant à l'envi l'engouement & l'ardeur des collecteurs, ſavent les faire monter à des chiffres exorbitants.

La collection des œuvres du P. Meneſtrier eſt d'ailleurs très difficile, ſinon impoſſible à compléter; c'eſt ce qui arrive pour tous les livres dont le ſuccès a été populaire, & qui, bien que tirés à très grand nombre & répandus à profuſion dans le public, diſparoiſſent de la circulation, à force d'avoir été lus & feuilletés, ou ne ſe retrouvent qu'à grand' peine en bon état, bien ſouvent maculés, mutilés & hors d'uſage, ſurtout lorſque près de deux ſiècles ſe ſont écoulés depuis leur publication. Ajoutons qu'en 1793, alors que les plus nobles travaux de l'intelligence étoient voués au mépris & à la deſtruction, les livres ſur les armoiries & ſur la nobleſſe, remplis ordinairement de figures du Blaſon, coururent plus de riſques que les autres. Les Iconoclaſtes de ce temps, qui les avoient mis à l'index tous ſans diſtinction, firent des auto-da-fé des exemplaires qu'ils purent ſaiſir, & le nombre en dut être grand à cette époque où le fanatiſme de la démagogie & l'exécration des priviléges d'une part, de l'autre, la terreur & la crainte d'être compromis & dénoncés, étoient des motifs plus que ſuffisants pour que les uns ſe fiſſent un mérite de condamner aux flammes ces ſymboles odieux de la ſervitude, & que les autres cruſſent prudent d'anéantir en ſecret ces der-

niers veſtiges de la féodalité (1). Les ouvrages du P. Meneſtrier ne furent pas épargnés; cela nous explique l'extrême rareté de la plupart de ſes traités des Armoiries & de la Nobleſſe.

Lorſque le goût des études ſérieuſes s'eſt ranimé en France, lorſqu'on n'a plus conſidéré la ſcience héraldique comme un attentat contre les droits de l'homme & du citoyen, ou comme un frivole paſſe-temps de la vanité, on a vu qu'on pouvoit s'en ſervir utilement, ſoit pour rétablir des faits douteux, ſoit pour rectifier des dates fauſſes ou incertaines, & cette ſcience eſt devenue comme un flambeau indiſpenſable pour l'hiſtoire, à travers les obſcurités confuſes du moyen-âge. Dès-lors les traités du blaſon furent recherchés. Les écrits du P. Meneſtrier ſur cette matière, auparavant dédaignés & relégués ignominieuſement dans les galetas des bouquiniſtes, ont été recueillis avec ſoin, lavés de leurs ſouillures, reliés par nos plus habiles artiſtes, & ils figurent honorablement aujourd'hui ſur les tablettes d'érable ou d'acajou des plus ſplendides cabinets : véritable apothéoſe, non moins glorieuſe pour la mémoire de l'auteur que ne l'avoit été pour lui l'eſtime que ſes écrits lui méritèrent pendant ſa vie.

Juſqu'ici j'ai eu pour guides les anciens biographes, les Mémoires de Trévoux, Colonia, Niceron, Pernetti, le Journal des Sçavans, &, quelque inſuffiſants que ſoient les matériaux que les uns & les autres m'ont fournis, j'ai pu marcher ſur la foi d'autrui, tout en mettant à profit les

(1) Voyez les réflexions pleines de juſteſſe que M. Brunet a faites, à ce ſujet, dans la dernière édition de ſon *Manuel*, t. 1, ubi ſup., p. IX.

renſeignements que je rencontrois çà et là dans les écrits imprimés ou inédits du P. Meneſtrier lui-même.

Quoique la route qui me reſte à parcourir ait été déjà battue bien des fois, la partie bibliographique a auſſi ſes ténèbres & ſes difficultés. J'aurois voulu pouvoir parler *de viſu* de tous les ouvrages & de toutes les éditions que j'avois à décrire, &, je ſuis forcé de l'avouer, il en eſt quelques-uns qu'il ne m'a pas été poſſible de découvrir : toutefois ils ſont en petit nombre, les collections de mes amis & de quelques amateurs bienveillants, les bibliothèques publiques de Paris & celle de Lyon m'ayant été d'un plus grand ſecours dans mes recherches, que je n'avois oſé l'eſpérer en commençant.

Parmi les bibliographes qui ont donné des liſtes plus ou moins exactes, mais toujours fort incomplètes, des œuvres du P. Meneſtrier, quelques-uns lui ont attribué des ouvrages qu'il n'a pas compoſés, d'autres en ont omis qui ſont évidemment de lui : il a donc fallu, ſuivant les lumières que j'ai pu me procurer, ajouter aux uns, retrancher aux autres, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient. Le Catalogue du P. Niceron ne contient que 83 articles, & c'eſt le plus ample ; tout en l'ayant augmenté conſidérablement, je crains de laiſſer encore à déſirer. Je me ſuis borné à mentionner, pour mémoire & ſans numéros d'ordre, le titre des ouvrages qui m'ont paru douteux, toutes les fois que je n'ai pas eu des raiſons ſolides ſoit pour les admettre, ſoit pour les repouſſer abſolument. Malgré la ſévérité que j'ai apportée à écarter tout ce qui m'a ſemblé avoir été attribué indûment au P. Meneſtrier, peut-être ſuis-je tombé dans les mêmes fautes que ceux que j'ai voulu redreſſer :

d'autres viendront après moi qui m'appliqueront la loi du talion; les erreurs que j'aurai commifes par ignorance, mais avec une bonne foi entière, auront au moins ce réfultat qu'elles mettront fur la voie pour faire mieux. Quoi qu'il en foit, je puis dire que j'ai mis tous mes foins à refter dans le vrai, à décrire exactement les exemplaires que j'ai vus, à les confronter, à en indiquer les diverfes éditions & les contrefaçons, enfin à faire connoître le nombre des figures & des planches gravées qui doivent s'y trouver, de manière à ce que ces Recherches puiffent être confultées avec quelque fruit par les nombreux collecteurs des œuvres du P. Meneftrier.

En pourfuivant ce travail, je ne me fuis jamais diffimulé ce qu'il y a d'aride & d'ingrat dans ces nomenclatures faftidieufes de formats, de titres, de dates, de feuillets chiffrés & non chiffrés, &c.; auffi, pour interrompre la monotonie de ces détails techniques auxquels j'étois condamné, j'ai cru pouvoir me permettre quelques digreffions lorfque le fujet le comporte. Que fi l'on fe récrie fur ces éternelles redites, je n'ai qu'une réponfe à faire pour m'excufer de l'ennui que je prépare aux gens du monde qui effaieroient de l'affronter : ou la connoiffance des livres eft une fcience inféparable de toute littérature, ou elle n'eft qu'un amufement vain & puéril. Si c'eft une fcience, rien de ce qui s'y rattache ne doit être omis; fi au contraire on croit que c'eft un amufement puéril & fans utilité, que ceux qui en jugent ainfi rejettent ce volume, il n'eft pas à leur adreffe.

J'avois penfé d'abord à fuivre dans cette defcription l'ordre & la divifion des matières; mais tout ce qui a été

écrit par le P. Meneſtrier pouvant être conſidéré comme autant de fragments du grand ouvrage qu'il appeloit *la Philoſophie des images*, j'ai dû préférer l'ordre chronologique, & je ne me ſuis nullement préoccupé de l'arrangement des matières, au riſque d'encourir le blâme d'avoir confondu des compoſitions qui ſemblent n'avoir aucun rapport entre elles, mais qui toutes cependant ſe tiennent, ſont liées par une penſée commune & ſe dirigent vers le même but. J'ai penſé auſſi, en procédant de la ſorte, que le lecteur, ſi lecteur il y a, ſeroit plus à même de ſuivre la marche & le développement des idées & des vues de l'auteur dans la conduite de ſon plan.

DESCRIPTION RAISONNÉE

DES OUVRAGES, TANT IMPRIMÉS QUE MANUSCRITS,

DU P. C.-F. MENESTRIER.

I. — Les Devoirs de la ville de Lyon envers ſes Saints, tiré du R. P. Théophile Raynaud, de la Compagnie de Jéſus, par Cl.-F. M., jéſuite. Lyon, chez Guichard Juilleron, imprimeur ordinaire de la ville; 1658, in-12, 3 ff. pour les pièces liminaires, 74 pp. de texte.

Ce petit volume, que je n'ai vu cité par aucun bibliographe, fait partie de la Bibliothèque de Lyon. Je n'en connois pas d'autre exemplaire.

II. — Ballet des Deſtinées de Lyon, danſé le 16 juin (1658) dans le collége de la Très Sainte Trinité de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Anthoine Molin, vis-à-vis du Grand-Collége; 1658, in-4, 1 f. non chiffré pour l'Epiſtre à Meſſieurs les Prévoſt des marchands & Eſchevins de la ville de Lyon, 20 pp.

III. — L'Autel de Lyon conſacré à Louis-Auguſte, & placé dans le Temple de la Gloire. Ballet dédié à Sa Majeſté en ſon entrée à Lyon. A Lyon, chez Jean Molin, imprimeur ordinaire de Sa Majeſté; 1658, in-4, 3 ff. non chiffrés, 60 pp.

Au revers du frontiſpice, une figure gravée repréſentant un autel ſur lequel l'Amour & une femme (ſans doute la ville de Lyon) offrent deux cœurs en ſacrifice; au pied de l'autel, un lion couché.

A la ſuite du ballet : *Deviſes ſur les principaux événemens de la vie de*

S. M. — *Remarques ſur la conduite des ballets.* — *Deviſes expliquées.* A la fin, les noms des écoliers qui avoient joué un rôle dans le ballet.

Le P. Meneſtrier a donné l'analyſe & la deſcription de ce ballet dans la Préface des *Ballets anciens & modernes.* « Le 25 novembre, dit-il encore (*Eloge hiſtorique de la ville de Lyon*), le roi vint à Lyon, où il ne voulut point d'entrée ſolemnelle. Il viſita l'Hôtel-de-Ville, le Collége & diverſes maiſons religieuſes. On fit des joûtes ſur la Saône, un feu d'artifice de la Toiſon d'or, & un ballet dans le Collége, *de l'Autel de Lyon conſacré autrefois à Auguſte, rétabli & conſacré de nouveau à Louis-Auguſte.* On y fit des récits en douze langues, & toute la Cour y aſſiſta. » Le bibliophile Jacob, M. P. Lacroix (Cat. de la B. de Soleinne) dit que le P Meneſtrier eſt *un des auteurs* de ce ballet emblématique; il falloit dire : eſt l'auteur.

IV. — Deviſe au Roy, Deviſe à la Reine; in-4, s. l. n. d.

V. — Les généreux Exercices de la Majeſté, ou la Montre paiſible de la valeur, repréſentée en deviſes & en emblesmes. Lyon, Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, en la place de Confort; Lyon, 1659, in-4 de 20 pp., le titre compris.

Ce ſont des madrigaux, ſtances, &c., à la gloire du roi Louis XIV.

VI. — Eſtrennes de la Cour en deviſes & madrigaux, préſentées à Sa Majeſté le premier jour de l'an 1659. A Lyon, chez Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, à la place de Confort; 1659, in-4 de 18 pp.

C'eſt un recueil de dix-huit deviſes faites pour le roi, pour la reine & les ſeigneurs de la Cour.

VII. — Deviſes, emblêmes & anagrammes à Monſeigneur le Chancelier, par C.-F. M. de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, à la place de Confort; 1659, in-4 de 12 pp.

Ces devifes ont été compofées pour le chancelier Séguier. Le P. Meneftrier écrit à Guichenon (12 avril 1660) que Guillaume Barbier, qui avoit follicité l'impreffion de ces diverfes pièces en vers, fe plaignoit d'y avoir perdu fes frais, & réclamoit des dommages-intérêts.

VIII. — Le Véritable art du Blafon, où les armoiries font traitées d'une nouvelle méthode plus aifée que les précédentes; les origines expliquées & eftablies par de folides raifons & de fortes authoritez, les erreurs de plufieurs autheurs corrigées, la pratique de chaque nation examinée, & les caufes de leur diverfité fidèlement rapportées. A Lyon, chez Benoift Coral, en rue Mercière, à la Victoire; 1659, in-24, avec privilége du Roy. 21 ff. non chiffrés, 442 pp. A la fin, 2 ff. non chiffrés pour le privilége, frontifpice gravé, 13 planches de blafon.

Ce petit volume eft peu commun; c'eft le premier ouvrage écrit fur ces matières par le P. Meneftrier. Il fut la caufe de fa longue querelle avec Claude Le Laboureur, ancien prévôt de l'Ile-Barbe, auteur des *Mazures*, &c.

IX. — Deffein de la Science du Blafon, par C.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Lyon, chez Benoift Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1659, in-4 de 8 pp.

C'eft un profpectus dans lequel l'auteur réclame le concours & les lumières de tous ceux qui pouvoient lui fournir des mémoires pour le grand ouvrage qu'il fe propofoit de publier. Il divife cet ouvrage en huit parties :

La théorie du Blafon ; — Réflexions générales fur la connoiffance du Blafon ; — La pratique du Blafon ; — Les origines du Blafon ; — Les recherches hiftoriques du Blafon ; — Les monumens & preuves du Blafon ; — La juftification des armes parlantes ; — Ordre alphabétique des familles.

Le P. Meneftrier écrivoit à Guichenon le 6 feptembre 1659 : « Je vais faire un petit imprimé de demi-feuille de mon Deffein pour le communiquer, afin que les fçavans me puiffent agréer. » Ce Deffein ne parut donc qu'à la fin de cette année, après le *Véritable art du Blafon*. L'envoi de ce profpectus, ré-

pandu avec profufion, valut au P. Meneftrier cette groffière apoftrophe de Le Laboureur : « Vous pafferez pour ridicule quand on fçaura que vous avez choppé plus lourdement & plus fréquemment que ceux à qui vous prétendiez de donner la main ; & ce qui eft digne du dernier mépris, quand, après vous eftre érigé en fouverain de tous les hérauts, & vous eftre engagé à la correction de tous les manquemens de tous ces pauvres petits diables d'officiers d'armes qui ont efcrit depuis cinquante ans, on vous verra réduit à faire la quefte & vous faire recommander aux prônes pour avoir des mémoires & faire des livres aux dépens des veilles & travaux d'autruy, & de ceux-là mefmes que vous traitez de copiftes. Comme fi, fans cette déclaration de votre indigence, l'on ne fçavoit déjà que vous avez raflé fans jugement tout ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans La Colombière & fon auteur, je veux dire le MS. de Grenoble, le P. Monet, Louuan Geliot & autres, fans compter nos Origines que vous avez fuftées, courues & pillées d'un bout à l'autre avec un fuccès qui fait pitié à votre lecteur. » (*Epiftre apologétique*, p. 5.)

X. — Additions & corrections du Véritable art du Blafon; in-24, s. l. n. d.

Je n'ai trouvé ces Additions que dans un feul exemplaire du *Véritable art du Blafon*. Cet exemplaire qui fait partie de la bibliothèque de M. Chaftel, tout incomplet qu'il eft (les Additions s'arrêtent à la page 46), peut être confidéré comme rariffime, finon unique, puifqu'à ma connoiffance il n'en exifte point avec les Additions dans aucune collection lyonnoife des ouvrages du P. Meneftrier, ni à la Bibliothèque de la Ville, ni même à la Bibliothèque impériale. Dans celui que j'ai fous les yeux, la dernière correction porte fur la page 367 du *Véritable art du Blafon*, qui a 442 pp., de forte qu'il eft impoffible de favoir s'il manque un ou plufieurs feuillets, c'eft-à-dire un feuillet pour compléter le cahier I, ou le cahier O tout entier. Toutes mes recherches pour rencontrer un exemplaire complet ont été infructueufes.

Il paroîtroit, d'après les termes du privilége, que l'imprimeur Coral avoit le projet de donner le *Véritable art du Blafon* traduit en latin, en italien & en efpagnol. La date de ce privilége étant de 1659, exclut évidemment une édition de 1658, fuppofée par quelques bibliographes.

Le P. Meneftrier entre ainfi en matière dans fes Additions & Corrections : « Il y a de la gloire à reconnoiftre fes manquemens, & de la juftice à défabufer le public des erreurs qu'on lui a communiquées.... On ne s'étonnera pas que l'effay d'un reptile ait du mécompte, & que, m'étant engagé fans guide dans une route qui m'a femblé nouvelle, je me fois un peu égaré : je l'avois prévu, & je n'avois fupprimé mon nom que pour laiffer la liberté de la cenfure aux perfonnes éclairées...., mon ouvrage n'étant que des lambeaux d'écrits que j'avois dictés à quelques jeunes gens qui me venoient ouïr les jours

de fête & de récréation, & ces écrits ayant été mis entre les mains du libraire qui les a fait imprimer...., il s'eſt ſervi du pouvoir abſolu que je lui avois laiſſé d'en diſpoſer à condition qu'il ſupprimeroit mon nom & que je ne ſerois pas garant des fautes qu'on y trouveroit. Les applaudiſſemens que cette pièce a reçus au-delà de mon attente m'ont obligé à la revoir: j'y ai trouvé des fautes ſi conſidérables qu'on avoit ajoutées aux miennes, que j'ai cru qu'il ne falloit pas laiſſer plus longtemps le monde dans ces erreurs.... »

On voit que, tout en rejetant ſur ſon libraire la plus grande partie de ſes erreurs, le P. Meneſtrier n'a pu ſe les diſſimuler : il étoit donc tout ſimple que Le Laboureur, uſant de répréſailles, les relevât à ſon tour; mais l'amour-propre de l'auteur n'y trouvoit pas ſon compte, il vouloit pour lui le droit de critiquer, & il ne ſupportoit pas la critique.

Quoique les Additions & Corrections au *Véritable art du Blaſon* ſoient ſans indication de lieu ni d'année, il eſt certain qu'elles furent imprimées à Lyon chez Coral, avant l'*Epiſtre apologétique* de Le Laboureur, vers la fin de mars ou au commencement d'avril 1660. Le P. Meneſtrier le donne à entendre dans l'*Art du Blaſon juſtifié*, & il écrit à Guichenon le 26 juillet de la même année que ſes Additions ont paru après les fêtes de Pâques. Lorſqu'elles virent le jour, le *Véritable art du Blaſon*, qui avoit été accueilli avec faveur, étoit en circulation déjà depuis quelques mois; & comme à cette époque les livres ſe débitoient ordinairement reliés, dans la boutique des libraires, il eſt probable qu'on négligea de ſe les procurer ou de les joindre au *Véritable art du Blaſon*. L'exiguité du format de ce livret de quelques pages aida à ſa diſparition : je ne puis expliquer autrement ſon extrême rareté.

XI. — Les Réjouiſſances de la paix faites dans la ville de Lyon le 20 mars 1660. A Lyon, par Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, en la place Confort, & Jacques Juſtet, auſſi imprimeur; 1660, in-fol. 2 ff. non chiffrés pour la Lettre de cachet adreſſée par le roi à l'archevêque de Lyon pour la publication de la paix; de 1 à 33, les Réjouiſſances de la paix; de 34 à 50, aux Lecteurs, & Advis néceſſaire pour la conduite des feux d'artifice; 18 pl. gravées repréſentant les appareils diſpoſés à l'occaſion des fêtes, dans les divers quartiers de la ville. La première de ces planches, qui ſe déploie, manque dans beaucoup d'exemplaires; c'eſt la cavalcade des échevins, magiſtrats

& officiers du corps de Ville, lors de la proclamation de la paix.

Cette édition, imprimée furtivement par Barbier pendant que le P. Meneſtrier, qui ne s'en doutoit pas, ſe préparoit à publier ſa relation chez Benoiſt Coral, ne porte pas le nom de l'auteur. Celui-ci ſe plaignit de la mauvaiſe foi de Barbier & n'en continua pas moins l'impreſſion de ſon livre, qui parut en effet ſous le titre ſuivant. Si j'en fais un article à part bien que ce ſoit le même ouvrage, c'eſt qu'il eſt augmenté conſidérablement dans cette deuxième édition.

XII. — Les Réjouiſſances de la paix, avec un recueil de diverſes pièces à ce ſujet : dédié à Meſſieurs les Prévoſt des marchands & Eſchevins de la Ville de Lyon, par le P. C.-F. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Benoiſt Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1660, in-8, avec privilége du Roy. 2 ff. pour l'Epître & un Sonnet aux Prévoſt & Echevins; de la p. 1 à 74, les Réjouiſſances de la paix; de 75 à 80, Deſcription du feu de joie dreſſé ſur le pont de Saône, la veille S. Jean-Baptiſte; 1 f. non chiffré pour le privilége & pour la permiſſion; de 83 à 118, vers latins ſur la paix & ſur le mariage du roi; à la ſuite, 54 pp. pour les Réjouiſſances de la paix dans les colléges de la Compagnie; à la fin, 32 pp. pour la Conduite des feux d'artifice.

Ces deux derniers opuſcules ont chacun leur pagination à part, ſans faux-titre ni frontiſpice. Le même nombre de planches que dans l'in-folio.

Le privilége porte la date du 2 mai, toutefois la Deſcription du feu d'artifice dreſſé le 23 juin indique aſſez que l'édition parut au plus tôt dans le courant de juillet, & par conſéquent poſtérieurement à l'in-folio donné par Barbier. Cependant on lit dans l'*Eloge hiſtorique de la ville de Lyon*, année 1660: « Cette année la paix fut ſolemnellement publiée à la porte du palais de Roanne, par toutes les rues & places publiques, & à la porte de l'Hôtel-de-Ville. Le Conſulat & le Préſidial en firent la cérémonie, l'un en robe rouge & l'autre en robe violette, un héraut d'armes faiſant crier Vive le Roy! J'ay fait autrefois la deſcription de cette cérémonie & de tous les feux d'artifice, emblêmes & repréſentations qui ſe firent, ſous le nom de *Réjouiſſances de la Paix*, dont je ne ſçay pourquoy ceux qui firent réimprimer cet ouvrage oſtèrent mon

nom, & tronçonnèrent ce qu'ils voulurent, eftant de fort mauvaife grace d'eftropier de cette forte les ouvrages d'autruy, pour les bâtir à fa mode & fe parer de fes habits. »

De cette plainte formulée dix ans après (1669), & de laquelle il femble réfulter que l'édition in-folio de Barbier étoit une réimpreffion du livre du P. Meneftrier, on pourroit conclure que l'édition in-8 dont il eft queftion eft la troifième; ce que je ne faurois croire, aucun bibliographe n'ayant mentionné une édition antérieure à celle de Barbier. Si l'on s'arrêtoit à ce que le P. Meneftrier dit formellement, à favoir que l'in-folio n'eft qu'une réimpreffion de fes *Réjouiffances*, il faudroit fuppofer que, fon édition étant achevée & encore en feuilles chez Coral, Barbier auroit trouvé le moyen de s'en procurer une copie, & qu'il fe feroit hâté de prendre les devants pendant que le P. Meneftrier mettoit la dernière main à fa Defcription. Quoi qu'il en foit, l'édition donnée par Barbier parut avant le 12 avril 1660; le P. Meneftrier s'en plaignoit à Guichenon à cette date: « Je ne fçay pas, lui écrivoit-il, fi cette équipée lui réuffira, &, pour avoir imprimé un de mes ouvrages contre mon gré, s'il avancera beaucoup fa fortune. Je fçay bien du moins qu'une feconde édition, augmentée de deux tiers, paroîtra en même temps. La permiffion en eft donnée, & la copie confignée. » Cette feconde édition ne parut que trois mois après celle de Barbier; le P. Meneftrier écrivoit encore à Guichenon le 26 juillet : « Je fuis enfin forti des mains des graveurs & des imprimeurs, & je vous envoye une copie de la *Defcription des Réjouiffances.* » Ce retard provenoit vraifemblablement de ce que, fe voyant devancé, il prit fon temps pour ajouter diverfes pièces à fon livre & pour revoir les planches qui font en effet plus foignées que celles de l'in-folio; bien qu'elles repréfentent les mêmes fujets, on y trouve cependant quelque différence dans les détails. La date de la permiffion eft du 2 mars 1663, ce qui eft une faute d'impreffion, le privilége du P. Provincial étant de 1660.

On remarquera au bas de la p. 80 la réclame LA qui eft encore à la p. 106, & qui n'a aucun rapport avec celles qui fuivent, 81 & 107. Il en eft de même à la p. 54 & dernière des *Réjouiffances faites dans les colléges de la Compagnie de Jéfus :* on y voit la réclame L'ART qui ne fe retrouve pas non plus au commencement de la page fuivante. Les amateurs qui font dans l'ufage de collationner leurs livres croient, d'après cela, que leur exemplaire eft imparfait; tous ceux que j'ai comparés font identiques, ce qui me porte à croire que, malgré ces irrégularités, le volume eft complet tel que je viens de le décrire. La Lettre de cachet du roi à l'archevêque pour la publication de la paix n'a pas été reproduite dans cette édition. Je marquerai en terminant une erreur de M. P. Lacroix, qui, citant dans le Catalogue de la Bibliothèque de Soleinne les *Réjouiffances de la Paix*, dit que l'ordonnateur de ces fêtes fe nommoit Blanchet. Celui-ci étoit peintre de la ville; il exécutoit les fujets qui lui étoient fournis: le véritable ordonnateur étoit le P. Meneftrier. Les actes confulaires nous apprennent que, le 10 mars 1661, le Confulat fit payer la

somme de 1232 livres pour frais d'impression des *Réjouissances de la Paix*, à 300 exemplaires.

XIII. — L'Art du Blason justifié, ou les Preuves du Véritable art du Blason establies par diverses authoritez & par plusieurs exemples tirez de la pratique universelle des armoiries, depuis six cents ans, dans toutes les nations de l'Europe, avec la Méthode abrégée des principes héraldiques. Par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1661, in-12, avec privilége du Roy. 12 ff. non chiffrés pour l'Epître au vicomte de S. Mauris, l'Advertissement au lecteur & la Préface, où doit se trouver une planche d'emblêmes & de devises satiriques contre Le Laboureur; 371 pp.; à la fin, 5 ff. non chiffrés pour la table des matières, le privilége du Roi & la permission de la Compagnie. Frontispice gravé représentant le portail du château de S. Mauris en Mâconnois, avec les écus des alliances de cette maison; 5 pl. d'armoiries & une fig. gravée des obsèques de la reine Anne de Bretagne. Il y a un carton à la p. 266.

Le P. Menestrier continue dans ce volume ses attaques contre Le Laboureur. C'est une réplique très vive à l'*Epistre apologétique* (1). Tiré à 1500 exemplaires.

(1) Epistre apologétique pour le Discours de l'origine des armes, contre quelques lettres de M. C.-F. Menestrier, cy-devant professeur d'éloquence, et maintenant estudiant en théologie à Lyon, par L. L. A. P. de l'Isle-Barbe; in-4, s. l. n. d. (Valence, 1660). Tiré à 500 exemplaires.

XIV. — Abrégé méthodique des principes héraldiques, ou du Véritable art du Blason, par le P. C.-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral & Antoine du Perier, rue Mercière, à la Victoire; 1661, in-12, avec privilége du Roy. 13 ff. non chiffrés pour l'Epistre à Messieurs de Chevrier, & les fautes à corri-

ger de l'Art du Blaſon juſtifié & de l'Abrégé méthodique; 111 pp., 4 ff. non chiffrés pour les tables & l'extrait des priviléges; frontiſpice gravé, c'eſt le portail du château de S. Mauris; une planche repréſentant Charles Ier, roy de Naples & de Sicile, couronné en 1265 par le cardinal Raoul de Chevriers, évêque d'Albano; 10 pl. d'armoiries.

L'auteur explique dans l'Epître dédicatoire les écus des alliances de la maiſon de Chevriers, & à la ſuite il donne la généalogie de cette même maiſon; pages 3-12 de l'*Abrégé méthodique*, il cite les perſonnes qui lui ont communiqué des mémoires.

L'*Abrégé méthodique* a été réimprimé avec quelques retranchements & corrections, Lyon, Benoiſt Coral, 1672, in-12. On y a ajouté un Avis au lecteur; l'Epître dédicatoire à MM. de Chevrier y eſt remplacée par une requête au Dauphin, dans laquelle le P. Meneſtrier demande juſtice contre le plagiaire qui, ſous le titre : *Méthode royale, facile & hiſtorique du Blaſon*, *compoſée pour Monſeigneur le Dauphin*, avoit publié un livre qu'il l'accuſe d'avoir extrait de deux de ſes ouvrages, en y mêlant beaucoup de fautes & d'erreurs (1). La pagination de l'*Abrégé méthodique* eſt tronquée après la p. 153, où elle reprend à 96, qui eſt double, juſqu'à 104, au lieu de continuer de 154 à 162. Le cahier qui devoit avoir la ſignature H eſt ſigné E. A la fin, 6 ff. non chiffrés pour la table des chapitres & pour celle des armes des familles.

M. Leber cite dans ſon Catalogue une édition de 1673, auſſi chez Benoiſt Coral, in-12, édition qu'il dit être des plus rares & omiſe par tous les bibliographes du P. Meneſtrier. « Elle a quelque importance, ajoute-t-il, par la requête au Dauphin. » M. Leber auroit-il confondu & pris la date de 1672 pour 1673, ou bien y auroit-il une édition à cette date? Je ne le crois pas. Si ce n'eſt pas une mépriſe ou une faute d'impreſſion, il eſt probable que l'exemplaire cité par le ſavant bibliographe porte un titre rafraîchi, ce qui arrive fréquemment pour les ouvrages du P. Meneſtrier, qui étoient preſque toujours tirés à très grand nombre, & par conſéquent lents à s'écouler.

Il y a des exemplaires dont le titre porte Lyon, Thomas Amaulry, 1677, in-12, la veuve de Benoiſt Coral ayant cédé ſon privilége à ce libraire. C'eſt le même titre auquel on a ajouté ſeulement la formule de rigueur, revu, corrigé & augmenté, bien qu'on n'ait fait aucune addition à l'édition de

(1) Il revient encore à la charge dans la Préface: « Qui s'aviseroit, dit-il, de voler le bien d'autruy pour s'en parer à peu de frais? Ce tour est lasche, et jamais honneste homme ne s'en estoit avisé. J'en dis trop, et, pour me venger du larcin qu'il vient de me faire, ce m'est assez que ses figures soient si mal gravées et si mal appliquees, qu'il n'est point de lecteur qui ne me fasse justice, sans que je sois obligé de crier au voleur pour faire connoistre ce qu'il est. »

1672. Le nombre des planches eſt le même. Les exemplaires qui portent Lyon, Thomas Amaulry, 1681, ſont toujours la même édition, avec un titre refait. Il y a eu une réimpreſſion en 1683 dans le même format, Bordeaux, de l'imprimerie de Pierre Abagou, chez Simon Boé. Cette réimpreſſion, conforme en tout à celle de Lyon 1672, contient auſſi la requête au Dauphin.

XV. — Deſcription de la machine du feu d'artifice dreſſé pour la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, par la communauté des maiſtres imprimeurs de la ville de Lyon, le 20 novembre 1661. A Lyon, de l'imprimerie de Pierre Guillimin, en rue Raiſin, proche de la place de Confort; 1661, in-fol. de 34 pp.

XVI. — Feſti natales Delphini, Sylva. Pièce héroïque de 175 vers latins.

XVII. — La Naiſſance du Dauphin à Fontainebleau. Elégie.

Ces deux dernières pièces, ſignées C.-F. M., ſe trouvent pp. 17-24 de la *Deſcription du feu d'artifice;* comme elles ſont certainement du P. Meneſtrier, il n'eſt pas douteux que cette Deſcription ne ſoit auſſi de lui.

XVIII. — L'Horoſcope des lettres à la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin. Lyon, 1661, in-fol.

Cette pièce fait auſſi partie du recueil ci-deſſus, nº XV. Le P. Niceron la donne au P. Meneſtrier. Je n'ai pas d'autre raiſon pour lui attribuer la *Deſcription de la machine du feu d'artifice*, &c., que celle qu'il a fournie lui-même en mettant les initiales de ſon nom au bas des pièces ajoutées à cette Deſcription, qui étoit d'ailleurs tout-à-fait dans ſon goût. De plus, Pierre Guillimin a imprimé vers cette époque pluſieurs de ſes Traités, comme on le verra ci-après.

XIX. — Ad Clariſſimum virum Nicolaum Chorier, Hiſtoriæ Delphinatus auctorem.

C'eſt une ode latine en vers alcaïques, compoſée de vingt-une ſtrophes de quatre vers chacune, à la louange de Chorier & de ſon livre. Elle eſt parmi les pièces liminaires du tome I de l'*Hiſtoire générale de Dauphiné*, Grenoble, Philippe Charvys, 1661, in-fol.

XX.—Deſcription des cérémonies & réjouyſſances faites à Chambéry, à la publication du Bref de la béatification du glorieux éveſque de Genève, François de Sales. Par les ordres de Madame Royale, & par les ſoins des Syndicqs de ladite ville, le 12 mars 1662. A Lyon, de l'imprimerie de Pierre Guillimin, en rue Raiſin, proche la place de Confort; s. d., in-4. 3 ff. non chiffrés pour l'Epître dédicatoire à Madame Royale; 35 pp., 1 f. non chiffré pour deviſes, madrigaux & ſonnets; 1 pl. gravée.

XXI. — Les Cérémonies & Resjouiſſances faites en la ville d'Anneſſy, ſur la ſolemnité de la béatification & l'élévation du corps ſacré du bienheureux François de Sales, le 30 avril 1662. A Anneſſy, par Pierre Delachinal, en la rue de la Filaterie; in-4, s. d. 35 pp. y compris le titre; à la fin, 4 ff. non chiffrés pour des vers latins & françois.

Je trouve cette Deſcription dans un recueil de pluſieurs autres pièces ſur les fêtes de la canoniſation de François de Sales à Chambéry, Grenoble, Embrun, Annecy, deſquelles le P. Meneſtrier avoit la direction & qu'il a décrites. Il n'y a pas d'autre motif pour la placer au nombre de ſes œuvres, non plus que la précédente. Ni l'une ni l'autre ne portent ſon nom.

XXII. — Le Feu des Veſtales renouvellé. Lyon, 1662.

Cet ouvrage fut compoſé pour les Dames de la Viſitation, à l'occaſion de la béatification de François de Sales, à Chambéry.

XXIII. — L'Art des Emblêmes, par le P. C.-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Benoiſt Coral, rue Mercière, à l'enſeigne de la Victoire; 1662, in-8, avec privilége. 3 ff. pour l'Epître dédicatoire & un Sonnet au comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié; 160 pp.; à la fin, 3 ff. non chiffrés pour avis, table & permiſſion; frontiſpice gravé, 9 pl.

XXIV. — Deſcription de l'Arc de la porte du Chaſteau. Les Nœuds d'Amour de la France & de la Savoye; s. l. n. d., in-4 de 4 pp.

Le P. Meneſtrier a ajouté de ſa main la note ſuivante ſur ſon exemplaire annoté par lui, aujourd'hui dans la Bibliothèque des RR. PP. Jéſuites, à Lyon (1) : « L'architecture de cet arc fut dreſſée par le ſieur François Cuenot, architecte ordinaire de S. A. R., & décorée par le ſieur Charles de la Biche, peintre ordinaire de S. A. R. & bourgeois de Chambéry. »

(1) Cet exemplaire fait partie d'un recueil de dix opuscules du P. Menestrier, interfoliés pour son usage. Ce recueil, outre la rareté des pièces qu'il contient, est précieux par les corrections et les additions nombreuses qu'il y a faites de sa main : il y a entassé un luxe d'érudition et de citations des auteurs grecs et latins qui témoignent de sa vaste et profonde lecture. Il avoit sans doute le projet de donner une édition plus complète des œuvres qui composent ce recueil, ainsi qu'il semble le promettre à la fin de la Description de l'arc dressé par les soins du souverain Sénat de Savoie.

XXV. — Deſcription de l'Arc dreſſé par les ſoins des Magiſtrats de la Souveraine Chambre des comptes de Savoye, en la place du Chaſteau, à l'entrée de Leurs Alteſſes Royales en la ville de Chambéry; s. l. n. d., in-4 de 31 pp.

XXVI. — Deſcription de l'Arc dreſſé par les ſoins du Souverain Sénat de Savoye, pour l'entrée de Leurs Alteſſes Royales à Chambéry. A Lyon, chez Pierre Guillimin, en la rue de la Belle-Cordière, proche Bellecour; 1663, in-4 de 32 pp.

XXVII. — Deſſein de la Courſe à cheval faite à l'occaſion des nopces de Madame Françoiſe d'Orléans Valois avec Son Alteſſe Royale Charles-Emmanuel II, duc de Savoye, roy de Chypre, &c. A Chambry (*ſic*), par les FF. Du-Four, imprimeurs de S. A. R.; 1663, in-4 de 16 pp.

Je trouve dans ce libretto un madrigal qui donne une idée du ton galant & précieux de cette époque, où les fades poètes de ruelle n'avoient pas encore été flagellés par le régent du Parnaſſe françois. Le P. Meneſtrier, cédant au goût de ſon temps, s'adreſſe en ces termes à la ducheſſe de Savoie, qui ne ſut pas apparemment ſavoriſée par un beau ciel pendant les fêtes qu'on lui donna :

« Quand ſous un ciel brouillé votre cour en ſuſpens
Craignoit de voir ſa pompe & ſa marche troublée,
Vos yeux doux & ſereins diſſipèrent les vents,
Et rendirent l'eſpoir à la troupe aſſemblée ;
De honte ou de dépit nous viſmes le ſoleil
Se dérober à l'appareil
Où vos yeux reſpandoient de ſi vives lumières ;
Mais il a beau cacher ſa lumière & ſes feux,
Pourveü que vous montriez vos graces coutumières,
Pour un ſoleil perdu nous en trouverons deux. »

XXVIII. — Deſſein de la Machine du feu d'artifice pour les nopces de Leurs Alteſſes Royales. — Les Nœuds de l'Amour & de la Joie; s. l. n. d., in-4 de 6 pp.

XXIX. — Le Phare d'Amour, deſſein du feu d'artifice dreſſé aux nopces de Leurs Alteſſes Royales; s. l. n. d., in-4 de 17 pp.

XXX. — Les Nœuds de l'Amour, deſſein de l'appareil dreſſé par les ſoins du Sénat, de la Chambre des comptes, & des Conſuls de la ville de Chambéry, à l'entrée de Leurs AA. RR. dans la même ville, à l'occaſion de leur mariage;

par le P. C. F. M., D. L. C. D. J. A Lyon, chez Pierre Guillimin, en la rue de la Belle-Cordière, proche Bellecour; 1663, avec permiſſion; in-4 de 51 pp.

Le même, ſous ce titre :

Les Nœuds de l'Amour. Deſſein des appareils dreſſez à Chambéry, à l'Entrée de Leurs Alteſſes Royales, à l'occaſion de leurs nopces. A Chambry (*sic*), par les FF. Du-four, imprimeurs de S. A. R., 1663, in-4. 1 f. non chiffré pour la Préface; 51 pp. Ce doit être la même édition que celle de Lyon, avec un titre refait, ou plutôt c'eſt l'édition originale dont le frontiſpice aura été changé par Pierre Guillimin, pour être vendue comme ſortant des preſſes de Lyon.

XXXI. — L'Amour autheur & conſervateur du monde, deſſein des peintures du plafond de l'alcove de Leurs Alteſſes Royales; in-4 de 2 ff., s. l. n. d.

On donne auſſi au P. Meneſtrier la *Défaite du faux Amour*, courſe de M. R. (Madame Royale) avec des dames de ſa cour conduites par des cavaliers en la place du chaſteau de Thurin, le 10 janvier 1667 : à Turin, chez Barth. Zapata, 1667, in-4 ; & *Relation des réjouiſſances pour ſolemniſer le jour de la naiſſance de Leurs AA. RR.*, le 11 août & le 14 may 1678. Tirée de l'italien; à Turin, 1678, chez le même, in-4 de 32 pp., proſe & vers. Ces deux articles me paroiſſent douteux en ce qui concerne le P. Meneſtrier, je ne les mentionne donc que pour mémoire.

Ces divers écrits ſur les fêtes du mariage du duc de Savoie, plus particulièrement les *Nœuds de l'Amour*, inſpirèrent une muſe tranſalpine qui, charmée des deſcriptions galantes du P. Meneſtrier, lui adreſſa, ſous le voile de l'anonyme, le ſonnet ſuivant dont j'ai trouvé l'envoi, de la main de l'auteur, parmi les pièces du recueil de la bibliothèque des PP. Jéſuites, cité plus haut :

Al Padre Claudio Franceſco Meneſtrier per il diſſegno de' Nodi dell' Amore, compoſto nelle nozze Reali di Savoia.

SONETTO.

Rideva il cielo, e'l più fiorito aprile
De' l'età d'oro del Sabaudo Marte,
Meſcolando à i nativi i freggi d'arte,
Viddeſi verdeggiar più del ſuo ſtile.

Quando di amanti, a voi, copia gentile,
Penna d'almo fcrittor, che in dotte carte
La fama à i grandi à fuo voler comparte
Fè di nodi d'amor aureo monile.
Portino purè altrove il volo audace
Sublimi penne, à te di Franchi gigli,
E di rofe vermiglie il Nodo piace;
Quivi annodata maggior gloria pigli;
Che fe volar vorrei, penna vivace,
Di fi bell' Himeneo afpetta i figli.

Il Poeta anonimo.

XXXII. — Le Temple de la Sageffe ouvert à tous les peuples. Deffein des peintures de la grande cour du Collége de la Très Sainte Trinité. A Lyon, chez Antoine Molin, vis-à-vis le Grand-Collége; 1663, in-8, avec permiffion. 7 ff. non chiffrés pour l'Epiftre à Camille de Neufville, archevêque & comte de Lyon, & pour la Préface aux Prévoft des marchands & Echevins; 182 pp. pour le Temple de la Sageffe, &c. Defcription & explication des montres folaires, & Defcription des ornements de l'entrée & de la galerie.

Cette dernière partie manque dans beaucoup d'exemplaires qui n'ont que 160 pp. avec le mot FIN. On voit, pp. 81-85, qu'il étoit d'ufage que le recteur du collége offrît chaque année, le jour de la fête de la Trinité, au prévôt des marchands & aux échevins en leur qualité de fondateurs, un cierge marqué du nom de Jesus, dans un ovale rayonnant d'or fur un fond d'azur, aux armes de la Ville. Cette offrande étoit comme une Reconnoiffance de la ceffion faite aux Jéfuites par le Confulat, en 1565.

XXXIII. — Le Temple de la Sageffe, allégorie repréfentée par les efcoliers du Collége de la Compagnie de Jéfus, en la réception des Magiftrats fondateurs de ce collége de la Très Sainte Trinité. A Lyon, chez Pierre Guillimin; 1663, in-4 de 27 pp.

C'eſt vraiſemblablement le même que celui qui eſt cité par le P. Niceron, ſous le titre : *Le Temple de la Sageſſe*, repréſenté en ballet devant les magiſtrats de Lyon; 1663, ſans nom d'imprimeur ni déſignation de format.

XXXIV. — Novæ & veteris eloquentiæ Placita. Ex antiquis recentioribuſque rhetoribus deprompta, & nova methodo unum in corpus digeſta. Propugnabantur in aula collegii Sanctiſſimæ Trinitatis Societatis Jeſu, die.... ſept. 1663. — Divinis auguſtiſſimæ Trinitatis perſonis, Patri, Verbo ac Spiritui Sancto, Chriſto homini Deo, & illibatæ Virgini Matri Deiparæ vindicias rhetoricas conſecrat Sanctius Meneſtrier Lugdunenſis; in-4, s. l. n. d., 24 pp.

XXXV. — Soixante Deviſes ſur les miſtères de la Vie de Jéſus-Chriſt & de la Sainte-Vierge. Lyon, 1663, in-4.

XXXVI. — In Præmaturam mortem Joannis Verjuſii. Ode expoſtulatoria; in-4 de 2 ff., s. l. n. d.

Cette pièce doit être de 1663 ; Jean Verjus, docteur en théologie, conſeiller & aumônier du roi, étant mort cette année, comme on peut le lire au-deſſous de ſon portrait peint par Loir & gravé par Van Schuppin, 1663.

XXXVII. — Relation de l'entrée de l'Eminentiſſime Cardinal Flavio Chigi, neveu de Sa Sainteté & ſon légat apoſtolique, dans la ville de Lyon. A Lyon, chez Ant^e^ Juilleron, imprimeur ordinaire de la Ville, rue Raiſin, aux deux Vipères (1), proche de la place de Confort; 1664, in-fol., avec permiſſion. En tête du volume eſt le portrait du cardinal Chigi; enſuite, une figure gravée repréſentant

(1) C'étoit l'enſeigne de Jean de Tournes. On la voit encore au-deſſus de la porte d'entrée de la maiſon qui porte le n° 7 dans la rue Raiſin.

un arc de triomphe ; 38 pp. ; à la fin, 1 f. non chiffré pour un Sonnet aux Prévoſt des marchands & Echevins, & pour la permiſſion.

L'ambaſſade du cardinal Chigi, en qualité de légat *a Latere*, fut motivée par l'inſulte faite le 20 août 1662 au duc de Créquy, alors ambaſſadeur de France auprès du Saint-Siége, par les Corſes de la garde du Pape, dont les fonctions principales étoient d'accompagner les ſbires aux exécutions des criminels. Sur le refus du Pape de donner ſatisfaction à l'ambaſſadeur, Louis XIV, abuſant de ſa puiſſance, exigea d'Alexandre VII qu'il chaſſât les Corſes des états eccléſiaſtiques & qu'il les déclarât incapables d'y ſervir à l'avenir. Ce démêlé donna lieu à de longues négociations, qui ſe terminèrent enfin par le traité de Piſe. Le roi, en ſa qualité de fils aîné de l'Egliſe, voulut bien oublier ce qui s'étoit paſſé, ſous la condition que le Pape enverroit ſon neveu le cardinal Chigi comme légat *a Latere*, pour lui faire ſes excuſes, & qu'une pyramide ſeroit élevée à Rome avec une inſcription conſtatant l'inſulte & la réparation. Deux médailles furent frappées à Paris à cette occaſion, en 1664 ; l'une avec la légende : *Ob neſandum ſcelus a Corſis in Oratorem regis Francorum ;* l'autre, repréſentant le cardinal Chigi faiſant des excuſes au roi : d'un côté, *Corſicum facinus excuſatum ;* de l'autre, *Legato a Latere miſſo*. Ce ne fut qu'en 1667 que le roi conſentit à ce que la pyramide fût abattue. Il fit frapper en même temps une autre médaille avec la légende : *Violatæ majeſtatis monumentum abolitum ;* & au revers : *Pietas optimi principis erga Clementem IX*.

Il ne faut pas confondre cette entrée du cardinal Chigi à Lyon avec l'ouvrage ſuivant, qui parut à la même époque & qui eſt un des beaux livres ſortis des preſſes lyonnoiſes (1) :

L'*Entrée ſolemnelle dans la ville de Lyon de Monſeigneur l'Eminentiſſime cardinal Flavio Chigi*, *neveu de Sa Sainteté & ſon légat* a Latere *en France :* avec les noms, qualitez & blaſons des prélats, ſeigneurs & gentilshommes de ſa ſuite. Pareillement les noms, qualitez, blaſons & harangues des perſonnes les plus conſidérables qui compoſent les corps de la ville de Lyon, ſelon l'ordre qu'ils ont tenu dans la prononciation des harangues qu'ils ont faites à cette Eminence. Lyon, chez Alexandre Fumeux, rue Mercière, 1664, in-fol., avec permiſſion.

Au verſo du titre, le portrait du cardinal Chigi ; 120 ff. non chiffrés pour l'Epître dédicatoire au Cardinal, pour le texte & les planches d'armoiries gravées.

Le cardinal Chigi, neveu du pape Alexandre VII & ſon légat apoſtolique en France, fit ſon entrée ſolennelle à Lyon le 31 mai 1664. L'Archevêque &

(1) M. P. Lacroix est tombé dans cette erreur lorsqu'il a attribué au P. Menestrier cette seconde relation de l'entrée du Légat. (Catalogue de Soleinne, t. v, p. 36, n. 166.)

le corps de Ville allèrent le recevoir & le complimenter au couvent des Pères du Tiers-Ordre, du faubourg de la Guillotière. Le cortége fe mit en marche précédé du clergé régulier & féculier, des plus notables bourgeois, des ex-confuls, du préfidial, du corps de ville & de l'archevêque fuivi d'un grand nombre de prélats. Le Confulat attendoit à la barrière de la porte du pont du Rhône; après avoir entendu la harangue du prévôt des marchands, le Légat fit fon entrée fous un arc de triomphe, revêtu des habits de fa dignité, monté fur une mule blanche bardée & caparaçonnée de velours cramoifi à crépines d'or, le mors & les étriers d'argent. Le dais fut porté fur lui par les quatre échevins en exercice, & il fut conduit ainfi en grande pompe par toutes les rues jufqu'à Porte-Frau, où les Comtes le reçurent dans le cloitre de Saint-Jean. Cette marche triomphale, ces honneurs partout décernés au légat fur fon paffage, par ordre de la Cour & conformément à l'ancien cérémonial, devoient offrir bientôt un contrafte éclatant avec l'humiliation qui l'attendoit à Verfailles, où la pourpre romaine alloit mettre bien bas la dignité de la tiare, en dépofant publiquement les excufes & la foumiffion du Souverain Pontife au pied du trône de Louis-le-Grand.

XXXVIII. — Defcription de l'Arc de triomphe dreffé à la porte du pont du Rhofne par les foins de MM. les Prévoft des marchands & Efchevins de la ville de Lyon, en la réception de Monfeigneur l'Eminentiffime cardinal Flavio Chifi (*fic*), neveu de Sa Sainteté & fon légat apoftolique en France. (Par le R. P. Meneftrier). Lyon, Antoine Jullieron, 1664, in-4 de 11 pp. (Cat. Cofte, n. 5955).

XXXIX. — Defcription de l'Arc de triomphe dreffé à l'entrée de la rue de Portefroc par les foins de MM. les doien, chanoines & chapitre de l'Eglife, comtes de Lion, pour la réception de Monfeigneur le Cardinal-Légat. (Par le R. P. C. F. M., D. L. C. D. J.). A Lyon, chez Antoine Jullieron, imprimeur ordinaire de la Ville, rue Raifin, aux deux Vipères, proche la place de Confort; 1664, in-fol. de 3 ff.

Cette Defcription fe trouve ordinairement à la fuite de la relation de l'entrée du légat; Lyon, Jullieron.

XL. — Ad Reverendum admodum P. Joannem Paulum Olivam, Societatis Jesu vicarium generalem, Epiſtola de Triumphali ingreſſu Eminentiſſimi Flavii Chigii, &c.; in-4 de 8 pp., s. l. n. d.

Cette relation, compoſée de 178 vers hexamètres & pentamètres, eſt adreſſée au vicaire général de la Compagnie de Jéſus à Rome. Elle eſt ſignée : *Addictiſſimus & obſequentiſſimus ſervus & in X° filius Claudius Franciſcus Meneſtrier.*

On a encore de la même année : *L'Entrée de Monſeigneur le Légat dans la ville de Lyon*, en vers burleſques, avec ces initiales : P. L. S. G. J. C. D. C. S. L. Lyon, in-4. Un exemplaire incomplet de cette pièce, dans le genre bouffon, que Paul Scarron avoit mis à la mode, appartient à la Collection lyonnoiſe de M. Coſte, n. 12422.

XLI. — L'Apothéoſe de l'Héroïne chreſtienne, ou les Devoirs funèbres rendus à la mémoire de Madame Royale Chreſtienne de France, Ducheſſe de Savoye, Reyne de Chypre, &c. 2 ff. non chiffrés pour l'Avant-propos, 31 pp.

XLII. — Les Larmes de l'Amour & de la Majeſté, au décès de Madame la Ducheſſe Royale Françoiſe de Valois, Ducheſſe de Savoye, Reyne de Chypre, &c., dans l'année de ſon mariage avec S. A. R. Charles-Emmanuel II. 19 pp.

Ces deux opuſcules ſont réunis en un volume intitulé : *Les Devoirs funebres* rendus à la mémoire de Madame Royale Chreſtienne de France, Ducheſſe de Savoye, Reyne de Chypre, &c., eſpouſe de Victor-Amé, le 19 mars 1664, & de Madame la Ducheſſe Royale Françoiſe de Valois, eſpouſe de S. A. R. Charles-Emmanuel II, le 21 du meſme mois, par le Souverain Sénat & la Souveraine Chambre des comptes de Savoye, à Chambéry; in-4, s. l. n. d. (Lyon, 1664).

On trouve au dernier feuillet de chacune de ces Relations, qui parurent en même temps, deux ſonnets ſignés C.-F. Meneſtrier : l'un ſur le décès de Chreſtienne de France, l'autre adreſſé à la ducheſſe d'Orléans, mère de la ducheſſe de Savoie, Françoise de Valois.

XLIII. — Eſtrennes préſentées aux Gouverneur & Magiſtrats de la ville de Lion, l'an 1665 ; en deviſes & en madrigaux.

XLIV. — L'Aſſemblée des Sçavans & les Préſens des Muſes pour les nopces de Charles-Emmanuel II, duc de Savoye, roy de Chypre, &c., avec Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye, princeſſe de Nemours. Lyon, chez la vefve Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy & de S. A. R. de Savoye; à la place Confort, 1665, in-4. 2 ff. non chiffrés pour l'Epître; 42 pp.

XLV. — Le ſecond Mariage du duc de Savoye, ſous l'allégorie des nopces d'Alpin & de Nemorine; in-fol. & in-4, s. l. n. d.

XLVI. — La Naiſſance du Héros Deſſein du feu d'artifice dreſſé à Chambéry dans la place du Chaſteau, par les ſoins de Monſieur le marquis de Saint-Maurice, pour la naiſſance de Monſeigneur le Prince de Piedmont. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur & libraire, proche des RR. PP. Jéſuites; 1666, in-4 de 8 pp.

XLVII. — Le Nouvel Aſtre du ciel de l'Egliſe, deſſein de l'appareil dreſſé dans le premier monaſtère de la Viſitation Sainte-Marie d'Anneſſy, à l'occaſion de la première ſolemnité faite pour la canoniſation de ſaint François de Sales, évêque & prince de Genève, fondateur de l'inſtitut de la Viſitation, depuis le 9 may de l'année 1666 juſqu'au ſeizième du meſme mois. A Grenoble, chez R. Philippes,

proche le collége des RR. PP. Jésuites, 1666, in-4, avec privilége du Roy. 1 f. non chiffré pour l'Epître à Madame Royale; 87 pp., 3 pp. non chiffrées pour Advis & Description du Retable; 4 pl. : la troisième est des trente-deux quartiers de saint François de Sales.

XLVIII. — Relation des Cérémonies faites à Grenoble dans les deux monastères de la Visitation, avec les deux Desseins, l'un de saint François de Sales, l'ouvrage de la Grace en sa vie, & sa Conduite en l'Etablissement de la Visitation; & l'autre, les Transfigurations sacrées. Grenoble, 1666, in-4.

XLIX. — Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'Octave de saint François de Sales, à l'occasion de la solemnité de sa canonisation, &c. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur & libraire, proche le collége des RR. PP. Jésuites; 1666, in-4. 1 f. non chiffré pour l'Epître à Monseigneur le duc de Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné, 51 pp.

On trouve, pp. 16-23, alliances de la maison de Sales avec les familles de Dauphiné.

L. — Epître dédicatoire aux Prévôt des marchands & Echevins, & Préfaces des tom. I & II de l'Histoire de la Ville de Lyon par le P. Jean de Saint-Aubin. Lyon, Benoît Coral, 1666, 2 vol. in-fol.

L'Epître dédicatoire & les deux Préfaces de cette Histoire sont du P. Menestrier, qui en a soigné l'édition après la mort du P. de Saint-Aubin. Il en parle comme de sa chose propre, & dit qu'il auroit pu y faire des additions qu'il renvoie à une autre publication. On recherche ces deux volumes uniquement pour les planches qui représentent des vues de Lyon : elles sont gravées par

Ifrael Sylveftre. On prétend même qu'ils n'ont été écrits que pour utilifer ces planches (1).

(1) Voyez le P. Menestrier, *Divers caractères des ouvrages historiques*, p. 213.

LI. — Les Graces pleurantes fur le tombeau de la Reine très chreftienne. Deffein de l'appareil funèbre dreffé dans l'églife du collége des PP. de la Compagnie de Jéfus; 1666, in-8.

LII. — Relation des Cérémonies faites dans la ville d'Anneffy, à l'occafion de la folemnité de la canonifation de faint François de Sales, évefque & prince de Genève, fondateur de l'inftitut de la Vifitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur-libraire, proche le collége des RR. PP. Jéfuites; 1666, in-4, avec privilége du Roy. 2 ff. non chiffrés pour l'Epître au prince de Piedmont; 40 pp. : les 4 dernières font pour la Relation des cérémonies faites au fecond monaftère.

LIII. — La nouvelle naiffance du Phénix. Deffein de la folemnité de faint François de Sales dans la ville d'Embrun, par les Dames religieufes de la Vifitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur & libraire, proche le collége des RR. PP. Jéfuites; 1667, in-4. 3 ff. non chiffrés pour l'Epître dédicatoire à Mgr Georges d'Aubuffon de la Feuillade, archevêque & prince d'Embrun; 27 pp.

LIV. — Le Cours de la fainte Vie, ou les Triomphes facrez des vertus, Carroufel pour la canonifation de faint François de Sales; 1667.

LV. — Discours funèbre prononcé aux obsèques de la très chrestienne reine-mère Anne d'Autriche ; par le R. P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez J. l'Anglois, imprimeur & libraire ordinaire du Roy ; 1667, in-4 de 30 pp.

L'oraison funèbre de la reine-mère fut prononcée à Grenoble, comme on le voit p. 15 & suivantes, par les compliments que le P. Menestrier adresse à l'évêque, au duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, au premier Président & au Parlement, à la Chambre des comptes & à son président Denis de Salvaing de Boissieu.

On a attribué quelquefois au P. Menestrier *Devises héroïques sur les armes de Monseigneur Colbert*. Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1667, in-fol. L'auteur de ce livre est Constant de Sylvecane.

LVI. — Traité des tournois, joustes, carrousels & autres spectacles publics. A Lyon, chez Jacques Muguet, en la rue Neufve, proche le Grand-Collége, à l'image Saint-Ignace, 1669, in-4, avec privilége du Roy & permission. 5 ff. non chiffrés pour l'Epître à Monseigneur le comte de Saint-Paul, souverain de Neufchastel, pour l'Avis au lecteur & la table des chapitres ; 399 pp.

A la suite du *Traité des Tournois*, on retrouve sous le titre : *La Dispute des Lys au couronnement de la reine des Alpes*, le Dessein de la course à cheval faite à l'occasion des noces de Françoise d'Orléans Valois avec le duc de Savoye, Charles-Emmanuel II, qui avoit été déjà imprimé à Chambéry en 1663.

Le *Traité des Tournois*, *Joutes & Carrousels*, bien qu'il ne soit pas très rare, est recherché & monte dans les ventes à des prix assez élevés. On cite dans le Catalogue Huzard, nº 4900, un exemplaire avec la date de 1674, Lyon, Michel Mayer. Ce ne peut être que l'édition de 1669, avec un titre rafraîchi.

On trouve des exemplaires où le fleuron du frontispice, qui est ordinairement un chiffre surmonté d'une couronne de fleurs, est remplacé par un écusson sur lequel est représentée la Vérité armée de verges & chassant l'Erreur devant elle ; avec ces mots à l'entour : *Magna est Veritas & prævalet*. (Esdr., lib. III, cap. 4). L'écusson est supporté par deux Génies tenant chacun une palme. Au-dessous, à droite, est un écu de..... au lion de..... ; à gauche, la marque de l'imprimeur. Je n'ai vu ce fleuron que dans l'exemplaire aux armes de Secousse.

J'ai remarqué en outre, dans ce même exemplaire, un carton pour les pp. 20, 21, 22. Après ces mots, qui terminent le chapitre, à la p. 20, « ce qui en a fait des divertiffements dignes des princes, » on lit : « Après avoir fait connoître l'origine & les progrès de ces inventions ingénieufes, il faut décrire maintenant les parties qui les compofent & tous les ornements qu'elles reçoivent. Ces parties font : la pompe ou la marche ; la lice, qui eft le cirque ou la carrière où fe doivent faire les courfes ; le fujet ou l'allégorie ; le défi, qui fe fait par des cartels que les tenans & les affaillans font porter à tous les chefs de quadrilles & femer par toute l'affemblée ; les quadrilles, qui font les diverfes troupes des tenans & des affaillans ; les machines & les chars ; les récits & l'harmonie ; les habits & les livrées ; les armes des tenans & des affaillans ; les devifes & les chiffres ; les officiers divers qui fervent aux fonctions ; les comparfes & les entrées ; les exercices & les courfes ; les prix des victorieux & les feux d'artifice qui finiffent toutes ces feftes. Ce font ces feize chofes qu'il faut décrire en ce traité. »

Là finit le chapitre, fans le cul-de-lampe qui fe trouve dans les exemplaires ordinaires. Puis, au lieu du titre du chapitre fuivant, « La pompe des carroufels, » on a mis à la fuite le titre : « La pompe & la marche des carroufels, » fans la vignette ni la lettre ornée. Ce chapitre commence ainfi : « Si Ovide a dit en deux mots que le cirque doit être célèbre par la pompe & la marche des carroufels, *circus erit pompa celeber*, Tertullien, en peu de mots, nous en fait la peinture & décrit toute la montre quand il a dit : *Circenfium paulo pompatior fuggeftus, quibus proprie hoc nomen pompa præcedit, quorum fit in femetipfa probans de fimulachrorum ferie, de imaginum agmine, de curribus, de thenfis, de armamaxis, de fedibus, de coronis, de exuviis. Quanta præterea facra, quanta facrificia præcedant, intercedant, fuccedant.* L'admirable diverfité d'images, de chars, de chevaux, de machines ! &c. » Le refte fans changement. La p. 22 a été entièrement remaniée, mais le texte a été confervé.

Il y a une autre particularité : les lettres ornées font fréquemment tranfpofées, c'eft-à-dire qu'elles ne font pas placées dans l'exemplaire dont il eft ici queftion en tête des mêmes chapitres que dans les exemplaires ordinaires. Ainfi, p. 9, la lettre ornée L repréfente deux enfants, l'un affis au pied d'un arbre & jouant d'un inftrument de mufique, l'autre danfant, au lieu d'une femme jouant avec un lion qu'on voit dans les autres exemplaires. Cette tranfpofition fe retrouve pp. 53, 71, 91 & 307.

A ceux qui trouveroient ces remarques oifeufes ou futiles, je rappellerois pour ma juftification qu'elles font à l'adreffe des bibliophiles pour qui, fur ces matières, rien n'est infignifiant.

LVII. — Eloge hiftorique de la ville de Lyon, & fa grandeur confulaire fous les Romains & fous nos Rois ; par

le P. Claude-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Benoiſt Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1669, in-4, avec privilége du Roy; frontiſpice gravé & blaſons.

A la ſuite des armoiries des prévôts des marchands & échevins qui ont été gravées pour ce volume, de l'année 1596 à l'année 1669, ſont deux feuillets avec les armoiries de Gaſpard Groller avocat & procureur général de la Ville, de Thomas de Moulceau ſecrétaire de la Ville, de Jean Beneon receveur, celles de la Ville & celles de Louis de Trellon capitaine de la Ville. Il y a des exemplaires à la ſuite deſquels on a ajouté les blaſons des échevins juſqu'en 1789, époque à laquelle ils furent remplacés par des maires. Le dernier prévôt des marchands fut Louis Tolozan de Montfort; les échevins, Jacques Imbert-Colomès, Joſeph Steinman, Antoine Bertholon avocat en parlement, & Jean-Marie Degraix.

De 1294 à 1595, les échevins furent au nombre de douze; en 1596, Henri IV les réduiſit à quatre & un prévôt des marchands. Lyon jouiſſoit de grands priviléges municipaux, qui furent reconnus par nos rois lorſque cette ville, fatiguée de ſes longs démêlés avec les archevêques, fut réunie à la couronne. Charles VIII, en maintenant les anciens priviléges des habitants par ſes lettres-patentes de 1495, anoblit par les mêmes lettres-patentes les douze officiers municipaux connus ſous les dénominations de conſuls, conſeillers, échevins. Ce privilége de nobleſſe tranſmiſſible leur fut confirmé par les lettres de Henri II, des mois de ſeptembre 1550 & octobre 1554; de François II, du mois d'octobre 1559; de Charles IX, du mois d'avril 1570; de Henri IV, du mois de novembre 1602 & du mois de mars 1609; de Louis XIII, du mois de juin 1618 & du mois de mars 1638, avec faculté de faire, eux & leurs ſucceſſeurs & poſtérité, le commerce en gros; de Louis XIV, du mois de décembre 1643; &c.

On évalue à deux mille ſix cents environ le nombre des élections au conſulat, de 1294 à 1789; mais comme ces élections ſe ſont renouvelées aſſez ſouvent ſur les mêmes individus, il n'en a guère été nommé dans cet intervalle que deux mille aux charges conſulaires. Il ne reſte plus aujourd'hui à Lyon qu'un très petit nombre de familles anoblies par l'échevinage; la plupart ſont éteintes ou diſperſées, &, parmi celles qui ſont reſtées, il en eſt qui, répudiant une nobleſſe acquiſe par les bons & loyaux ſervices de leurs auteurs, ſe fabriquent des aïeux avec les parchemins d'autrui. Toutefois il ſuffit de jeter les yeux ſur la liſte des échevins pour ſe convaincre que beaucoup de gentilshommes en ont exercé les fonctions, ſurtout avant l'année 1596. Cette aſſertion ſe trouve pleinement juſtifiée par les lettres mêmes de Charles VIII, du mois de décembre 1495: « Iceux conſeillers, y eſt-il dit, préſents & à venir, *ſ'ils n'étoient nés & extraits de noble lignée*, avons anoblis & anobliſſons par ces préſentes, &

du titre & privilége de nobleffe, eux & leur poftérité née & à naiftre en loyal mariage, avons décoré & décorons, &c. » (1).

Il ne faut pas confondre l'*Eloge hiftorique de la ville de Lyon* avec celui qui fut publié plus tard par Broffette, l'ami & le commentateur de Boileau, fous ce titre : *Hiftoire abrégée ou Eloge hiftorique de la ville de Lion.* A Lion, Girin, 1711, in-4. Les blafons des échevins y font continués jufqu'à cette année. L'auteur n'y ayant pas mis fon nom, l'identité de titre & de format fait qu'on y eft fouvent trompé, & qu'il eft facile de prendre l'un pour l'autre. Avec le livre du P. Meneftrier, on peut fe paffer de celui de Broffette, mais celui de Broffette ne difpenfe pas d'avoir l'*Eloge hiftorique* du P. Meneftrier.

Guy Patin écrivoit à Falconet, le 6 mai 1664 : « J'admire les recherches particulières que le P. Meneftrier a ramaffées avec grand foin & beaucoup de travail pour en compofer l'*Eloge hiftorique de la ville de Lyon;* ce livre durera à jamais pour l'honneur de cette ville qui eft en France ce qu'eft Anvers aux Pays-Bas, & ce que dit J. Lipfius, *quod eft in capite oculus*, &c. (2). » Si la date de la lettre de Guy Patin eft exacte, il ne pouvoit à cette époque avoir connoiffance que du manufcrit du P. Meneftrier, l'*Eloge hiftorique* n'ayant paru que cinq ans après.

(1) Voyez *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, par M. de Saint-Allais. Paris, 1816, 2 vol. in-8, t. I, p. 37; et Menestrier, *Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en dresser les preuves*. Paris, 1683, in-12, p. 260.

(2) *Lettres de Guy Patin*, publiées par J.-H. Reveillé-Parise. Paris, 1846, in-8, t. III, p. 468.

LVIII. — Le Véritable art du Blafon, & la Pratique des armoiries depuis leur inftitution; par le R. P. C.-François Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Lyon, chez Benoift Coral, rue Mercière, à la Victoire, 1671, in-12, avec privilége du Roy. 5 ff. non chiffrés pour l'Epître aux Prévoft des marchands & Efchevins de Lyon; 415 pp., 7 ff. non chiffrés pour la table des chapitres, l'extrait du privilége & la table des armes des familles qui font blafonnées dans la Pratique des armoiries; 13 pl. de blafon, une fig. repréfentant les obsèques d'Anne de Bretagne.

LIX. — Le Véritable art du Blafon, & l'Origine des armoiries; par le R. P. Cl.-François Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Lyon, chez Benoift Coral, rue Mer-

cière, à la Victoire; 1671, in-12, avec privilége. 7 ff. non chiffrés pour l'Epiſtre au préſident de Saint-André, l'Avis au lecteur & la table des chapitres; 384 pp., 6 ff. non chiffrés pour la table des armes, &c., & pour l'errata; 8 pl. d'armoiries.

LX. — Le Véritable art du Blaſon, ou l'Uſage des armoiries. A Paris, chez Eſtienne Michallet, rue St-Jacques, proche la fontaine St-Séverin, à l'image de Saint-Paul; 1673, in-12, avec privilége du Roy. 5 ff. pour l'Epiſtre à Monſeigneur le Dauphin & pour la table des chapitres; 342 pp., 7 ff. non chiffrés pour la table des matières, &c.; frontiſpice gravé, avec le portrait & les armes du Dauphin; 13 pl. d'armoiries.

LXI. — Les Recherches du Blaſon, ſeconde partie de l'Uſage des armoiries. A Paris, chez Eſtienne Michlallet (*sic*), rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1673, in-12, avec privilége du Roy. 8 ff. non chiffrés pour l'Avertiſſement, 332 pp., 6 ff. non chiffrés pour les tables, &c.; 3 pl. d'armoiries.

Ce volume qui fait ſuite au précédent, quoiqu'il n'y ait pas de tomaiſon & qu'il forme un ouvrage à part, eſt un des plus rares. M. Leber aſſure que ce n'eſt qu'après quinze années de recherches qu'il a fini par le trouver au fond d'un ſac. C'eſt dans l'Avertiſſement que ſe trouve le détail du plan conçu par le P. Meneſtrier pour la compoſition du grand ouvrage qu'il médita toute ſa vie.

LXII. — Les Vertus chreſtiennes & les Vertus militaires en dueil. Deſſein de l'appareil funèbre pour la cérémonie des obsèques de M. de Turenne. A Paris, chez Eſtienne Michallet; 1675, in-4.

Bayle s'exprime en ces termes ſur cet ouvrage dans une lettre à M. Minutoli (1) : « A propos de deviſes, je me ſouviens du P. Meneſtrier qui en a rencontré d'aſſez bonnes pour la pompe funèbre de M. de Turenne. Il fait imprimer ſes Décorations funèbres où il nous fait voir les cérémonies anciennes & modernes bien curieuſes, car c'eſt un homme qui a lu prodigieuſement. »

Bayle avoit déjà parlé de la Deſcription des obsèques de M. de Turenne (2), à propos du livre de Charpentier ſur l'excellence de la langue françoiſe (3) : « On y voit, dit-il, la réponſe qu'il (Charpentier) ſe fait à lui-même; entre autres, qu'il ſeroit à craindre que les inſcriptions en françois ne devinſſent ridicules & inintelligibles, comme il eſt arrivé à quelques vieilles épitaphes qu'on n'entend plus & qui auroient beſoin qu'on tirât les morts des ſépultures pour leur en demander l'explication; ou, ſi on les entend, on ne peut les lire qu'en riant. Il répond entre autres choſes qu'on a mauvaiſe grâce de craindre une obſcurité à venir, pendant qu'on ne redoute pas l'obſcurité préſente des inſcriptions latines, & il montre par celle de la pompe funèbre de M. de Turenne dont le P. Meneſtrier étoit l'auteur,

« Ob Hermanduros intra fines coactos,
Ob repreſſos Hermionas, & ad pacem coactos,
Marcomannis & Quadis territis,
Treboccis in ordinem redactis,

« que le latin a fait imaginer à mille perſonnes que ces exploits s'étoient faits dans le pays des fables. Ceux qui ont accompagné ce grand capitaine dans toutes ſes glorieuſes expéditions, ont commencé là à le perdre de vue, & c'eſt véritablement en cette occaſion qu'il eût été néceſſaire de le reſſuſciter, afin de lui demander l'explication de ces inſcriptions faites à ſon honneur, ſuppoſé que lui-même eût pu reconnoître ſes victoires dans des images ſi bizarres. »

Le recueil déjà cité de la Bibliothèque des RR. PP. Jéſuites contient un autre projet ſur le même ſujet, écrit de la main du P. Meneſtrier, ſous ce titre :

Le Deuil des Vertus cardinales ſur le tombeau de Monſieur de Turenne. Deſſein de la décoration funèbre de l'égliſe de Saint-Oüen de Rouen, pour la cérémonie du 15 de décembre.

(1) *OEuvres diverses*, t. IV, p. 567, note IV.
(2) *Loc. cit.*, t. II, p. 123.
(3) *De l'excellence de la Langue françoise*. Paris, 1683, 2 vol. in-12.

LXIII. — Oraiſon funèbre de très haut & très puiſſant prince Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal général des camps & armées du Roy, colonel général de la cavalerie légère, gouverneur du haut & bas

Limoſin, &c., prononcée à Rouen dans l'égliſe de Saint-Oüen, le 15 décembre de 1675, par le P. Claude-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez Eſtienne Michallet, rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1676, in-4, avec privilége du Roy; frontiſpice gravé par Trouvain, d'après Sevin; 41 pp., cul-de-lampe deſſiné par Sevin & gravé par Gantrel.

Le panégyriſte avoit pris pour texte ces paroles tirées du livre II, chap. 3, des *Rois*, où David déplore la perte d'Abner : « Tout le peuple a pleuré; le roi lui-même a verſé des larmes, & il a dit: Il eſt mort glorieuſement. Sçavez-vous bien que nous avons perdu en la perſonne de ce prince le plus grand capitaine d'Iſraël? »

Cette oraiſon funèbre pourroit être lue encore avec plaiſir, ſi le même ſujet n'avoit pas été traité par Fléchier (1).

(1) *Oraison funèbre de M. de Turenne*, prononcée dans l'église de Saint-Eustache, à Paris, le 10 janvier 1676.

LXIV. — Hiſtoire & portrait de Louis-le-Grand; in-4, s. l. n. d.

LXV. — Ludovico magno Theſes ex univerſa philoſophia dicat & conſecrat Ludovicus a Turre Arverniæ, princeps Turenius. Propugnabit in aula colleg. Claromontani Societ. Jeſu, die 13 auguſti, anno 1679; grand in-fol. 8 ff. gravés, le frontiſpice compris; un beau portrait de Louis XIV.

Les deux dernières campagnes du roi ſont repréſentées dans cette thèſe en énigmes & en deviſes, avec des inſcriptions ſur ſes principales conquêtes. C'eſt le P. Meneſtrier qui en a donné la penſée; vingt-trois deviſes ſont de lui; l'épître dédicatoire au roi, les emblèmes, les inſcriptions & ſix à ſept deviſes ſont l'ouvrage du P. de la Ruë, le reſte a été fait par deux ou trois autres (1). Le deſſein des ornements & la diſpoſition du ſujet ſont de Sevin,

(1) Voyez la *Philosophie des images*, 1682, p. 116.

peintre du cardinal de Bouillon (1) : ils ont été gravés par Coffin ; le texte, par Michauld. Ce volume n'ayant pas été destiné à être vendu, mais à être offert aux perfonnes de la Cour, fe trouve d'ordinaire magnifiquement relié en maroquin rouge.

Le Catalogue de la Bibliothèque de la Ville donne au P. Meneftrier :

L'Art de perfuader & la *Philofophie des images*. Lyon, 1679, 2 vol. in-4.

Je n'ai jamais pu parvenir à voir ces deux volumes : toutes les fois que je les ai demandés, on m'a invariablement apporté la *Philofophie des images*, 1682-83, 2 vol. in-8. Cependant le P. Meneftrier, faifant l'énumération de quelques-uns de fes ouvrages, cite un plan de l'Art de perfuader (2); c'eft là tout ce que j'en puis dire.

Le même Catalogue donne encore au P. Meneftrier :

Dialogue entre le P. Bouhours & le P. Meneftrier; s. l. n. d., in-12 de 312 pp., fans frontifpice. C'eft un pamphlet virulent contre la Compagnie de Jéfus, qui y eft dénigrée, accufée, calomniée d'un bout à l'autre du livre ; &, ce qu'il y a de curieux, ces accufations & ces calomnies font articulées par deux Pères Jéfuites. Je ne comprends pas comment ce libelle diffamatoire a pu être placé dans le Catalogue des œuvres du P. Meneftrier ; il fuffifoit, pour l'en exclure, d'ouvrir le volume au hafard.

Je vois dans le Catalogue de la Bibliothèque Lyonnoife de M. Cofte, nº 5957 : *Honneurs rendus à S. A. S. Mgr le duc (de Bourbon) en Bourgogne, à Lyon &*

(1) Le peintre Sevin n'ayant pas d'article dans les biographies, j'ai pensé que je pouvois lui consacrer cette note. Il naquit à Tournon en Vivarois, d'un père peintre comme lui, et qui l'initia de bonne heure aux secrets de son art. Il paroît qu'il acquit une grande réputation par ses travaux, mais son nom étoit tombé dans un si complet oubli que je n'aurois pu que répéter la mention que le P. Menestrier a faite de lui à deux ou trois reprises, si le hasard n'avoit mis entre mes mains un beau portrait gravé par F. Erlinger, d'après E. Cheron, 1688, in-8. C'est un médaillon placé sur un socle richement décoré, couvert des emblèmes du commerce et des arts, et sur lequel sont inscrits ces mots : *Arte et genio.* Autour de ce médaillon, entouré de guirlandes et des attributs de la peinture, on lit : *Paulus Petrus Sevin Turnonensis pict.;* au-dessus sont ses armes, d'argent, à une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or rayonnant, accompagné de deux étoiles de même ; pour devise : *Paulus Sevin, plenus suavi,* qui est l'anagramme de son nom. Au-dessous du médaillon, et appliqué sur le socle qui le supporte, est un cadre dans lequel est représenté un pélican qui se déchire le sein pour nourrir ses petits, avec le mot *pietas*, et à l'entour : *Ne sui percant, e sinu.* (Cette allégorie semble faire allusion à quelque trait généreux de la vie de Sevin). Le tout surmonté d'un écusson, d'azur, à trois écus d'argent, 2 et 1, chargé en abîme d'une fleur de lis d'or.

En regard de ce portrait, qui est d'un très bel effet, richement drapé à la manière de Rigaud, on a gravé sur une autre feuille, et comme pour servir de revers au médaillon, un génie appuyé sur un globe et traçant des figures; avec ces mots tirés du psaume 76 : *In adinventionibus exercebar*, dont la traduction sert de devise :

En mille inventions j'exerce mon génie.

L'artiste a placé symétriquement autour du médaillon les armoiries de Rome, de Paris, de Lyon et de Tournon, où Sevin a exercé son art. Tournon étoit sa patrie ; il fit ses études à Rome, il exécuta de grandes fresques à Lyon, et son séjour habituel étoit à Paris. C'est ce qu'on lit au bas de ce médaillon, où se trouve aussi le madrigal obligé que voici :

Sevin, qui de son père apprit l'art du pinceau,
Chercha ce que cet art eut jamais de plus beau,
De cent peintres fameux copia les merveilles,
Et pour les mettre en un beau jour,
Vint d'Italie en France avec ces doctes veilles
Charmer tous les yeux de la Cour.

(2) Voyez l'Avertissement en tête des *Recherches du Blason*, seconde partie de l'*Usage des armoiries*, inséré en entier ci-dessus, p. 63 des *Recherches biographiques*.

en Breſſe. Détail conſigné dans le *Mercure galant*, ſeptembre 1679, p. 46. Le volume, ſans nom d'auteur, porte ſur la fauſſe garde : *Ex dono Franc. Meneſtrier Soc. Jeſu.*

Cette offrande, faite par le P. Meneſtrier, indiqueroit-elle que cette relation eſt de lui, comme quelques perſonnes ſont portées à le croire? N'étant pas en meſure de prononcer, & ne voyant pas là un indice ſuffiſant, je m'abſtiens & me borne à en reproduire le titre comme ſimple renſeignement.

LXVI. — La Deviſe du Roy juſtifiée; par le P. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus; avec un recueil de cinq cens Deviſes faites pour S. M. & toute la Maiſon royale. A Paris, chez Eſtienne Michallet, rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1679, in-4, avec privilége du Roy. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 200 pp., 1 f. non chiffré pour la table & l'errata.

A la page 71 ſe trouve la figure gravée de l'agraſe portée par ſaint Louis le jour de ſon mariage avec Marguerite de Provence. Ce joyau entrelacé de lis & de marguerites, avec un crucifix taillé ſur un ſaphir, & ces mots gravés à l'entour :

Hors cet annel pourrions treuver amour?

étoit conſervé dans le monaſtère de Poiſſy, où le P. Meneſtrier dit l'avoir vu pluſieurs fois.

La deviſe du roi, *nec pluribus impar*, dont le P. Meneſtrier prend ici la défenſe, avoit été attaquée vivement dès le jour où elle parut. Elle fut encore critiquée quinze à vingt ans plus tard par Chriſtophe Wagenſell, profeſſeur de droit public à l'Académie d'Altorf & bibliothécaire à Nuremberg, dans ſes *Exercitationes ſex varii argumenti.* Altorfii Noricorum, 1687-97, in-4. Lorſqu'elle fut adoptée par le roi avec le ſoleil pour emblème, l'Europe entière s'en émut, & la jalouſie fut pouſſée à ce point, s'il faut en croire M. de la Monnoie (1), qu'un chanoine de Liége fit réimprimer à ſes dépens le Traité *delle Impreſe* de Scipion Ammirato (2), & eut l'impudence d'y intercaler cette deviſe comme inventée longtemps avant pour Philippe II, roi d'Eſpagne, afin qu'on ne pût pas dire que Louis XIV l'avoit eue le premier. Il falloit que la ſuſceptibilité de ce bon chanoine fût bien chatouilleuſe à l'endroit de ſon ſouverain pour n'être pas ſatisfait du *non plus ultra* dont les rois d'Eſpagne & des

(1) *OEuvres choisies*, t. III, p. 338.

(2) *Il Rota, ovvero delle Imprese.* Dialogo del signor Scipione Ammirato, nel quale si ragiona di molte imprese da diversi eccellenti autori, e di alcune regole e avvertimenti intorno a questa materia. Firenze, 1598, in-4.

Indes rehauffoient leurs nombreux blafons, & qui n'étoit certes pas moins orgueilleux que le *nec pluribus impar*.

LXVII. — L'Efpagne en fête pour l'heureux mariage de la reine d'Efpagne. A Paris, chez Eftienne Michallet; 1679, in-4.

LXVIII. — Origine des armoiries; par le R. P. C.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Paris, pour Thomas Amaulry, libraire à Lyon, rue Mercière, à la Victoire; 1680, in-12, avec privilége du Roy. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 552 pp, 16 ff. non chiffrés pour les tables, additions, &c.; frontifpice gravé, 1 fig. repréfentant l'hommage du chatellain de Bulles au duc de Bourbon, comte de Clermont. Après l'extrait du privilége : Achevé d'imprimer cette première partie le 31 mai 1679.

On voit que, alors comme aujourd'hui, les libraires étoient dans l'ufage de poftdater leurs publications, dans le but de leur conferver encore un certificat de nouveauté lorsqu'elles étoient en vente depuis plufieurs mois déjà.

Ce volume peut être confidéré comme une deuxième édition, revue, corrigée & augmentée du *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries*. Lyon, Benoift Coral, 1671 (1), dont M. Leber mentionne une édition avec la date de 1682, Lyon, Benoift Coral, in-12, qui doit être celle de 1671, avec un titre refait. Je trouve de plus, dans le Catalogue de M. Leber, une erreur grave qu'il me pardonnera de rectifier. Le favant bibliographe a dit, parlant de ce volume (le *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries*) : « Ce volume n'eft, à proprement parler, qu'une réimpreffion du précédent (*Origine des Armoiries*), mais avec des changements & des différences tels, qu'il faut avoir l'un & l'autre pour être complet. La première édition eft plus riche en origines, elle abonde en développements dont l'auteur a retranché plus d'un tiers dans la feconde édition, circonftance qui pourroit laiffer des doutes fur leur exactitude; mais la réimpreffion de 1682 contient un examen fort étendu de tous les ouvrages héraldiques connus qui précédèrent ceux du P. Meneftrier, depuis les premiers temps du blafon jufqu'à la fin du XVIIe fiècle; & cette curieufe bibliographie ne fe trouve point dans l'édition de 1679 (2). »

(1) Voyez plus haut le nº LIX.

(2) Nº 6380 de son Catalogue.

Tout ce que dit M. Leber feroit d'une parfaite jufteffe s'il ne s'étoit pas trompé fur les dates & s'il n'avoit pas confondu les deux volumes dont il est queftion, appliquant conftamment au *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries* ce qui ne peut convenir qu'à l'*Origine des Armoiries*. Cette confufion réfulte, fans aucun doute, de la fimilitude du titre des deux ouvrages; il ne faut, pour s'en convaincre, que confronter les dates. Tout en admettant, fi l'on veut, pour le *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries*, l'exiftence d'une édition de 1682, citée par M. Leber, il ne refte pas moins vrai que ce livre, que j'ai fous la main avec la date de 1671, a précédé de plufieurs années l'*Origine des Armoiries*. Achevé d'imprimer le 31 mai 1679, & publié fous la date de 1680, le *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries* ne peut donc être confidéré comme une réimpreffion de l'*Origine du Blafon*. C'eft le contraire qu'on doit dire, finon la remarque de M. Leber eft inadmiffible; car il n'étoit pas poffible qu'un livre publié en 1679, fuivant M. Leber, fût une feconde édition d'un volume publié en 1682, toujours fuivant M. Leber. J'ajoute encore qu'avec un peu plus d'attention, il auroit évité de tomber dans cette faute. Benoift Coral ne pouvoit plus imprimer en 1682 le *Véritable art du Blafon*, &c., puifque M. Leber cite une édition de l'*Origine des Armoiries* imprimée à Paris en 1679 pour Thomas Amaulry, lequel avoit fuccédé à Coral, en rue Mercière, à l'enfeigne de la Victoire, qu'il ne quitta que plus tard, lorfqu'il imprima le *Mercure galant*. Non-feulement M. Leber s'eft trompé en donnant à l'*Origine des Armoiries* la date de 1679 au lieu de 1680, & celle de 1682 pour 1671 au *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries*, mais il a dit de l'un ce qu'il falloit dire de l'autre.

Le P. Meneftrier donna d'abord le *Véritable art du Blafon & l'Origine des Armoiries*, Lyon, Coral, 1671; plus tard, il refondit cette édition & la publia fous le titre: *Origine des Armoiries;* Paris, pour Th. Amaulry, 1680. Il conferva l'Epître dédicatoire au préfident de Saint-André, mais il modifia fon premier plan, lui donna de plus grands développements, & ajouta la généalogie de la maifon de Prunier. Dans l'édition de 1671, il n'y avoit que fept chapitres & 384 pp., il y en a vingt-trois dans celle de 1680 & 552 pp. Ainfi, au lieu d'avoir retranché plus d'un tiers, comme l'a cru M. Leber, le P. Meneftrier a au contraire augmenté fa feconde édition de près de moitié; elle devint, ainfi remaniée, la première partie du grand *Traité du Blafon* qu'il fe propofoit de publier en dix parties. Et comme il avoit promis dans sa neuvième partie une bibliothèque de tous les auteurs qui ont écrit fur le blafon, les armoiries & les généalogies, il fupprima à deffein ce qu'il en avoit dit d'abord, qui étoit le chapitre premier de l'édition de 1671, de la p. 16 à la p. 109, & conferva dans l'*Origine des Armoiries* des chapitres entiers de fon premier écrit, entre autres le chapitre III qui devint le chapitre IV.

Ces erreurs échappées à M. Leber, fi exact & fi judicieux dans fes remarques & fes appréciations bibliographiques, démontrent combien il eft difficile d'éviter la confufion qui réfulte de la fimilitude des titres de certains ouvrages

du P. Meneftrier (M. Leber lui-même en a fait l'obfervation avant moi), & combien il faut être en garde contre la rouerie que les libraires mettoient déjà en pratique à cette époque, de rafraîchir les titres des livres & d'en faire à peu de frais des éditions nouvelles.

Ce traité de l'*Origine des Armoiries* a été reproduit par extrait, t. XIII, p. 335 de la *Collection des meilleurs dissertations, notices & traités particuliers relatifs à l'hiftoire de France*, &c., par MM. Leber, Salgues & J. Cohen. Paris, 1838, 20 vol. in-8.

LXIX. — Origine des ornemens des armoiries; par le R. P. C.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Paris, chez René Guignard, pour Thomas Amaulry, libraire à Lyon, rue Mercière, à la Victoire; 1680, in-12, avec privilége du Roy. 17 ff. non chiffrés pour l'Epître dédicatoire à M. Dugué, pour la Préface, extraits du *Journal des Sçavans*, & le privilége; 489 pp., 13 ff. non chiffrés pour les tables; frontifpice gravé : c'eft le portrait de M. Dugué, confeiller ordinaire du roi en fes confeils, maître des requêtes honoraire de fon Hôtel, intendant de juftice, finances & police, en Lyonnois, Forez & Beaujolois; 6 pl. de blafon, & une fig. repréfentant le duc de Bourbon allant à un tournois.

Ce volume eft, comme le précédent, un des plus rares & des plus recherchés de la collection des œuvres du P. Meneftrier. (Voyez le *Journal des Sçavans* de janvier 1680, p. 89.)

LXX. — L'Alliance facrée de l'honneur & de la vertu au mariage de Monfeigneur le Dauphin avec Madame la Princeffe électorale de Bavière. Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue St-Jacques, aux trois Cailles; 1680, in-4, avec permiffion. 2 ff. pour la Dédicace à M. Colbert, marquis de Croiffy, 80 pp.; entre les pp. 12 & 13, Tableau généalogique des 128 quartiers de la princeffe de Bavière, Marie-Anne-Victoire.

C'eſt la deſcription des fêtes du mariage, ſuivie de documents généalogiques ſur la maiſon de Bavière.

LXXI. — Relation du Parnaſſe ſur les cérémonies du Baptême de Monſeigneur le duc de Bourgogne. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; 1680, in-4.

LXXII. — Relation du Parnaſſe ſur les cérémonies du Baptême de Mgr le duc de Bourbon, fils de Mgr le duc & petit-fils de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, faites à St-Germain-en-Laye le 16 janvier 1680. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; in-4 de 14 pp.

LXXIII. — Les Repréſentations en muſique anciennes & modernes. A Paris, chez René Guignard, rue St-Jacques, au grand S. Bazile; 1681, in-8, avec privilége du Roy. 10 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 333 pp., 2 ff. non chiffrés pour la table. (Voyez le *Journal des Sçavans* de mars 1681.)

Après avoir fait l'*Hiſtoire des repréſentations en muſique chez les anciens & chez les modernes*, l'auteur donne une liſte curieuſe des ballets & divertiſſements de ce genre, mêlés de chant & de danſe, qui furent exécutés de ſon temps à la Cour de Turin (p. 319).

LXXIV. — Les diverſes eſpèces de nobleſſe & la manière d'en dreſſer les preuves; par le R. P. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, pour Thomas Amaulry, libraire à Lyon; & ſe vendent chez René Guignard, rue St-Jacques, à S. Bazile; 1681, in-12, avec privilége du Roy. 9 ff. non chiffrés pour l'Epître au cardinal d'Eſtrées, pour la Préface & l'errata, 557 pp., 10 ff. non chiffrés

pour les tables & l'extrait du privilége. On doit y trouver, pp. 134, 140, 432, 438, quatre figures gravées, plus quatre pl. pour les ſeize quartiers de Claude de Saint-Georges, de Charles de Leſtang, d'Antoine de Laubeſpin, & de Jean-Baptiſte Vallin.

Cette édition porte quelquefois : Pour T. Amaulry, libraire à Lyon, & à Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue St-Jacques, aux trois Cailles ; 1683, in-12. C'eſt toujours l'édition de 1681, avec un titre refait ; il n'y a que cela de changé. On trouve, p. 46 de ce livre, qu'en 1316 les habitants de Lyon chargèrent celui qui faiſoit leurs affaires auprès du Pape de lui demander qu'il leur accordât ce que Clément V leur avoit promis pendant ſon ſéjour dans leur ville, à ſavoir que les enfants des bourgeois & autres non nobles puſſent être reçus au nombre des chanoines de l'Egliſe de Lyon : *Faciatis quod ad dicta canonica filii civium & alii ignobiles recipiantur, aliqua conſuetudine non obſtante.* Ce qui fait voir, ajoute le P. Meneſtrier, que dès-lors la coutume y étoit introduite de ne recevoir que des nobles, cette Egliſe étant de fondation des rois de Bourgogne : ce qui lui fit prendre pour armoiries le griffon, animal compoſé de l'aigle & du lion, qui étoient les deviſes des empereurs & des rois de Bourgogne.

LXXV. — Lettre d'un gentilhomme de province à une dame de qualité ſur le ſujet de la comète. Paris, 1681, in-4. (Voyez Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, nº 9703.)

LXXVI. — L'illumination de la galerie du Louvre pour les réjouiſſances de la naiſſance de Mgr le Duc de Bourgogne. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille ; 1682, in-4.

La planche qui repréſente cette illumination ſe retrouve dans l'*Hiſtoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*, 1693.

LXXVII. — Les Ballets anciens & modernes, ſelon les règles du théâtre. A Paris, chez René Guignard, rue Saint-Jacques, au grand Saint-Bazile. 27 ff. non chiffrés pour l'Epître au duc d'Aumont, la Préface & la table des ballets,

11 ff. pour la table, les fautes à corriger & l'extrait du privilége. Les exemplaires qui portent : Paris, Robert Pepie, 1685, ne ſont autres que ceux de l'édition de 1682, avec un titre refait.

LXXVIII. — Le Temple du Mont-Claros, ou les Oracles rendus en forme d'horoſcope ſur la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, au collége de Clermont ou de Louis-le-Grand; 1682, in-4 de 38 pp.

LXXIX. — La Philoſophie des images, compoſée d'un ample recueil de deviſes, & du jugement de tous les ouvrages qui ont été faits ſur cette matière; par le P. C.-F. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles, 1682, in-8; 7 ff. non chiffrés pour l'Epître dédicatoire à Monſeigneur Colbert, marquis de Seignelay, pour les auteurs qui ont écrit des deviſes, &c.; 126 pp. pour le jugement des auteurs, 336 pp.; quelques fig. ſur bois gravées dans le texte. (Voyez le *Journal des Sçavans*, d'avril 1682.)

Il ne faut pas confondre ce volume avec la *Philoſophie des images énigmatiques*, comme cela eſt arrivé quelquefois. On trouve dans celui-ci une curieuſe bibliographie des auteurs qui ont laiſſé des recueils de deviſes, ou qui ont écrit des traités ſur cette matière. Les Italiens & les Eſpagnols y ont excellé ſur tous les autres.

C'eſt dans ce livre, p. 192, qu'eſt la deviſe *Numera ſi potes*, avec un firmament parſemé d'étoiles, pour ſignifier les innombrables perfections de la Sainte-Vierge qui ont inſpiré le vers :

Tot tibi ſunt dotes, Virgo, quot ſidera cœlo.

Ce vers, que le P. Charles Scribani baptiſa du nom de *Proteus Parthenius*, eſt de Bernard Bauhuys, ſavant jéſuite d'Anvers (1). Erycius Puteanus le

(1) Voyez *Bernardi Bauhusii Poemata*, etc. Antuerpiæ, 1634, in-24.

publia ſous le titre ſuivant : *Pietatis Thaumata in Bernardi Bauhuſii e Societate Jeſu Proteum Parthenium unius libri verſum, unius verſus librum, ſtellarum numero ſive formis variatum.* Antwerpiæ, apud Balth. & Joan. Moretos, ex officina Plantiniana, 1617, in-4 (1).

Erycius Puteanus avoit retourné ce vers, c'eſt-à-dire changé la diſpoſition des huit mots qui le compoſent, de 1022 manières différentes, à cauſe de *ſidera* qui ſe trouve dans le vers, & en raiſon du nombre de 1022 étoiles portées au Catalogue des aſtronomes de ſon temps. Jacques Bernouilli, dans ſon livre poſthume, *Ars conjectandi*, Baſileæ, 1713, in-4, a enchéri ſur Erycius Puteanus, en prouvant mathématiquement que ce vers eſt ſuſceptible d'être changé de 3312 manières, ſans ceſſer d'être un vers hexamètre, & qu'il peut ſubir 40320 combinaiſons différentes ſi on ne s'aſtreint pas à conſerver la meſure. Le P. Preſtat a montré qu'il pouvoit être varié de 3373 manières, ſans altérer la quantité. Le P. Antoine Dobert (2) s'eſt auſſi exercé ſur ce ſujet. (Voyez ſes *Récréations littérales & myſtérieuſes*, Lyon, 1650, in-8). Dans l'énoncé du titre de ce volume, il ſe qualifie *ſourd & aſthmatique* (3).

Il exiſte une traduction latine de la *Philoſophie des images*, attribuée, ſur je ne ſais quel fondement, au P. Meneſtrier lui-même par M. Delandine, & après lui par M. Leber (t. IV, ſupplément de ſon *Catalogue*, n. 701) :

C.-F. Meneſtrerii S. J. *Philoſophia imaginum, id est Sylloge Symbolorum ampliſſima, qua plurima regum, principum, nobilium, fœminarum illuſtrium, eruditorum, aliorumque virorum in Europa præſtantium, quæ proſtant, ſumma diligentia ſunt congeſta methodoque ſuccincta exhibita.* E lingua gallica in latinam converſa, figuriſque elegantioribus ne antea ornata. Amſtelodami, Vaeſberg, 1695, in-8. Frontiſpice gravé en taille-douce, avec un grand nombre d'emblèmes dans le texte.

Saxius (*Onomaſticon*) s'eſt trompé lorſqu'il a dit que c'eſt *La Science & l'Art des Deviſes*, Paris, 1686, qui a été traduite ſous ce titre ; il eſt tombé dans une autre erreur, ſi ce n'eſt pas une faute d'impreſſion, en donnant au *Philoſophia imaginum* de 1695 la date de 1685 : un livre publié ſeulement en 1686 ne pouvoit avoir été traduit en 1685. Saxius ne s'eſt pas montré plus diligent en appelant le P. Meneſtrier *Sedunenſis* (de Sion en Valais), au lieu de *Lugdunenſis*.

Bien que la *Philoſophie des images* porte le mot FIN, *ad calcem*, le P. Meneſtrier trouva ſans doute qu'il étoit loin d'avoir épuiſé la matière ; il publia l'année ſuivante un ſecond volume ſous ce titre :

(1) On a publié aussi de nos jours sur le même sujet : *Proteus Parthenius, id est Bernardi Bauhusii Hexameter Marianus milies bis et vicies, sensu et metro servatis, variatus.* Lovanii, 1833, in-16.

(2) Ce P. Dobert, minime dauphinois, a son article dans la *Bibliothèque de Dauphiné* de Guy Allard ; Grenoble, 1680, in-12. Chalvet, qui a ajouté fautes sur fautes à ce livre dans l'edition qu'il en a donnée, Grenoble, 1797, non content d'estropier le titre des *Récréations littérales*, transforme ce bon Père minime en ministre protestant et l'appelle Dorbert.

(3) Voyez *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par Augustin et Aloïs de Baker; Liége, 1855, in-8, 1re série, p. 50. — Peignot, le *Livre des Singularités*, p. 140.

LXXX. — Devifes des princes, cavaliers, dames, fçavans & autres perfonnages illuftres de l'Europe, ou la Philofophie des images. Tome fecond ; par le P. C.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles ; 1683, in-8, 507 pp. ; quelques gravures fur bois dans le texte.

Ce volume, tome II, fait fuite à celui de la *Philofophie des images* qui eft fans tomaifon, &, quoique avec un titre différent, ils fe complètent l'un par l'autre. Je n'en fais deux articles féparés que parce qu'ils ont paru à une année de diftance, & que chacun a fon titre à part. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de janvier 1683.)

Le P. Meneftrier avoit promis d'ajouter deux mille devifes aux onze cents environ contenues dans fon premier volume, le fecond n'en a que dix-fept cents.

Tout en reconnoiffant la profonde érudition du P. Meneftrier, M. Leber fe montre bien févère, ce me femble, lorfqu'il l'accufe d'avoir manqué de méthode & de n'avoir pas fu éviter la confufion dans l'enfemble de fon travail : « Ce jéfuite étoit un prodige d'érudition & de mémoire, dit-il, mais il manquoit de méthode ; trop d'idées fur toutes chofes fe refufoient à un claffement régulier dans fon efprit ; fa penfée ne pouvoit fe fixer, parce que la fcience des faits étoit chez lui en quelque forte inépuifable. Il n'a jamais eu en vue qu'un feul & vafte ouvrage qu'il appeloit la *Philofophie des images*, & fon plan comprenoit tout ce qu'il a écrit fur les armoiries, les tournois, les ballets, les devifes, les emblèmes & les fymboles. Mais au lieu de donner cet ouvrage tout d'un jet, après avoir médité, achevé & coordonné toutes les parties, il publia féparément chacune de ces parties au fur & à mefure qu'elle étoit terminée ; &, parce que la matière croiffoit d'une année à l'autre, il changeoit à chaque publication, non de projet, mais de combinaifons & de conduite, en vifant toujours au même but. De là, la confufion qui règne dans l'enfemble de fon travail, ou plutôt le défaut d'enfemble de cette compofition gigantefque dont le deffein n'a été qu'incomplètement exécuté, & la difficulté de faifir les rapports qui uniffent tant de livres différents, en apparence, dans une même penfée, un même fujet & une même fin. » (*Catal.*, t. III, n. 6384.)

Le cadre que le P. Meneftrier s'étoit tracé n'a pas été, il eft vrai, entièrement rempli, & c'eft précifément parce qu'il prévoyoit que le temps lui manqueroit pour mettre la dernière main à fon œuvre, qu'il a cru devoir publier féparément, & au fur & à mefure, les divers traités dont la réunion devoit en former l'enfemble. Il confidéroit ces traités, qui ont paru fucceffivement, comme des matériaux deftinés à compléter l'édifice dont il avoit fi favamment combiné le plan : ce font, en effet, autant de parties de la *Philofophie des*

images, & chacune de ces parties, prife ifolément, peut être confidérée comme un traité complet fur la matière qu'il s'étoit propofé d'y examiner. J'ajoute que le mode de publication adopté par le P. Meneftrier, étoit le feul qui pût en affurer le fuccès. On comprend en effet que s'il eût attendu d'avoir écrit cinq ou fix volumes in-folio pour publier tout d'un jet fa *Philofophie des images*, il n'auroit pas eu de lecteurs; car tel qui aime l'hiftoire, ne fe fouciera pas du blafon; celui qui s'occupe du blafon, ne voudra pas entendre parler des devifes & des emblèmes, ainfi du refte, les goûts & les études variant à l'infini, & peu de gens auroient eu le courage d'affronter ce volumineux amas de recherches. Le P. Meneftrier, qui avoit à cœur de vulgarifer fa penfée en la mettant à la portée de tous, n'ignoroit pas que les grands corps d'ouvrages, confultés par les érudits feulement, ne font lus par perfonne; c'eft auffi par cette raifon qu'il fit paroître fucceffivement les diverfes parties de fon œuvre. Je ne vois rien là qui puiffe juftifier le reproche qui lui a été fait d'avoir changé de combinaifons à chacune de fes publications : on retrouve au contraire, dans tout ce qu'il a écrit, la même penfée, la même marche affurée, invariable, vers le but qu'il s'étoit propofé.

Quant aux livres qu'il a cru devoir refaire, il faut lui en favoir gré au lieu de le blâmer. A mefure que l'horizon s'élargiffoit devant lui, dans la voie immenfe où il s'étoit engagé, vrai labyrinthe où le peloton d'Ariane n'auroit pas fuffi, il voyoit les chofes fous des afpects nouveaux qui le forçoient d'agrandir fon deffein primitif, quelquefois même de réformer fes premiers jugements (1). Cette méthode, qui en vaut bien une autre, lui donnoit un grand avantage, puifqu'elle lui permettoit de revenir fur fes pas & de corriger les erreurs dans lefquelles il avoit pu tomber à fon début dans la carrière, ce qui lui eût été impoffible s'il avoit procédé autrement. Quoi qu'il en foit, ce n'eft pas au P. Meneftrier, qui a confumé fa vie dans l'étude & le travail, qu'il faut s'en prendre fi fon plan n'a été exécuté qu'incomplètement : il ne s'en eft jamais écarté, il l'a fuivi au contraire avec une rare perfévérance, & tout ce qu'il a publié s'y rattache. Ce ne font ni les forces ni la conftance qui lui ont fait défaut, c'eft le temps.

(1) « Le P. Mallebranche avoit beaucoup rectifié ses premieres pensées, dont il avoit reconnu l'erreur ; car les homme se trompent, et les grands hommes reconnoissent qu'ils se sont trompés. » (Fontenelle, *Hist. de l'Académie R. des Sciences*, Eloge du P. Mallebranche.)

LXXXI. — Explication d'une grande Thèfe de théologie, de philofophie & de mathématiques, dédiée au Père général des Jéfuites, dont le deffein eft le portrait de S. Ignace, fondateur & premier général de la Compagnie de Jéfus, environnée des portraits de tous les autres gé-

néraux, &c., avec une centaine de portraits des hommes illuſtres en ſcience, en piété, &c.; in-fol. (Voyez Préface des *Décorations funèbres.*)

LXXXII. — De la Chevalerie ancienne & moderne, avec la manière d'en faire les preuves pour tous les ordres de chevalerie; par le P. François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques. aux trois Cailles; 1683, in-12, avec privilége. 16 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires; 600 pp., 6 tableaux généalogiques. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de ſeptembre 1683.)

Ce volume, qui eſt rare, a été reproduit t. XII de la collection déjà citée de MM. Leber, Salgues & J. Cohen, & par extraits t. IX, p. 234.

LXXXIII. — Deſcription de la Décoration funèbre faite à Saint-Denis pour les obsèques de la Reine. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille; 1683, in-4 de 12 pp. s. d.

LXXXIV. — Les Funérailles de la Reine, faites au Collége Louis-le-Grand, le 16 août 1683; in-4 de 8 pp.

LXXXV. — Mauſolée dreſſé dans l'égliſe de N.-D. de Paris, au Service ſolemnel célébré pour le repos de l'ame de très haute, très excellente & très vertueuſe princeſſe Marie-Thérèſe, infante d'Eſpagne, reine de France & de Navarre. In-4 de 12 pp. s. d. Le Permis d'imprimer eſt du 4 ſeptembre 1683.

LXXXVI. — Le Blaſon de la nobleſſe, ou les Preuves de nobleſſe de toutes les nations de l'Europe; par le R. P. Fran-

çois Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; 1683, in-12. 35 pp. pour la Préface, 1 f. non chiffré pour les fautes à corriger, 546 pp.; 6 ff. non chiffrés pour les tables & l'extrait du privilége; une planche pour les ſeize quartiers de la maiſon de Bocholtz. (Voyez le *Journal des Sçavans*, d'avril 1683.)

A la p. 18 de la Préface eſt la bulle de Clément VII, qui confirme les priviléges du Chapitre de l'Egliſe de Lyon. Cette bulle fut donnée en 1532, ſur la demande de François Ier.

LXXXVII. — Explication de la Médaille de Louis-le-Grand pour l'affiche du collége. Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; 1683, in-4.

LXXXVIII. — Inſcriptions pour le Globe céleſte & le Globe terreſtre, tous deux commencés & achevés par le P. Coronelli, vénitien, des Mineurs conventuels. A Paris, de l'imprimerie de R.-J.-B. de la Caille; in-4 de 2 ff., s. d.

LXXXIX. — Tableaux généalogiques ou les ſeize quartiers de nos Rois depuis ſaint Louis juſqu'à préſent, des princes & des princeſſes qui vivent, & de pluſieurs ſeigneurs eccléſiaſtiques de ce royaume, par Monſieur Le Laboureur; avec un traité préliminaire de l'Origine & de l'uſage des quartiers pour les preuves de nobleſſe, par le P. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez François Couſtelier, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Hilaire; 1683, in-fol., avec privilége du Roy.

Ce volume eſt diviſé en deux parties, comme le titre l'indique : la première, *de l'Origine & de l'uſage des quartiers pour les preuves de nobleſſe*, eſt du P. Me-

neftrier. 7 ff. non chiffrés pour la table alphabétique des tableaux généalogiques & pour l'extrait du privilége ; 2 ff. non chiffrés pour l'Introduction à l'*Origine des quartiers & des preuves de noblesse;* après, *de l'Origine, de l'ufage & de la pratique des quartiers & lignes pour eftablir la nobleffe & la defcendance des perfonnes*, 60 pp. A la fin, 6 ff. non chiffrés pour les foixante quartiers paternels & maternels de M. le duc de Chartres, & pour la table des rois, princes & feigneurs dont les quartiers généalogiques font dans le volume. Signature A-P. ; écus armoriés dans le texte. Entre les pp. 6, 7, 8 & 9, font deux miniatures extraites par le P. Meneftrier d'un ancien terrier du comté de Clermont en Beauvoifis. La première repréfente l'hommage au roi Charles V environné des princes de fa maifon & des feigneurs de fa cour, par Louis II, duc de Bourbon, pour le comté de Clermont ; l'autre eft l'entrevue d'Ifabeau de Valois, douairière de Bourbon, avec la reine Jeanne, fa fille, au milieu d'une forêt près du château de Clermont. Dans ces deux miniatures, les feigneurs & les dames de la cour font diftingués par leurs armoiries, que les uns & les autres portent fur leurs cottes d'armes & fur leurs robes. La description qui en a été faite par le P. Meneftrier donne le nom & la qualité de tous ces perfonnages, d'après leur blafon.

Ces miniatures, gravées fur les originaux par Jollain, font curieufes à caufe des coftumes du quinzième fiècle qu'elles nous ont confervés : j'ai penfé qu'il y auroit quelque intérêt à les retrouver dans ce volume, reproduites fidèlement par le burin fi intelligent de M. Louis Perrin.

La feconde partie, la première énoncée dans le titre, eft l'œuvre de Jean Le Laboureur, qui mourut pendant qu'elle étoit fous preffe. Il n'y a qu'un faux-titre & pas de frontifpice. Le dernier f. eft chiffré 119, mais il y a erreur dans la pagination ; cette partie n'a réellement que 100 ff. Le cahier figné S fuit immédiatement le cahier I. Malgré cette interruption dans les fignatures, & les erreurs dans la pagination que j'ai indiquées, le volume eft complet.

Tous les bibliographes, depuis le P. Niceron, donnent au P. Meneftrier *La Cour du roy Charles Vᵉ furnommé le Sage, & celle de la reyne Jeanne de Bourbon fon époufe;* Paris, Jollain, 1683, in-fol. & in-12. Ils ont répété, fans examen peut-être, ce qu'a dit le *Journal des Sçavans* en rendant compte de la découverte faite par le P. Meneftrier. Je n'ai jamais vu l'édition in-fol., à moins qu'on n'ait voulu défigner les *Tableaux généalogiques;* j'en dis autant de l'in-12, & je ne puis admettre l'exiftence de ces deux éditions : je fuis porté à croire qu'elles ne font autre chofe que les figures gravées in-fol. par Jollain, placées par le P. Meneftrier, avec l'explication qu'il en a donnée, parmi les additions qu'il a faites au livre de Le Laboureur, & qu'elles n'ont jamais été publiées à part.

XC. — Les Décorations funèbres, où il eft amplement traité des tentures, des lumières, des maufolées, catafal-

ques, inſcriptions & autres ornemens funèbres, avec tout ce qui s'eſt fait de plus conſidérable depuis plus d'un ſiècle, pour les papes, empereurs, rois, reines, cardinaux, princes, prélats, ſçavans & perſonnes illuſtres en naiſſance, vertu & dignité. Par le P. C.-F. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, imprimeur-libraire, aux trois Cailles, rue Saint-Jacques, & R. Pepie, libraire, à Saint-Bazile; 1684, in-8, avec privilége. 1 f. non chiffré pour la table des chapitres, 16 pp. dont les 8 premières ſeulement ſont chiffrées, pour la Préface & le catalogue des ouvrages publiés juſqu'alors par le P. Meneſtrier. La pagination chiffrée recommence à la p. 17 & ſuit juſqu'à la p. 32; le dernier f. eſt chiffré 18 & 19, au lieu de 33 & 34; à la ſuite, 367 pp. pour les Décorations funèbres.

Les gravures ſur bois, éparſes çà & là dans le texte, ont été deſſinées par le peintre Sevin.

La *Deſcription de la décoration funebre de Saint-Denis*, &c., avoit été déjà imprimée à Paris, chez La Caille; elle fut reproduite dans l'*Extraordinaire de la Gazette* & dans le *Mercure galant;* mais comme on avoit retranché les inſcriptions latines & les mots latins des deviſes, ſans doute dans la crainte d'effaroucher les lectrices de ces deux journaux, le P. Meneſtrier jugea à propos de donner place à cette Deſcription en tête de ſes *Décorations funèbres*, afin qu'elle parût telle qu'il l'avoit compoſée.

Le *Journal des Sçavans* du 20 mars 1684, rendant compte des *Décorations funèbres*, avertit le lecteur que les exemplaires, pour être complets, doivent avoir l'Epître dédicatoire, la Décoration funèbre pour M. le prince de Condé & la Préface à laquelle l'auteur a ajouté une liſte de ſes ouvrages. L'Epître dédicatoire manque ordinairement, je ne l'ai vue que dans un ſeul exemplaire; cependant M. Leber, n. 5241 de ſon Catalogue, cite une copie où elle ſe trouve, mais ſans indiquer à qui elle eſt adreſſée & pourquoi elle fut ſupprimée; je dis *ſupprimée*, l'extrême rareté des exemplaires qui l'ont conſervée permettant cette ſuppoſition. Cette Epître dédicatoire fut écrite pour M. de Saintot, maître des cérémonies, ſous le patronage de qui le P. Meneſtrier avoit cru devoir placer ſon livre. Cette pièce eſt ſi convenable, & ſur un ton ſi laudatif, ſi obſéquieux, qu'il eſt difficile de deviner le motif qui la fit enlever de tous les exemplaires. Le P. Meneſtrier ſe borne à y louer le ſavoir de M. de

Saintot en matière de décorations & de cérémonial; d'un bout à l'autre il n'y a pas un mot qui ne foit irréprochable. Cette fuppreffion eft donc inexplicable, à moins qu'on ne penfe que M. de Saintot, ne trouvant pas le livre digne de lui, refufa le patronage qu'il avoit d'abord promis; ou bien encore le P. Meneftrier eut-il quelque bonne raifon pour ne vouloir plus du mécène qu'il avoit choifi, comme cela étoit arrivé à Chorier, qui, ayant dédié fes *Recherches fur les antiquités de Vienne* aux échevins de cette ville, crut avoir, plus tard, à fe plaindre d'eux, & remplaça fa Dédicace par un Avis au lecteur. Rien n'étant moins commun qu'un exemplaire des *Décorations funèbres* avec la Dédicace, je la reproduis, uniquement à caufe de fa rareté:

« A Monfieur de Saintot, maiftre des Cérémonies.

« Monsieur,

« Peut-on écrire des fpectacles fans vous confulter comme l'ame & l'intelligence publique de ces grandes actions, dont les cérémonies & les décorations font les ornemens les plus confidérables? Vous eftes depuis tant d'années la règle de ces actions, que c'eft par voftre fage conduite qu'elles font fi bien difpofées. C'eft, Monfieur, ce qui m'oblige de vous préfenter cet ouvrage, comme à l'arbitre le plus jufte de ces inventions qui font une partie de la Philofophie des images. Vous y verrez ce que la France, l'Italie, l'Efpagne & l'Allemagne ont fait fervir aux funérailles de leurs princes & des perfonnes illuftres en vertu & en dignité. Je n'ai traité que les fujets qui fervent aux décorations; ce qui regarde les cérémonies ne peut eftre écrit dignement que par vous feul qui en fçavez tous les ufages avec tant de difcernement, que vous eftes l'oracle à qui l'on s'adreffe pour les régler. On eft fûr de l'approbation publique dans ces fortes d'entreprifes, quand on a mérité la vôtre. N'ofant pas l'efpérer pour cet ouvrage qui n'a rien d'affez excellent pour la prétendre, c'eft voftre protection que j'implore contre la cenfure de ceux qui ne font pas autant éclairez que vous l'eftes, & qui, n'ayant pas comme vous la connoiffance de ces appareils & de ces décorations, condamneront peut-eftre ce qui a eu du fuccès dans les lieux où ces cérémonies fe font faites. Vous avez commencé le premier à les introduire en France, & à nous tirer de ces ufages gothiques de herfes & de chapelles ardentes à clochers & à pyramides qu'on a vues jufqu'aux funérailles du Roy & du Cardinal de Richelieu. Nous attendons auffy de vos foins l'ordre des cérémonies & des fonctions folemnelles qui fe font en ce royaume, où tout eft devenu fi grand, fi jufte & fi magnifique fous le plus grand de tous les rois. Au milieu de ces grandes chofes qui vous occupent pour la gloire de ce règne & de ce monarque, recevez ce préfent que je vous fais, comme un témoignage refpectueux de la paffion avec laquelle je fuis, &c.

« C.-F. Menestrier. »

M. Leber, même numéro de ſon Catalogue, remarque qu'on a joint à ſon exemplaire des Décorations funèbres : *Deſcription de la decoration funebre de Saint-Denis pour les obsèques de la Reine*, Paris, in-8, s. d.; & *Sur l'uſage d'expoſer les deviſes dans les égliſes, pour les décorations funèbres*. La première de ces pièces fait toujours partie du volume, qui feroit incomplet ſi elle ne s'y trouvoit pas ; la ſeconde s'y rattache, il eſt vrai, par le ſujet, mais elle n'a été imprimée qu'en 1687. Quant à l'aſſertion du *Journal des Sçavans*, que *la Décoration funèbre faite pour M. le Prince de Condé* doit ſe trouver avec les *Décorations funèbres* pour que les exemplaires ſoient complets, il y a évidemment erreur ; ce Journal a voulu, je penſe, indiquer la *Deſcription de la décoration funèbre de Saint-Denis pour les obſèques de la Reine*, puiſque la *Décoration funèbre pour le Prince de Condé* n'a paru que trois ans plus tard, en 1687.

XCI. — Bouquet au Roy, pour le jour de Saint-Louis ; 1684, in-4.

XCII. — L'Art des Emblêmes, où s'enſeigne la morale par les figures de la fable, de l'hiſtoire & de la nature. Ouvrage rempli de près de cinq cens figures. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles ; 1684, in-8, avec privilége. 15 pp. chiffrées pour les pièces liminaires, 415 pp.; fig. gravées ſur bois dans le texte.

Cet ouvrage n'a de commun que le titre avec celui que le P. Meneſtrier avoit publié vingt-deux ans auparavant ſur le même ſujet, Lyon, Benoiſt Coral, 1662.

Le grand nombre de figures gravées dans le texte a tenté ſans doute la convoitiſe des enfants, qui ſe ſont amuſés à les découper, & ont ainſi détruit tous les exemplaires qui ont paſſé par leurs mains. Cela expliqueroit la rareté de ce volume.

A propos de l'*Art des emblèmes*, Paris, 1684, M. Leber, n. 6383 de ſon Catalogue, dit : « Bonne édition ; il en exiſte une autre plus ancienne & moins ample. » Bonne édition ! oui, en vérité, & c'eſt fort heureux qu'il en ſoit ainſi, car il n'y en a pas d'autre. L'édition « plus ancienne & moins ample, » ſignalée par M. Leber, n'eſt pas le même livre que celui dont il eſt queſtion ici. La plus grande partie de l'*Art des emblèmes*, Lyon, 1662, eſt conſacrée à l'explication des règles pour leur compoſition ; l'*Art des emblèmes* de 1684 eſt ſurtout un recueil : ce ſont les exemples à la ſuite des préceptes, quoique l'auteur y

revienne encore fur les règles (1). Le P. Meneftrier a fait ici pour les emblèmes ce qu'il avoit fait pour les devifes, il a réuni tout ce qu'il en avoit écrit autrefois.

(1) « Ce n'est pas seulement un recueil de préceptes pour exceller dans cet art (des emblèmes), dit le *Journal des Sçavans* d'avril 1684, mais encore un amas de ce qui s'est fait de plus beau en ce genre, et qui se voit encore ou dans les livres ou dans les palais. »

XCIII. — Les Juftes devoirs rendus à la mémoire de très haute princeffe Louife-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, dans la chapelle du féminaire des Miffions étrangères. Paris, 1684.

XCIV. — La Science & l'Art des devifes, dreffez fur de nouvelles règles, avec fix cens devifes fur les principaux événemens de la vie du Roy, & quatre cens devifes facrées dont tous les mots font tirés de l'Ecriture-Sainte, compofées par le P. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; 1686, in-8, avec privilége. 5 ff. pour les pièces liminaires, 329 pp.; frontifpice gravé. (Voyez le *Journal des Scavans*, de mars 1686.)

Le P. Meneftrier avoit promis une feconde partie avec plus de mille devifes; il ne l'a pas donnée.

XCV. — S'il eft permis d'employer les devifes dans les décorations funèbres. Paris, R. Pepie, 1687, in-12. — Et auffi fous le titre : Lettre fur l'Ufage d'expofer les devifes dans les églifes; Paris, Pepie, 1687, in-12. (Delandine, *Cat. de la Bibl. de Lyon*, n. 6647.)

XCVI. — Sujet de l'appareil funèbre du cœur de M. le Prince, inhumé dans l'églife de Saint-Louis. Paris, 1687, in-4.

A la fin du Recueil appartenant à la bibliothèque des RR. PP. Jéfuites de Lyon, je trouve le canevas de cet ouvrage de la main du P. Meneftrier, avec ce titre : *La Circulation du fang royal de France, du cœur de faint Louis dans le cœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du fang, & du cœur de ce prince dans celui de faint Louis.* Deffein de l'appareil funèbre pour le cœur du prince de Condé, dans l'églife de Saint-Louis des Pères de la Compagnie de Jéfus.

XCVII. — Les Honneurs funèbres rendus à la mémoire de très haut, très puiffant, très illuftre & très magnanime prince Monfeigneur Louis de Bourbon, prince de Condé & premier prince du fang de France, dans l'églife métropolitaine de Noftre-Dame de Paris. A Paris, chez Eftienne Michallet, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, près la fontaine Saint-Séverin; 1687, in-4, avec permiffion. 40 pp., 1 pl. repréfentant le deffein de l'appareil.

Le Catalogue de Cangé, p. 138, donne au P. Meneftrier : *Avis aux RR. PP. Jéfuites d'Aix fur un imprimé qui a pour titre: Ballet donné à la réception de Mgr l'Archevèque d'Aix.* Cologne, 1687, in-12. Eft-ce l'Avis ou le Ballet qu'on attribue au P. Meneftrier? Ce ne peut être l'Avis, & je ne crois pas qu'il foit l'auteur du Ballet. Le même Catalogue cite encore : *Recueil d'un très grand nombre de pièces fugitives*, 3 vol. in-4. C'eft, fans doute, un recueil factice des opufcules publiés à diverfes époques par le P. Meneftrier.

XCVIII. — La Statue de Louis-le-Grand placée dans le temple de l'Honneur. Deffein du feu d'artifice dreffé devant l'hoftel-de-ville de Paris, pour la ftatue du Roy qui y doit eftre pofée. A Paris, chez Nicolas & Charles Caillou, au premier pavillon du collége Mazarini, à la Conftance; 1689, in-4, avec privilége. 29 pp., 1 f. non chiffré pour l'extrait du privilége.

XCIX. — Lettre à M*** fur la defcription du feu d'artifice de l'hoftel-de-ville, fous le titre de Temple de l'Hon-

neur, 7 juillet 1689. A Paris, chez J.-B. de la Caille; in-4 de 4 pp.

Cette Lettre me paroît avoir été écrite à Guionnet de Vertron (1), qui avoit publié à la même occafion *Le Nouveau Panthéon*. Ce livre fut attaqué à caufe des louanges exceffives que l'auteur y prodigue à Louis XIV, de même que les infcriptions compofées par le P. Meneftrier pour la ftatue de Louis-le-Grand dans fon Temple de l'Honneur l'avoient été par le miniftre Jurieu, qui l'accufoit d'avoir épuifé toutes les formules du paganifme pour glorifier un prince chrétien. Le P. Meneftrier fe défendit lui-même; François Graverol, favant antiquaire de Nîmes, prit la défenfe du *Nouveau Panthéon* dans une differtation en forme de lettre qui fe trouve à la fin du *Sorberiana*, Tolofæ, 1694. Vertron penfa que, pour faire tête à l'orage, il étoit prudent de ne pas féparer fa caufe de celle du P. Meneftrier qu'il favoit être prompt & dur à la réplique; il lui adreffa donc la lettre fuivante que je reproduis d'après le Recueil de la B. des Pères Jéfuites :

« Au Révérend, le très Révérend Père Meneftrier, Jéfuite à Paris.

« Mon Reverend Pere,

« C'eft une fauffe délicateffe, un vain fcrupule, & une erreur groffière de défapprouver la dédicace que vous avez faite à un roi très chrétien d'un Temple conftruit des débris du paganifme, dans le temps qu'il s'occupe à détruire l'héréfie. Vos cenfeurs affurément ne font ni habiles dans les langues, ni verfés dans l'antiquité, puifqu'ils ne connoiffent pas la force du latin & du françois, qu'ils ignorent les nobles hardieffes de l'éloquence & de la poéfie, & qu'ils ne fçavent pas qu'on peut quelquefois mêler fans impiété le profane avec le facré; voici donc ce que je fis hier contre eux au bruit des canons & à la lueur des feux d'artifice :

« Si l'on met les héros au Temple de la Gloire;
« Si l'on grave leurs faits au Temple de mémoire,
« Et fi l'on en érige à leur haute valeur,
« A leur juftice, à leur grandeur,
« Puifque Louis efface & la fable & l'hiftoire,
« Pourquoi lui refufer le Temple de l'Honneur?

(1) Claude-Charles Guionnet de Vertron, conseiller historiographe du roi, membre de l'Académie royale d'Arles et de celle des Ricovrati de Padoue, homme de lettres et bel esprit. On a de lui encore, outre un grand nombre de pièces académiques en prose et en vers, et plusieurs ouvrages de piété : *Parallèle de Louis-le-Grand avec les princes qui ont eu le surnom de Grand*; *La Nouvelle Pandore, ou les Femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand*. Titon du Tillet lui a donné une place dans son Parnasse françois.

« Nous lifons dans l'hiftoire romaine que Marcellus voulut autrefois élever un même temple à l'Honneur & la Vertu, pour montrer que la vertu conduit à l'honneur; peut-on trouver étrange qu'on ait confacré LE TEMPLE DE L'HONNEUR à un prince qui possède toutes les vertus ?

« Qu'à le louer chacun s'empreffe ;
« Sa renommée & fa fageffe
« Répondent à fa dignité ;
« LA VERTU le propofe aux héros pour exemple,
« Il tient le premier rang dans fon augufte temple
« Et dans celui de l'IMMORTALITE.

« Sans chercher dans l'Antiquité
« D'un mérite fublime une preuve plus ample ;
« Et fans mêler la fable avec la vérité,
« Difons avec fincérité,
« Qu'un roi fi grand, fi bon, fi puiffant & fi fage,
« Eft aux yeux des humains la plus parfaite image
« De la Divinité.

« Louis-le-Grand pouvant étendre fes conquêtes, a fermé deux fois le TEMPLE DE JANUS; fes ennemis l'ont obligé de l'ouvrir pour la fûreté de fon Etat & pour l'intéreft de la Religion; mais lorfqu'il aura pourvu à l'un & à l'autre, & qu'au lieu de détruire entièrement fes ennemis, il voudra bien fermer ce temple pour la troifième fois, je crois, mon Révérend Père, que ces faux zélés ne vous empêcheront pas de placer S. M. dans le TEMPLE DE LA PAIX, comme vous l'avez placé dans celui de l'HONNEUR.

« Après la critique qu'on a faite de votre admirable dédicace, je ne fuis plus furpris qu'on ait déclamé contre mon livre qui a paru fous le titre de NOUVEAU PANTHEON, que j'ai auffi dédié à S. M. Je vous prie, mon Révérend Père, de foutenir fortement un temple dont vous avez été jufqu'à préfent l'approbateur, & où tous les dieux affemblés viennent rendre leurs hommages à l'invincible empereur des François : vous pouvez me fervir de fecond dans cette occafion, comme vous m'en avez déjà fervi dans le fameux combat de Meffieurs de l'Académie royale d'Arles, & de quelques fçavans antiquaires, pour Vénus & pour Diane. Enfin, mon Révérend Père, quoique nous tâchions d'exprimer la grandeur de notre incomparable monarque & le zèle que nous avons pour la gloire de S. M., par des idées nouvelles, par des deffeins magnifiques, & par de grands efforts d'imagination, néanmoins nous ne fommes ni l'un ni l'autre idolâtres parce que nous rendons à Céfar ce qui eft à Céfar, & à Dieu ce qui eft à Dieu; de forte que nous pouvons publier hardiment, fans nous flatter, que nous fçavons faire dans nos écrits & dans nos difcours, comme dans notre conduite, la jufte & grande différence qu'il y a entre le culte qu'on

rend à l'auteur de l'univers & celui qu'on doit rendre à ſon image la plus parfaite. Certes, mon Révérend Père, ſi l'on a ſçu impoſer ſilence à ces ſcrupuleux critiques qui ne pouvoient ſouffrir qu'on donnât à un roi très chrétien le titre d'homme immortel, je me perſuade que nos adverſaires ſe tairont à préſent, ou du moins qu'ils confeſſeront intérieurement que nous avons eu tous deux raiſon, vous d'avoir élevé au plus grand des rois LE TEMPLE DE L'HONNEUR, & moi de lui avoir dédié le NOUVEAU PANTHEON....

« Je ſuis, &c. « DE VERTRON.

« A Paris, ce 15 juillet 1689. »

C. — Deuxième Lettre pour juſtifier l'inſcription latine du Temple de l'Honneur; 18 août 1689. Paris, R.-J.-B. de la Caille; 1689, in-4 de 4 pp.

On attribue auſſi au P. Meneſtrier : *Explication du feu d'artifice dreſſé devant l'hoſtel-de-ville*, par l'ordre de Meſſieurs les Prévoſt des marchands & Eſchevins de la ville de Paris, le jeudi 30 janvier 1687; 4 pp., pl. gravées.

CI. — Réfutation des prophéties fauſſement attribuées à S. Malachie ſur les élections des Papes, depuis Céleſtin ſecond juſqu'à la fin du monde. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; in-4 de 12 pp., s. d.

Le Catalogue Falconet, n. 13832, donne au P. Meneſtrier : *Réfutation des Prophéties de l'abbé Joachim ;* s. l. n d. Je ne connois que la réfutation des prétendues Prophéties de ſaint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande, ami de ſaint Bernard, entre les bras duquel il mourut en odeur de ſainteté. Le P. Meneſtrier s'eſt étendu très au long ſur ces rêveries dans la *Philoſophie des images énigmatiques*, de la p. 299 à la p. 385; mais il n'y eſt queſtion de l'abbé Joachim qu'en paſſant, pp. 295-297. J'ignore s'il avoit publié précédemment un écrit contre ce viſionnaire ou plutôt contre les balivernes qui ont couru ſous ſon nom; il ne le dit pas, tandis qu'à la p. 300 il s'exprime en ces termes à propos de ſaint Malachie : « Quoique j'aie déjà réfuté ces fauſſes prophéties par des écrits qui ont paru au temps des deux nouveaux pontificats d'Alexandre VIII & d'Innocent XII, j'ai cru que je devois traiter la même choſe dans un ouvrage plus fixe que dans des feuilles volantes, outre que j'ai vu depuis en faveur de ces quolibets deux juſtes volumes imprimez par un Religieux de Citeaux, nommé Jean Germain, & dédiés au pape Clément. »

CII. — Examen de la ſuite des Papes, ſur les prophéties attribuées à ſaint Malachie. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; in-4 de 14 pp., s. d.

CIII. — La Méthode du Blaſon, par le P. C.-F. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, au Mercure galant; 1689, in-12, avec privilége. 11 ff. non chiffrés pour l'Epiſtre à Mgr le duc de Bourgogne, la Préface & une Lettre à M.... ſur les armoiries du duc de Bourgogne; 336 pp., 2 ff. non chiffrés pour la table des maiſons; frontiſpice gravé aux armes du duc de Bourgogne; 31 pl. de blaſon.

CIV. — Hiſtoire du roy Louis-le-Grand par les médailles, emblêmes, deviſes, jettons, inſcriptions, armoiries & autres monumens publics, recueillis & expliquez par le Père Claude-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Paris, chez J.-B. Nolin, graveur du Roy; 1689, in-fol.

Ces médailles ont été tirées du cabinet du P. de La Chaiſe, confesseur du Roi; une partie a été deſſinée par Lebrun & par Mignard. Les types de quelques-unes, parmi les premières, ſont de Varin. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de ſeptembre 1689.)

Il y a une contrefaçon dans le même format, Amſterdam, chez P. Mortier, 1691, avec cette ſeule addition : N. E. (nouvelle édition) *augmentée de cinq planches*, qui s'y trouvent en effet.

Profper Marchand, p. 48-49 du tome II de ſon *Dictionnaire hiſtorique*, remarque C, note 33, nous apprend que l'*Hiſtoire du roy Louis-le-Grand par les médailles* a été gâtée par diverſes médailles ſatiriques de ſort mauvais goût. Les pamphlétaires hollandois intercalèrent, à la ſuite de celles qui avoient été frappées à la gloire du roi, cinq planches de médailles inventées par les réfugiés & les ennemis de la France, qui ſont toutes ignominieuſes, moins pour la mémoire du grand Roi que de ſi vils outrages ne pouvoient atteindre, que pour les auteurs de ces lâches attaques & de ces odieuſes calomnies dont elles

atteftoient à la face de l'Europe l'impuiffance & la mauvaife foi. Je décrirai deux ou trois de ces médailles ajoutées dans cette contrefaçon d'Amfterdam.

D'abord, pour colorer leur impudence & tromper le public, les éditeurs placèrent l'avis fuivant en tête de leurs additions : « Les cinq planches de médailles qui fuivent ne font pas moins curieufes à l'hiftoire de Louis-le-Grand que les précédentes ; mais le P. Meneftrier a eu fes vues pour ne les avoir pas inférées dans cet ouvrage. » Pour mettre le comble à leur impofture, ils voulurent donner à croire que ces prétendues médailles faifoient partie, comme les autres, du cabinet du P. de La Chaife.

Dans une de ces médailles, p. 40, on voit Soliman III, Louis XIV, le Dey d'Alger & Jacques II, l'épée à la main, jurant l'extermination du chriftianifme, fur un autel où la croix est placée au-deffous du Croiffant. Au revers eft la figure du Diable, avec cet exergue fignificatif : *In fœdere quintus.*

Une autre, p. 42, repréfente le Roi vomiffant dans une cuvette que le Dey d'Alger tient devant lui ; derrière eft le Pape, une feringue à la main droite, préfentant de l'autre un baffin au derrière de Sa Majefté, avec ces mots : *Neceffitati nequidem Dii refiftunt ;* pour faire entendre que le Roi avoit été forcé honteufement de céder au Pape la franchife des quartiers & la ville d'Avignon, & en même temps de demander la paix aux Algériens.

Sur une troifième médaille, un envoyé du Roi, la face contre terre, follicite l'amitié du Dey d'Alger. On lit au revers : *Amicus Turca, amici Algerini, amici Barbari, Chriftianorum ofor & hoftis.*

Voilà comment les Réformés françois, avec l'appui de leurs co-religionnaires de Hollande, faifoient à l'étranger l'hiftoire de leur pays, & s'efforcoient d'avilir celui que l'Europe entière avoit proclamé Louis-le-Grand. Il ne manque à cette ignoble & dégoûtante collection numifmatique que la médaille donnée par Profper Marchand (1), & de laquelle il fait la defcription ci-après, que j'aurois quelque honte de reproduire après lui, fi ces aberrations d'une haine aveugle & ces criminels entraînements de l'efprit de parti n'avoient pas leur importance au point de vue hiftorique, & ne fourniffoient pas un enfeignement utile, malgré le dégoût qu'ils infpirent. « D'un côté (dit Profper Marchand qui, tout proteftant & réfugié qu'il étoit, ne femble guère édifié de ces fales inventions), Cromwell paroît en bufte, revêtu d'une cuiraffe & couronné de lauriers, avec la légende : OLIV. D. G. ANG. SCO. HIBERNIAE. PROTECTOR ; &, de l'autre, la République d'Angleterre, affise & tenant de la main gauche un écu ou bouclier de Saint-Georges, indique de la droite Cromwell appuyé fur fes genoux (il eft dans l'attitude d'un enfant qui joue à la main-chaude), les chauffes bas, la chemife levée...., en un mot, offrant...... à baifer aux ambaffadeurs de France & d'Efpagne. Celui-là, tout parfemé de fleurs de lis, repouffe l'autre de la main gauche, lui difpute fièrement le pas, & lui dit d'un air fanfaron : *Retire-toy. L'Honneur appartient au Roy mon maître.* Ces mots font en toutes

(1) *Loc. cit.*, p. 54

lettres placés en exergue fur le revers (1). » Le même auteur ajoute que cette médaille qu'on a fuppofé avoir paru dès 1655, à l'occafion des négociations entre la France & l'Efpagne touchant une alliance avec Cromwell, ne fut réellement frappée qu'au mois d'avril 1672, lors de la guerre avec la Hollande.

Le P. Meneftrier, dans la deuxième édition de l'*Hiftoire du regne de Louis-le-Grand par les médailles*, p. 3, s'exprime en ces termes fur la contrefaçon de fon livre faite à Amfterdam : « Les Hollandois, qui depuis quelques années fe font mis en poffeffion de remplir le monde de méchans libelles, de gazettes & de médailles fcandaleufes, ont contrefait la première édition de ce livre, & l'ont rempli d'ignorances, & d'un fupplément de cinq planches de médailles autant infolentes en leurs types & en leurs légendes qu'elles font d'ailleurs mal gravées, & encore plus mal expliquées. C'eft le génie des hérétiques. Ce qu'ils ont fait depuis leur double défection de la religion & de l'obéiffance due à leurs légitimes fouverains, devoit avoir préparé le public à ces malignitez groffières, qui ne méritent pas une plus ample réfutation, puifqu'elles fe détruifent d'elles-mêmes auprès des perfonnes qui ont du bon fens & de la raifon. »

Cette deuxième édition, que le P. Meneftrier crut devoir donner malgré le peu de fuccès de la première, ne fut pas mieux accueillie par le public, les circonftances qui lui avoient nui d'abord n'ayant pas changé.

Elle parut fous ce titre : *Hiftoire du règne du roy Louis-le-Grand par les medailles*, &c., feconde édition, augmentée de plufieurs figures & corrigée. A Paris, chez Robert Pepie, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Bazile, au-deffus de la fontaine Saint-Séverin. Au Palais, chez Jacques Lefèvre, au premier pilier de la grand'falle, vis-à-vis les Requêtes du Palais, à côté des Eaux & forefts. Et chez Nolin, graveur du Roy, fur le quai de l'Horloge du Palais, proche la rue de Harlay, à l'enfeigne de la place des Victoires ; 1693, in-fol., avec privilége. Les exemplaires portant la date de 1700, Paris, J.-B. Nolin, & Lyon, J.-B. & Nicolas De Ville, rue Mercière, à la Science, font toujours de l'édition de 1693, avec le titre refait. Il n'y a eu que les deux éditions de Paris, 1689 & 1693, & la contrefaçon d'Amfterdam, 1691. Le P. Le Long dit que cette Hiftoire a été traduite en allemand & imprimée à Baden, 1704; il a confondu le livre du P. Meneftrier avec la publication faite fur le même fujet par l'Académie des infcriptions (2).

Dans la première partie de ces Recherches, j'ai dit quelque chofe des contrariétés que l'*Hiftoire du Roy par les médailles* avoit attirées au P. Meneftrier; un recueil publié récemment (3) fournit la preuve que c'eft à bon droit qu'il s'eft plaint des procédés iniques dont il fut la victime. L'intrigue ourdie

(1) Ceux qui seront curieux de voir d'autres échantillons de la haine que les Réformés avoient contre Louis XIV, peuvent consulter encore le t. I du *Dictionnaire historique* de P. Marchand, p. 165, note 3 de la remarque A, en marge.

(2) *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand*. La Préface que l'Académie avoit placée en tête du volume ayant été supprimée par ordre du roi, on ne recherche que les exemplaires où elle a été conservée. Ces exemplaires sont en très petit nombre.

(3) Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Correspondance administrative sous le regne de Louis XIV, etc., par M. Depping. 4 vol. in-4.

d'abord pour empêcher l'impreffion de fon livre, & enfuite pour en arrêter la publication, fut conduite avec tant de perfévérance & d'habileté, que, réduit à fes propres forces & hors d'état de réfifter aux attaques dirigées de toutes parts contre lui par un corps puiffant, à la fois juge & partie dans la caufe, il fut obligé de céder & d'abandonner le fruit de plus de trente années de recherches & de travaux. L'Academie des infcriptions avoit fu mettre dans fes intérêts non-feulement le miniftre, mais encore la foule des courtifans; il ne fut donc pas difficile de faire entendre au roi que l'intérêt de fa gloire auffi bien que celui de la fcience exigeoit qu'il s'oppofât à une publication qui ne pouvoit être digne de lui. C'eft ce dont on ne doutera plus après la lecture de la pièce fuivante, extraite des documents inédits publiés par M. Depping (1).

« Le Comte de Pontchartrain au P. de La Chaise.

« Le 10 juin 1699.

« Je crois que vous vous fouviendrez bien que le Roy ordonna, il y a quelques années, que le P. Meneftrier cefferoit un ouvrage qu'il avoit commencé, intitulé : *Hiftoire du Roy par les médailles*, & vous convîntes en ce temps qu'il ne devoit point faire cette entreprife, dont l'Académie des infcriptions eftoit chargée par ordre de S. M. Cependant il a recommencé fon ouvrage, compofé de différentes médailles qu'il a ramaffées, dans lefquelles il mesle une bonne partie de celles de l'Academie, qui ont efté gravées avec une grande dépenfe; en quoy il a très grand tort, ne pouvant le faire avec la même perfection & le mefme foin que ceux de l'Académie qui en font chargez par S. M.. Ainfy elle m'ordonne de vous efcrire de faire ceffer l'ouvrage du P. Meneftrier, ne voulant, fous quelque prétexte que ce foit, qu'il le puiffe donner fous le titre d'*Hiftoire du Roy par les médailles*, luy eftant libre cependant de faire imprimer les médailles qu'il peut avoir faites, & celles qu'il peut avoir recouvrées d'ailleurs par fes foins & fa curiofité, fans y mettre aucune de celles compofées par l'Académie. » (*Regiftre fecret.*)

Le comte de Pontchartrain étoit chancelier de France & chargé des academies depuis la mort de Louvois; toute réfiftance étoit impoffible. On voit que la défenfe faite au P. Meneftrier de publier fon livre eft bafée fur ce que, l'Académie s'occupant du même fujet, un fimple particulier ne pouvoit faire auffi bien que cette Compagnie. Il lui fut permis de faire imprimer les médailles qu'il avoit pu fe procurer en dehors de celles de l'Académie, mais à condition que fon recueil ne porteroit pas le titre d'*Hiftoire du Roy par les médailles.* C'eft pour cela que, lorfque les exemplaires de l'édition de 1693 reftée en feuilles

(1) Tome IV, pp. 613 et suivantes.

chez l'imprimeur reparurent avec un titre refait, Paris, 1700, on remplaça le premier titre : *Hiſtoire du Roy*, &c., par *Hiſtoire du Règne*, &c. Le P. Meneſtrier, au moyen de cette légère modification, avoit tourné la difficulté ; mais le coup étoit porté, & ſon livre ne s'en releva pas. Si les perſécutions auxquelles il fut en butte exercèrent une influence fâcheuſe ſur ſon livre, la toute-puiſſante protection de M. de Pontchartrain, celle du roi même, ne parvinrent pas à aſſurer le ſuccès de l'œuvre académique, dont les exemplaires ſont loin d'être recherchés, malgré la ſplendide reliure en maroquin rouge aux armes de France qui les accompagne ordinairement. Le livre du P. Meneſtrier tomba ſous les coups de la cabale & des intrigues de la jalouſie ; celui de l'Académie ne dut ſon diſcrédit qu'à lui-même, & ſa chute n'en a pas été moins complète.

Telle étoit la partialité de M. de Pontchartrain, qu'il ne s'en tint pas à une interdiction brutale. Lorſque l'Académie eut achevé ſon travail, il le recommanda non-ſeulement comme devant être conſervé précieuſement dans les grandes bibliothèques, mais comme « un livre que tout homme public devoit toujours avoir dans les mains ou ſur ſa table, pour ſervir à une converſation utile & ſolide. » C'eſt ainſi qu'il s'exprime dans une circulaire adreſſée, le 10 ſeptembre 1702, aux premiers préſidents des Parlements & aux intendants, pour les engager à faire retirer les exemplaires réſervés pour eux (1).

(1) *Loc. cit.*, t. IV, p. 624.

CV. — Les Reſpects de la ville de Paris, & l'érection de la Statue de Louis-le-Grand, juſtifiés contre les ignorances & les calomnies d'un hérétique françois (Jurieu, réfugié en Hollande). Paris, 1690, in-12. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de février 1691.)

Le P. Meneſtrier écrivit ce petit volume pour défendre l'inſcription VIRO IMMORTALI, qui faiſoit partie de la décoration & du deſſein du feu d'artifice dreſſé devant l'hôtel-de-ville de Paris, pour l'érection de la ſtatue du roi.

Le miniſtre Jurieu avoit publié *La Religion des Jéſuites*, ou *Réflexions ſur les inſcriptions du P. Meneſtrier & ſur les écrits du P. Le Tellier, pour les nouveaux chrétiens de la Chine*. A la Haye, 1689, in-12. Le miniſtre calviniſte affectoit dans ce pamphlet un ſaint zèle de la maiſon de Dieu, & taxoit d'idolâtrie les hommages rendus par toute la ville de Paris à la gloire de Louis XIV, à l'occaſion de l'inauguration de ſa ſtatue ſur la place des Victoires; il faiſoit ſurtout un crime au P. Meneſtrier des inſcriptions dans le goût antique qu'il avoit compoſées pour cette ſolennité, & principalement de celle qu'on avoit gravée ſur le piédeſtal de la ſtatue : VIRO IMMORTALI. Il reprochoit aux Jéſuites leurs baſſes adulations ; à ſes yeux, leur Société n'étoit plus la Société de Jéſus, mais celle

de Louis-le-Grand. « Ils ont fait effacer, dit-il, le nom de Jéſus qui étoit inſcrit ſur le frontiſpice de leur collége, pour y mettre les armes du Roy..., » ce qui avoit donné lieu à ce diſtique :

« Suſtulit hinc Jeſu poſuitque inſignia regis,
Impia gens alium non habet illa domum. »

Jurieu, après s'être raillé des ballets, ballades, airs de cour & comedies du P. Meneſtrier & de ſes confrères, reſſaſſe toutes les vieilles calomnies inventées contre les Jéſuites depuis leur proſcription après l'aſſaſſinat de Henri IV, &, revenant au *Viro immortali*, il épluche la lettre que le P. Meneſtrier avoit publiée récemment, il la réfute avec ſon acrimonie & ſa mauvaiſe foi accoutumée, & il termine en diſant que le meilleur moyen que le P. Meneſtrier puiſſe employer pour la juſtification de ſes impiétés, c'eſt le torrent de la mode : « Ne faut-il pas la ſuivre? ajoute-t-il ; tout le monde ſe mêle d'être profane, idolâtre, & de faire du Roy une idole. Les Jéſuites pouvoient-ils demeurer en arrière de quelque choſe? » Ces Jéſuites, qu'on accuſoit d'être les courtiſans idolâtres du roi, étoient pourtant les mêmes qu'on avoit perſécutés comme ennemis de la royauté & fauteurs du régicide quelques années auparavant. Mais leurs adverſaires n'y regardoient pas de ſi près, & tout leur étoit bon pour les beſoins de leur cauſe. Pendant qu'en France, Calviniſtes & Janſéniſtes taxoient les Jéſuites de ſerviliſme & d'idolâtrie envers la royauté, en Angleterre on leur dreſſoit des bûchers comme aux ennemis de cette même royauté. Ces imputations ont été renouvelées bien ſouvent à une époque qui n'eſt pas éloignée de nous ; on voit que la tactique n'étoit pas neuve.

CVI. — La Sience (*sic*) de la Nobleſſe, ou la Nouvelle méthode du Blaſon, par le P. C.-F. Meneſtrier, & augmentée des principales familles du Païs-Bas, d'Hollande, d'Allemagne, d'Italie & d'Eſpagne, par M...... A Paris, chez Eſtienne Michallet, premier imprimeur du Roi, rue Saint-Jaque, à l'image Saint-Paul; 1691, in-12.

8 ff. non chiffrés pour l'Epître au duc de Bourgogne, la Lettre à M... ſur les armoiries du duc de Bourgogne & l'Avis du libraire hollandois au lecteur; 204 pp., 8 ff. non chiffrés pour la table des maiſons dont les armoiries ſont blaſonnées dans le volume; frontiſpice gravé, 10 pl. de blaſons.

C'eſt une contrefaçon de la *Méthode du Blaſon*, Lyon, Amaulry, 1689. Le papier, les caractères employés, tout indique au premier coup-d'œil une édition faite en Hollande, quoiqu'on ait conſervé au bas du titre le nom d'Etienne Michallet qui imprimoit pour le P. Meneſtrier. Les pièces liminaires de l'édition originale ont été maintenues à leur place, moins la Préface qui a été remplacée par un Avis au lecteur contenant l'éloge de l'auteur.

On a ſupprimé les deux tiers des planches de l'édition de 1689, entre autres celles où ſe trouvent les partitions diverſes des ducs de Leſdiguières, d'Uzès, de Mortemar, du marquis de Saint-Chamond & l'écu des alliances de Chaponnay, qui ont été remplacées par des armoiries étrangères; on trouve auſſi dans la table des maiſons plus de 350 noms qui ont été ajoutés par l'éditeur; ce qui en fait preſque un livre nouveau.

CVII. — Lettre d'un académicien à un ſeigneur de la cour, à l'occaſion d'une Momie apportée d'Egypte & expoſée à la curioſité publique. A Paris, 1692, in-4 de 12 pp.

CVIII. — Deuxième Lettre d'un académicien à un ſeigneur de la cour, où ſont expliquez les hiéroglyphiques d'une Momie apportée d'Egypte & expoſée à la curioſité publique. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jâques, aux trois Cailles; 1692, in-4 de 13 pp., avec privilége. Au revers du titre, fig. de la Momie; à la fin, extrait du privilége, où l'auteur, déſigné par les initiales R. P. C. F. M., cède ſon privilége au ſieur de la Caille.

Quoiqu'il emprunte ici le titre d'académicien, le P. Meneſtrier n'étoit membre d'aucune académie, à moins qu'il n'appartînt à celle de Villefranche, fondée en 1680, & compoſée de vingt membres, ſous la protection de l'archevêque. L'Académie de Lyon ne date que de 1700. Villefranche étoit bien loin d'avoir alors l'importance qu'elle a acquiſe depuis, & c'est un fait digne de remarque qu'on ait pu y réunir vingt beaux eſprits propres à faire des académiciens. Si l'on eſſayoit de reſſuſciter cette inſtitution, on feroit probablement très embarraſſé d'y trouver aujourd'hui les vingt titulaires voulus par les anciens ſtatuts. L'Académie de Villefranche a ſubi le ſort de beaucoup d'autres créations utiles, il n'eſt plus queſtion d'elle, & c'eſt regrettable; car, ſans prétendre exagérer l'influence qu'elle a exercée, c'étoit un centre d'où le goût des lettres & l'amour de l'étude devoient ſe propager dans un certain

rayon, quelque reftreint qu'on veuille le fuppofer. Ce corps favant n'a pas laiffé de Mémoires, que je fache : il avoit pour emblème une rofe en diamants entourée de la devife : *Mutuo clarefcimus igne.*

CIX. — Lettre du P. Meneftrier à Marc Mayer fur une pièce antique. 4 ff. in-4, s. l. d. n.

Elle a été reproduite par M. A. Péricaud, Lyon, Louis Perrin, 1836; in-8 de 6 pp. Cette publication eft un tiré à part d'un recueil périodique de Lyon, *le Catholique*, qui n'a eu qu'une exiftence éphémère.

La lettre à Marc Mayer avoit été déjà traduite en latin & inférée dans le *Thefaurus novus antiquitatum romanarum* de Sallengres, t. III, p. 939.

CX. — Seconde Lettre à Monfieur Mayer fur une autre pièce antique; in-4 de 8 pp., s. l. n. d., figné Cl.-F. Meneftrier.

C'eft fans doute une de ces deux lettres qui eft mentionnée comme une reimpreffion par M. Leber, t. IV de fon Catalogue, n. 373 du Supplément, fous le titre : *Lettre fur une pièce antique apportée de Rome par le P. Meneftrier.* Je ne connois pas autrement cette réimpreffion.

CXI. — Factum juftificatif; 1694, in-4 de 18 pp.

C'eft la défenfe & la juftification de l'*Hiftoire du roy Louis-le-Grand par les médailles*. On y trouve des détails curieux fur la vie littéraire de l'auteur.

CXII. — L'Explication de la machine expofée pour le feu de joye de la Saint-Jean-Baptifte fur le pont de Saône, par les ordres de Meffieurs les Prévoft des marchands & Echevins de la ville de Lyon, le mercredy 23 juin 1694. A Lyon, chez François Sarrazin, imprimeur de Monfeigneur le Gouverneur, rue Ferrandière, vis-à-vis le May; in-4 de 8 pp., 2 planches gravées repréfentant les deux faces du feu de joie.

On donne cette defcription au P. Meneftrier, & je crois qu'elle eft de lui : fi je ne vois rien qui permette de l'affirmer d'une manière abfolue, je ne fuis pas en mefure non plus de trancher la queftion négativement.

CXIII. — La Philoſophie des images énigmatiques, où il eſt traité des énigmes, hiéroglyphiques, oracles, prophéties, ſorts, divinations, loteries, taliſmans, ſonges, centuries de Noſtradamus, de la baguette ; par le P. Cl.-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Hilaire Baritel, rue Mercière, à la Conſtance ; 1694, in-12, avec privilége. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 491 pp., 3 pp. non chiffrées pour l'extrait du privilége, &c. En tête du volume doit ſe trouver le portrait du P. Jean de Buſſières, gravé par Cars, & p. 264, une pl. de taliſmans & amulettes.

Le P. Meneſtrier, dans ce livre curieux, prend à partie le *Liber mirabilis* & les *Centuries* de Noſtradamus, qui de nos jours, où l'on ne pèche guère pourtant par l'excès de la crédulité, jouiſſent encore d'un grand crédit auprès de certains eſprits ; il revient ſur les prophéties de ſaint Malachie, qui, après lui encore, ont été réduites à leur valeur par un docte religieux bénédictin du ſiècle dernier, le P. Feyjoó (1), mais qui n'en ont pas moins conſervé quelques fidèles croyants, en raiſon du rapprochement fait entre deux ſaints papes, & les qualifications ſous leſquelles ils ſont déſignés dans la prophétie : je veux parler de Pie VI & de Pie VII, indiqués l'un par ces mots : *Peregrinus apoſtolicus*, l'autre par *Aquila rapax*. Le voyage de Pie VI en Allemagne & ſa pérégrination forcée en France où il eſt mort, ſont en effet aſſez bien exprimés par ces mots : *le Pélerin apoſtolique ;* & rien ne convenoit mieux que *l'Aigle raviſſant* à Pie VII, enlevé violemment de la Chaire de ſaint Pierre par les aigles de Napoléon Bonaparte.

Ces prophéties, qu'on ſuppoſe avoir été faites vers le milieu du douzième ſiècle, ne ſont connues que depuis 1595. Elles furent publiées comme étant de ſaint Malachie, mort en 1148, par un moine du Mont-Caſſin, qu'on ſoupçonna d'en être l'auteur. Chaque pape y eſt déſigné par une deviſe ou un emblème qui ſont cenſés avoir quelque rapport avec ſon nom, ou avec ſa patrie, ou avec quelque circonſtance particulière de ſa vie. Ce qui a donné lieu de croire que ce fatras ne remonte pas plus haut que la fin du ſeizième ſiècle, c'eſt que toutes les indications des papes y ſont parfaitement juſtes depuis Céleſtin II, contemporain de ſaint Malachie, juſqu'à Grégoire XIV incluſivement. Ces prophéties parurent peu après la mort de ce dernier : à dater de cette époque on ne peut plus les ajuſter à ſes ſucceſſeurs qu'au moyen d'une interprétation violente.

(1) *Teatro critico universal*. Madrid, 1773, t. II, p. 110.

Le Souverain Pontife qui fuccédera à Pie IX (*Crux de cruce*) eft défigné par *Lumen in cœlo*. Après lui, le pretendu Malachie n'annonce plus que neuf papes jufqu'à la confommation des fiècles, & il finit ainfi : « Lors de la dernière perfécution de la fainte Eglife romaine, le fiége fera occupé par Pierre, romain, qui conduira fon troupeau au milieu des plus grandes tribulations, puis la ville des fept collines fera détruite de fond en comble, & le Juge redoutable viendra juger fon peuple. »

Ce que le P. Meneftrier dit dans ce volume des *Prophéties* de faint Malachie, des *Centuries* de Noftradamus & de la *Baguette divinatoire*, a été reproduit, avec des additions & des retranchements, dans un livre qui a paru fous ce titre : *Prédictions modernes*, &c. Avignon, 1840, in-12. Les interprétations données par le P. Meneftrier s'arrêtoient à Innocent XII, en 1692; l'éditeur d'Avignon les a continuées jufqu'à Grégoire XVI.

CXIV. — Les Divers caractères des ouvrages hiftoriques, avec le plan d'une nouvelle Hiftoire de la ville de Lyon, le jugement de tous les auteurs qui en ont écrit, des differtations fur fa fondation & fon nom, fur le paffage d'Annibal, la divifion des champs, le titre de colonie romaine & les deux tables d'airain de l'hoftel-de-ville; par le P. Cl.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1694, in-8, avec privilége. 6 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 2 pl. de la Table de Claude, pag. 510; de la p. 543 à 559 eft l'indication des antiquités facrées & profanes & des curiofités modernes de Lyon. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de juillet 1695.)

C'eft Symphorien Champier qui, le premier, a fait connoître la *Table de Claude*, de laquelle il donna deux fragments mutilés à la fuite du *Tropheum Gallorum*. Plus tard elle fut reproduite par Paradin & par Spon, enfuite par le P. Meneftrier, le P. Labbé, Broffette & le P. de Colonia, qui y laiffèrent & ajoutèrent les uns & les autres plus ou moins de fautes. Il nous étoit réfervé d'en voir enfin une repréfentation exacte & fidèle, qui rappelle avec un art merveilleux la forme élégante & févère à la fois de l'antique, & reftitue à la harangue de Claude la véritable leçon. C'eft à l'érudition, au goût éclairé, à la patience d'archéologue qui caractérifent M. Alph. de Boiffieu, que nous fommes redevables de ce beau travail (1), monument impériffable élevé à fa

(1) Pages 133-144 de ses *Inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, Louis Perrin, in-fol., 1846-1854.

ville natale & dans l'exécution duquel il a laiffé bien foin derrière lui, fous le double rapport de la fcience & de l'art, tous ceux qui fe font occupés de l'épigraphie lyonnoife. J'ai dit fous le double rapport de la fcience & de l'art, je pourrois ajouter auffi fous celui de la confcience littéraire, qualité non moins rare aujourd'hui qu'à l'époque où le P. Meneftrier fe plaignoit avec tant d'amertume des « frelons qui déroboient le miel de fes ruches, à la face du foleil. »

Puifque j'ai cité les *Infcriptions antiques de Lyon*, qui ont valu à M. de Boiffieu l'honneur d'être élu fpontanément, & au premier tour de fcrutin, membre correfpondant de l'Académie des infcriptions & belles-lettres, qu'il me foit permis de rappeler ici un nom déformais inféparable du fien : celui du digne fucceffeur des de Tournes & des Gryphius, dont le talent a été d'un fi grand fecours à l'auteur, & qui a fi bien compris fa penfée que, pour la reproduire, il a doté la typographie lyonnoife d'un admirable chef-d'œuvre.

CXV. — Les Portes du fanctuaire de l'Eglife de Lyon ouvertes à Meffire Claude de Saint-George, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules. Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1694, in-4, avec privilége. 59 pp.; à la fin, 4 pp. non chiffrées pour diverfes pièces.

C'eft la defcription de la réception folennelle de Claude de Saint-George dans fon églife primatiale, le jour de la prife de poffeffion perfonnelle. Dans l'Avertiffement qui fe trouve à la fin du volume, le P. Meneftrier annonce le projet qu'il a conçu de travailler fous les aufpices de l'archevêque à une hiftoire eccléfiaftique plus exacte que toutes celles qui avoient paru jufqu'alors.

CXVI. — Le Jeu de cartes du Blafon. Lyon, 1696, in 24, avec des cartes à jouer. Méthode à l'ufage des gens du monde, pour apprendre le blafon en s'amufant dans les falons.

Claude Oronce Finé de Brianville avoit déjà publié un petit volume dans le même genre & le même format, fous le titre : *Jeu d'armoiries des fouverains & eftats d'Europe* (1). On fe fervoit pour ce jeu de cinquante-deux cartes,

(1) Il y a eu un grand nombre d'editions du *Jeu d'armoiries*; Lyon, Benoist Coral, 1659, 1660-65-72, etc. Dans cette derniere, l'auteur, qui n'avoit pris d'abord que le nom d'Oronce Fine

& il ſe jouoit comme le Coucou, le Hère ou le Meſcontent, jeux populaires en ce temps-là, inconnus aujourd'hui, à moins qu'ils ne ſoient reſtés ſous d'autres noms.

Je trouve dans le Catalogue de M*** (Imbert de Cangé), Paris, Guerin, 1703, p. 138 : *Jeu d'armoiries des quatre principales nations de l'Europe, pour apprendre le Blaſon.* Paris, 1677, in-16. Ce volume eſt compris dans ce Catalogue parmi les œuvres du P. Meneſtrier. Je ne l'ai pas vu mentionné ailleurs. C'eſt peut-être le *Jeu d'armoiries* d'Oronce Finé, dont le titre n'eſt pas reproduit correctement.

dit de Brianville, et le titre de conseiller et aumônier du roi, est qualifié abbé de Saint-Benoist-de-Quinçay-lès-Poitiers. L'édition de 1672 est identiquement la même que celle de 1660, à cela près, et moins la Dédicace au duc de Savoie qu'on a supprimée. Il y a une édition d'Amsterdam, s. d., in-12, qui est donnée comme la huitième.

Je trouve un Oronce Finé de Brianville, abbé de Pontigny en Bourgogne, mort en 1708, âgé de cinquante-deux ans (*a*), lequel ne peut être l'auteur de ce livret, dont la premiere édition est de 1659. D'ailleurs, Chorier, racontant le démêlé du P. Menestrier avec Brianville, fait mourir celui-ci en 1673. La *Correspondance de Guichenon* contient plusieurs lettres de Claude Oronce Finé; de l'une de ces lettres datée de Lyon, le 28 avril 1659, il semble résulter qu'il étoit alors correcteur d'imprimerie en cette ville. « Depuis vostre départ, écrivoit-il encore de Lyon à Guichenon, le 2 juillet de la même année, nous avons vu une chose à quoy nous ne nous attendions pas: l'imprimerie est maintenant si basse, et il y a si peu à faire, qu'à peine pourrons-nous avoir assez de pratiques pour l'un de nous. Ceux qui nous avoient amusez jusqu'icy de quelqu'esperance, nous ont enfin avoué qu'à peine d'un an pourroit-on y ressentir les effets de la paix. » Dans une autre lettre, il donne à Guichenon le plan de son *Jeu de cartes des armoiries*. Comment Claude Oronce Finé, simple correcteur d'imprimerie à Lyon en 1659, étoit-il devenu, dès 1660, conseiller et aumônier du roi, et en 1672 abbé de Saint-Benoît-de-Quinçay? Le 4 juin il écrivoit à Guichenon : « J'ay veü M. Chorier icy qui m'a accablé de civilitez et qui a esté bien ravy de vous y trouver. Je ne sçay s'il aura satisfaction de nos libraires, à qui il offre le premier volume de son *Histoire (de Dauphiné)* si on veut luy en donner cent pistoles. Je n'y vois pas encore grande disposition. »

Oronce Finé étoit lié avec la plupart des gens de lettres de son temps, avec Guichenon, le P. Menestrier, Chorier, l'abbé de Marolles, etc. Celui-ci a fait mention de lui, t. III, p. 247 de ses *Mémoires*, Amsterdam, 1755, 3 vol. in-8 : « Oronce Finé de Brianville, dit-il dans son dénombrement de ceux qui lui ont donné de leurs livres ou l'ont honoré de leurs civilités, Oronce Fine de Brianville, abbé de Saint-Benoit-de-Quincé, aux portes de Poitiers, pour divers discours sur les armoiries et pour plusieurs vers latins et françois, avec des devises telles que les huit si bien imaginées sur la couleuvre des armes de M. Colbert. Il est le premier qui en fit une qui me sembla un peu forte contre les Hollandois, dès devant que la guerre leur fut déclarée. » On a d'Oronce Finé diverses autres compositions, entre autres *Histoire sacrée en tableaux*, avec leur explication. Paris, 1670-71-75, 3 vol. in-12. L'édition originale est très recherchée pour les figures de Sébastien Leclerc; la réimpression de 1693 l'est beaucoup moins, et se trouve à bas prix.

D'après Chorier, Oronce Finé auroit été d'abord jésuite; voici ce qu'il eu dit (*Adversariorum*, etc., p. 25), rappelant les événements de l'année 1670 « Finaeus non multo post à Jesuitis discessit, Brianvillam se vocari voluit. » Chorier assure qu'il obtint l'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay par son seul mérite, « unica virtutis ope. » Sa vertu fut sans doute appuyée par le duc de Montausier, dans la maison duquel il étoit entré, Chorier ne dit pas en quelle qualité; mais il ajoute que Brianville lui rendit le service de faire connoître le premier volume de son *Histoire générale de Dauphiné*, dont il lut quelques passages devant le Dauphin et les seigneurs de sa cour où il avoit ses entrées à la suite du duc de Montausier, qui étoit gouverneur de ce prince et qui se plaisoit à l'entourer des gens de lettres dont la conversation pouvoit orner son esprit.

Ces Finé de Brianville étoient de Briançon. Voyez Guy Allard, *Bibliothèque de Dauphiné*; le P. Niceron, t. XXXVIII, et *Correspondance de Guichenon* (Bibl. de l'Institut).

(*a*) *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, par M. V.-B. Henry, curé de Quarre-les-Tombes. Avallon 1839, in-8, p. 219

Le *Jeu d'armoiries des ſouverains & eſtats d'Europe* attira des déſagréments à ſon auteur, s'il faut en croire le P. Meneſtrier: « L'an 1660, dit-il, Brianville fit un jeu de cartes du blaſon ſur la forme de ceux de l'hiſtoire & de la géographie, &, comme il avoit compoſé ce jeu des armoiries des princes du Nord, d'Italie, d'Eſpagne & de France, la rencontre fâcheuſe des armoiries de quelques princes, ſous les titres de Valet & d'As, lui fit des affaires. Il fut obligé de changer ces titres odieux en ceux de Prince & de Chevalier; ſon ouvrage fut après cela bien reçu, & il s'en fit pluſieurs éditions. » En effet, dans la deuxième édition *revue, corrigée & augmentée*, il donna au Valet & à l'As les dénominations de Prince & de Chevalier, « pour oſter, dit-il, aux eſprits trop pointilleux toute occaſion de mal interpréter. »

CXVII. — Hiſtoire civile & conſulaire de la ville de Lyon, juſtifiée par chartres, titres, chroniques, manuſcrits, autheurs anciens & modernes, & autres preuves, avec la carte de la ville comme elle étoit il y a environ deux ſiècles; par le P. Claude-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1696, in-fol., avec privilége. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 42 pp. pour les ſix diſſertations ſur la première origine de la ville de Lyon, & pour le ſommaire des principales matières contenues dans cette Hiſtoire; 548 pp. De la pag. 1 à 64, Preuves de l'Hiſtoire conſulaire; de 1 à 136, *Tractatus de bellis & induciis*, &c., & ſuite des preuves; 4 ff. pour la table des matières principales, & l'errata; planches, & quelques figures gravées dans le texte. La planche de l'horloge de Saint-Jean doit être placée p. 200 : elle manque ſouvent.

Cette Hiſtoire, l'une des meilleures hiſtoires de ville que nous ayons, s'arrête à l'année 1400. Le P. Meneſtrier avoit réuni tous les matériaux néceſſaires pour la continuer, mais les infirmités & la mort interrompirent ſon travail qui eſt reſté inachevé.

Par délibération du 6 décembre 1696, le Conſulat lui alloua la ſomme de 2,000 livres pour l'aider à conduire à bonne fin ce grand ouvrage.

Il y a des exemplaires avec des cartons, l'un pour le f. 127-128, l'autre 153-154. (B. de M. Yémeniz.)

CXVIII. — La nouvelle Méthode raiſonnée du Blaſon, pour l'apprendre d'une manière aiſée, réduite en leçons par demandes & par réponſes ; par le P. C.-F. Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus. A Lyon, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, au Mercure galant ; 1696, in-12, avec privilége. 4 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 298 pp., 13 ff. non chiffrés pour la table des noms, 3 pl. gravées pour le pavillon des armes du Roi, les armoiries de l'Egliſe de Lyon, de l'Archevêque & des Comtes ; 30 planches de blaſons.

M. Leber, t. III de ſon Catalogue, p. 273, cite une édition de 1686, à Lyon, chez le même ; je ne la connois pas. Peut-être eſt-ce une faute d'impreſſion. On aura mis 1686 pour 1696.

— La même Méthode. A Bourdeaux, par la Société, 1698, in-12. C'eſt l'édition de Lyon, 1696, avec un titre refait.

— La même, Lyon, Jacques Guerrier, à la place du Collége, 1701, in-12. Dans l'Avertiſſement, le P. Meneſtrier renvoie aux divers jeux qu'il a publiés ſur le blaſon, & il en cite un ſemblable au jeu de l'Oie, ſous le titre : *Le Chemin de l'honneur.*

— La même, Lyon, Louis Bruyſet, rue Mercière, proche la rue Tupin ; 1718, in-12. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. — Lyon, 1723. — Lyon, 1728.

— La même, à Lyon, chez Pierre Bruyſet-Ponthus, rue Mercière, à la Croix d'or ; 1754, in-12.

— La même, Lyon, 1761. En tout ſi conforme à l'édition de 1754, que l'on doit ſuppoſer un titre refait.

CXIX. — Le Gouvernement général & militaire du Lyonnois, comprenant les provinces du Lyonnois, du Forez & du Beaujolois, partie du gouvernement général de Bourgogne, où ſont le bailliage de Mâcon, le comté de Charollois & une grande partie de la Breſſe diviſée en ſes mandemens, la principauté & ſouveraineté de Dombes diviſée en ſes chatellenies ; la généralité de Lyon qui contient les élections de Lyon, de Saint-Eſtienne, de Mont-

brifon, de Roanne & de Villefranche. Dreffé felon les Mémoires du R. P. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus, & dédié à M. le Prévoft des marchands & à MM. les Echevins de la ville de Lyon, par leur très humble ferviteur J.-B. Nolin. A Paris, chez J.-B. Nolin, géographe de S. A. Royal (*sic*) Monfieur, frère unique du Roy, fur le quai de l'Horloge du Palais, à l'enfeigne de la Place des Victoires, avec privilége du Roy; 1697.

C'eft une carte de la province.

CXX. — Première Lettre du P. Meneftrier. — Seconde Lettre du même. — Troifième Lettre du même.

Ces trois Lettres, qui parurent d'abord dans le *Journal des Sçavans* de juillet & août 1697, font une réponfe à Philibert Collet. Elles fe trouvent auffi par extraits dans les prolégomènes de fon *Explication des Statuts de Breffe*. Lyon, Claude Carteron, 1698, in-fol. C'eft ce Carteron qui avoit pris pour devife: *Les Carterons font les livres.*

CXXI. — La Statue équeftre de Louis-le-Grand placée dans le Temple de la Gloire. Deffein du feu d'artifice fur la rivière de Seine, le 13 août 1699; avec l'explication des figures, médailles & bas-reliefs. Paris, 1699, in-4.

CXXII. — Differtation des Lotteries; par le P. C.-F. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus. A Lyon, chez Laurent Bachelu fils, rue Neuve; 1700, in-12 de 150 pp.

Le P. Meneftrier publia ce traité fous la forme de Lettre d'un théologien à un de fes amis de Paris, à l'occafion de quelques loteries tirées à Lyon en faveur des pauvres, pour l'Hôtel-Dieu & la maifon de la Charité dite de l'Aumône générale.

Les recteurs de l'Hofpice ne pouvant fuffire à l'entretien de ces maifons envahies par les foldats malades ou bleffés retournant des frontières, & par les malheureux payfans dont les demeures avoient été brûlées & faccagées, eurent recours à des loteries. Ce moyen fut approuvé par les magiftrats; mais quel-

ques cafuiftes l'ayant blâmé, le P. Meneftrier entreprit de le juftifier. Il rappelle que la première loterie faite en faveur des pauvres fut celle qu'on tira à Amfterdam pour la Diaconie Wallonne, compofée pour la plus grande partie de réfugiés françois. Ce fut un Lyonnois, le fieur Tronchin du Breuil, qui en fit la première propofition; un autre Lyonnois, nommé Jean Tourton, banquier, fut chargé d'en dreffer le plan. Ainfi il eft vrai de dire, ajoute le P. Meneftrier, que non-feulement la ville de Lyon a fervi de modèle aux autres villes du royaume pour ces loteries faites en faveur des pauvres, mais que ce font deux Lyonnois qui en ont été les premiers inventeurs en Hollande, l'an 1695.

CXXIII. — Lettre touchant les nouvelles découvertes faites par le P. Meneftrier fur les antiquités de Lyon, inférée dans le *Journal des Sçavans* du 5 feptembre 1701, pag. 413.

C'eft une attaque affez vive contre le P. de Colonia, à propos d'un volume publié par lui fur les antiquités de Lyon (1).

Le P. Meneftrier lui reproche d'avoir tranferit fans difcernement quelques lambeaux des differtations qu'il avoit mifes en tête de fon *Hiftoire confulaire*. Bien qu'il ne nomme pas le P. de Colonia, on ne peut douter que ce ne foit contre lui que cette rude mercuriale eft dirigée. Le P. de Colonia a été accufé de compofer fes écrits avec ceux d'autrui, fans indiquer les fources où il puifoit. Pernetti, qui l'avoit connu, n'a pu s'empêcher de fignaler cette tendance au plagiat, furtout à l'égard du P. Meneftrier, « dont il a, dit-il, dépecé les manufcrits au point de les anéantir. »

Dans cette lettre, qu'on trouvera à la fuite de ces Recherches, le P. Meneftrier parle de plufieurs antiquités qu'il avoit découvertes ou étudiées à Lyon; il en promet une defcription, & il dit qu'il a préparé à ce fujet plufieurs differtations curieufes. La mort ne lui a pas laiffé le temps de les achever ou au moins de les publier.

(1) *Antiquitez de la ville de Lyon*, avec quelques singulières remarques présentées à Mgr le duc de Bourgogne, par le P. Dominique de Colonia, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Amaulry et Pascal, libraires, rue Mercière, au Mercure galant. 1701, in-12.

CXXIV. — Décorations faites dans la ville de Grenoble, capitale de la province de Dauphiné, pour la réception de Monfeigneur le duc de Bourgogne & de Monfeigneur le duc de Berry, avec des réflexions & des remarques fur la pratique & les ufages des décorations. A Grenoble,

chez Antoine Fremon, imprimeur du Roi, pour Monſeigneur l'Intendant, en la place Saint-André, à l'entrée de l'hoſtel Leſdiguières. 1701, in-fol. de 70 pp.; 6 planch. gravées.

Il y a des exemplaires qui ont une pagination différente, & l'écu des armes de Grenoble gravé à la fin. (B. de M. de Terrebaſſe.)

On trouve à la ſuite : — Remarques & réflexions ſur la pratique des décorations pour les entrées ſolemnelles & réceptions des princes dans les villes, 19 pp.

Bien que les *Décorations faites dans la ville de Grenoble* ſoient ſans nom d'auteur, je ſuis porté à croire qu'on doit les ranger parmi les œuvres du P. Meneſtrier, puiſqu'elles ſont ſuivies des *Remarques & réflexions*, &c., qui ſont de lui. De plus, on lit p. 70: « C'eſt pour cette ſtatue (de Louis XIV) que j'ai fait ce quatrain :

« En ce chef-d'œuvre de ſculpture
Louis a d'un héros le port & le regard,
Et Girardon a fait un miracle de l'art
Du miracle de la nature. »

Ces vers étant du P. Meneſtrier, il ne peut y avoir de doute. M. Brunet, t. v, n. 24855 de ſon *Manuel*, lui attribue ce volume. Les éditeurs de la *Collection de pièces rares & curieuſes ſur l'hiſtoire de France*, en ont fait un extrait, t. XIII, p. 119, ſous le titre : *Entrées ſolemnelles*, &c. M. Leber le donne auſſi au P. Meneſtrier.

Il exiſte une autre relation qui fut publiée la même année & à la même occaſion par les PP. Jéſuites du collége Royal-Dauphin, ſous le titre : *Les ſept Miracles de Dauphiné;* Grenoble, 1701, in-fol. Seroit-elle auſſi du P. Meneſtrier? c'eſt ce que je laiſſe à décider à d'autres qui, moins timides ou moins ſcrupuleux, n'héſitent pas à lui donner encore : *Relation de ce qui s'eſt fait à Lyon au paſſage de Mgr le duc de Bourgogne & de Mgr le duc de Berry*, &c. Lyon, Louis Paſcal, 1701, 36 pp. in-4. A la ſuite : *Deſſein du feu d'artifice dreſſé ſur la rivière de Saône, par ordre de MM. les Prévoſt des marchands & Echevins de la ville de Lyon, ſur l'heureuſe arrivée de Mgr le duc de Bourgogne & de Mgr le duc de Berry*, &c. In-4 de 52 pp., imprimerie de L. Langlois, rue du Petit-Soulier. 1701.

CXXV. — A Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur Louis-Auguſte, prince ſouverain de Dombes, ſur ſon imprimerie de Trévoux; in-fol., 202 vers alexandrins.

— Mercurii Statua ſub Hermæ nomine olim in Triviis poſita index viatoribus, &c. Apodoſis poetica; 48 vers hexamètres & pentamètres.

— Hermatenæ Dumbenſis Vocabulario nuper edito utentibus Admonitio. Stylo epiſtolari Q. Horatii Flacci; 34 vers hexamètres.

Cette dernière pièce eſt un Avertiſſement pour le *Dictionnaire de Trévoux*. M. Delandine, Catal. de la Bibl. de Lyon, n. 1953, cite *Poéſies latines & françoiſes*, qu'il attribue au P. Meneſtrier : ce ſont ſans doute les trois articles qui précèdent.

CXXVI. — Au Roy, fondateur & protecteur de l'Académie royale des médailles & inſcriptions. Deviſe, madrigal & ſonnet. 4 pp. non chiffrées. A Paris, de l'imprimerie de la veuve d'Antoine Lambin; 1701, in-fol.

CXXVII. — Projet de l'Hiſtoire de l'ordre de la Viſitation de Sainte-Marie, préſenté aux Religieuſes de cet ordre. Anneci, 1701, in-4.

CXXVIII. — Lettre du P. Meneſtrier à M. de Camps, abbé de Signy, contenant l'explication d'une médaille de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roy Henry IV; inſérée dans les Mémoires de Trévoux de janvier 1702, pp. 1722-27.

Cette médaille fut diſtribuée par Jeanne à l'armée des Reitres. Après la mort du prince de Condé, chef des Religionnaires, cette princeſſe ſe rendit de Saintes à Tonnay-Charente pour ranimer ceux de ſon parti; elle leur préſenta ſon fils le prince de Béarn, & jura qu'elle n'abandonneroit jamais la cauſe commune. Ce fut à cette occaſion qu'elle donna aux chefs de l'armée des Reitres cette médaille frappée en or, & aux moindres officiers des médailles d'argent. C'étoit, dit le P. Meneſtrier, une médaille munéraire & comme une marque de chevalerie; auſſi avoit-elle une boucle pour être attachée à une chaîne & portée au cou.

A la fin de cette lettre, le P. Meneſtrier annonce un ample Traité auquel il mettoit la dernière main : « Des types & des inſcriptions des médailles modernes, jettons, méreaux, miſſiles & autres pièces métalliques qui ſont diverſes eſpeces de médailles qu'on n'a point encore diſtinguées. » Il devoit expliquer dans ce Traité les différents motifs de ces médailles & la manière d'ajuſter leurs types à notre religion, à nos uſages politiques, civils & militaires. Ce Traité n'a pas vu le jour.

CXXIX. — Deſcription de la belle & grande Colonne hiſtoriée dreſſée à l'honneur de l'empereur Théodoſe, par Gentile Bellin (Bellini), peintre de la ſéréniſſime république de Veniſe : envoyée à Mahomet II, empereur des Turcs, repréſentée en ſeize planches de ſeize pieds chacune, qui peuvent ſe joindre enſemble; expliquées par le P. Claude-François Meneſtrier, de la Compagnie de Jéſus, pour la ſatisfaction des curieux, & gravées par Jérôme Vallet pour l'étude des peintres, ſculpteurs, &c.; elles peuvent auſſi être miſes en livres pour les cabinets & les bibliothèques. Préſentées à Monſieur Manſard, ſurintendant & ordonnateur général des bâtimens & jardins de Sa Majeſté, arts & manufactures royales. A Paris, chez Guillaume Vallet, deſſinateur & graveur du Roy, rue Saint-Jâques, au buſte de Louis XIV, au-deſſous de la fontaine Saint-Benoiſt; 1702 (in-fol.). A la dernière page, un plan de Conſtantinople avant l'empire turc. De l'imprimerie de Louis Colin, rue de la Harpe, à l'image Saint-Louis. Suivent les 16 planches au bas deſquelles eſt l'explication des figures.

CXXX. — Eclairciſſemens ſur la maiſon des Trivulces, ſeigneurs milanois, nommés en France de Trévoux, quand ils étoient attachez au ſervice de nos Rois. Inſéré dans les Mémoires de Trévoux d'août 1703, pp. 1494-1508.

Cette diſſertation fut compoſée au ſujet d'un cardinal de Trévoux qui aſſiſta au ſacre & couronnement de Léonor d'Autriche, ſœur de Charles-Quint

& deuxième ſemme de François I[er]. Le P. Meneſtrier y montre que ce cardinal étoit Auguſtin Trivulce, frère de Pompone Trivulce, lieutenant de roi au gouvernement de Lyonnois.

Les ſeigneurs de cette maiſon s'étoient établis à Lyon : trois d'entre eux, Jean-Jacques, maréchal de France; Théodore, auſſi maréchal de France, & Pompone, ont été ſucceſſivement gouverneurs & ſénéchaux de Lyon. Ce dernier tint ſur les fonts baptiſmaux le fils de Claude de Bellièvre qui fut chancelier de France, & qu'on appela le grand Pompone. Ces Trivulce, habitués à Lyon & ſachant qu'il y avoit dans le voiſinage une petite ville dont le nom reſſembloit au leur, imaginèrent de dire qu'ils étoient originaires de Trévoux (1). Cela leur fut d'autant plus facile que les Lyonnois leur donnoient déjà ce nom de Trévoux, qui leur étoit plus familier & plus aiſé à prononcer que Trivulzio. Ainſi, pendant qu'en France il étoit de mode de ſe créer des aïeux, à Gênes, à Florence ou à Piſe, voilà des Lombards, & des plus illuſtres, qui ſe donnoient une origine françoiſe. Ce nom de Trivulce me rappelle une inſcription que j'ai vue dans l'égliſe de San-Salvatore, à un demi-mille de Pavie : c'eſt celle d'un Laurent Trivulce. Il s'adreſſe au paſſant & lui dit : « Si par haſard tu es ſoldat, arrête-toi un inſtant devant les cendres d'un ſoldat qui ne fut pas ſans gloire. »

Le P. Meneſtrier, qui partageoit le goût de ſon temps pour les étymologies, prétend que celle de *Trivulcium*, *Trivulce*, eſt la même que celle de *Trivortium*, *Trévoux*, c'eſt-à-dire *Tres viæ*, *Trivium*. Pour Trivulce, il s'appuie ſur les armoiries de cette maiſon, qui ſont *palé d'or & de ſinople;* les trois pals d'or étant ſelon lui trois chemins, & le ſinople marquant la campagne au milieu de laquelle ſont ces chemins; ce qui en fait des armes parlantes. Il en eſt de même, ajoute-t-il, de Trévoux, qui a reçu le nom de *Trivortium* parce que l'un des grands chemins qu'Agrippa fit faire dans les Gaules ſe diviſoit en trois au point où Trévoux fut bâti par la ſuite. Le P. Meneſtrier a joint à ſa *Diſſertation* une médaille de Jean-Jacques Trivulce, qui fut un des plus grands capitaines de ſon temps.

(1) C'est ce qui a trompé Ughelli (*Italia sacra*), qui les fait originaires de Bourgogne.

CXXXI. — Regi ob recens natum Philippo filio Aurelianenſium Duci Carnotenſem Ducem filium gratulatio. En vers latins; 1703, in-fol.

A la ſuite :

CXXXII. — A Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le duc d'Orléans, ſur la naiſſance de ſon fils; 1703, in-fol.

C'eſt la traduction en vers françois de la pièce précédente, par le P. Meneſtrier lui-même. (Voyez *Pieces fugitives d'hiſtoire & de littérature ancienne & moderne, avec les nouvelles hiſtoriques de France & des pays étrangers, ſur les ouvrages du temps & les nouvelles découvertes dans les arts & les ſciences, pour ſervir à l'hiſtoire-anecdote des gens de lettres.* Paris, 1704-1705, cinq parties in-12, 1re part., p. 92; — Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes & pſeudonymes.* Paris, 1824, t. III, n. 1421.)

CXXXIII. — Explication d'une médaille en argent de Louis de Bourbon de Montpenſier, prince de Dombes. Inſérée dans les Mémoires de Trévoux, mars 1704, p. 460.

Le P. Meneſtrier veut que cette médaille ſoit de celles qu'on donnoit anciennement aux officiers des monnoies, tant pour la marque de leur office que pour les faire jouir des priviléges & immunités qui y étoient attachés. Il en cite pluſieurs de cette ſorte, même ſous l'empereur Auguſte, & entre autres une médaille de Charles VII pour les officiers des monnoies de Dauphiné, leſquelles ſe fabriquoient à Crémieu où étoit la monnoie courante du roi, en qualité de dauphin dont il prend le titre & les armoiries écartelées avec celles de France.

Sur un des côtés de la médaille qui fait le ſujet de cette diſſertation, on voit un prince à cheval, avec la légende: *Lud. de Bourbon. Dux Montiſp. Pr. Dumbarum.* Le cheval eſt caparaçonné aux armes de Bourbon, au bâton alezé entre les trois fleurs de lis; au revers, une tenaille accoſtée d'un marteau & d'un flettoir, au-deſſus deſquels on lit: TREVOULX, ſous une couronne ducale; & pour légende: *Barries peag. fontani. Laiſſez paſſer l. monnoies.* Les barriers étoient ceux qui percevoient les droits de paſſage aux barrières placées ſur certains chemins, pour empêcher les chevaux & les beſtiaux de paſſer avant que les droits ne fuſſent acquittés. Ces médailles, ſuivant le P. Meneſtrier, ont plus de rapport avec les méreaux qu'avec les monnoies.

CXXXIV. — Diſſertation ſur l'uſage de ſe faire porter la queue, pour répondre aux demandes qu'un chanoine, docteur de Paris, avoit faites ſur cet uſage. Paris, Jean Boudot, imprimeur du Roi & de l'Académie roïale des ſciences, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or; 1704, in-16 de 52 pp., avec permiſſion.

Cette ſavante & curieuſe diſſertation a été réimprimée dans le *Journal eccléſiaſtique* de l'abbé Dinouart, mai 1764, t. XIV, part. 1, pp. 266-282, avec

des retranchements; enfuite, dans le t. VIII de la *Collection de pièces fur l'hiftoire de France*, avec des notes de l'éditeur M. Leber; enfin, par MM. Breghot du Lut, Grattet du Pleffis & A. Péricaud. Lyon, de l'imprimerie de Barret, 1829; in-8 de 32 pp. C'eft un tiré à part à cent exemplaires du tome X des *Archives du Rhône*. Les derniers éditeurs ont confervé les notes de M. Leber, & en ont ajouté de nouvelles. (Voyez fur cette differtation : *Pieces fugitives d'hiftoire & de littérature*, &c., déjà cité, 2e part., p. 313.)

CXXXV. — Extrait d'une Differtation du P. Meneftrier, de la Compagnie de Jéfus, où il prouve qu'on ne doit attribuer ni à Florus, ni à aucun auteur appartenant à l'Eglife de Lyon, les livres publiez fous leur nom touchant l'affaire de Gotefcalc. (Inféré dans les Mémoires de Trévoux de mai 1704, p. 806-21).

Cette Differtation fait partie de l'*Hiftoire ecclefiaftique de Lyon* que le P. Meneftrier a laiffée manufcrite.

CXXXVI. — Bibliothèque curieufe & inftructive de divers ouvrages anciens & modernes, de littérature & des arts, ouverte pour les perfonnes qui aiment les lettres. A Trévoux, chez Eftienne Ganeau, libraire de Paris & directeur de l'imprimerie de S. Alteffe Séréniffime Monfeigneur Prince fouverain de Dombes; 2 vol. in-12. 5 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires; 161 pp. & 3 pp. non chiffrées pour la table du tome I & l'extrait du privilége; frontifpice gravé, 1 pl. p. 148. Tome II, 226 pp., 1 f. non chiffré pour la table.

C'eft dans cet ouvrage que fe trouvent la lettre de Humbert Fournier fur la prétendue Académie de Fourvières (t. II, p. 119), & la differtation fur les cartes à jouer (p. 173).

La *Bibliothèque curieufe*, quoique portant fur le titre la marque de Trevoux, a été imprimée à Paris, chez Boudot. On a mis Trévoux pour faire honneur à la capitale des états du prince de Dombes. L'ouvrage eft dédié à ce prince.

CXXXVII.—Relation de la Fête donnée au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prez, le 4ᵉ jour d'aouſt 1704, par M. le cardinal d'Eſtrées (1), à l'occaſion de la naiſſance de Mgr le duc de Bretagne, premier fils de Mgr le duc de Bourgogne, petit-fils de Mgr le Dauphin, & arrière-petit-fils de S. M. le Roy Louis-le-Grand. Paris, Jacques Joſſe; 1704, in-4 de 16 pp.

A la ſuite :

Quatre Soleils vus en France le 25 juin 1704. Deſſein de l'appareil & décoration du palais abbatial de Saint-Germain-des-Prez, pour la fête qu'y donne Son Eminence Mgr le cardinal d'Eſtrées, à l'occaſion de la naiſſance de Mgr le duc de Bretagne. (Par le P. Cl.-F. Meneſtrier). Paris, Jacques Joſſe; 1704, in-4 de 28 pp.

Il y a des exemplaires où l'on a ajouté ſur le verſo de la p. 27 une pièce de vers à Madame la ducheſſe de Bourgogne, avec une deviſe allégorique qui eſt un palmier chargé de fruits.

(1) Le cardinal d'Eſtrées étoit abbé commendataire de St-Germain-des-Prés.

CXXXVIII.—Explication d'une médaille de Catherine de Médicis. Inſérée dans les Mémoires de Trévoux, avril 1705; 11 pp.

Cette diſſertation parut dans ces *Mémoires* peu après la mort du P. Meneſtrier. Les éditeurs de ce recueil diſent que la mort l'empêcha de l'achever; cependant ils l'indiquent dans le Catalogue qu'ils ont donné de ſes œuvres, comme ayant été publiée à Paris, chez Boudot, 1705, ce qui me paroît peu vraiſemblable. On peut bien donner place dans un journal littéraire à une pièce poſthume de quelques pages reſtée inachevée; mais d'en faire un volume à part, c'eſt ce qui ne ſera cru que par ceux qui auront vu cette édition de Boudot.

Le P. Meneſtrier attribue l'invention du taliſman de Catherine de Médicis à Fernel, ſon médecin. L'explication qu'il en donne, quelque ingénieuſe qu'elle ſoit, n'eſt guère plus plauſible que celles des autres Œdipes qui ont eſſayé

de pénétrer le fens de cette énigme indéchiffrable. Profper Marchand (1) & Le Duchat (2) ont reproduit cette médaille ou talifman, & en ont donné l'interprétation après le P. Meneftrier qui avoit été lui-même précédé dans cette recherche par deux anonymes. L'explication de ce prétendu talifman ne peut être d'aucune importance hiftorique, fi, comme Bayle l'infinue, t. 1, p. 91 de fa *Réponfe aux Queftions d'un Provincial*, il a été inventé par les ennemis de Catherine de Médicis, pour la rendre fufpecte aux catholiques. A ce propos me fera-t-il permis de dire que la vie de cette princeffe femble n'avoir été écrïte, même par les auteurs catholiques, que fur les pamphlets & les calomnies dont les Proteftants inondèrent la France à cette époque? Aujourd'hui qu'on apporte un examen plus férieux fur les queftions hiftoriques, un écrivain impartial & confciencieux, qui voudroit recourir aux fources & faire paffer au creufet d'une faine critique les matériaux qui fe trouvent en fi grand nombre à la Bibliothèque impériale, nous préfenteroit vraifemblablement la mère des derniers Valois fous un jour tout différent que celui fous lequel l'efprit de parti s'eft plu à nous la montrer.

Pour en finir fur cette médaille que quelques perfonnes prétendent n'avoir jamais exifté, je dirai que je l'ai vue autrefois dans le cabinet d'un amateur de Lyon, M. Didier Petit. Elle eft en cuivre, & paroît avoir été moulée & non frappée. Les explications qui en ont été données font toutes plus ou moins ingénieufes, voilà tout : c'eft un véritable grimoire, où chacun peut trouver ce qu'il veut. Si Catherine de Médicis s'étoit fait frapper une médaille, il eft à croire qu'elle y eût mis moins de myftère, & furtout qu'elle eût évité de s'expofer à des interprétations au moyen defquelles on a fait d'une reine de France une vile forcière adonnée aux arcanes de la cabale & de la magie.

(1) *Dict. hist.*, t. 1, p. 166.
(2) *Satire Ménippée*. Ratisbonne (Rouen), Mathias Kerver, 1726, t. II. p. 423.

CXXXIX. — La nouvelle Méthode raifonnée du Blafon, ou l'Art héraldique du P. Meneftrier, mife dans un meilleur ordre & augmentée de toutes les connoiffances relatives à cette fcience; par M. L... (Lemoine (1), archivifte du Chapitre de Lyon). A Lyon, chez Pierre Bruyfet-

(1) Lemoine a écrit : *Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des archives & tréfors des Chartes*. Metz, 1765; in-4, avec 12 planches. On y ajoute un Supplément par Bathenay : *L'Archivifte françois, ou Méthode fûre pour arranger les archives & déchiffrer les anciennes écritures;* Paris, 1772, in-4, & auffi 1775; avec 52 pl.

Ponthus, rue Saint-Dominique, à côté du cloître des RR. PP. Jacobins; 1770, in-8, avec approbation & privilége. 7 ff. pour les pièces liminaires, 619 pp.; 17 ff. non chiffrés pour la table & pour le privilége, une planche gravée repréſentant le Pavillon des armes du roi, premier chanoine d'honneur de l'Egliſe de Lyon; à la ſuite une pl. pour les armoiries des comtes de Lyon alors exiſtants; 49 pl. de blaſons.

Il y a des exemplaires qui portent la date de 1780; c'eſt toujours l'édition de 1770, que les libraires ont retouchée au commencement & à la fin, pour faire croire à une nouvelle édition. Voici en quoi conſiſtent les remaniements : le titre eſt reſté le même, ſauf la date & le fleuron qui dans les premiers exemplaires eſt un bouquet de fleurs, & dans ceux avec la date de 1780, un trophée d'armes. La planche des armoiries des comtes de Lyon eſt auſſi reſtée la même, quoiqu'il y eût eu des changements dans le perſonnel du Chapitre, pendant ces dix années. La ſeule modification qui ait été faite eſt celle-ci : les premiers exemplaires portoient *Armorial actuel;* ceux de la prétendue nouvelle édition n'ont plus que *Armorial*, à cauſe des mutations ſurvenues parmi les Comtes. Les pièces liminaires n'ont ſubi que des remaniements inſignifiants; l'épître n'a pas été retouchée. L'Avis au lecteur de l'édition de 1770 annonçoit un carton pour la p. 29, l'annonce a diſparu & le carton n'eſt pas à ſa place; le texte eſt demeuré intact de la p. 1 à 576, page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot : on s'eſt borné à réimprimer les vingt-quatre pages de la fin (la dernière eſt chiffrée 620 au lieu de 619 comme dans les exemplaires avec la date de 1770), & à corriger çà & là quelques fautes ſans importance, comme emanché pour emmanché, flotant pour flottant, gringole pour gringolé, iſant pour iſſant, papillonné pour papelonné, refercelé pour refarcelé, &c. Il y a une addition de quelques lignes au mot Pavillon, dans le vocabulaire des termes du blaſon, & c'eſt la ſeule. Le privilége de l'édition de 1770 porte la date de 1769, celui pour 1780 eſt de 1776. Ce tour de paſſe-paſſe n'avoit d'autre but que d'obtenir un nouveau privilége, l'ancien, qui n'étoit que de ſix ans, étant à ſa fin en 1775. On avoit de la ſorte un privilége de ſix années pour une nouvelle édition qu'on étoit cenſé faire & qu'on ne faiſoit pas; &, au moyen de cette honnête ſupercherie, on ravivoit la curioſité du public, & on lui vendoit un livre dont il ne vouloit plus.

Cette nouvelle Méthode du Blaſon, *miſe dans un meilleur ordre & augmentée de toutes les connoiſſances relatives à cette ſcience*, eſt fort mal imprimée, les planches ſont preſque toujours foibles & d'un mauvais tirage. Sans le nom du P. Meneſtrier conſervé ſur le titre, elle ſeroit tombée depuis longtemps dans un oubli complet, malgré le charlataniſme de l'éditeur. Ce qui

n'empêche pas, lorſqu'elle paſſe dans les ventes publiques, qu'elle ne trouve des acheteurs à des prix élevés.

CXL. — Lettre du P. Meneſtrier à Mr Pianelli de la Valette, ſur diverſes pièces rares & curieuſes ayant trait à l'hiſtoire de Lyon.

Elle ſe trouve à la ſuite de l'Inventaire des Mss. de Samuel Guichenon, que j'ai publié en 1851. Lyon, Louis Perrin, in-8.

CXLI. — Sonnet pour l'arſenal de Breſt; s. l. n. d., in-4.

CXLII. — A Mr Lebrun, premier peintre du Roy. Sonnet; in-4, s. l. n. d.

CXLIII. — Ludovico Magno Epinicion. Proluſio academica ad theſes philoſophicas Claudii Pellot Lugdunenſis, Neuſtriæ ſenatus principis filii, in collegio Prellaco-Bellovaco humanæ ſapientiæ propugnantis; in-4 de 4 pp., s. l. n. d.

CXLIV. — Deux Sonnets en langue italienne, préſentez à Sa Majeſté par le P. Eſpinoſa, jéſuite, venu d'Italie à deſſein de paſſer dans la Chine. Avec la traduction en vers françois (par le P. Meneſtrier); in-8 de 4 pp., s. l. n. d.

Quelques bibliographes ont attribué au P. Meneſtrier: *La Vie d'une Dame chrétienne chinoiſe*, avec deux lettres d'un théologien à un miſſionnaire; c'eſt une erreur: je trouve dans le Catalogue des livres de l'abbé Rives, n. 2508, *Hiſtoire d'une Dame chrétienne de la Chine*. Paris, Michalet, 1688, in-12. (Par le P. C., jéſuite). Ce petit volume eſt du P. Couplet, jéſuite. Voyez Barbier, n. 13539 de ſon *Dict. des Anonymes*, qui renvoie à Bayle, *République des lettres*, de janvier 1689, p. 90.



OUVRAGES MANUSCRITS INÉDITS.

I. — Projet & plan de l'Hiftoire de l'Eglife de Lyon; in-fol. de 325 pp.

Ce travail, que le P. Meneftrier avoit entrepris en 1666 & qu'il a continué jufqu'à fa mort, eft un recueil de documents importants pour l'hiftoire.

« Si j'ai commencé, dit-il, par l'hiftoire civile de ma patrie, ç'a été pour fuivre l'ordre naturel des événemens & des faits. En développant le chaos de nos antiquités, c'étoit un acheminement pour faire voir avec plus d'éclat le bonheur & les avantages de la religion chrétienne établie dans les murs de cette cité.... Parmi ceux qui ont écrit avant moi fur notre hiftoire eccléfiaftique, je mets 1° Jacques Severt, à qui fa fimplicité a fait donner à jufte titre le nom de bonhomme, parce qu'en effet on ne peut guère trouver d'écrivain plus crédule que lui, ni moins judicieux : aucun n'a adopté autant de fables & de contradictions, fans fe mettre en peine de les réfuter; 2° Symphorien Champier qui, médecin de profeffion, a affecté de paroître jurifconfulte, philofophe, orateur, grammairien, gentilhomme & chevalier; qui a traduit fes propres ouvrages fous des noms déguifés, pour fe louer impunément (1); qui a écrit à tous les fçavans pour mendier des éloges, & qui nous a débité des fables, en établiffant dans l'Eglife de Lyon une hiérarchie femblable à la hiérarchie célefte; 3° Claude de Rubys, qui, avec le même caractère à peu près que Champier, a voulu mêler l'hiftoire eccléfiaftique à l'hiftoire civile, & a traité des matières qu'il n'entendoit pas. » Le P. Meneftrier donne enfuite le plan de fon Hiftoire eccléfiaftique & la fucceffion des archevêques de Lyon par ordre chronologique, pendant les dix premiers fiècles de l'Eglife.

(1) Son livre *de Seditione Lugdunensi*, anno 1529, fut traduit par lui-même en françois, sous le titre de *la Rebeine*, etc., et le pseudonyme de Théophile du Mas, de Saint-Michel en Barrois.

II. — Hiftoire de l'Eglife de Lyon; 2 vol. in-fol., le premier de 500 pp., le deuxième de plus de 800.

Cette Hiftoire s'étend depuis la fondation de l'Eglife de Lyon par faint Pothin, au deuxième fiècle, jufqu'à la mort d'Arigius, trente-huitième arche-

vêque, de l'an 608 à 616. La mort furprit le P. Meneftrier avant qu'il eût pu l'achever.

III. — Notes fur l'Hiftoire de Lyon ; in-fol. de 600 pp.

Ce manufcrit, de l'écriture du P. Meneftrier, eft un recueil de faits fur Lyon, rangés par ordre chronologique. C'eft le travail préparatoire pour fon *Hiftoire civile & confulaire*, dont j'ai parle dans la première partie de ces *Recherches*.

IV. — Entrées & Réceptions folemnelles ; in-fol.

Ce recueil fut commencé vers 1670. Bien qu'il ne foit pas écrit de la main du P. Meneftrier, il eft certain qu'il eft de lui, puifqu'il y cite l'*Hiftoire confulaire de Lyon*, comme en étant l'auteur. Il a raffemblé dans ce volume tout ce qui a eté fait de plus remarquable pour les entrées des papes, fouverains, princes, cardinaux, archevêques, légats, gouverneurs, &c.

Lorfque le roi entroit pour la première fois dans une ville du royaume, des oifeleurs fe trouvoient fur fon paffage avec des cages remplies de petits oifeaux, &, comme pour faire un appel à la clémence royale, ils leur en ouvroient les portes & les rendoient à la liberté. Le roi, pour fa bienvenue, faifoit auffi ouvrir les portes des prifons. Le même ufage exiftoit au facre de nos rois, & il s'eft confervé jufqu'au facre de Charles X. Pendant la cérémonie, on lâchoit des centaines d'oifeaux qui voltigeoient dans tous les fens fous les voûtes de l'antique cathédrale de Reims. Cet ufage, auffi ancien que la monarchie des Francs, rappeloit au nouveau roi que la noble terre de France étoit la terre de la liberté.

On lit dans ce volume que lorfque Louis XIII vint à Lyon, il fut reçu par le Chapitre, fous un dais, fur le parvis de la métropole. François de Talaru, au nom du Chapitre, lui préfenta un furplis, en lui difant : « Voici l'habit de la première églife de votre royaume, nous vous le préfentons comme a notre premier comte & chanoine d'honneur. » Le roi prit le furplis & marcha avec la proceffion jufqu'au pied du maître-autel.

V. — Mélanges hiftoriques fur Lyon ; in-fol.

Ce manufcrit, de l'écriture du P. Meneftrier, contient divers extraits des priviléges accordés par les papes, par nos rois & par nos archevêques a la ville de Lyon ; des tranfactions & acquifitions, de l'an 1200 à 1480 ; les noms des gardiateurs, gouverneurs & échevins, de 1294 à 1595 ; une procuration donnée en 1294 par les citoyens de Lyon a Gui de La Mure & à Barthélemy

de Chevriers, pour défendre les intérêts de la ville contre l'archevêque & le Chapitre; l'élection des confuls pour l'année 1384 & pour 1401. Les pièces qui compofent ce recueil font de la main du P. Meneftrier, à l'exception d'une lifte des prévôts des marchands & échevins qui a été ajoutée.

VI. — Noms & furnoms des principaux maîtres-gardes des métiers, nommés à l'hôtel-commun de la ville de Lyon, depuis 1352 jufqu'à la Saint-Thomas 1622.

Ce manufcrit eft auffi de l'écriture du P. Meneftrier.

VII. — Hiftoire de la Fondation du premier monaftère de la Vifitation à Annecy; in-4 de 390 pp.

A la fuite de cette Hiftoire font les actes relatifs à la canonifation de faint François de Sales; les fept premiers feuillets manquent. Plus loin font des additions & corrections de la main du P. Meneftrier. Une de ces additions donne des détails fur l'exhumation de la première fupérieure de la Vifitation, la vénérable mère de Blonay, qui mourut à Lyon. Son cœur avoit été dépofé dans la chapelle du monaftère de Sainte-Marie de Bellecour. Ce monaftère occupoit l'île de maifons formée par les rues Sala, Sainte-Claire, Sainte-Hélène & Bourbon. Sur l'emplacement de la caferne de la gendarmerie, parallèlement à la rue Sala, étoit la chapelle; le refte comprenoit le jardin & les bâtiments occupés par les Dames de la Vifitation & leurs élèves. A l'angle des rues Sainte-Hélène & Sainte-Claire, étoit une ancienne recluferie qui devint plus tard l'habitation du jardinier du monaftère. Ce fut là que mourut François de Sales, le 28 décembre 1622. Il étoit venu à Lyon, par le commandement de la reine-mère, pour affifter en fon nom à l'érection folennelle d'une croix dans la rue Neyret, laquelle fut plantée le 24 de ce mois, quatre jours avant fa mort. On voyoit autrefois un marbre blanc placé dans un mur de clôture, fur la rue Sainte-Claire, à l'angle de la rue Sainte-Hélène, avec une infcription qui rappeloit la mort en ce lieu du faint évêque de Genève. Les religieufes confervèrent tous les objets qui lui avoient fervi; ceux qui ont échappé au pillage & aux profanations révolutionnaires font aujourd'hui partie du tréfor de l'églife paroiffiale de Saint-François, où ils font expofés chaque année à la vénération des fidèles, pendant l'octave de la fête du Saint.

Lorfque la reine, mère de Louis XIV, vint à Lyon en 1658, elle fit enchâffer le cœur de François de Sales dans un grand & riche reliquaire; le cœur fut emporté à Venife par la fœur Mélanie Durand, qui fonda dans cette ville l'inftitut des Filles de Saint-François de Sales, après la fuppreffion des couvents en France.

En 1793, la Nation s'étant emparée de tous les biens des corporations religieuſes, les ſaintes Filles de Jeanne de Chantal furent chaſſées impitoyablement, & leur égliſe fut transformée en écurie; une partie du jardin devint un manége, où l'on établit une école d'équitation; le reſte fut loué plus tard pour un penſionnat de jeunes filles. Le cloître a été longtemps une eſpèce de cour des Miracles, habitée par des revendeurs à la toilette & des marchands de bric-à-brac, auxquels il ſervoit de magaſin & d'entrepôt. Il eſt reſté debout juſqu'à ces dernières années; à ſa place, des entrepreneurs ont élevé en 1852 de grandes & élégantes conſtructions, & il ne reſte plus veſtige du monaſtère de Sainte-Marie.

Si je me ſuis laiſſé entraîner à cette digreſſion étrangère à mon ſujet, c'eſt que vainement chercheroit-on aujourd'hui le lieu où le ſaint Prélat, qui appartient à Lyon par ſa mort, rendit ſa belle âme à Dieu; encore quelques années, & vainement auſſi demandera-t-on où étoit l'emplacement du monaſtère dont le ſouvenir doit reſter cher au cœur de tout lyonnois, car c'eſt à l'ombre de ſon paiſible cloître que nos mères ont reçu les pieux enſeignements qui firent d'elles des femmes fortes & dévouées lorſque vinrent les jours de l'adverſité. On me pardonnera donc, je l'eſpère, ce dernier hommage à la mémoire des Dames de Sainte-Marie de Bellecour & des lieux qu'elles ont ſanctifiés par la pratique & par l'exemple de toutes les vertus.

VIII. — Documenta abbatiæ Athanacenſis.

Ce manuſcrit, que M. Delandine attribue au P. Meneſtrier, eſt terminé par la liſte des abbés d'Ainay, depuis Raynaldus, au huitième ſiècle, juſqu'à Camille de Neuville, archevêque de Lyon.

IX. — Epoques de la ville de Lyon, de 1228 à 1699. Extrait d'un Ms. du P. Meneſtrier.

(A la ſuite du *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, qui eſt à la Bibliothèque de la ville, on trouve quelques notes du P. Meneſtrier ſur cette abbaye.)



LETTRE

SUR

LES ANTIQUITES DE LYON





LETTRE

TOUCHANT LES NOUVELLES DECOUVERTES FAITES PAR LE P. MENESTRIER

SUR LES ANTIQUITÉS DE LYON.

(Extrait du *Journal des Sçavans* du 5 feptembre 1701, p. 413.)

VOUS avez, Monfieur, fi favorablement reçu les differtations que j'ai pris la liberté de vous envoyer fur les antiquités de Lyon, & fur les petits démêlés que ces differtations avoient fait naître (1), que j'ai cru que vous recevriez avec la même facilité les nouvelles découvertes que j'ai faites depuis l'impreffion de la première partie de l'Hiftoire de cette ville. J'y étois allé dans le deffein de chercher des mémoires pour continuer cet ouvrage, & je trouvai qu'une perfonne peu inftruite de nos antiquités, qu'elle ne pouvoit connoître que par les trois livres que j'avois publiés à la tête de cette Hiftoire, avoit entrepris d'en préfenter une defcription à Noffeigneurs les princes de Bourgogne & de Berry à leur paf-

(1) Voyez le *Journal des Sçavans* des 22 juillet, 5 août & 2 feptembre 1697.

ſage (1). En parcourant ce diſcours de peu de feuilles, je reconnus que l'auteur s'étoit contenté de tranſcrire quelques lambeaux de mes diſſertations avec ſi peu de diſcernement, que, confondant des faits hiſtoriques avec les antiquités, il avoit mêlé aux veſtiges de l'ancien autel de Lyon, des voies militaires & de nos aqueducs, le paſſage d'Annibal, l'incendie de Lyon ſous Néron, la défaite d'Albinus par Septime-Sévère & les martyrs de Lyon, qui ſont des faits hiſtoriques & non des antiquités; auxquelles il a joint le pont bâti ſur le Rhône plus de treize cens ans après la fondation de Lyon, & le cœur de ſaint François de Sales mort depuis quatre-vingts ans.

Enfin je vis en ce peu de feuilles nos antiquités ſi maltraitées, que je crus qu'il étoit de mon devoir de rectifier les fauſſes idées que cette relation en pourroit donner, en rendant ſuſpectes aux auteurs les deſcriptions exactes que j'en ai faites après les avoir diligemment examinées.

Il dit que les quatre colonnes qui portent la voûte du chœur de l'égliſe d'Aiſnay ſont les deux mêmes qui flanquoient l'ancien autel d'Auguſte, leſquelles on a depuis ſciées en quatre, au lieu que j'avois dit que les quatre pilliers qui ſoutenoient cette voûte avoient été faits des deux colonnes qui flanquoient l'autel d'Auguſte, & portoient deux Victoires coloſſales avec des couronnes, & que ces colonnes, ayant été ſciées par le milieu, avoient ſervi à former ces quatre pilliers qui, n'ayant plus leurs juſtes proportions, ne pouvoient être des colonnes; & ſi elles avoient été ſciées

(1) Voyez ci-deſſus, *Recherches bibliographiques*, n. CXXIII de la *Deſcription raiſonnée des ouvrages du P. Meneſtrier*.

en quatre, comme dit le nouvel antiquaire, elles auroient fait huit tronçons de colonnes, ou huit pilliers au lieu de quatre.

Il a fait auſſi, du théâtre dont il reſte quelques veſtiges dans les vignes des Pères Minimes, un amphithéâtre dont il dit que l'on voit encore un reſte d'orcheſtre, ce qui prouve que c'étoit un théâtre & non un amphithéâtre.

L'ancien amphithéâtre de Lyon eſt une des dernières découvertes que j'ai faites en ce dernier voyage. Il eſt dans le jardin de l'abbaye de la Déſerte, ſituée ſur la montagne que l'on nomme de Saint-Sébaſtien, & ce ſont les ruines de cet amphithéâtre qui, ayant fait de cet endroit un lieu inculte & déſert, lui firent donner le nom de la Déſerte qu'il retient juſqu'à préſent. On en voit encore diſtinctement la forme ovale, dont les deux grands côtés regardent l'un le ſeptentrion & l'autre le midi, comme les deux pointes ou demi-ronds ſont tournés l'un à l'orient & l'autre à l'occident.

On y diſtingue encore l'arène où ſe faiſoient les combats. Les ſiéges des ſpectateurs ſont remplis d'une vigne en talus qui règne autour de cet ovale, & du couchant au midi il reſte une partie de l'enceinte, environ huit toiſes, où paroiſſent les portes par leſquelles on entroit aux loges, & le reſte eſt porté par une maſſe de pierres qui ſervoit de fondement à tout cet édifice.

Les ſouterrains ſont encore très entiers & bien conſervés, auſſi bien que les loges des animaux & les chemins couverts par leſquels on les amenoit de loin dans l'arène, comme on voit les aqueducs qui conduiſoient l'eau pour les naumachies.

J'ai pris un grand ſoin d'examiner la conduite de deux autres grands aqueducs qui portoient l'eau ſur les hauteurs de Fourvière, & qui l'alloient prendre à douze ou quatorze lieues de Lyon, l'un au ſault du Gié, rivière qui a ſa ſource au Mont-Pilat, & l'autre dans une montagne qui ſépare le Lyonnois du Forez & d'où coule la rivière de Furan. J'en ai ſuivi exactement les tours & les détours ſur cinq ou ſix montagnes & pluſieurs collines, & j'ai obſervé les reſtes des piles ſur leſquelles les arcs étoient portés. Dans ſept ou huit ravines par où coulent divers ruiſſeaux, les conduits ſont les uns à fleur de terre d'environ cinq pieds de maçonnerie fort entière en pluſieurs endroits; en quelques autres lieux ils ſont enfoncés en terre de trois à quatre pieds. A trois lieues de Lyon les arcades ſont fort élevées (1).

L'un de ces aqueducs fourniſſoit de l'eau au camp de Jules-Céſar (2), qui s'étendoit depuis le faubourg de Vaiſe

(1) Ce ſont celles de Baunan, de Chaponoſt & de Brignais.

(2) S'il y a eu un camp romain en ce lieu, ce qui n'eſt rien moins que prouvé même par les reſtes de conſtructions antiques dont le P. Meneſtrier invoque ici le témoignage, ce n'étoit pas un camp de Jules-Céſar ſi ponctuel & ſi exact à marquer ſes marches & contre-marches & ſes campements; il n'en eſt pas dit un mot dans ſes Commentaires. Mais du temps du P. Meneſtrier, & cela ſe voit encore aujourd'hui bien ſouvent, Céſar étoit la perſonnification de l'antiquité. On lui attribue la conſtruction de toutes les maſures dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des âges. Ainſi, une arche ſolitaire à demi-ruinée s'élève-t-elle ſur un petit cours d'eau que les légions romaines auroient franchi d'une enjambée, c'eſt le pont de Céſar; ailleurs, des tranchées dont la deſtination primitive eſt ignorée, ſont tranſformées en circonvallation d'un camp romain, & ce camp eſt le camp de Céſar. Ce que le P. Meneſtrier ajoute eſt encore moins vraiſemblable: paſſe pour les tours bâties ſur les hauteurs pour ſervir de vigies; mais on ne comprend pas un camp qui ſe ſeroit étendu de Vaiſe à Saint-Genis-les-Ollières, & qui auroit eu ſa porte prétorienne à Grézieu-la-Varenne.

dans une grande plaine qui aboutit aux collines d'Ecully, de Taſſins, de Grézieu & de Saint-Genis-les-Ollières.

La porte prétorienne de ce camp ſubſiſte encore en partie ſur le chemin de Grézieu, ſur une petite éminence; comme on voit ſur les montagnes voiſines les veſtiges de trois tours ſi élevées que du pied on découvre trois rivières, le Rhône, la Saône & la rivière de Loire, auſſi bien que les plaines de Breſſe, de Dauphiné & d'Auvergne, ce qui en faiſoit le camp le plus ſûr & le plus commode que l'on puiſſe voir. C'étoit là qu'étoit le camp de Céſar & non pas entre le Rhône & la Saône, comme a dit le prétendu antiquaire qui aſſure que l'on en voit encore les anciens foſſés; comme ſi un camp poſé entre deux rivières qui ne ſont pas éloignées d'un quart de lieue, & à leur jonction, ſéparées d'un terrain de deux cents pas, avoit eu beſoin d'autres foſſés. C'eſt là où il veut qu'Annibal ait paſſé le Rhône, après avoir cité un paſſage de Tite-Live qui le fait paſſer quatre journées au-deſſous de Lyon. Je réſerve à ſuivre pas à pas toutes les fauſſes démarches de ce nouvel antiquaire dans l'ample deſcription que je ferai pour donner mes nouvelles découvertes. L'une des plus conſidérables de ces antiquités nouvellement découvertes ſont pluſieurs moules de terre cuite, dont les Romains ſe ſervoient pour jeter les métaux fondus avant que de les frapper. Vous ſçavez, Monſieur, qu'il y avoit dans les Gaules trois monnoies ouvrantes, avec des procureurs établis pour veiller ſur la fabrique des monnoies, ſelon la *Notice de l'Empire*, où nous liſons :

Procuratores Monetæ.

Procurator Monetæ Lugdunenſis,

Procurator Monetæ Arelatenſis,
Procurator Monetæ Treverorum.

Non-ſeulement on a trouvé des moules, mais on a découvert les forges où ſe fondoient les métaux, & quelques verges de ces métaux. Ces moules ſont de Septime-Sévère, de Géta, d'Alexandre, de Julia Meſa, & avec leurs différents revers : ſur quoi je prépare quelques diſſertations curieuſes ſur les manières pratiquées pour la fabrique des monnoies.

La deuxième antiquité nouvellement découverte eſt une urne d'albâtre oriental de deux pieds de hauteur, fort bien travaillée. Elle étoit enfermée dans deux groſſes pierres creuſées, cramponnées de quatre crampons de fer, ſcellées en plomb, & ces pierres poſées entre quatre murailles en loſange. On les trouva en creuſant une foſſe le long du chemin de Saint-Irénée au Maſſu, proche un étang ou marais. L'eau par la ſuite du temps avoit pénétré ces murailles, ces groſſes pierres & cette urne, & en a terni le poli & la blancheur en quelques endroits. L'urne en étoit remplie & avoit délayé les cendres, au-deſſus deſquelles on trouva une bague d'or avec un onix, ſur lequel il n'y avoit d'autre figure qu'un œuf gravé en creux. Tout cela a beſoin d'être examiné, & donne lieu à pluſieurs réflexions curieuſes & ſçavantes.

Environ trois ans après cette découverte, en creuſant les fondemens pour le magaſin des poudres qu'on a bâti ſur le bord de la Saône, à vingt pas du port Neuville, on trouva ſous un creux du rocher qui borde cette rivière des inſtrumens qui avoient ſervi aux anciens ſacrifices, une patère, une ſimpule, un mortier, quatre coupes à recevoir

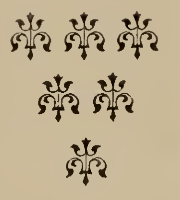
le ſang des victimes, & quelques médailles dans ce mortier. Tous ces vaſes ſont d'argent, ce qui eſt aſſez ſingulier, puiſque tous les inſtrumens que l'on trouve de cette haute antiquité ne ſont que de fer, de cuivre ou de bronze.

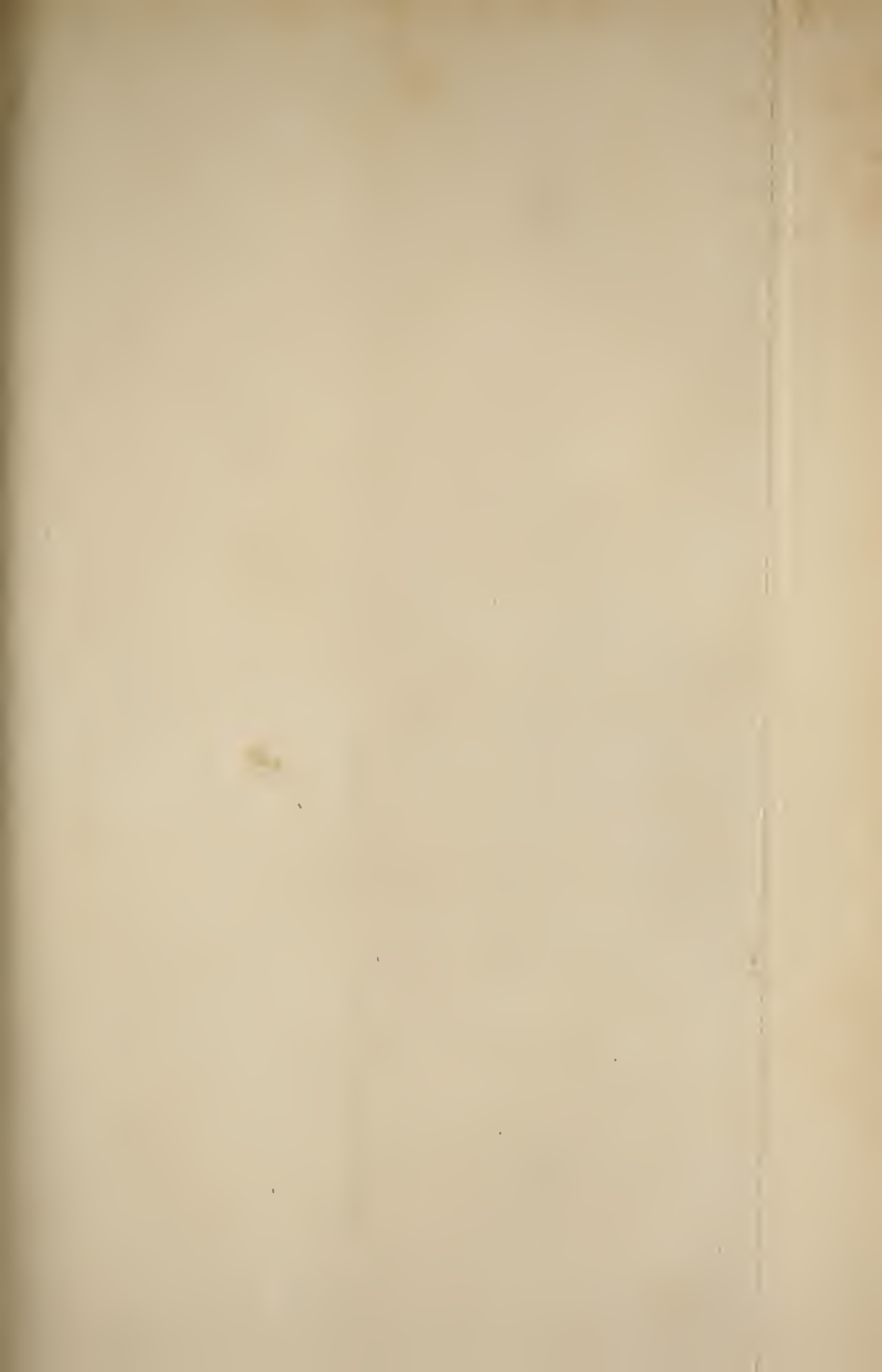
Quelques années auparavant, on avoit trouvé de l'autre côté de la rivière une ſtatue de bronze de Caligula avec des yeux d'argent. Elle eſt d'un pied de hauteur, & cet empereur y eſt repréſenté en l'action de lancer un javelot, armé ſeulement d'un plaſtron, avec des grêves aux jambes qui lui firent donner le nom de Caligula, d'une chauſſure militaire dont il ſe ſervoit ordinairement. Il fut ſans doute ainſi repréſenté pour exprimer les jeux qu'il inſtitua devant l'autel de Lyon à l'honneur d'Auguſte, & que Suétone a nommés *haſticos ludos*. Cette curieuſe ſtatue eſt dans le cabinet du Révérendiſſime P. Perier, ci-devant général des Minimes, dont le cabinet de médailles & d'autres antiquités eſt des plus curieux. J'ai remarqué auſſi, ſur la face d'une maiſon bâtie au quai du port que l'on nomme de Chalamont, une médaille de terre cuite d'Agrippa ſur laquelle je prépare une diſſertation, ne croyant pas cette médaille plus antique que d'environ deux cens ans depuis l'invention de travailler en terre cuite verniſſée de diverſes couleurs. J'ai des conjectures aſſez curieuſes ſur cette médaille.

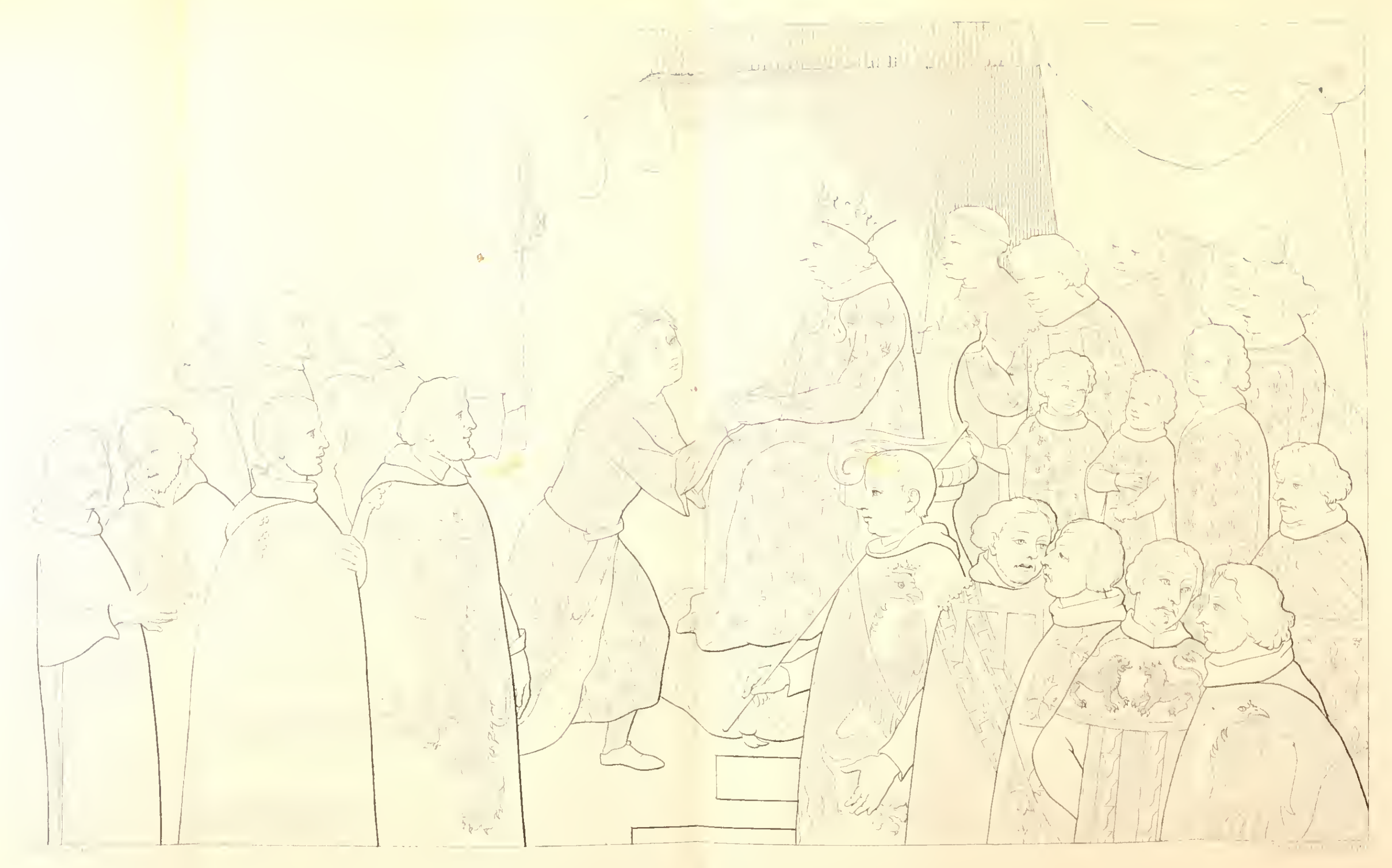
Il y a encore quelques autres morceaux d'antiquité & quelques médailles ſingulières ſur leſquelles je donnerai mes conjectures & tâcherai de relever pluſieurs erreurs du prétendu antiquaire qui a ſi fort défiguré les monumens que j'avois découverts & expliqués dans les premiers livres de mon *Hiſtoire de Lyon*, que j'ai cru qu'il étoit néceſſaire

de défabufer le public fur des erreurs fi groffières, en attendant que je donne la carte & le plan de nos aqueducs & de l'amphithéâtre, & les figures de ces ftatues, de ces vafes & de ces moules de médailles (1).

(1) Si le P. Meneftrier a achevé les differtations qu'il annonce, elles font reftées manufcrites; je ne connois rien d'imprimé fur ces divers monuments.







HOMMAGE POUR LA COMTE DE CLERMONT AU ROI CHARLES V





HOMMAGE

FAIT AU ROY CHARLES V PAR LOUIS DUC DE BOURBON POUR LA COMTÉ DE CLERMONT,

PAR LE P. MENESTRIER.

(Extrait des *Tableaux généalogiques, ou les seize quartiers de nos Roys*. Paris, 1683, in-fol.)

IL n'y eut d'abord que les maisons de noblesse militaire qui se distinguassent par les armoiries, parce que ces signes & ces marques de distinction se portoient sur des écus ou boucliers, d'où elles furent dites écusson ; & sur des cottes d'armes, ce qui leur fit donner le nom d'armoiries. Elles ne paroissoient aussi que dans les exercices militaires, dans les combats, dans les tournois, dans les *festes d'armes*, comme se nommoient alors les défenses des pas, & les combats à la barrière ; ce fut même ce qui fit prendre des symboles militaires à plusieurs familles, comme des lances, dards, écus, espées, casques, fers de lance, &c. ; mais, après que, des cottes d'armes, les armoiries passèrent aux habits de cérémonie, les magistrats civils & les dames de qualité se servirent de ces mesmes signes pour se distinguer dans le monde. J'ay deux

exemples ſinguliers de cet uſage des armoiries dans les cérémonies civiles. Je les ay tirez d'un ancien terrier des terres de la comté de Clermont en Beauvoiſis, poſſédée par les princes de la maiſon royale qui portent le nom de Bourbon, & qui furent d'abord nommés comtes de Clermont, ſaint Louis ayant donné cet apanage à Robert, un de ſes fils. Ce cartulaire du terrier, qui eſt dans la Chambre des comptes de Paris, repréſente l'hommage fait au roy Charles V par Louis, duc de Bourbon, pour ſa comté de Clermont. Tous les princes, ſeigneurs & autres grands officiers du royaume ſont diſtinguez par leurs armoiries, dans la première de ces miniatures ; & dans la ſeconde, la reine, les princeſſes, les dames de la cour, & les officiers du duc de Bourbon, y ſont diſtinguez de la meſme manière. Je donne icy ces deux pièces, comme l'un des plus riches monumens de l'hiſtoire du blaſon.

Le roy Charles V, ſurnommé le Sage, eſt aſſis ſur ſon trône. Le duc de Bourbon, Louis II du nom, fléchit le genou devant luy, & met ſes deux mains jointes dans les mains du Roy. Il eſt veſtu d'une tunique ſemée de fleurs de lys, avec le baſton de gueules, qui ſont les armoiries de la branche de Bourbon. Le Roy eſt veſtu d'une longue robe ſemée de fleurs de lys, avec un collet ou gorgerin d'hermine. Au coſté gauche du trône du Roy, eſt Monſeigneur le Dauphin, fils aîné du Roy, dont la robe eſt écartelée de France & de Dauphiné. Il tient d'une main la chaire dorée du trône du Roy.

Après luy eſt le duc d'Orléans, ſon frère. Sa robe eſt ſemée de France, avec le lambel d'argent de la branche d'Orléans.

Ces deux princes ont ſur le haut du bras trois galons d'argent, que je n'ay remarqués en aucun endroit que ſur les robes & cottes d'armes des princes. Les roys les portent d'or, comme le premier préſident du Parlement de Paris & des autres Parlemens les portent ſur le grand manteau de cérémonie : l'habit de ces préſidens eſtant l'ancien habit royal.

Après le duc d'Orléans, ſur l'extrémité d'une autre ligne eſt le duc de Bourgogne, dont la robe eſt écartelée de France & de Bourgogne.

Au-deſſus de luy eſt Jean de France, duc de Berry, frère du Roy, dont la robe eſt ſemée de France, avec la bordure engreſlée, briſée de Berry.

Le premier de cette ligne eſt Louis de France, duc d'Anjou, frère aîné du Roy, avec ſa robe ſemée de fleurs de lys, à la bordure de gueules, briſure d'Anjou.

Derrière la chaiſe du Roy eſt Jean d'Artois, comte d'Eu, avec ſa robe ſemée de France, & le lambel de gueules chaſtelé d'or de trois pièces ſur chaque pendant. Il s'appuye d'une main ſur la chaiſe du Roy.

Au-deſſus de luy, derrière la meſme chaiſe, eſt Pierre d'Orgemont, chancelier de France. Il eſt veſtu en clerc, avec un chappelet en couronne ſur la teſte, comme chevalier. Il tient une baguette en main, & s'appuye ſur le doſſier de la chaiſe.

Au bas-banc eſt le conneſtable Bertrand de Gueſclin, avec ſa robe ou manteau d'argent à l'aigle à deux teſtes de ſable, traverſée d'une cottice de gueules, qui ſont les armoiries de ſa maiſon. Il a une baguette en main, qu'il appuye ſur ſon épaule ; c'eſt la marque de ſa dignité.

Après luy c'eſt Louis de Sancerre, maréchal de France, dont l'habit eſt d'azur, avec une bande d'argent accompagnée de deux cottices potencées & contre-potencées d'or, qui ſont les armoiries de Champagne, briſées d'un lambel de gueules pour la branche de Sancerre.

Jean de Mauquenchin, dit Mouton, ſire de Blainville, ſecond maréchal de France, eſt après luy, & ſe fait remarquer par ſon habit armoyé de ſes armoiries, qui ſont d'azur à la croix d'argent, accompagnée de ſeize croiſettes d'or, à la cottice de gueules brochant ſur le tout.

Après ces deux maréchaux de France eſt Hugues de Chaſtillon, ſieur de Dampierre, grand-maiſtre des arbaleſtriers de France, dignité qui a eſté changée en celle de grand-maiſtre de l'artillerie. Sa robe, de gueules à trois pals de vair au chef d'or, pour les armoiries de Chaſtillon. Le chef eſt chargé de deux lions affrontez & paſſans, pour briſure de la branche de Dampierre, puiſnez des comtes de Porcean.

Enfin le dernier de cette ligne eſt Jean de Vienne, admiral de France, dont les armoiries ſont de gueules à l'aigle éployée d'or. A la ſuite du duc de Bourbon ſont :

Edouard de Beaujeu, ſieur de Perreux, avec les armoiries de Beaujeu, d'or au lion de ſable, briſé d'un lambel de gueules.

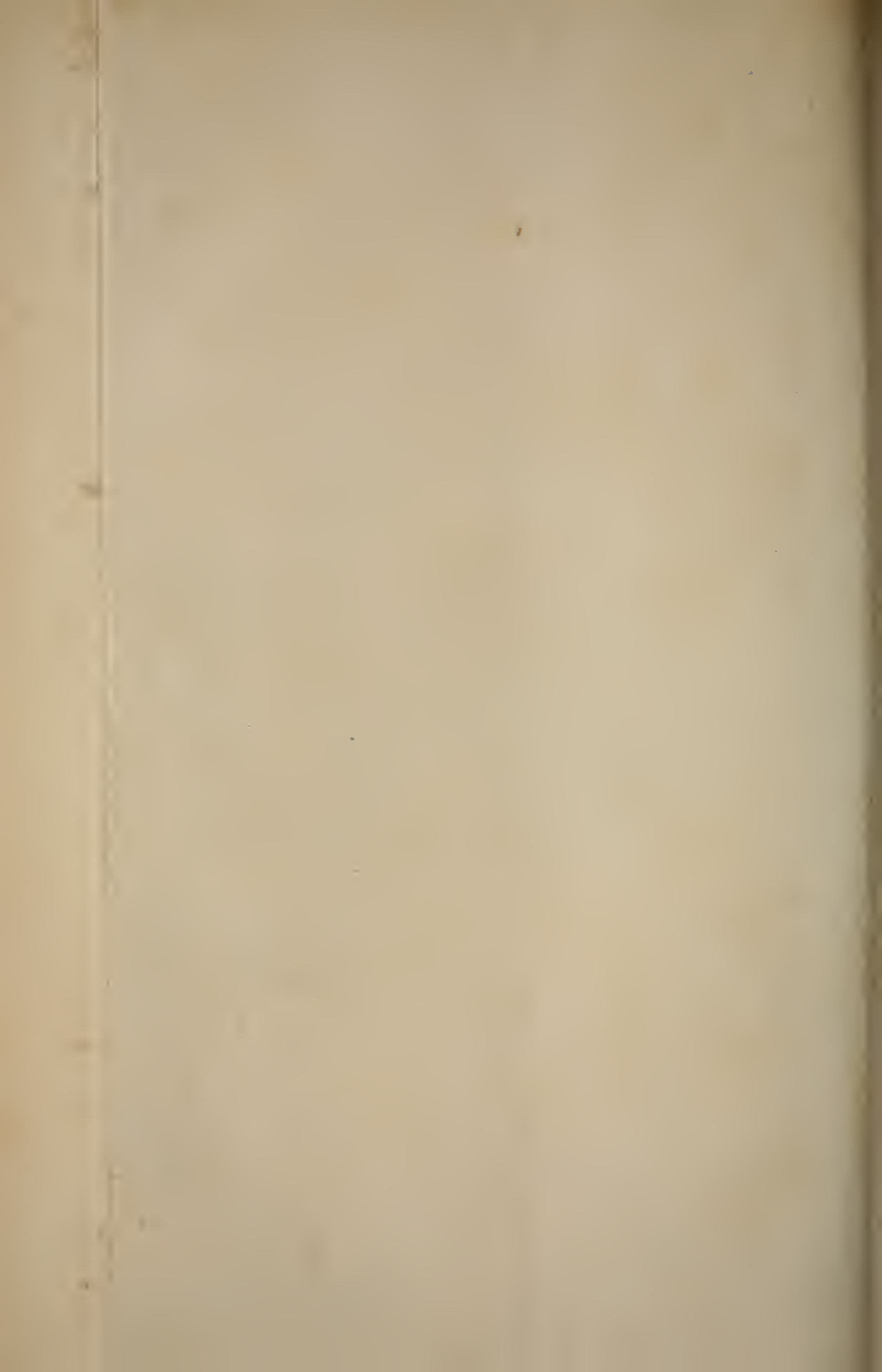
Gilles, ſieur de Nedonchel, chevalier, chambellan du duc de Bourbon, qui élève ſur la pointe d'un baſton les clefs des chaſteaux de la comté de Clermont, pour en faire hommage. Il a ſa robe d'azur à une bande d'argent.

Derrière lui eſt Meſſire Reynaud de Trie, chevalier, ſeigneur du Pleſſis, qui porte d'or à la bande de gueules,





ENTREVUE DE JEANNE DE BOURBON ET D'ISABELLE DE VALOIS



ſurchargée d'une autre bande componée d'argent & d'azur, & une merlette de ſable au canton dextre.

Au milieu eſt Jean baſtard de Bourbon, frère naturel du duc de Bourbon ; il a un habit blanc à un quartier des armoiries, ſuivant l'uſage de ce temps-là : les enfans naturels ne portant pour l'ordinaire les armoiries de leur père qu'en quartier.

C'eſt un puiſné de Chaumont qui eſt derrière le ſire de Beaujeu : ſes armoiries ſont de gueules à quatre faſces d'argent, briſées d'un lambel d'azur. C'eſt Pierre d'Auxy, ſeigneur de Monceaux, qui eſt derrière le ſeigneur de Trie. Sa robe eſt échiquetée d'or & de gueules. Il fut chambellan du duc de Bourgogne, & capitaine de Douay ; il fut auſſy préſent au ſerment de fidélité que Louis de France, duc d'Anjou, preſta au meſme roy Charles ſon frère, dans l'hoſtel de Saint-Paul, à Paris, le 19 mars de l'an 1374. Celuy qui a ſa robe de gueules, à une faſce d'argent, ne m'eſt pas connu. La maiſon de la Poype, de Breſſe & de Dauphiné, porte ces armoiries, qui ſont les meſmes que celles de la maiſon d'Autriche.

Les dames portent auſſy leurs armoiries ſur leurs habits. J'en donne icy la manière, tirée du meſme livre des *Reconnoiſſances de la comté de Clermont* ; c'eſt l'entrevue de la reyne Jeanne de Bourbon, épouſe de Charles V, & d'Iſabelle de Valois ſa mère, femme de Pierre de Bourbon Ier du nom. Cette entrevue ſe fit dans une chaſſe, où Louis II, duc de Bourbon, tue un cerf. Le ſire de Nedonchel, comme grand chambellan du duc, en vient préſenter le pied à la Reyne.

Iſabelle de Valois eſt coëffée en veuve, avec un voile

blanc & une eſpèce de guimpe qui luy couvre le menton. Sa robe eſt my-partie de Bourbon & de Valois, qui eſt ſemé de France à la bordure de gueules.

La Reyne eſt veſtuë d'une robe my-partie de France & de Bourbon. Elle porte un oyſeau ſur le poing, & la couronne d'or en teſte. Jean de Bourbon Ier du nom, comte de la Marche, de Vendôme & de Caſtres, luy ſert de chevalier d'honneur. Il eſt veſtu de ſemé de France au baſton de gueules, briſure de Bourbon, ſurbriſé de trois lyonceaux d'argent, briſure de Bourbon-Vendôme. La queuë du manteaù de la Reyne eſt portée par la dame de Savoiſy, femme de Philippe de Savoiſy, chambellan du Roy, dont les armes ſont parties ſur la robe de cette dame. Elles ſont d'or à trois chevrons de gueules, à l'engreſlure d'azur.

Après la Reyne eſt Madame Marie de France, âgée de trois ou quatre ans : ſa robe, ſemée de France. Elle eſt couronnée du chappelet ou guirlande d'or.

La ducheſſe Anne, dauphine d'Auvergne, comteſſe de Foreſts, & dame de Mercœur, fille & héritière de Beraud IIe du nom, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, ſurnommé le Grand, & de Jeanne de Foreſts, dame d'Uſſel, eſt à coſté de Madame de France : ſa robe my-partie de Bourbon, pour les armoiries de ſon mary Louis II, duc de Bourbon, & des armoiries du Dauphiné d'Auvergne, & de la comté de Foreſts. La queuë de ſon manteau eſt portée par la dame de Nedonchel, de la maiſon de Bournel, dont la robe eſt my-partie des armoiries de ſon mary, d'azur à la bande d'argent, & des ſiennes, d'argent d'un eſcuſſon de gueules, & un orle de papegaux de ſinople. Les quatre autres princeſſes ſont Bonne de Bourbon, épouſe

d'Amé VI, comte de Savoye, surnommé le Verd. Sa robe est my-partie de Savoye & de Bourbon.

Catherine de Bourbon, épouse de Jean VI du nom, comte d'Harcourt & d'Aumale : sa robe, my-partie d'Harcourt & de Bourbon.

Marguerite de Bourbon, épouse d'Arnaud Amanieu, sire d'Albret, grand chambellan de France : sa robe, my-partie d'Albret & de Bourbon.

Agnès de Chaleu, épouse de Jean, bastard de Bourbon : sa robe, my-partie des armoiries de son mary & des siennes, d'argent au sautoir de gueules.

Cet usage de porter les armoiries sur les habits, fit que les livrées devinrent elles-mesmes des armoiries ; & c'est ce qui introduisit dans le blason le party, l'échiqueté, l'écartelé, le lozangé, les fasces, les bandes, les paux, les hermines & les vairs, qui sont des fourrures ; les chevrons, le fretté, les bordures, les trescheurs, le pappelonné, le vivré, les engreslures, &c. Ces livrées tantost furent simples, comme la fasce, le chef, le pal, le fascé, le palé, le bandé ; & tantost composées de fasces & de chevrons, de fasces & de bandes, de fasces d'étoffes & de fasces de fourrures, de bandes de fourrures & de bandes d'étoffes d'or & d'argent, ou de diverses couleurs. C'est ce qui a fait cette agréable diversité que nous remarquons dans les armoiries, & qui n'a point d'autre origine que cet usage, dont j'ay amplement traité dans mes *Origines des Armoiries*.







OUVRAGES DE SCULPTURE

DANS LES RUES DE LYON, AU XVIIe SIECLE.

(Note extraite des Mss. du P. Meneftrier.)

AU coin de la rue du Bœuf eſt un bœuf ſculpté par Jean de Bologne.

Au bas du Chemin-Neuf, ſur le coin d'une maiſon bâtie par M. de Liergues, eſt une Notre-Dame qui joint les mains, par le grand Picard.

Au bas du Gourguillon, en la maiſon de Meſſieurs du Soleil, l'Annonciation, par Bidaut, champenois, 1665.

Sur le quai & port de Roanne, une Vierge tenant l'Enfant Jéſus, par Creſpet, foriſien, 1685.

Au coin de la rue de Gadagne, une Sainte-Anne, aſſez belle.

Au Change, ſur la maiſon de M. Pianelli, un bas-relief d'une Trinité; ces trois têtes ſoutenues par deux anges, de Germain Pilon.

Au bas de la Juiverie, du côté de Saint-Paul, une Vierge, de l'an 1578.

Rue de l'Aſnerie, à la maiſon où pend l'enſeigne du

Gentilhomme françois, une Bacchanale & danſe de petits enfants.

Au Port-Dauphin, ſur le coin d'une maiſon, un Saint-François, par Gerard Sibreg, vallon, en 1635.

Au pied du pont, du côté du Change, une Vierge, de l'an 1527.

A l'entrée du pont de Saône, une Vierge foulant aux pieds un ſerpent, de Gerard Sibreg, vallon.

Rue Sainte-Catherine, du côté des Terreaux, une Sainte-Catherine, de Bidaut, 1678.

Aux Capucins du Petit-Forez, un Saint-André, de Martin Handrecy.

Au coin de la rue de la Vieille-Monnoie, du côté de la côte Saint-Sébaſtien, une Vierge, par Martin Handrecy.

A la Feuillée, vers les Auguſtins, une Vierge, par Bidaut.

Au coin de la rue des Eccloiſons, un Saint-Pierre, par Martin Handrecy.

A la rue de la Lanterne, au Signe de la Croix, une Vierge, de l'an 1540.

L'effigie de Louis XIII, au coin de la rue de la Palme, par Gerard Sibreg, 1643.

Une Annonciation fort antique, rue de la Tête-de-Mort.

Rue de l'Enfant-qui-piſſe, le bon Paſteur, par Bidaut.

Le Saint-Etienne allant vers Pierre, de Gerard Sibreg.

Au coin des Orangères, allant à l'Herberie, une Vierge, par George Vallon.

Notre-Dame de Pitié, au coin proche rue Longue, par George Imbert, lorrain, 1647.

Jéſus-Chriſt tenant ſa croix, à l'entrée de rue Mercière, par George Vallon, 1644.

Vis-à-vis, Notre-Dame de Pitié, par Martin Handrecy, 1643.

La Magdelaine, ſur la porte de la maiſon de M. Thomé, par George Vallon.

David, à côté de l'égliſe Saint-Antoine, par Bidaut, 1660.

Au coin de la rue Ecorche-Bœuf, du côté du Port-du-Temple, une Vierge, de l'année 1668.

A la porte du jardin des PP. Céleſtins, Saint-Pierre-Céleſtin, par Martin Handrecy.







CORRESPONDANCE DE GUICHENON.

CE recueil d'où les lettres du P. Meneſtrier ont été extraites forme deux forts volumes cartonnés, cotés 165-166; il provient du fonds Godefroy, qui fut acquis au commencement du ſiècle dernier par un lyonnois, Antoine Moriau. Ce Moriau quitta de bonne heure ſa ville natale pour aller s'établir à Paris, où il fit fortune & devint procureur du Roi & de la ville (1). A ſa mort, ſes manuſcrits & ſes livres passèrent dans la bibliothèque de l'Académie, aujourd'hui de l'Inſtitut, où l'on retrouve encore quelques volumes ſur la garde deſquels eſt le cartouche de ſes armes telles qu'elles ſont gravées dans l'Armorial de Chevillard, de..... au chevron de..... à 3 oiſeaux volants de..... 2 & 1, avec cette légende : *Ex Bibl. Ant. Moriau proc. & adv. Regis & Urbis.*

(1) Il étoit né ſans doute de parents pauvres & obſcurs, & ne conſerva pas de rapports avec Lyon, car on n'y trouve aucune trace de lui. Je vois ſeulement dans le *Mercure galant* de ſeptembre 1709 (relation des Paranymphes célébrés cette année), que « M. Moriau, procureur du roi & de la ville, prononça en cette occaſion une harangue au nom du Conſulat. »

Ces deux volumes contiennent plus de ſept cents lettres des ſavants françois & étrangers avec leſquels Guichenon étoit en correſpondance. Dans le nombre ſe trouvent les brouillons ou les copies de pluſieurs lettres de lui; les unes de ſa main, les autres de celle d'un ſecrétaire. Toutes ces pièces ont leur genre d'intérêt, non pour le ſtyle qui n'y a rien d'attrayant, tant s'en faut, mais à cauſe des particularités qu'elles fourniſſent ſur les écrivains du milieu du dix-ſeptième ſiècle en province, & ſur leurs écrits. Si je les avois connues plus tôt, j'en aurois joint l'inventaire à celui que j'ai publié en 1851. Il ne ſera pas déplacé ici, s'il peut être de quelque utilité aux lecteurs qui aiment ces documents originaux d'une autographie irrécuſable, ne fût-ce que pour faciliter aux uns les recherches, ou pour épargner aux autres la peine d'aller les conſulter inutilement à Paris.

Il ne faut pas s'attendre, en feuilletant ce recueil, à rencontrer ces traits piquants, ces anecdotes ſpirituellement racontées, qui remplirent quelques années plus tard les correſpondances des gens de lettres; ici, tout eſt froid, compaſſé, preſque toujours marqué au coin de l'enflure & du pédantiſme, & la lecture n'en eſt pas ſupportable. Cependant elle ne ſera pas ſans quelque profit pour ceux qui s'attacheront plus au fond qu'à la forme. On eſt forcé de convenir qu'il y avoit dans ces natures peu polies un grand amour de l'étude & une érudition profonde; ſi la dignité de l'écrivain perd quelquefois à ces confidences épiſtolaires qui nous montrent l'homme à nu avec ſes paſſions meſquines & ſes foibleſſes, elles n'en ſont pas moins inſtructives : telles ſont les lettres du P. Meneſtrier, telles ſont

celles de Guichenon & de ſes autres correſpondants. On ne pouvoit pas dire alors : « Le ſtyle c'eſt l'homme ; » car tous écrivoient de même, & toutes ces lettres, ſi l'on ne conſidère que la forme, ſemblent avoir été jetées dans le même moule. Quoi qu'il en ſoit, on y trouvera des faits curieux, celui-ci entre autres :

Mezeray, qu'on nous a dépeint comme un écrivain tout d'une pièce, aimant mieux perdre ſa penſion que de céder aux exigences du miniſtre, qui menaçoit de la ſupprimer s'il n'effaçoit pas les traits hardis qu'il avoit ſemés dans la première édition de ſon Hiſtoire, l'auſtère Mezeray, dis-je, ſe montra moins intraitable avec le marquis de Pianezze, lorſque ce miniſtre, tout-puiſſant alors à la cour de Turin, lui fit inſinuer par Guichenon qu'on lui ſauroit gré de faire quelques modifications à ce qu'il avoit écrit, & qu'on lui en tiendroit compte généreuſement. Voici d'abord la lettre par laquelle Guichenon entre en matière. Comme la négociation étoit délicate, il en avoit préparé deux brouillons, tous les deux ſurchargés de ratures, tant il avoit à cœur de remplir ſcrupuleuſement la miſſion dont il étoit chargé par le premier miniſtre du duc de Savoie, & tant il craignoit de dire trop ou trop peu. Les brouillons ſont entièrement de la main de Guichenon. On lit en tête :

« *Lettre que j'ay eſcrite à M. de Mezeray, hiſtoriographe de France, par ordre de Mgr le Marquis de Pianezze.*

« Monſieur,

« Comme il eſt impoſſible en un grand ouvrage qui intéreſſe beaucoup de princes de les tous contenter, on

a obſervé quelques paſſages en voſtre *Hiſtoire de France* dont S. A. R. de Savoye n'a pas ſujet d'eſtre ſatisfaite. Monſieur le Marquis de Pianezze, ſon premier miniſtre, a pris la peine de les remarquer & m'a commandé de vous les envoyer, avec prière de ſa part de les vouloir adoucir en une deuxième édition, & de raconter le duel de Chaudebonne & de Diſimieux conformément au mémoire que vous remit il y a quelques années feu M. de Bonnefons; car, quoique vous ayez fait refaire cette feuille, elle ne ſe trouve pas néantmoins en tous les exemplaires. Si vous pouvez, Monſieur, vous réſoudre à cela, comme je n'y vois point de difficulté, puiſque vous ne ferez rien contre la vérité ni contre la dignité de l'hiſtoire, je vous donne aſſurance d'une honorable gratification de S. A. R.: c'eſt un grand prince qui fait gloire de reconnoiſtre les ſervices, & qui n'oubliera point celuy-là. J'oſe vous dire encore que, pour l'obliger entièrement & mondit ſieur Marquis de Pianezze, il ſeroit à propos de communiquer les endroits de la continuation de voſtre ouvrage qui regardent ſingulièrement feu Charles-Emanuel & feu M. d'Albigny, afin qu'il ne s'y paſſe rien dont les intéreſſés ſe puiſſent offenſer: eſtant aſſeuré que Monſieur le Marquis, à qui ſeul vous pouvez vous confier, n'exigera rien de vous qui ne ſoit très raiſonnable & dont il ne vous teſmoigne ſa reconnoiſſance en particulier. Je n'ay voulu employer perſonne pour négotier cela avec vous, me perſuadant que vous accueillerez agréablement ces propoſitions de ma part, puiſque vous me faites l'honneur de m'aymer. Obligez-moi donc, s'il vous plaiſt, de m'eſcrire à quoy vous vous déterminerez, affin que ſur voſtre reſponſe je prenne mes

mesures. Je serois ravi de pouvoir rendre service à ce sujet à un prince à qui je dois tout & à un seigneur auquel j'ay d'immortelles obligations, & de vous procurer à mesme temps quelque marque de leur estime. Quoi qu'il arrive, je vous proteste que je suis au-delà de l'expression, &c.

« Le Chevalier GUICHENON.

« A Bourg en Bresse, ce 4 septembre 1659. »

La réponse de l'Historiographe de France ne se fit pas attendre; elle est en ces termes :

« Monsieur,

« Je n'estois pas à Paris lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire y est arrivée; je n'ay pû vous faire response qu'à cette heure. J'ay esté bien surpris & extrémement fasché d'apprendre la mort de M. de Bonnefons : c'estoit, à ce que j'en ay connu, un serviteur très fidèle & très affectionné à Monsieur le Marquis, & qui d'ailleurs avoit une estime très particulière pour vostre mérite & pour vos ouvrages. Je suis obligé de rendre ce témoignage à sa mémoire. Il m'avoit parlé autrefois des mesmes choses dont vous avez pris la peine de m'escrire. Pour ce qui touche le duel de M. d'A., j'avois fait changer la fueille; il la vit luy-mesme, la fit tirer, & porter les cartons dans le magazin. Que si après cela le libraire a vendu quelques exem-

plaires ſans arracher la première fueille & y ſubſtituer celle que j'ay corrigée, je ſupplie très humblement Monſieur le Marquis de ne me point imputer cette faute, mais à la négligence du marchand. Vous connoiſſez, Monſieur, l'humeur & la bonne foy de ces gents-là. A l'advenir je vous promets que j'y tiendray la main, & que je luy en feray ſi forte réprimande que je croy qu'il n'y manquera plus. Pour les endroits qui touchent la royale Maiſon de S., je ſuis tout preſt, lorſqu'on me les aura marqués, d'en oſter tout ce qui peut déplaire. Sa grande & très noble antiquité, la force & puiſſance de ſes eſtats, ſes hautes alliances, & avec cela ſa vertu toujours héroïque & eſclatante, doivent la faire honorer infiniment de tout le monde & particulièrement de ceux qui traitent l'hiſtoire. Ainſy je déſire, ſur toutes choſes, luy faire voir dans mes eſcrits toutes les marques poſſibles de mes très humbles reſpects, & de conduire ma plume de ſorte qu'eſcrivant la vérité, elle ne luy donne aucun ſujet de plainte. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien donner cette aſſeurance à Monſieur le Marquis, &, s'il y avoit quelques ſiniſtres impreſſions contre moy dans voſtre cœur, d'avoir la bonté de les effacer.

« Je ne feray pas imprimer encore la ſuite de mon Hiſtoire; je m'en vay dans ce mois de novembre remettre ſous la preſſe mes trois premiers volumes. Je les ay remaniez, réformez & augmentez de beaucoup, ſpécialement le premier & ſecond volume. J'eſpère que je trouveray dans voſtre *Hiſtoire de Savoye* de nouvelles & fort curieuſes lumières pour les choſes de ce pays-là que juſqu'icy perſonne n'a bien débrouillées; je ſuis aſſeuré qu'on peut vous

ſuivre ſans crainte de faillir, & que vous avez trouvé le filet de ce labyrinthe. Je vous demande donc permiſſion de me pouvoir ſervir de voſtre travail pour me développer de ces obſcuritez. Je ne prétends pas vous rien deſrober ; je ne feray qu'emprunter de vous & reconnoiſtray de bonne foy ce que j'auray pris en rendant à voſtre nom les éloges que je luy doy. Dès que mon impreſſion ſera achevée, meſme du premier volume, je ne manqueray pas de vous en envoyer un exemplaire. Cependant, comme j'eſtime infiniment voſtre mérite, je vous ſupplie d'avoir pour agréable que je vous eſcrive quelquefois, & que je joigne mes lettres à celles de M. d'Hoſiers, afin de me conſerver l'honneur de voſtre connoiſſance que cet illuſtre amy m'a donnée. J'aurois une paſſion extrême de pouvoir mériter vos bonnes graces par moy-meſme, & de vous donner des preuves que je ſuis avec autant d'eſtime que d'affection,

« Monſieur,

« Voſtre, &c.

« MEZERAY.

« De Paris, ce 7e octobre 1659. »

On trouvera dans l'Inventaire ci-après les noms des ſavants, des écrivains & des perſonnages célèbres au XVIIe ſiècle, dont les lettres ſont contenues en ce recueil ; on y remarquera entre autres ceux de Claude & Jean Le Laboureur, du P. Meneſtrier, de Salvaing de Boiſſieu, de Chorier, Gui Allard, Claude Oronce Finé de Brianville, J.-M. de la Mure, A. de Ruffi, G. de la Piſe, hiſtorien de la principauté d'Orange, &c.

Sur le cachet de pluſieurs de ces lettres, dont l'empreinte est reſtée intacte, on voit les armoiries, la plupart ignorées aujourd'hui, que quelques-uns de

ces érudits en matière héraldique s'étoient données; elles font d'autant plus curieufes, qu'on les chercheroit en vain dans les livres de blafon du temps.

Ainfi Chorier s'armoit de.... à 3 chevrons de.... l'un fur l'autre, au lambel de 3 pendants de.... en chef;

Gui Allard portoit de.... au lion de....

Oronce Finé écarteloit au 1 & 4 de.... à la tour crénelée de.... ; au 2 & 3 de.... au chevron de.... accompagné de 3 rofes de.... 2 & 1.

On connoît les armes de Le Laboureur; elles font gravées par Claudine Brunant fur le frontifpice du *Difcours de l'Origine des armes :* d'azur, au chevron d'or chargé de 3 molettes du champ. Supports & timbre, des levrettes.

Celles de Guichenon font blafonnées dans l'Armorial de Palliot, dans la Méthode du Blafon du P. Meneftrier de 1770, & je les ai fait graver en tête de l'Inventaire de fes manufcrits (Lyon, 1851).

Le P. Meneftrier, ne voulant pas refter en arrière de tous ces gentilshommes improvifés, s'étoit auffi attribué un écuffon armorié, tel qu'on le voit à la fin de ce volume, après fes lettres.





INVENTAIRE DES PIÈCES INÉDITES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES COTES 165 ET 166, DE LA BIBL. DE L'INSTITUT DE FRANCE.

Lettres originales écrites à Mr le chevalier de Guichenon, de 1658 à 1661 (1).

TOME PREMIER.

1. LETTRE de Guillaume de Lamoignon, premier préſident du Parlement de Paris, à Guichenon. Paris, 7 avril 1660.

2. — Guichenon à G. de Lamoignon. Bourg, 8 mars 1660.

3. — Ferréol à Guichenon. Paris, 15 octobre 1660.

4. — Guerin au même.

5 à 9. — Les frères de Sainte-Marthe au même.

10-11. — Guichenon aux frères de Sainte-Marthe.

12 à 14. — Du Bouchet à Guichenon.

15. — Wicquefort à Guichenon.

16-17. — Guichenon à Wicquefort. 1658-59.

18. — Guichenon à J. de La Mure.

19. — D'Urphé à Guichenon.

(1) On lit ſur le 1er f., de la main de Guichenon : « Amas de pluſieurs lettres eſcrites ou receües de divers hommes doctes & curieux, tant de France que des pays eſtrangers. » A la ſuite, ſa ſignature accompagnée de tous ſes titres honorifiques & littéraires.

20. — Chievana au même.

21. — Sorbière.

22. — Blanchard.

23. — D'Herouval.

24. — Juſtel.

25 à 27. — Jacob.

28. — La Royne.

29 à 75. — 46 Lettres d'une écriture pieds de mouche & illiſible. Elles ſont datées ſoit de Paris, ſoit du Navire, & non ſignées.

76 à 93. — De la Mare à Guichenon. Dijon, 1658-60.

94 à 99. — Etienne Perard. Dijon, 1658-59.

100 à 109. — 10 Lettres ſignées de Chevanes. Dijon & Lyon.

110. — Guichenon à M. de Chevanes.

111. — E. Lantin à Guichenon.

112 à 118. — Symone (ſecrétaire du duc d'Epernon).

119. — Le duc d'Epernon.

120. — Symone.

121-122. — Guichenon au duc d'Epernon.

123-124. — Guichenon à Symone.

125. — Charles-Auguſte, évêque de Genève (neveu de ſaint François de Sales), à Guichenon. Aneſſy, 1659.

126. — Guichenon à l'évêque de Genève.

127. — Joſeph de Sales à Guichenon. Aneſſy, 1660.

128-129. — Hercule Berzet, des comtes de Byſance, évêque de Maurienne, au même. St-Jean-de-Maurienne, 1660.

130-131. — Joſeph-Marie Suarez, évêque de Vaiſon. Vaiſon, 1660.

132 à 134. — Alexis-Edouard (religieux à Fécamp) s. l. n. d.

135-136. — D'Arenthon d'Alex, évêque de Genève. Aneſſy & Chambéry, 1658-60.

137. — N. Antoine, ou plutôt Nantoine, ſénateur à Chambéry. s. l. n. d.

138. — F. de Colligny. Novion, 1660.

139. — L'abbé de Graneri (frère du comte de Mercenaſc). s. l. n. d.

140. — Ravineau. Genève, 1659.

141. — Le Laboureur (Claude). Valence, 1660.

142. — Le P. Ferrand, jéſuite. Chalons, 1659.

143. — Dinet (doyen du Chapitre de Mâcon). 1660.

144. — D'Amanſé d'Eſcars. Amanſé, 1659.

145. — L. de Marenches de Champvans.

146. — Fabre. Villefranche, 1659.

147-148. — Noël Davy, chanoine d'Auxerre.

149-150. — Pierre Remy (capucin de Port-ſur-Saône)

151. — Joſeph de Vire (capucin).

152. — Le Laboureur, deux lettres enſemble, s. l. n. d.

153. — De Challudet. Lyon, 1658.

154 à 156. — De la Sablonière.

157. — Montfalcon.

158. — Sœur Bugnet de Sainte-Dorothée, religieuſe de Saint-Pierre à Lyon. s. l. n. d.

159. — Sœur Anne d'Albert, abbeſſe de Saint-Pierre de Lyon. Elle demande des documents ſur ſon abbaye.

160-161. — Sœur Bugnet de Sainte-Dorothée.

162. — De la Peſſe. Chambéry, 1659.

163-164. — Milliet de Challes. Chambéry.

165. — Jacques de Nemours, abbé de Saint-Rambert. Lagnieu, 1660.

166. — Lucrèce-Chreftienne de Harlay.

167-168. — Quarteri, abbé de St-Maurice-en-Valais

169 à 177. — Megret, tréforier à Moulins.

178. — Guichenon à Megret.

179 à 210. — Le P. Meneftrier à Guichenon.

211. — Guichenon au P. Meneftrier.

212-213. — Denis de Salvaing de Boiffieu, 1er préfident de la Chambre des comptes de Dauphiné, à Guichenon. Grenoble, 1659-60.

214. — Guichenon au préfident de Boiffieu.

215 à 222. — De la Pize à Guichenon. Grenoble & Orange, 1659-1660.

223 à 226. — Guichenon à la Pize.

227 à 231. — De Verthamon à Guichenon. Grenoble, s. d.

232. — L'abbé de Longueterre. Grenoble, s. d.

233. — Guichenon à l'abbé de Longueterre.

234 à 258. — Finé-Brianville. Grenoble, Lyon, Saint-Trivier, Saint-Prieft, Paris. Dans fa lettre du 14 août 1658, il donne à Guichenon le plan de fon Jeu de cartes du blafon.

259. — Guichenon à Finé-Brianville. s. l. n. d.

260-261. — Grena, juge-mage du Bugey, à Guichenon.

262. — Cofta (1). Il promet à Guichenon des mémoires pour fa maifon lorfqu'il parlera du comté de Villars.

(1) C'eft la maifon dont le chef eft aujourd'hui M. le marquis de Cofta-Beauregard, en Savoie.

263 à 283. — De Comnène. Chafteau-Feuillée & Chambéry.
284 à 290. — De Verace.
291 à 293. — Meyffonnier à Guichenon.
294-295. — De Chaponay.
296. — De Quincarnon (auteur de l'Hiftoire de Saint-Jean & de celle de Saint-Paul). Lyon, 1660.
297. — L'abbé Tallemant. Lyon, 1659.
298. — Guichenon à l'abbé Tallemant.
299. — De Pradel-Autherin, confeiller au Parlement de Dombes, à Guichenon.
300 à 302. — Le P. Mathieu Compain, jéfuite.
303. — Le P. Granery, jéfuite. s. l. n. d.
304. — Le P. Daugières, jéfuite. Lyon, 1660.
305. — Le P. Columbi, jéfuite.
306. — Nantoine.
307. — Claude Le Laboureur.
308. — De Miffery.
309. — Le chevalier l'Hermite de Soliers.
310. — Jean Le Laboureur, auteur des Tombeaux des perfonnes illuftres.
311 à 317. — Claude & Jean Le Laboureur.
318. — Guichenon à Le Laboureur.
319 à 323. — Nicolas Chorier à Guichenon.
324 à 326. — Guy Allard.
327 à 336. — De La Mure, hiftorien du Forez. Montbrifon, 1658-60.
337. — Le P. Benoift, capucin.
338 à 341. — Guichenon à La Mure.
342 à 357. — Antoine Ruffi, hiftorien des comtes de Provence & de Marfeille, à Guichenon.

358 à 362. — J. Chifflet.
363. — Guichenon à J. Chifflet.
364-365. — P.-F. Chifflet à Guichenon.
366. — Chifflet de Palante.
367 à 369. — Guichenon à Chifflet.
370. — Le P. Ancheman, jésuite.
371 à 377. — Tarin d'Audeul.
378 à 380. — Dom Hilaire de Saint-Jean-Baptiste. Du prieuré de Lemens, 1659.
381. — Guichenon à Dom Hilaire.
382 à 387. — Le P. Hilarion de Coste à Guichenon.
388 à 410. — François Capré.
411 à 415. — Il Referendario Constantia. (En italien).
416. — Em.-Phil. Pancalbo.
417. — G.-A. Fresia.
418 à 421. — François-Augustin della Chiesa, évêque de Saluces. (En italien).
422 à 433. — L'abbé Castiglione. (En italien).
434 à 437. — Pietro Gioffredo, auteur de l'Histoire des Alpes maritimes, publiée pour la première fois dans les *Monumenta historiæ patriæ*.
438-439. — Guichenon à Gioffredo.
440. — Guichenon au marquis de Pianezze.
441 à 467. — Cesare Felice Rocca à Guichenon.
468. — Guichenon à........
469. — Guichenon à Durand, docteur en théologie.
470. — Guichenon à Baudelot.
471. — Guichenon au P. Ancheman.

TOME II.

472 à 478. — Chreſtienne de France, fille de Henri IV, ducheſſe de Savoie. Ces lettres, écrites de la main d'un ſecrétaire, ſont ſignées de celle de cette princeſſe : « Votre bien bonne amie, Chreſtienne. »

479 à 484. — Guichenon à Chreſtienne de France. Ce ſont des copies ou brouillons de lettres.

485 à 542. — De Simiane, marquis de Pianezze, premier miniſtre du duc de Savoie. Ces lettres ſont relatives à l'Hiſtoire de la maiſon de Savoie par Guichenon.

543 à 557. — Guichenon au marquis de Pianezze.

558 à 601. — Philippe, comte d'Aglié de Saint-Martin.

602. — De Simiane. s. l. n. d.

603 à 615. — Philippe, comte d'Aglié.

616 à 621. — Guichenon à Philippe, comte d'Aglié.

622 à 653. — A. de Genève, marquis de Lullins.

654 à 658. — Guichenon au marquis de Lullins.

659. — Guichenon au marquis de Pianezze.

660 à 662. — Guichenon au marquis de Lullins.

663 à 665. — De Saint-Thomas à Guichenon.

666 à 669. — Cauly à Guichenon.

670. — Guichenon à Cauly.

671-672. — Santot à Guichenon.

673. — Giron-François Ville à Guichenon.

674 à 683. — L'abbé de la Monta.

684. — Guichenon à l'abbé de la Monta.

685-686. — Guichenon à Mezeray.

687. — Mezeray à Guichenon.

688. — Granery.

689. — De la Roure.

690. — P. Bourſier.

691 à 693. — D. Perrouſe à Guichenon.

694. — Giov. Batt. Buſchetto.

695-696. — F. Paolo Tritio, veſcovo d'Alba.

697. — Ceſare Felice Rocca. (Ces quatre derniers numéros en italien.)

698. — Guichenon à F. Paolo Tritio, évêque & comte d'Alba en Piémont.

699. — Le commandeur Gino, réſident de S. A. R. de Savoie à Rome.

700. — Guichenon au commandeur Gino.

701. — J. d'Arenthon d'Alex; avec la généal. de la maiſon d'Alex.

702. — Guichenon au commandeur d'Alex.

703. — Antoine de Savoie à Guichenon.

704-705. — Conſtantia.

706. — Le comte Morozzo, chancelier de Savoie.

707. — Guichenon au comte Morozzo.

708. — Louiſe, ducheſſe de Savoie, à Guichenon.

709. — Le duc Emmanuel de Savoie. 1661.

Le duc lui accuſe réception de deux exemplaires de ſon *Hiſtoire de la maiſon de Savoie*, & il ajoute : « Et vous prie de croire que je n'ay pas moins d'envie & de ſouvenir de changer votre qualité de chevallier en celle de commandeur que vous pourriez en avoir le déſir, qui n'eſt que peu de choſe à l'égal de ce que je dois, &c. » D'où il eſt facile de conclure que Guichenon, en envoyant les exemplaires au duc, avoit témoigné le déſir d'être nommé commandeur de l'ordre des SS. Maurice & Lazare ; mais il mourut avant d'avoir pu obtenir cette faveur.

LETTRES INÉDITES

DU P. MENESTRIER A SAMUEL GUICHENON.



+ 25. feu

Monsieur

Je vous renuoye la chronique du duc de Bourbon et vous remercie singulierement de la faueur que vous m'auez faite, il y a si longtemps que vous me faites du bien que ie n'ay plus de termes qui puissent vous exprimer ma reconnoissance. J'ay encore besoin pour quelque temps de S. anjourin que ie vous rendray auec vos trois autres cayers. Si vous auez le Roman du petit Seintre Je vous prierois de me le renuoyer pour quelques iours. Je suis sans reserue

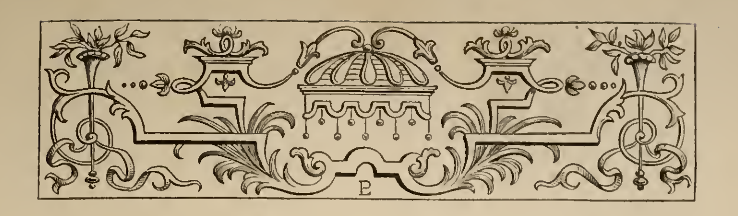
Monsieur

Vostre tres acquis et tres obeissant seruiteur
Menestrier









LETTRES INEDITES

DU P. MENESTRIER A SAMUEL GUICHENON.

Le P. Meneſtrier à Mr le Chevalier Guichenon, hiſtoriographe de France & de Savoye, à Bourg (1).

25 février 1659.

Monſieur,



JE vous renvoye la *Chronique du duc de Bourbon*, & vous remercie ſingulièrement de la faveur que vous m'avez faite. Il y a ſi longtemps que vous me faites du bien, que je n'ay plus de termes qui puiſſent vous exprimer ma reconnoiſſance. J'ay encore be-

(1) Lorsqu'on a réuni en deux volumes la *Correſpondance de Guichenon*, on a placé au haſard les lettres qui la compoſent, ſans ſe préoccuper des dates, & ſe bornant à ranger enſemble celles qui ſont écrites de la même main. Celles du P. Meneſtrier ſont replacées ici dans l'ordre où elles doivent être, du 25 février 1659 au 18 janvier 1661.

ſoin pour quelque temps de Sanſovin, que je vous rendray avec vos trois autres cayers. Si vous aviez le Roman du Petit Seintré (1), je vous prierois de me l'envoyer pour quelques jours. Je ſuis, &c.

MENESTRIER.

Au même.

Lion, 4 mars 1659.

Monſieur,

On s'adreſſe aux oracles pour la conduite des affaires importantes, & c'eſt ſur leurs avis que les ſages règlent leur conduite. Vous en prononcez de ſi juſtes, qu'il ne faut plus vous eſtonner ſi l'on vous oblige à parler. Voſtre maiſon eſt devenue un temple public depuis que vous y avez logé les Muſes; vous n'en pouvez plus défendre l'entrée ſans injuſtice, & vous devez laiſſer la liberté aux ſupplians d'y offrir des vœux & d'y faire des ſacrifices. Je ſuis du nombre de ceux-cy, & l'effort de mémoire que vous m'y fîtes faire, m'oblige à en faire un ſecond pour ne m'oublier jamais des merveilles que je vis chez vous. Il faut que vous ayez la bonté de ſouffrir pour quelques heures la viſite d'un mauvais autheur qui prend la liberté de ſe dire en public voſtre amy. Ne permettez pas, je vous prie, qu'il ayt uſurpé en vain un titre ſi avantageux, & n'eſpargnez pas deux chétifs cayers, que je ſoumets à voſtre cenſure. Je ſeray ravy d'avoir un guide de voſtre mérite, &, ſi vous ſouffrez que je me ſerve de vos lumières, j'eſpère de faire un ouvrage moins dé-

(1) Jehan de Sintre.

réglé. Vous y remarquerez desjà quelques étincelles de ces lumières ; mais ce ne ſont encore que des jours échapez. Je vous prie de me les communiquer & de me faire part de quelques rayons de ce grand jour. Si voſtre Hiſtoire eſtoit du domaine public, j'y trouverois de quoy m'enrichir en peu de temps, & je couronnerois la ſource où j'aurois puiſé ſi abondament. Faites-moy la grace de me dire voſtre avis ſur une entrepriſe délicate en ce temps ; je vous conjure de ne la pas rendre encore publique. Je veux couvrir mes premières fautes, & eſtre en liberté de déſavouer un ouvrage mal poly. Je ſuis en peine de la véritable cauſe de la couronne fermée de Savoye, que quelques autheurs expliquent diverſement, & de ſçavoir les armes de l'égliſe & de la ville de Nantua. Obligez-moi de me communiquer vos lumières ſur ces deux points ; & comme vous avez une infinité de belles connoiſſances, ſi vous avez quelques remarques propres pour l'art que je traite, donnez-moy le moyen d'en obliger le public, pendant que je continueray à vous envoyer la ſuite de mon ouvrage, ſi vous me permettez d'eſtre toujours, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Si vous me faites la grace de m'écrire, je vous prie de le faire par la voye de Mr Barbier.

De Guichenon au P. Meneſtrier.

Mon révérend Père,

J'ay bien eu des joyes en ma vie, mais je n'en ay jamais eu de plus parfaite que celle que m'a donnée voſtre lettre de l'honneur que vous me faites, de la confiance que vous

prenés en moy & du généreux deſſein que vous avés de travailler ſur une ſi belle matière que celle des armoiries; mais à meſme temps, j'ay bien eu de la confuſion de recevoir un honneur que je ne mérite point & que vous ayés voulu ſouſmettre voſtre ouvrage à mon jugement, moy qui ferois gloire de ſouſmettre tous les miens à voſtre cenſure (1). Vous avés eu raiſon en une ſeule choſe, qui eſt de vous eſtre voulu fier en moy d'une entrepriſe de laquelle vous ne voulés pas encore paroiſtre l'autheur; car, comme j'ay eu une vénération particulière pour voſtre perſonne dès le premier jour que je vous ay connû, il n'eſt rien que je ne faſſe pour mériter voſtre amitié, & j'oſe dire qu'entre tant d'adorateurs de voſtre vertu & des talens extraordinaires que vous poſſédés ſi ſouverainement, il n'eſt perſonne en qui vous rencontriés jamais plus de candeur & de franchize qu'en moy qui ſuis tout à vous ſans réſerve. Ce n'eſt donc que par obéiſſance & non pas par préſomption que je vous diray mes ſentimens ſur votre Deſſein.

Je le loueray & l'admireray, & ne puis me laſſer de le lire. Qui eût cru qu'en une matière traittée par tant d'habiles gens vous euſſiés trouvé une ſi belle route & ſi peu connüe de ceux qui vous ont devancé? Certes il n'appartient qu'à des héros de faire ces chefs-d'œuvre, & le commun des hommes n'y peut pas atteindre. Je ne vous flatte point; ſi le reſte de voſtre livre va de l'air de ce que j'ay vû, comme je n'en doute point, vous ſerés inimitable.

(1) Le P. Meneſtrier avoit alors vingt-neuf ans, & Guichenon en avoit cinquante-deux. Il avoit publié l'*Hiſtoire de Breſſe & de Bugey*, & le jeune homme qu'il prétendoit choiſir pour ariſtarque n'étoit encore connu par aucun travail important. Si ce n'étoit pas de la moquerie de la part de Guichenon, c'étoit pouſſer par trop loin la modeſtie & l'obſéquioſité.

Mais dites-moy, que veut dire que vous ne parlés point de l'Agricola *inſulanus*, quel en eſt le motif?

Je vous envoye le premier ouvrage de La Colombière, où vous trouverés quelques remarques & obſervations que feu Mr de Saint-Mauris Saligny y avoit faites, qui peut-eſtre ne vous ſeront pas inutiles. J'ay auſſy un recueil des armes de la nobleſſe vénitienne, d'un autheur anonyme, que je vous offre ſi vous en avés beſoin, & un amas que je fis à Turin de quantité d'armoyries que je choiſis de cet excellent manuſcrit de Charles-Emanuel que j'ay cité en ſon Eloge, à la fin de ſa Vie, qui eſt l'unique copie qui en ſoit au monde.

Vous aurés au premier jour les armes de l'égliſe & de la ville de Nantua. Voulés-vous celles de Bourg pour la couronne fermée de Son Alteſſe Royale de Savoye? Je ne vous en puis donner d'autre raiſon que celle que vous verrés en la Vie de Victor-Amé que Mr Barbier vous monſtrera, à qui je ſerois ravy que vous vouluſſiés confier l'impreſſion de voſtre livre, ſi vous n'eſtiés engagé avec quelqu'autre.

Au reſte, ſi dans le grand nombre d'armoyries que vous nous faites eſpérer vous voulés me donner quartier pour celles des familles nobles de Savoye, tant de çà que de là les Monts, je vous en auray obligation, ayant envie de faire dans quelque temps l'Armorial de Savoye avec trente ou quarante des meilleures généalogies, où j'auray beſoin de voſtre ſecours. Vous en eſtes pourtant le maiſtre, & de tout ce que j'ay, puiſque je ſuis à toute eſpreuve, mon Révérend Père, &c.

Le Chevalier GUICHENON.

Bourg, ce 10e de mars 1659.

Le P. Meneſtrier à M. le Chevalier Guichenon.

Monſieur,

Je vous ſuis obligé de vos livres & de voſtre médaillon de Conſtantin, que je vous renvoye avec proteſtation d'une véritable reconnoiſſance. J'ay peine de me perſuader que ce monument ſoit antique; la forme des lettres & les termes de la légende, qui n'ont aucun rapport avec celles des médailles de cet empereur, me le font ſoupçonner. J'ay trouvé des choſes rares pour les couronnes : celle-cy eſt la divine que nos autheurs ont appelée rayonnante. On luy donnoit douze pointes pour les douze mois de l'année, parce que c'eſtoit particulièrement celle d'Apollon. Nos roys l'ont portée quelque temps de cette forme, comme j'ay trouvé en divers monumens.

La pareſſe du graveur eſt cauſe que je ne vous envoye pas encore mon ouvrage qui eſt achevé d'imprimer pour la première partie (1). Il y manque encore deux planches; j'eſpère de l'avoir pour la ſemaine ſuivante. L'Agricola en a desjà fait acheter un ſous-main en fueille; je voudrois eſtre préſent aux mouvemens que la lecture produira ſur ſon eſprit. Je penſe à la ſeconde partie, qui ne ſera pas moins curieuſe que celle-cy. J'y mettray les divers changemens des armes de tous les ſouverains, & les cauſes de ces changemens. Les réflexions tirées de divers monumens en feront la pièce d'honneur, ainſi que la cenſure ou l'analyſe de plus de cent autheurs dont je dreſſeray la biblio-

(1) *L'Art du Blaſon juſtifié.*

thèque du blaſon. Je commence par *le Héraut Sicile* & par *le Blaſon des armes*. Le premier eſtoit héraut d'armes d'Alphonſe, roy d'Aragon, de Sicile, &c.; le ſecond eſt imprimé en lettres gothiques. Si vous en aviez d'auſſi vieux, vous m'obligeriez de m'en faire part. Je vous demanderay, avec le temps, voſtre *Upton* pour quelques jours; il n'y a rien qui me preſſe encore.

Pour les remarques de Dombes, l'éveſque de Maſcon dont je vous avois écrit eſt le meſme que vous me marquez. Je vous envoyeray bientôt les autres remarques que j'ay. Voicy le proverbe : *Eſme* eſt tiré du latin *æſtimatio* (1). On ſe ſert de ce mot en ce pays, particulièrement à la boucherie, où quand on achète la chair ſans peſer, on dit acheter à l'*eſme*, dont on a fait le proverbe : *Tu n'as point d'eſme*, pour ceux qui ſe trompent en cette ſorte d'achapt. On l'a depuis appliqué à diverſes choſes. La fabrique des liards de Trevols a donné occaſion à l'autre proverbe. La maiſon de Montpenſier à qui appartenoit cette ſouveraineté depuis Louis de Bourbon, premier duc de Montpenſier, faiſoit mettre ſur ces liards la première lettre du nom de ſa branche de Montpenſier, & tous ces liards eſtoient à L. M., comme on en a fait depuis au G., pour Gaſton. Cette lettre a fait naiſtre l'équivoque entre M & *eſme*, en ſorte que l'on diſoit : *Il n'a point d'eſme, qu'il aille à Trevols il en treuvera*. De ce proverbe ainſi formé eſt venu

(1) Dans ſa *Recollection des merveilleuſes choſes advenues au noble royaume de France en notre tems, depuis l'an de grace mille quatre cens & quatrevingtz*, imprimé en 1530 & préſenté à *Monſeigneur Monſieur Jehan de Dinteville, ſeigneur de Poliſy, bailly de Troyes, maiſtre d'hoſtel ordinaire du Roi*, Pierre Groſnet ou Grognet dit :

Mais comme sceu cognoistre par mon esme,
Il fut porté devant le corps saint Edme.

celuy d'*aller querir d'esme à Trevols*. Vous verrez aux teftons de ce prince un lambda grec couronné, qui eft fon chiffre de λοδοιχος.

Voicy la lifte des livres de blafon que je puis fçavoir. Ceux qui ont des croix à cofté font ceux que je n'ay point vus. Si vous en aviez quelqu'un de ceux-là, vous me ferez la grace de me les marquer, & les noms des autres que vous aurez vus.

Sicile, héraut d'armes du roi Alphonfe d'Aragon
Le Blafon des armes.
Bara (1).
Monet. Origine & pratique des armoiries.
Vulfon. 1er & 2e ouvrage (2).
Faure des Charmettes. Science héraldique.
Louvan Geliot. Indice armorial.
Silvefter Petra Sancta (3).
Favyn. Théatre d'honneur.
Scohier. Du comportement des armes.
Moreau (4).
Uptonus. De militari officio, avec deux ou trois autres (5).
Segoing. Mercure armorial (6).

(1) Hiérofme de Bara, *Le Blafon des Armoiries*. Paris, 1581, in-4.

(2) Vulfon de la Colombière, *Recueil de plufieurs pièces & figures d'armoiries*, &c. Paris, 1639, in-fol. — *La Science héroïque*, &c. Paris, 1644, in-fol. Il y a une deuxième édition beaucoup plus ample; Paris, 1669, auffi in-fol.

(3) *Tefferæ gentilitiæ*. Romæ, 1638, in-4.

(4) Philippe Moreau, *Tableau des Armoiries de France*. Paris, 1609, in-8, & 1630, in-fol.

(5) Avec le *Traité des Armes* de Joannes de Bado aureo & de Francifcus de Foveis & l'*Efpilogia* de Spelmann.

(6) *Mercure armorial* enfeignant les principes & éléments du Blafon des armoiries, par C. Segoin. Paris, 1648-50 & 79, in-4.

Cesar armorial (1).

Le Trophée d'armes héraldiques (2).

Agricola insulanus (3).

† Bartolus a Saxo Ferrato (4).

† Alciatus.

Le Promptuaire armorial, de Boisseau.

Voilà ceux que j'ay vus pour les préceptes.

Voicy ceux qui en parlent par occasion :

Cassaneus. In *Catal. gloriæ mundi* (5).

Kirkerus. In *Ædipo Ægyptiaco*.

Binet. Aux *Essays des merveilles de nature*.

Le Père Léon, en son Encyclopédie.

Tiraquellus. *De Nobilitate* (6).

Les Conférences du Bureau d'adresse.

Voicy les catalogues des familles :

Salazar. *De los escudos de armas de los mas nobles Señores de España* (7).

Blason royal, du Père Labbe.

Fiori di blasoneria, de Chiesa (8).

(1) *César Armorial*, par C. D. G. P. (César de Grandpré). Paris, 1654, in-8.

(2) *Le Trophée d'armes héraldiques*, &c., par le sieur de Prade. Paris, 1650-55-59 & 71, in-4.

(3) Claude Le Laboureur, *Origine des armes*.

(4) *De Insigniis & Armis*. Ce traité a été donné par La Bisse, *Notes sur Upton*, pp. 4-17.

(5) Barthélemy de Chasseneux, président du Parlement de Provence, auteur de *Catalogus gloriæ mundi*.

(6) C'est un traité des priviléges de la noblesse. *André Tiraqueau* eut vingt ou trente enfants & il écrivit un grand nombre de volumes. On prétendoit qu'il faisoit tous les ans un enfant & un livre. Un mauvais plaisant lui fit cette épitaphe : « Hic jacet qui, aquam bibendo, viginti liberos suscepit, viginti libros edidit. Si merum bibisset, totum orbem implevisset. »

(7) Blas de Salazar, *El repartimiento de Sevilla con escudos de armas*.

(8) François-Augustin della Chiesa, évêque de Saluces, auteur de la *Corona reale di Savoya* & de divers autres ouvrages de blason & de généalogie.

Le *Wappenbuck*. 2 volumes, figures.

Le Parlement de Paris (1).

Le Parlement de Dijon, par Paillot.

L'Hermite de Soliers. *La Toſcane & la Ligurie françoiſes*.

Les Eſtats de Languedoc, par Bejar.

Le Feron. *Les Conneſtables*, &c., augmenté par Godefroy.

Auguſtin Franſoni. *Les Familles de Gènes*.

Le Laboureur. *Tombeaux des perſonnes illuſtres*.

Stumpff. *Chroniques ſuiſſes*.

Saint-Julien. *Remarques hiſtoriales* (2).

Martyrologe de Malthe, de Gouſſancourt.

Ciaconius. Des Papes & des Cardinaux.

Friſon. *Gallia purpurata*.

Antiquitez de la nobleſſe de Flandres, de L'Eſpinoy (3).

Les Hiſtoires des familles : de Vergy, de Chaſtillon, de Montmorency, Guines, Ardres, Coucy (4).

De Lynden, par Chriſtophle Bulkens.

Lauriers de Naſſaw.

De la Tour, par Juſtel (5).

GENEALOGIES.

Scipion Ammirato. *Delle famiglie fiorentine*.

Bucelini. *Germania topo-chrono-ſtemmatographica*.

(1) Par François Blanchard, bourbonnois. Paris, 1637, in-fol.

(2) Cet ouvrage m'eſt inconnu, à moins que le P. Meneſtrier n'ait déſigné ainſi les *Mélanges hiſtoriques*, &c., où il eſt traité du blaſon & des familles nobles de Bourgogne. In-8.

(3) Philippe de l'Eſpinoy, *Recherche des antiquitez & nobleſſe de Flandres*. Douay, 1632, in-fol.

(4) Par André Ducheſne.

(5) Juſtel, *Hiſt. généalogique. de la maiſon d'Auvergne*, in-fol.

Theatrum genealogicum. 4 volumes.

Haro. *Nobiliario genealogico* (1).

† Petro de Portugal. *Linajes de España* (2).

Paradin. *Alliances généalogiques*.

CATALOGUES DES CHEVALIERS.

Chifflet. *Chevaliers de la Toiſon d'or*.

Capré. *Chevaliers de l'Annonciade*.

† *Chevaliers de la Jarretière*.

D'Hoſier. *Chevaliers du Saint-Eſprit*. — † *Chevaliers de St-Eſtienne de Florence*. — *Chevaliers de la Table ronde*.

AUTRES LIVRES.

Origines de Saint-Julien (3).

† Le Préſident Fauchet (4).

Ducheſne. *Des Maiſons de Bourgogne; Dauphins, Poitiers*, &c.

Théâtre d'honneur & de chevalerie, de La Colombière. 2 vol.

Noſtradamus. Des familles de Provence (5), en ſon Hiſtoire.

Saxi. Les armes des Archeveſques d'Arles.

(1) Alonzo Lopez de Haro, *Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de España*. Madrid, 1622, 2 vol. in-fol.

(2) *Nobiliario* de D. Pedro conde de Barcelos, fillo do rey D. Dionis de Portugal, ordenado è illuſtrado con notas è indices. Roma, 1640, in-fol.

(3) *De l'Origine des Bourgongnons*, in-fol.

(4) *Antiquités gauloiſes & françoiſes*.

(5) Céſar de Noſtredame, *Hiſtoire de Provence*. Lyon, Rigaud, 1614; pour la Société Caldoriene.

Le P. Hilarion de Coſte, en l'*Hiſtoire des Dames illuſtres* (1).

J'ay vu autrefois l'Hiſtoire de la famille de Naſſaw, en latin; mais j'en ay perdu toute la mémoire, auſſi bien que de celle de la maiſon de Bourbon l'ancien.

Sainte-Marthe. De la Maiſon de France.

Frère Eſtienne de Luzignan.

† La maiſon de Courtenay.

† La maiſon de Grimaldi.

J'ay vû quantité de manuſcrits, mais je ne crois pas que je doive les indiquer, puiſqu'ils ſont ſinguliers, & que cela ſerviroit plus à l'oſtentation qu'à l'utilité du public.

Ceux que je n'ay pas encore pû recouvrer :

Argote de Molina. *Nobleza de Andaluzia* (2).

Antonius Albiſſus. *Principum chriſtianorum ſtemmata.*

Fabricio Palmerio. *Delle inſegne del mondo.*

† Zazzera. *Della nobiltà d'Italia.*

Priorio. *De la nobleſſe de Florence & de Piſe.*

† Sanſovino. *Dell' origine delle caſe illuſtri d'Italia* (3).

Paolo Morigra. *La nobiltà di Milano.*

Paul Mini. *De la nobleſſe de Florence.*

Hollander. *De la nobleſſe des Armes.*

Lopez de Lezana. *Linajes de Eſpaña.*

Diego Fernandez de Mendoza. *Linajes de Eſpaña* (4).

Lucio Marino. *Della nobiltà d'Andaluzia.*

(1) *Les Eloges & les Vies des reynes, des princeſſes & des dames illuſtres*, &c. Paris, 1647, 2 vol. in-4.

(2) Gonzalo Argote de Molina, *Nobleza del Andaluzia*. Sevilla, 1588, in-fol. très rare, avec la carte du royaume de Jaen.

(3) Fr. Sanſovino, *Origine e fatti delle famiglie illuſtri d'Italia*. Vinegia, 1582, in-4.

(4) Diego Hernandez de Mendoza, *Nobiliario de los linajes de Caſtilla.*

Nobiltà di Padova.

† Campanile. *Arme del regno di Napoli* (1).

Brook. *De la noblesse d'Angleterre.*

Vincentius Borghinius. *De Familiis florentinis.*

Jacobus Hericourt. *Speculum nobilitatis Hastanicæ.*

Johannes Guillelmus Anglus. *Explicatio rei tesserariæ.*

Je prétens de dire en peu de mots les choses que chacun de ces autheurs a traitées, l'ordre qu'il a tenu, ses fautes principales & ses remarques particulières ; c'est ce que j'appelle la bibliothèque & la censure du blason. A mon jugement, cette pièce sera curieuse. J'auray besoin de vos lumières & de celles de tous mes amis pour l'exécuter. Je vous offre réciproquement le peu que je sçay, & je vous prie de souffrir que je m'avoue, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 25 mars 1659.

Monsieur,

Je demandois des yeux sévères sur les premières fueilles de mon ouvrage, & vous n'avez que des yeux indulgens ; vous faites des éloges au lieu de faire une censure, & vous couronnez un désavoué qui ne mérite qu'un mauvais traitement.

(1) *Arme ovvero insegne di nobili*, dal Filiberto Campanile. Napoli, 1610, in-fol.

Je vous envoye la ſuite de mes fautes ; je vous ſupplie de ſuſpendre celle de voſtre douceur ordinaire & d'affecter pour quelques heures une ſévérité qui ne ſera pas inutile. Vous verrez plus en particulier la route que je tiens & comme je m'éloigne du chemin battu, pour taſcher d'en trouver de plus courts & de plus seürs.

J'attens de vous faire voir par la voye de Mr Barbier ce que j'eſtime l'honneur de la pièce ; ce ſont les réflexions ſur la pratique particulière de chaque royaume & de chaque province, les maximes générales du blaſon & les remarques hiſtoriques ſur les armes des familles. C'eſt ce qui reſte à mettre ſous la preſſe pour achever la première partie de l'ouvrage. Cependant il eſt juſte que je vous éclairciſſe de ma conduite. Ce n'eſt pas mon deſſein de faire l'analyſe des autheurs en cette première partie : vous verrez dans quinze jours, en la concluſion du premier ouvrage, la ſuite de mon entrepriſe. J'affecte de ne pas citer les endroits que je reprens maintenant en général, pour avoir lieu de le faire en particulier & par ordre, dans une autre partie. Je n'ay pas épargné en celle-ci l'Agricola *inſulanus*, qui ſe plaignoit de ce qu'on ne le citoit point encore. Il en a au long & au large, & je crois que quand il aura vû mon livre, il voudroit que le ſien fût encore à faire. Le dernier chapitre fait ſouvent mention de luy. Pour l'altération du nom de *Petra ſancta*, j'ai cru que je devois ſuivre quelques autheurs qui m'ont précédé, qui le nomment ainſi. Il eſt vray que La Colombière le nomme à l'italienne, &, ſi je ne me fuſſe trouvé engagé, j'aurois fait le meſme ſur voſtre avis. Je n'ay pas diſſimulé l'uſurpation du premier ouvrage

de La Colombière, & la vérité a prévalu ſur les reſpects que j'ay pour Mr le préſident de Boiſſieu (1).

J'accepte l'offre que vous me faites de vos recueils ſinguliers d'armoiries, & je ſuſpens entièrement la Savoye, pour laquelle j'attendray l'impreſſion de voſtre livre, afin d'avoir occaſion de vous prendre pour guide & de parler ſouvent de vous. Cependant je vous offre le peu de lumières que j'ay ſur la connaiſſance des familles de ce pays-là. Le prieuré de Lemens & les cloiſtres de l'abbaye de Hautecombe vous peuvent fournir de belles connoiſſances. Mr de Pingon a auſſi ſa généalogie, où il y a de belles alliances. Au Bourget, il n'y a que les armes de Luyrieu, d'Aleman Mirabel, de La Balme, & quelques autres ſemblables. L'égliſe des Cordeliers de Chambéry en a quantité. Le baron de Péroges, à Annecy, a toutes les alliances de ſa maiſon peintes en une ſale. Je vous pourray indiquer quantité de ſemblables lieux, quand vous en aurez beſoin.

Il y a ſix mois que le P. Labbé n'eſt plus noſtre recteur. Je ſuis certain qu'il n'a point le manuſcript du P. Bullioud, qui eſt entre les mains de Mr Bullioud ſon frère. J'en ay vû le brouillas entre les mains de quelque autre perſonne ; je l'ay parcouru, & je n'y ay rien trouvé de Dombes que l'érection du Parlement en la ville de Trévoux : ſi vous la voulez, je vous la feray tranſcrire. En vérité ce bon Père avoit un beau deſſein, mais il exécutoit bien mal. Une partie de ſon fait eſt tirée de voſtre *Hiſtoire de Breſſe*, & tout

(1) On a prétendu que cet ouvrage, qui avoit paru ſous le nom de Vulſon de la Colombière, étoit de M. de Boiſſieu. Voyez : *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boiſſieu*, par M. de Terrebaſſe. Lyon, 1850, in-8.

eſt ſi mal digéré que je ne penſe pas qu'on ſe puiſſe guères ſervir de ſes connoiſſances qu'il n'eſtablit par aucun titre. Peut-eſtre auſſi que ce brouillas n'eſt pas une fidèle idée de ſon deſſein (1). Je m'informeray de mes amis s'il y auroit moyen d'avoir pour quelques jours les manuſcripts de Mr Bullioud, que je parcourray pour voir s'ils vous peuvent ſervir.

Je ſuis marry de m'eſtre engagé pour l'impreſſion de mon livre à un autre qu'à Mr Barbier (2); je luy réſerveray le grand ouvrage in-fol. Il vous portera celuy-cy achevé la ſemaine-ſainte, & voſtre livre de La Colombière. Je ne ſuis pas preſſé pour les autres que vous avez, & je crois qu'il aura bien la bonté de s'en charger à ſon retour de chez vous. Vous verrez ſi j'ay ſceü profiter de voſtre monument des Echelles qui eſt merveilleuſement beau. Faites-moy la grace de me dire s'il eſtoit tel que vous l'avez fait graver, ſi vous en avez vû quelques reſtes, & d'où vous avez tiré la figure que vous en donnez.

Hélène de Tournon, mariée dans la maiſon de la Baume-Montrevel, eſtoit-elle de la maiſon de Tournon en Savoye ou de celle de Vivarets (3)? Ses armes ſont dans la chapelle de Montrevel, &, s'il m'en ſouvient, elles ſont d'azur

(1) Cette idée auroit dû venir plus tôt au P. Meneſtrier, elle l'auroit empêché d'émettre une opinion injuſte, puiſqu'il parloit avec dédain d'un ouvrage qu'il ne connoiſſoit que par un brouillon informe qui ne pouvoit le mettre à même de prononcer avec connoiſſance de cauſe ſur le livre du P. Bullioud.

(2) Barbier étoit l'imprimeur de Guichenon; le P. Meneſtrier n'avoit pas d'autre raiſon pour le préférer à Coral.

(3) Voyez ſon article dans les *Mazures de l'Iſle-Barbe*, t. II, p. 606. Elle étoit de la maiſon de Tournon en Vivarois, & non de celle de Tournon-Maillard, de Savoie, qui a donné auſſi un cardinal à l'Egliſe.

à la tour d'or, qui ne ſont pas celles de noſtre Tournon. On m'a dit auſſi que l'aigle des Montmayeur a eſté autrefois d'azur, & qu'elle n'eſt de gueules que depuis le préſident de Chambéry tué par un de cette famille. Avez-vous vû cet aigle d'azur en quelque lieu? Tous nos livres de blaſon l'arment ſeulement d'azur & la font de gueules; je pourrois profiter de cette remarque ſi elle eſtoit vraye. Dites-moy voſtre ſentiment de la première planche de mon livre, & ſi la penſée eſt bonne. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 12 may 1659.

Monſieur,

Mes yeux ne m'ont pas encore permis d'aller voir nos égliſes pour en tirer les épitaphes; je le feray au plutôt. M. le comte Philippe m'a envoyé la *Deſcription du carrouſel fait aux nopces de la princeſſe Marguerite*. C'eſt une pièce digne de la force de ſon eſprit, & ſa deſcription mérite d'eſtre un ornement de voſtre Hiſtoire; je ne doute point qu'il ne vous l'ayt envoyée. En cas que vous en fiſſiez un plat de voſtre livre, j'y demande ſaulce, c'eſt-à-dire que je vous prierois, en faiſant l'éloge de l'autheur, d'y joindre une deviſe que j'ay faite pour luy avec ſix vers qui l'expliquent. Vous la pûtes voir dans la lettre que je luy écrivis, que je vous envoyay ouverte, & je vous en envoyerois la copie.

J'ay recouvré une autre monnoye de Jean de Bourbon, de mesme empreinte que la première que je vous envoyay, mais mieux gravée & sur un meilleur métal. Je vous la feray tenir pour estre mise en vostre cabinet.

On m'a demandé de Paris les noms & les armes des familles alliées à la maison de Savoye, & on me marque de les tirer de vostre Histoire. C'est l'abbé Graneri qui me les demande. Faites-moy sçavoir si c'est chose qui se puisse faire, car autrement je trouveray défaite.

Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

(1).

Monsieur,

Il faut que je profite doublement de vos lumières, & que vos avis particuliers me servent de guides aussi bien que vos livres. J'estime toutes vos remarques, & vos observations me sont des oracles que je reçois avec respect. Vous me donnez courage de pousser à bout mon entreprise, &, comme je crois vostre approbation sincère, je ne me deffie plus de mes forces. J'espère que mon second volume, qui contiendra toute la pratique du blason, ne cédera pas au premier qui ne traite que de la théorie. Vous verrez, en la suite des fueilles que je vous envoye, les réflexions que j'ay faites sur le tombeau des Echelles, & je me persuade que

(1) Sans date (1659).

vous les trouverez raiſonnables & curieuſes. J'expliqueray de cette manière une vingtaine de monumens anciens, en ma ſeconde partie, & les vitres de Brou y auront bonne part. J'ay cru que vous ne trouveriez pas mauvais le petit mot que j'en dis touchant voſtre *Hiſtoire de Breſſe*, & que la liberté que je prennois n'eſtoit pas licentieuſe & au-delà du reſpect. Voſtre nom ſera le ſceau de ma première partie, & ce n'eſt pas ſans une ſatisfaction particulière que j'ay vû qu'il fermoit le premier tome de mon ouvrage que j'eſpère vous envoyer après feſtes.

Je vous remercie de l'offre que vous me faites de la médaille de Conſtantin ; j'en ay deux de Galien & une de Gordien, qui ont de ſemblables couronnes & qui ſont plus anciennes. Je crois meſme en avoir vû une de Veſpaſien, dont le revers a la figure de Sérapis couronnée de cette ſorte de couronne. Jean-Baptiſte Le Meneſtrier, mon parent[1], qui a écrit des médailles des empereurs, en avoit une belle d'Hadrien, dont le revers avoit la figure de deux génies couronnez de meſme, avec la légende : *Genii Tripolitanorum*. Elles ont eſté ſi communes que je n'en veux pas faire une remarque.

Je feray mettre le nom d'Humbert au lieu de celuy de Jaques ; je crois que c'eſt Mr Capré qui m'a trompé, car j'ay en mes remarques le nom d'Humbert & ſes armes que j'avois priſes à Hautecombe. Pour ſa deviſe, je n'ay pas cru qu'il fût néceſſaire de l'expliquer, quoyque j'en euſſe l'interprétation. Pour La Palu, comme je ne traite pas de

(1) Le P. Meneſtrier n'étoit nullement de la famille de ce J.-B. Le Meneſtrier, dont le nom eſt toujours écrit avec l'article.

ſon origine & que la branche la plus illuſtre de cette famille s'eſt tenue en Bourgoigne, je n'y toucheray pas.

Faites-moy la grace de me faire tirer une copie du tombeau des Echelles ; cette pièce eſt curieuſe & mérite d'eſtre conſervée. Il faudra néantmoins que je faſſe un avertiſſement au bout de mon livre, touchant le reſtabliſſement de ce monument, afin qu'on n'ayt pas occaſion de m'accuſer d'infidélité, & que je garde un extrait de voſtre planche pour ma juſtification.

Si vous avez Scohier, Du *comportement des Armes*, vous m'obligerez de me le preſter pour quelques jours, lorſque le temps viendra que j'en auray beſoin. On ne le trouve point par icy. Je vous renvoye voſtre La Colombière ; les Remarques de Mr de Saint-Mauris ſont trop minces & ſans beaucoup de fondement pour la plûpart. Je luy ay néantmoins rendu l'honneur que mérite la réputation qu'il s'eſt acquiſe, & reconnu la main d'où m'eſt venu ce bienfait.

Mr Barbier m'a demandé des poéſies pour la cour de Turin, & particulièrement pour l'alliance de Monaco & de Simiane : mon deſſein eſt de luy faire des pièces de la nature de celles qu'il préſenta au Roy. La cour de Piedmont prend plaiſir aux deviſes. J'avois penſé d'en faire pour S. A. Madame, les Princeſſes & les principaux ſeigneurs, de Pianeſſe (1), Saint-Germain, comte Philippe (2), & en les accompagnant de quelques vers. Je mettrois au bout ma poéſie latine de la maiſon de Savoye, dont je vous avois

(1) Charles-Jean-Baptiſte de Simiane, marquis de Pianezze, premier miniſtre du duc de Savoie.

(2) Phil. d'Aglié, comte de Saint-Martin.

donné copie. Pour le mariage de Monaco, je ferois un petit poème du mariage de l'Honneur & de la Vertu, à qui je donnerois pour dot la noblesse, la puissance, la valeur, la beauté, &c. Si le mariage de l'Infante se peut faire avec le Roy, je feray d'abord une couronne à l'Amour, tissue de lys & de marguerites; &, s'il me faut faire un ballet, la Majesté & l'Amour réconciliés feront le sujet. Je souhaite un couronnement de cette nature à vostre Histoire.

Pour celle de Dombes, j'ay fait quelques remarques que je vous envoyeray à la première occasion, d'un hommage fait par un seigneur de Beaujeu à Mrs de Saint-Jean (1), d'un évesque de Mascon né en Dombes d'une famille considérable. N'oubliez pas le proverbe de l'*Eme de Trevol;* je crois que vous en sçavez l'origine, &c.

Si vous avez de vieilles monnoyes de France, d'Espagne, de Savoye, d'Allemagne, &c., faites-le-moy sçavoir; j'ay desjà trouvé une trentaine de remarques curieuses sur de semblables pièces. N'auriez-vous point de pièce où fussent les armes de Ferdinand & Isabelle, de Charles VIII, de François II où fussent celles d'Escosse, d'Henry III où fussent celles de Poloigne, & de quelques-uns de nos Dauphins où fussent celles de Bretagne? Vous verrez bien d'autres béveües de l'Agricola (2), quand je vous auray envoyé la dernière fueille de mon livre où ses étymologies sont criblées. Son pairle, son gousset, ses rustres, ses otelles, son sautoir & sa croix cleschée y sont assez bien deschiffrés. Le pauvre homme, qui se plaignoit de ce qu'on ne le citoit point,

(1) Les Comtes de Lyon.

(2) Le Laboureur, auteur de l'*Origine des armes*.

aura ſujet d'eſtre content de cette part. C'eſt en ce dernier chapitre où j'ay mis tout ce que je ſçavois de plus curieux, & je crois d'avoir donné la véritable interprétation des termes les plus ſcabreux de cet art. J'ay fait pour ces pièces ce que j'ay desjà fait pour les émaux, & j'ay cru que la curioſité des lecteurs demandoit de moy ces recherches. Je ſuis ſans réſerve, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 19 may 1659.

Monſieur,

Ce ne ſera pas encore pour cette fois que vous aurez *le Véritable art du Blaſon*, à cauſe que toutes les figures ne ſont pas gravées. J'eſpère que la ſemaine ſuivante l'ouvrage pourra commencer à voir le jour. Je ne me preſſe pas pour la ſeconde partie, je me réſerve à la mettre ſous la preſſe au mois de ſeptembre ; j'ay écrit en Eſpagne, en Allemagne & en divers autres endroits pour avoir des mémoires.

Le P. Columbi m'a chargé de vous faire tenir le livre des éveſques de Valence, pour le ſujet que vous verrez dans la lettre qu'il vous écrit.

J'ay trouvé en cette ville l'épitaphe d'un de la maiſon de la Baulme que je vous donneray pour la ſeconde édition de voſtre *Hiſtoire de Breſſe*, avec ſes armes briſées d'un lambeau. Pour les armes de Beaujeu, que quelques-uns croyent eſtre celles de Flandres, je me perſuade avec plus

d'apparence que ce ſont celles de Lion (1), dont les couleurs ont eſté changées par un cadet ſeigneur de Beaujolois. L'hiſtoire les fait ſortir de nos anciens comtes; le voiſinage des terres favoriſe cette conjecture, & je voudrois voir ſi les anciens monumens & les ſceaux ont le lambeau qui pourroit eſtre une ſous-briſure retenue depuis par les puiſnez, après le droit d'aiſneſſe dévolu en leur branche, comme Luzignan & Bar retinrent les leurs, quoyqu'ils fuſſent devenus chefs du nom & des armes. Il ne reſte rien du monument du premier de ces ſeigneurs, enſevely en l'égliſe de Saint-Irenée que j'ay vue avec ſoin pour ce ſujet.

Il me ſouvient d'avoir vû dans le *Cérimonial de France* un cardinal de Trévoux nommé; je le chercheray pour m'en éclaircir & vous en donner avis (2). Le P. Compain m'a envoyé une généalogie de la maiſon de la Chambre (3), qu'il vous aura ſans doute communiquée. Le ſceau de cette maiſon y eſt, ou la deviſe n'eſt pas *franc & léal*, comme Mr Capré la lui donne, mais *franc & féal*. Avez-vous mis en voſtre Hiſtoire le tombeau de cette famille qui eſt en l'égliſe des Carmes, à la Rochelle? C'eſt l'un des beaux & des curieux que l'on puiſſe voir.

(1) Dans ſa lettre du 25 novembre 1659 ci-après, il rectifie cette opinion

(2) Il y revient dans ſa lettre du - juillet 1659.

(3) Maiſon illuſtre de Savoie, depuis longtemps éteinte. Le château & le village de ce nom ſont ſitués ſur la route d'Aiguebelle à Saint-Jean-de-Maurienne. Les La Chambre portoient d'azur, ſemé de fleurs de lis d'or ſans nombre, au bâton de gueules brochant ſur le tout. Cimier, un paon rouant au naturel. Deviſe : *Altiſſimus nos fundavit.* Cette deviſe fut remplacée par celle : *franc & léal* ſuivant Capré, ou *franc & féal* d'après le P. Meneſtrier, lorſque Charles-Emmanuel de La Chambre, marquis d'Aix, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, porta de La Chambre parti de Seyſſel.

J'accepte l'offre que vous me faites des œuvres d'Hoppingus (1); je feray bien aiſe de les voir pour quelques jours. J'ay vû Turturetus (2) que nous avons en noſtre bibliothèque; c'eſt peu de choſe que ſon *Traité de la Nobleſſe*. Il me ſouvient auſſi d'avoir vû les marques d'honneur de la maiſon de Taſſis.

Je traiteray Mr Capré avec tout l'honneur que mérite une perſonne qui a voſtre amitié & voſtre approbation. Je ne ſçay comment reconnoiſtre tant de graces que vous me faites, j'en feray du moins profeſſion publique, & la poſtérité ſçaura que je ſuis ſans réſerve, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 23 juillet 1659.

Monſieur,

Une retraite ſpirituelle de quelques jours & nos actes publics de théologie & de philoſophie ſont cauſe que je n'ay pû vous écrire ſi tôt que j'aurois ſouhaité pour vous remercier de vos deux cayers de blaſon & de voſtre Hœpingus que je vous renvoye avec tous les ſentimens de gratitude que je puis avoir. Le ſieur Agricola fait feux & flammes contre moy, & les foudres du Vatican ſemblent moins terribles que ſa fougue. Il prépare un volume d'injures contre mon *Art du Blaſon*. Il va mettre en œuvre cinq ou ſix bouteilles d'encre pour me noircir, ſans le fiel & la bile qu'il y meſlera. J'attens avec impatience cette

(1) Theod. Hœpingi *De inſignium ſive Armorum priſco & novo jure Tractatus*. Noribergæ, 1642, in-fol.

(2) Vincentius Turturetus, *Horæ ſubſceſivæ de Nobilitate gentilitia*, &c. Lugduni, 1624, in-4.

belle invective, qui n'aura rien de plus vray que le reproche qu'elle me fera d'avoir eu la témérité de me déclarer voſtre amy. Je ſçay que c'eſt un des points de ſa ſatyre, & qu'il prétend de faire ſçavoir au public qu'il vous eſt déſavantageux d'avoir un ſemblable amy qui *fait le fou en pluſieurs langues :* c'eſt ainſi qu'il nomme les authoritez dont je me ſuis ſervi. J'auray du moins la conſolation que ſes extravagances donneront de fortes attaques à ſa bourſe, & que s'il veut faire des volumes ſur chacune de mes parties, la penſion qu'il a réſervée ſur ſon ancienne prévoſté ne ſuffira pas à payer l'encre & le papier qu'il uſera. La lettre qu'il a écrite à mon libraire eſt un original digne d'eſtre vû des honneſtes gens : je vous en pourray faire part à l'occaſion.

J'ay laiſſé des marques en voſtre Hœpingus qui concernent la Dombes. Je vous envoyeray à la première occaſion mes livres avec une lettre pour Mr Chifflet ; vous m'avez promis d'eſtre l'introducteur de cette pièce auprès de cet illuſtre, & j'eſpère que deux lignes de voſtre main la feront recevoir avec honneur. Je l'attens de voſtre bonté, quoy qu'en puiſſe dire noſtre Inſulaire, dont les crieries ne m'empeſcheront jamais de publier hautement l'honneur que vous me faites, pendant que vous ſouffrirez que je me die, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 24 aouſt 1659.

Monſieur,

Une incommodité de quelques jours eſt cauſe de mon ſilence. Quelque diligence que j'aye faite & quelque ſoin

que j'aye pris, je n'ay ſceü trouver l'épitaphe de Geoffroy de Chaſtillon ; je m'en tiens à ma première conjecture, & je me perſuade qu'il fut enſeveli dans l'égliſe du concile. Il mourut pendant l'aſſemblée ; comme il eſtoit neveu du Pape & homme de condition, il eſt probable qu'on lui déféra cet honneur. Cette égliſe a eſté renverſée par les hérétiques. J'ay vû nos autres égliſes, & cette recherche ne m'a pas eſté inutile, car j'ay remarqué de fort belles choſes pour mes deſſeins. Je continue mon ouvrage, & j'ay preſque la matière de ma ſeconde partie. Je lis toutes nos hiſtoires en vieux gaulois pour découvrir les origines ; n'auriez-vous point le roman de Pruſſe ? M. le préſident de Boiſſieu m'a écrit que j'y trouverois des remarques pour la nobleſſe de Daufiné. Je ſuis en doute du voyage depuis le changement de recteur au collége de Bourg. Le P. Orſet m'avoit invité, je ne ſçay pas ſi celuy-cy le fera. Peut-eſtre le feray-je par autre voye.

Je n'ay pas encore pû écrire à M[rs] Chifflet, je le feray mardy prochain & je donneray mes lettres à M[r] Barbier. Je vous envoye cependant les deux copies de mon livre, que vous aurez la bonté de joindre aux lettres dont vous me ferez la grace d'écrire l'adreſſe. M[r] d'Hozier doit maintenant avoir receü le livre. Je ne refuſe pas, avec le temps, Campanile ny Sanſovino. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 6 feptembre 1659.

Monfieur,

Je vous envoye une feconde lettre pour M[r] l'abbé de Balerne (1), à laquelle vous m'obligerez de mettre l'adreffe & de joindre un petit mot de voftre main qui luy ferve de saufconduit.

Je vous remercie de la faveur que vous m'avez faite de m'envoyer le projet de voftre Hiftoire (2). J'en trouve la matière un peu ftérile, & cet ouvrage tirera toute fa gloire des mains de l'autheur. De huit livres que vous nous promettez, il n'en eft que quatre dont le fujet foit illuftre : le fecond, le troifième, le quatrième & le dernier des preuves. Le premier eft commun avec les voifins, le cinquième eft de l'hiftoire du temps, & la Cour fouveraine de Dombes n'eft pas une des plus célèbres compagnies du royaume ; les villes, chafteaux & maifons nobles qui font la matière du fixième & du feptième n'ont rien d'éclatant ; tout l'honneur vous en fera dû, &, fi jamais il a efté loifible d'appliquer le vers du poète, *materiam fuperabit opus* (3), c'eft en cette occafion. Il faut avouer que la manière dont vous vous y prenez eft belle, vous n'omettez rien, & vos huit

(1) Jules Chifflet, chancelier de l'ordre de la Toifon d'or, confeiller-clerc au Parlement de Dôle.

(2) C'eft l'Hiftoire de la principauté de Dombes.

(3) Ovide, *Métam.*, lib. II, fab. I, defcription du palais du Soleil. *Materiem fuperabat opus.*

livres embraſſent tout ce qu'un pays peut avoir de plus conſidérable.

Je continue mes recherches du blaſon (1), & je ſuis en eſtat d'achever la cenſure de l'Agricola que je n'avois que commencée. J'ay de quoy renverſer le reſte de ſes Origines qui ſont extravagantes; ſon eſſonnier, diapré, pery, gueules, & ſes broyes, me donnent beau champ.

Je vais faire un petit imprimé de demy-feuille de mon Deſſein pour le communiquer, afin que les ſçavans me puiſſent ayder. C'eſt une choſe abſolument néceſſaire, puiſque j'ay beſoin de plus de mémoires qu'un hiſtorien. J'ay découvert de beaux pays, &, quand j'auray le bien de vous voir en celuy-cy, je vous feray voir bon nombre de remarques curieuſes. J'ay encore vos deux cayers d'Allemagne & de Poloigne, que je vous rendray fidèlement.

Le changement du recteur de Bourg a rompu mon voyage; je me voulois faire inviter par le P. Orſet, qui eſt touſjours icy malade aprez vingt-deux accez de fièvre. Il faudra me ſervir d'une autre voye pour voir vos livres, vos ſceaux & vos monnoyes. Mr Barbier m'a chargé de vous faire ſçavoir le ſujet du livre de St-George, du P. Théophile (2); c'eſt une défenſe de ce ſaint contre ceux qui en font une perſonne fabuleuſe. Il juſtifie ſa réalité par les hymnes & les ménologes grecs, par les ſentimens des anciens Pères, par les honneurs que l'Egliſe luy a rendus depuis les premiers ſiècles; il développe l'occaſion de l'erreur de ceux qui l'ont cru imaginaire, réfute leurs ſentimens & explique les ſymboles des images de ce ſaint; il rapporte les illuſtres

(1) *L'Art du Blaſon juſtifié.*

(2) Le P. Théophile Raynaud.

qui ont porté le mesme nom, & fait quelques réflexions sur sa vie. En voilà à peu près toute l'idée.

J'ay écrit à Mr d'Hozier, & je luy ay envoyé une copie de mon livre. Je n'ay pas osé faire le mesme au comte Philippe, parce que je n'ay rien dit de sa famille qu'un petit mot en passant. Si vous jugez pourtant que cela ne le pique point, je le luy envoyeray & à Mr le marquis de Pianezze.

Vostre *Histoire de Savoye* est fort attendue à Grenoble, plusieurs de ces Messieurs m'en ont écrit. Mr le président de Boissieu se comporte fort généreusement en mon endroit; il m'a communiqué de belles choses, & m'a promis des mémoires de la Chambre des comptes. Il s'estoit un peu laissé coëffer à l'Agricola ; mais il en est revenu, & il condamne hautement ses resveries.

N'auriez-vous point parmy vos livres le Roman de Saintré ? J'aurois besoin de le voir pour mon Dessein ; c'est un livre curieux, qui est fort rare à présent. Mr de Boissieu n'a plus le sien, & m'a écrit que peut-estre vous l'auriez. Si cela est, je vous demande la grace de le voir. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 18 septembre 1659.

Monsieur,

Je viens actuellement de la campagne où j'ay demeuré huit jours, & c'est de la maison de Mr Barbier que je vous écris après avoir lu l'obligeante lettre que vous m'écrivez.

Je vous envoyeray deux de mes livres accompagnez de deux lettres à M. le marquis de Pianezze & à M. le comte Philippe ; ils les recevront plus ſavorablement quand ils auront paſſé par vos mains. Obligez-moy de leur témoigner les reſpects que j'ay pour eux & l'eſtime que je fais de la bonté qu'ils ont pour moy, quoyque je leur ſois inconnu.

Vous ne manquerez pas de donner un beau tour à voſtre *Hiſtoire de Dombes*, & les ornemens qu'elle recevra de vos mains la rendront auſſi illuſtre que les ſujets les plus féconds. Je crois que l'excurſion eſt libre en de ſemblables ſujets, & qu'on peut s'étendre ſur ſes voiſins quand on n'a pas dans ſon fond de quoy s'enrichir.

Je ſuis bien aiſe que mon livre ayt donné de l'impatience à beaucoup de gens d'avoir voſtre Hiſtoire. Quel ſera leur tranſport quand ils verront toute la pièce, puiſque de petits lambeaux les ont charmés ! J'en ſuis l'adorateur & je n'en parle jamais qu'avec éloge.

Je travaille à la ſuite de mon Deſſein, & j'eſpère de donner dans un mois la juſtification des *Armes parlantes*.

Ma ſeconde partie des *Généalogies* & des *Preuves de nobleſſe* demande un in-folio, à cauſe des planches. Je ſuis, &c.

MENESTRIER.

Au même.

Lion, 1er octobre 1659.

Monſieur,

Huit jours de campagne & autant de retraite ſont cauſe que je n'ay receü vos lettres que fort tard & que je n'ay

pû vous envoyer plutôt les deux complimens pour vos ultramontains. J'en ay fait un d'un autre ſtyle au ſieur Agricola qui commence, à ce qu'on dit, à faire rouler la preſſe contre moy. Je commence lundy une autre partie de mon ouvrage, pour eſtre preſt à luy faire ripoſte huit jours après ſon attaque. Je vous envoye par avance mon projet dont je vous envoyeray quelques copies pour vos amis, quand la planche ſera tirée. Faites-moy la grace de m'en dire voſtre ſentiment & de remarquer en chemin faiſant ce qui pourroit me ſervir. J'ay de belles remarques pour cette entrepriſe, & j'eſpère qu'elle me réuſſira. Je vous remercie de voſtre requeſte de Dom Joſeph de Marguerit; les réflexions ſur ſes armes me ſerviront. La lettre courte eſt pour M[r] de Pianezze, & je l'ay marquée au bas de la lettre P. pour la diſtinguer de celle du comte Philippe. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 6 octobre 1659.

Monſieur,

Enfin mon projet eſt en dûe forme pour vous eſtre préſenté, il a ſes habits de feſte. Je vous en donne pluſieurs copies, afin que vous me faſſiez la grace de les communiquer à vos amis. J'auray bientôt beſoin de voſtre Sanſovin pour la cinquième partie de mon ouvrage, que je vais mettre ſous preſſe. On me la demande inſtamment, & je ne la puis refuſer. Je luy donne pour titre : *Recherches hiſ-*

toriques des Armoiries (1). Outre les armes des ſouverains & des princes dont je donneray l'origine, je mettray les familles de Montmorency, Ailly, Damas, Moroges, Eſternay, Eſtouteville, l'Eſtendart, l'Hermite, Boulainvilliers, Brulart, Bouteiller, Bouliers, Simiane, Chaſteaubriant, Derval, Loheac, Raiz, Coucy, Chaſtillon, Joinville, La Haye, Pons, Clermont, Anglure, Vallin, Agoult, du Lys, Tournel, Chaſteauneuf, Montalan, Choiſeul, Montbreton, Villers, Libertat, Lopis, Goulaine, Acigné, Boſſin, &c.; ſi vous en avez d'autres, vous m'obligerez de me les communiquer. Je demande l'occaſion des armes comme celle des alérions de Montmorency, qui repréſentent pareil nombre d'eſtendarts. J'y mettray les armes des provinces, des villes, des égliſes & des communautez dont je trouveray les cauſes. J'ay découvert la vraye origine des armes de Hiéruſalem, & je la juſtifieray par des monnoyes. C'eſt une remarque des plus curieuſes de tout le blaſon. Vous pourrez avoir trouvé l'origine des blaſons de pluſieurs familles de Savoye & de Piedmont ; j'ay celle des flèches des Saint-Martin d'Aglié, de l'eſtrier des Valpergue, du croiſſant & des eſtoiles de Sales; mais qu'en penſez-vous ? ne jugez-vous pas que ce ſont fables ?

Souffrirez-vous que Mr Barbier me communique voſtre Hiſtoire, pour voir les changemens qui ſe ſont faits dans l'écu de Savoye à divers temps, & pour donner ſur les doigts à l'Agricola qui fait Charles-Emanuel autheur des quartiers de Saxe ? Je feray ſçavoir au public d'où je

(1) Je ne connois aucun livre du P. Meneſtrier ſous ce titre ; ou il ne l'a pas publié, ou il a paru plus tard avec un titre différent.

l'ay tiré, & je rendray tous les témoignages de reconnoiſſance qu'exige une ſemblable faveur. Je vous envoyeray une autre fois davantage de copies de mon Deſſein; faites-moy la grace de l'envoyer aux Mrs Chifflet auſquels je n'ay pas cru devoir écrire une ſeconde fois avant qu'avoir une reſponſe de mes premières lettres. Je ſuis, &c.

MENESTRIER,
de la Compagnie de Jesus.

Au même.

Lion, 15 octobre 1659.

Monſieur,

Ce n'eſt pas mon deſſein de donner des généalogies en ma cinquième partie, ny je ne ſuis pas ſi téméraire que d'entreprendre ſur Mr du Cheſne & ſur Mrs de Sainte-Marthe. Je ne fais que les recherches hiſtoriques des armes, & je rends ſeulement raiſon des pièces de leurs blaſons. Par exemple, j'explique la cauſe des clefs des Clermont, de la thiare, des bannières, &c., & prenant leur écu généalogique de ſeize quartiers, je dis qu'ils portent de l'Empire d'Orient à cauſe d'une belle alliance, & qu'un de cette famille a pris de noſtre temps le nom & les armes de Luxembourg, en ayant eſpouſé l'héritière, &c.

Pour les villes, je dis, par exemple, que Bourdeaux porte la figure de ſa maiſon de ville, ce qui luy eſt commun avec Valence, Romans, Taraſcon, Toloſe, Carcaſſonne, &c., qui ont ſur leur écu leurs portes, leurs chaſteaux & leurs tours; que la faſce ondée repréſente la Garonne; le

croissant, son port qui est fait en croissant & que les anciens géographes nomment *Portus Lunæ;* que le léopard est la marque qui nous apprend qu'elle est la capitale de Guyenne; & le chef de France, qu'elle a esté unie à la couronne. Je fais le mesme pour deux cents autres villes.

Pour les familles souveraines, je dis que Charles VIII a écartelé de Jérusalem; Philippe-le-Long & Louis Hutin, de Navarre; François II, d'Escosse; Henry III a tiercé de Pologne & de Lithuanie; Henry IV, accolé de Navarre; le fils de François Ier dauphin, écartelé, contre-écartelé de France & Dauphiné, France & Bretagne. Je le justifie par les monnoyes, les sceaux & les tombeaux, & je donne la cause de ces changemens. J'ay mesme remarqué que jamais nos roys n'ont écartelé des fiefs dépendans de la couronne, quoyqu'ils ayent esté réunis, & qu'ils n'ont jamais porté de Guyenne, de Bretagne, de Flandres, de Bourgogne. Ils quittent le quartier de Dauphiné aussitôt qu'ils sont roys. Ils ont écartelé des domaines estrangers de Pologne, de Navarre, d'Escosse, de Hiérusalem.

Je n'ay besoin de vostre Histoire que pour voir les monnoyes & les sceaux, pour justifier la pratique des armes des ducs (de Savoye) qui ont esté souvent changées par des additions ou soustractions de quartiers. Je marqueray quand ils ont commencé à écarteler de Saxe, quand ils ont pris Hiérusalem & Luzignan, quand ils ont quitté Vaux, Gex, Saluces, &c.

Le P. Maillet renvoye son cheval, vous m'obligeriez singulièrement de m'envoyer par cette voye Upton.

Je ne toucheray point à la généalogie de Simiane, je sçay qu'on y travaille; mais pour vous dire mon senti-

ment entre nous, je ne la crois pas en mains capables d'y bien réuſſir; celuy qui la fait eſt galant homme en autres choſes (1), mais je le crois neuf en celle-cy. Cet ouvrage vous eſtoit dû. Je vous en ay dit mes ſoupçons autrefois, je n'en puis pas dire les véritables connoiſſances ſans fauſſer le ſecret qu'a exigé de moy celuy qui l'entreprend; vous eſtes aſſez intelligent pour deviner. J'ay trouvé l'origine des tours des armes de cette famille (2), on ſçait celle des fleurs de lys ; c'eſt tout ce que j'en prétens dire avec l'explication de la deviſe du marquis de Pianezze. Je dois à la maiſon d'Aglié & à celle de Valpergue un petit mot du trouſſeau de flèches, de l'eſtrier & de la plante de chanvre; après cela, je vous cède volontiers toute la gloire du Piedmont & de la Savoye. Vous ſçavez la proteſtation que je vous ay faite, je la réitère. L'alphabet des familles de Savoye, celuy de Piedmont & celuy de Breſſe & de Bugey ne doivent paroiſtre qu'en ma dernière partie qui ne ſortira de quatre ans, & ils ne paroiſtront jamais qu'ils ne portent en teſte ce titre : *Tiré de l'Hiſtoire de Breſſe & de Bugey & de l'Armorial de Savoye de Mr le chevalier Guichenon.*

(1) Le P. Columbi ou Robert de Briançon, qui ont fait tous les deux la généalogie de la maiſon de Simiane. Je crois qu'il fait alluſion ici au P. Columbi, jéſuite comme lui; il eût parlé ſans tant de détours & de façons de frère Dominique Robert de Briançon, qui n'étoit qu'un pauvre diable vivant des ſtations de l'Avent & du Carême qu'il obtenoit ça & là des curés de campagne, &, dans les intervalles, racolant des généalogies. Outre celle de Simiane, Lyon, 1680, in-12, on a de lui l'*Eſtat politique de Provence;* Paris, 1692, 3 vol. in-12. La généalogie de Simiane (*de gente Simianaea*) du P. Columbi ſe trouve dans ſes *Opuſcula varia;* Lugduni, 1668, in-fol.

(2) Les armes de Simiane ſont *d'or, ſemé de tours & de fleurs de lis d'azur;* la deviſe : *Suſtentant lilia turres.*

On me dit que l'Agricola ne remuera pas; j'attens resſponſe du cartel de deffy que je lui ay envoyé (1): je vous en feray part ſi je la reçois. Je taſcheray de faire donner de la beſogne à Mr Barbier; mais, entre vous & moy, il auroit beſoin d'un amy qui l'avertît qu'il eſt décrié près des libraires qui diſent qu'il eſt violent & qu'il fait le docteur. Les Jéſuites ajoutent qu'il eſt trop tenant, peu reconnoiſſant & ennemy des Jéſuites; on me querelle quand je l'employe. Je vous diray franchement, j'ay fait deux ou trois préfaces pour des livres qu'il a imprimez, il ne m'en a pas ſeulement préſenté une copie. Il m'en donna environ deux douzaines des pièces que je fis pour la Cour, encore les fallut-il preſque demander; cela eſt cauſe que je ne luy en ay plus donné. Il sembloit meſme, à l'ouïr parler, qu'il avoit perdu en l'impreſſion de ces pièces; cela faſche un autheur. Je ſçay pourtant qu'il en débita pluſieurs; s'il a donné les autres, je n'en ſuis pas garand. S'il eſtoit un peu obligeant envers nos gens, il auroit bonne pratique; il faut quelquefois donner l'œuf pour avoir la poule. Je luy voulois donner un livre pour lequel j'avois dix-huit cents livres entre les mains, en piſtoles; on m'en a empeſché. J'ay avancé tout cet argent à Coral, qui y trouvera bien ſon compte. Quand il fait des fueilles volantes, un ou deux exemplaires au collége ne le ruineroient pas, & il ſe feroit des amis. Je le voudrois pouvoir ſervir; je ſçay la bonté qu'il a pour moy, mais j'aimerois mieux qu'elle s'eſtendît ſur les autres, & je ne veux pas donner

(1) Il eut cette réponſe, mais telle qu'il ne l'attendoit pas. Voyez la première partie de ce volume, ou l'*Epiſtre apologétique* de Le Laboureur, p. 11.

des combats avec vingt ou trente perſonnes d'un ſentiment différent. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 29 octobre 1659.

Monſieur,

J'avois bien penſé que vos lettres ſerviroient de paſſeport aux miennes; mais je n'aurois jamais oſé attendre les avantages que vous m'avez procurez. Les lettres du comte Philippe & de l'Abbé de Balerne ſont ſi obligeantes que ſi je ne me connoiſſois, je croirois que voſtre amitié m'a transformé & m'a changé en honneſte homme (1). Puiſque vous avez ſi bien réuſſi, il fault achever voſtre entrepriſe. Je vous envoye une douzaine de mes *Deſſeins*, & quand j'en auray davantage de reliez, vous en reçevrez une autre douzaine & deux ſi vous les voulez. J'y joins un de mes livres qui ne mérite pas d'avoir place en voſtre cabinet; j'eſpère de le mettre bientôt en meilleure forme, mais faites-moy la

(1) Pour n'être pas choqué de cette façon de parler, il faut ſe ſouvenir qu'il étoit du beau langage en ce temps, de dire un honnête homme, pour un homme bien élevé, au-deſſus du commun; comme on diſoit il y a cinquante ans un galant homme, & de nos jours, un homme comme il faut, pour celui qui a des manières polies & diſtinguées. Nicolas Faret, de Bourg en Breſſe, bel eſprit du commencement du dix-ſeptième ſiècle, & membre de l'Académie françoiſe, avoit publié quelques années auparavant, l'*Honneſte homme*, livre dans lequel, imitant le *Parfait courtiſan* du comte Balthazar Caſtiglione, il donnoit des conſeils utiles aux perſonnes qui vouloient s'avancer à la Cour. Voici le titre de ce livre : *L'Honeſte homme*, ou l'*Art de plaire à la Cour*, par le ſieur Faret. A Lyon, chez Antoine Cellier, 1661, in-12. La première édition eſt de Paris, 1630, in-8.

grace de le relire avec des yeux de cruauté & de me marquer toutes les béveües que j'y ay faites ; M[r] de Boissieu m'a fait en partie cette faveur, M[r] Chorier y travaille & le P. Berthet. Je veux faire quelque chose de bon si je puis, & il n'est personne qui me puisse mieux ayder que vous que je choisis pour mon patron, quoy qu'en die une personne qui trouve mauvais que je vous aye nommé mon illustre amy, & qui se plaint de ce que je n'en ay pas autant dit de luy. Je vous entretiendray agréablement à la première vûe. L'Insulaire me fait rechercher d'accord & m'a fait présenter ses services ; on dit qu'il va en Provence, où il prendra soin de voir les monumens les plus curieux pour me les communiquer. Je m'imagine que mon Dessein l'a fait trembler ; j'agis néantmoins en vieux renard. J'ay une pièce toute preste contre ses *Origines*, qui paroistroit deux jours après sa response, s'il en faisoit. Obligez-moy, si M[r] le conseiller Ferreol est à Bourg, de l'asseurer de mes respects & de luy offrir de ma part la copie de mon livre que je joins à la vostre, & un de mes Desseins. J'ay esté malheureux icy toutes les fois que je le suis allé chercher. N'avez-vous point l'Histoire armoriale, du Feron ? Je ne la trouve point icy. Je n'ay envoyé mon Dessein à Paris qu'au Père Labbe & à huit ou dix autres de nos Pères. Je me disposois à l'envoyer à Messieurs de Sainte-Marthe, mais vous m'obligerez de le faire, ils le recevront mieux de vostre part que de la mienne. Je ne l'envoyeray à M. d'Hozier qu'après qu'il m'aura fait response ; il y a un mois que je luy ay escrit. Le généalogiste escrit en latin ; sa langue maternelle est doublement provinciale, & je pense que le patron veut estre connu pour le moins autant en Italie qu'en France.

Il faut attendre cet ouvrage qui ne ſatisfera guères le politique, s'il a le gouſt délicat. J'ay bien des choſes à vous dire du pays Alpin; quand vous ſerez icy, une conférence de deux heures nous ſuffira; je l'attens avec impatience, & ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

J'ay reçu Sanſovino, que je vous rendray icy avec vos cayers des armes allemandes & polonoiſes & la requeſte de Dom Joſeph de Marguerit.

Au même.

Lion, 25 novembre 1659.

Monſieur,

Voſtre lettre de la ſemaine paſſée me fut rendue ſi tard que je n'eus pas le moyen de vous reſpondre ny de vous remercier de l'envoy de mon projet. Je commence à ſentir les effets de ſa diſperſion, & je ne doute point que les grandes ſources ne s'ouvrent après vos ſollicitations.

Je vous envoye un livre pour Mr Capré, afin que vous le joigniez à voſtre lettre & au projet. On mettra auſſitôt après feſtes ma première partie ſous la preſſe ; elle ſera in-folio & contiendra 1600 écuſſons de toutes les figures uſitées en blaſon (1). Mon alphabet des termes ſeuls eſt

(1) Je ne connois pas cette première partie in-fol. Le ſeul livre ſur le blaſon publié dans ce format par le P. Meneſtrier eſt : *Tableaux généalogiques, ou les ſeize Quartiers de nos rois depuis ſaint Louis*, qui parut vingt-quatre ans plus tard, en 1683. Tout ce qu'il a écrit ſur les armoiries forme une ſuite de petits volumes in-12 ; je ne ſais ce que pourroit être cet ou-

de quatre cents mots expliquez par autant de figures & de blaſons de familles. Je mettray au bout en une ſeule planche les 150 chevaliers de la Table ronde, tirez d'un ancien manuſcrit. Quoyque ce ſoient des armoiries fabuleuſes, elles ſervent beaucoup à la pratique de blaſonner & aux termes de l'art. Ce qui m'a mû à les donner au public, c'eſt que l'édition qui s'en fit en 1590 eſt toute corrompue, les blaſons entièrement altérez, les termes changez, quelques figures omiſes, & je crois qu'il ne faut pas laiſſer perdre une pièce de cette nature, & qu'elle peut remplir un coin de mon livre. J'ay juſtifié ſur le manuſcrit de Mr de Sautereau 163 écuſſons pris par La Colombière. J'ajouteray à tout mon Deſſein un dictionnaire fidelle de tous les termes de l'art en françois, latin, italien, eſpagnol, allemand & anglois, pour l'intelligence des livres, pour oſter les occaſions de beaucoup d'équivoques qui ſe commettent & pour faciliter à toutes ces nations la pratique de blaſonner (1).

N'avez-vous rien trouvé à Cluny pour mon Deſſein? n'avez-vous point vû de titres dont la clauſule ſoit : « Sigillo noſtri nominis munivimus? » Avez-vous trouvé l'uſage des ſceaux avant l'an 800, & de quelle forme eſtoient-ils?

Je reviens quaſi de mon opinion du lion de Beaujeu,

vrage in-folio dont il dit formellement que la première partie va être miſe ſous preſſe. Elle n'a jamais vu le jour, & il n'en eſt fait mention dans aucun catalogue. Vraiſemblablement il renonça à cette publication ſur laquelle il ne revient plus dans ſes lettres, & ce formidable appareil in-folio dégénéra en un modeſte in-12, l'*Art du Blaſon juſtifié*. Lyon, 1661.

(1) Ce Dictionnaire n'a pas paru non plus. Peut-être le P. Meneſtrier en fut-il empêché, parce que Le Laboureur l'accuſa de vouloir faire le fou en huit langues. (*Epiſtre apol.*, p. 107.)

& le cry de guerre de cette famille me donne du ſcrupule. Je trouve qu'ils ont crié « Flandres! » Il eſt donc bien à craindre que les armes n'en ſoient auſſi.

J'attens toujours le bien de vous voir en ce pays pour m'entretenir quelques heures avec vous, cependant je ſuis toujours avec paſſion, &c.

MENESTRIER.

Au même.

Lion, 17 décembre 1659.

Monſieur,

Il eſt vray que je trouvay mon concurrent ſur le chemin de Vienne, mais ce fut par la voie de terre, & nous nous tiraſmes ſeulement le chapeau. Il réſerve ſes eſtocades pour une autre occaſion à laquelle il m'a donné moyen de me préparer.

J'ay un livre tout preſt contre ſes *Origines* plus gros que le ſien; il eſt de ſtyle Balzac, & j'y ay mis toutes les gentilleſſes que mon eſprit m'a pû fournir pour le faire recevoir du public avec agrément: il n'y a rien qui ſente la ſatyre ny l'emportement; ma cauſe eſt trop bonne pour la trahir par de ſemblables laſchetez. Mais certes, s'il fait le fol, avant qu'il ſoit trois mois on jouera ſur le théatre du Marais du Temple & de l'hoſtel de Bourgogne *Les Changemens du Laboureur extravagant*, & j'en feray un prévoſt dégradé, un docteur ignorant, un ſoldat dévaliſé & un colporteur de ſes œuvres. Ce feroit l'une des plaiſantes comédies qui ſe ſoient vues, & il apprendroit qu'il ne fait

pas bon s'en prendre à un poëte. J'ay remarqué quatre-vingt & dix-ſept fautes conſidérables en ſon ouvrage, & je luy feray une longue & cruelle guerre qu'il voudroit n'avoir pas commencée.

J'ay vû icy ſon neveu (1), qui eſt bien d'une autre trempe que luy. Il a condamné ma modeſtie contre une ſi méchante pièce que celle de ſon oncle, c'eſt ainſi qu'il la qualifie. Vous rirez quand vous verrez les béveües qu'il a faites en matière de langues, & il me donne beau champ pour la raillerie ſi je m'en veux ſervir. Après tout, je crois que les fréquentes ſaignées qu'il faudra faire à ſa bourſe pour imprimer ſes ſottiſes lui feront tomber la plume des mains. J'ay de quoy le blaſonner en huit parties, & je crois que mon ouvrage pourra le rendre célèbre chez la poſtérité. On commence à graver les planches pour mon premier in-folio, qui ſera de 150 feuilles & qui ne contiendra que ma première partie (2).

Vous m'avez ouvert un riche tréſor en me procurant les ſceaux de Mr Du Cheſne ; je prieray un de mes amis de Paris de les faire deſſiner, je n'ay rien qui me preſſe. J'en prierois bien Mr de Brianville, & il a aſſez de bonté pour moy pour s'en charger ; mais, quelqu'amy que je luy ſois, il faut que je diſſimule à préſent cette amitié, pour des raiſons que vous pénétrez aſſez (3).

(1) Jean Le Laboureur. Il étoit oncle & non pas neveu de l'ancien Prévôt.

(2) L'ancien Prévôt de l'Ile-Barbe mit bon ordre à ces plans de campagne, qui reſtèrent à l'état de menace lorſque le P. Meneſtrier vit par l'*Epiſtre apologétique* qu'au lieu de ſe borner à ſe défendre, ſon adverſaire prenoit energiquement l'offenſive & ne le ménageoit pas. On doit croire que les ſupérieurs intervinrent dans le débat, & obligèrent le P. Meneſtrier à avoir plus de modération.

(3) Il y avoit là rivalité de métier : le P. Meneſtrier craignoit qu'en s'adreſſant à Brianville, celui-ci ne mît à profit ſes découvertes.

Je vous envoyeray le livre pour Mr Capré, à qui je feray justice contre les attaques de l'Insulaire. Son ancien concurrent m'envoya prier hier de luy faire la grace de l'aller voir: c'est le théologal de Saint-Jean (1), qui demeure chez nostre archevesque à qui il est, & pour lequel ce brave prélat a pris party contre cet ancien prévost. La maladie qui le tient au lit ne luy oste rien de la vigueur de son esprit; il a fait taire autrefois mon aggresseur qui estoit le sien, & je ne doute point que ce ne soit pour m'instruire des ruses de mon ennemy.

Vous aurez bientôt un des fruits de ma plume, & vous verrez que je ne me tiens pas tellement sur la défensive que je ne sçache attaquer; je vais donner de l'occupation à l'autheur moderne (2) & exercer ses yeux & ses mains. J'ay pris son livre dès le titre, & je combats sans réserve tous ses sentimens qui sont vrayment extravagans à qui prend le soin de les examiner avec attention. J'ay trouvé des contradictions manifestes dans sa pièce; c'est manquer au bon sens que de commettre de semblables fautes, &, quelque fin qu'il soit, je le deffie d'y respondre.

Je n'ay rien qui me presse pour vos sceaux. J'ay découvert en faveur du blason des mystères inconnus à tous nos autheurs, &, quand j'auray le bien de vous voir, je vous communiqueray des choses curieuses. Je reçois des applaudissemens de toutes les provinces & mesme de delà les monts; on me presse de donner bientôt au public ce que

(1) Bezian Arroy, qui avoit eu une querelle avec Le Laboureur au sujet du Bréviaire de Lyon.

(2) C'est ainsi qu'il affecte de designer Le Laboureur dans son *Véritable art du Blason* & dans l'*Art du Blason justifié*, lorsqu'il ne lui applique pas quelque sobriquet injurieux.

j'ay promis. Je me ſerviray des preuves de votre Hiſtoire pour drapper noſtre homme & luy payer avec uſure ſon *Sercus*. Mais que direz-vous quand vous verrez qu'il a pris en allemand le *Stercus* latin pour la ſtangue d'un anchre, ayant pris *ſtanck* pour *ſtange* qui ſignifie un pieu? Il me faſche de finir par un mot de ſi mauvaiſe odeur, mais rien ne pue ſur le papier. Je ſuis, &c.

MENESTRIER.

Au même.

21 janvier 1660.

Monſieur,

Il y a quinze jours que je vous attens en ce pays, & les aſſeurances que Mr Barbier m'avoit données de voſtre venue ſont cauſe que je vous ſouhaite ſi tard une heureuſe année. Je penſois vous embraſſer & vous dire de bouche : *Buon capo d'anno e buone feſte*, en vous renouvellant la ſincère proteſtation de mes reſpects ; mais puiſque le mauvais temps me prive de cette ſatisfaction, je me ſers de la conſolation qui me reſte & je renoüe le commerce que cette attente avoit interrompu. Je ſuis gros de vous voir & j'ay cent choſes à vous dire. Je vous envoye la copie de mon livre que je vous avois promiſe pour Mr Capré, & que j'avois oublié par mégarde de joindre à la lettre que je vous envoyai avant Noël. Je mets au net trois ou quatre de mes parties qu'on va mettre ſous la preſſe, ce ſont les quatre premières ; ſi vous avez de quoy les enrichir, vous m'obligerez. Rien ne viendra-t-il du cabinet de Mr d'Audeuil, & ne luy devrois-je point faire compliment pour ce ſujet?

On m'a promis quelque chofe de Paris, de Languedoc & de Provence, je l'attens en bonne dévotion. Je vous rendray en main propre voftre cayer de Pologne, celuy d'Allemagne, la requefte de Dom Jofeph de Marguerit & Sanfovin. N'avez-vous point la Chronique du duc troifième de Bourbon en vieil langage? j'en aurois befoin pour quelques jours : vous avez bien vû celle du duc Louis, écrite par Bouchet. Je vous donne la joye de la belle patente que Mademoifelle vous a envoyée; elle a fait juftice à voftre mérite, & le fervice que vous luy rendez mérite bien les éloges qu'elle vous donne en parchemin. Pour moy, je ne fuis pas feulement en papier, mais de cœur, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Mr Barbier m'a amené le graveur pour fçavoir de quelle manière il deffineroit les armes de Mr de Lamoignon (1). Je luy ay dit de les mettre fous un manteau de menu-vair ou de petit-gris femblable aux fourrures du manteau & de l'épitoge des préfidens, armoyé au dehors des pièces du blafon; la couronne de marquis fur l'écu, le cafque au-deffus, timbré d'un mortier, les deux fupports placés fous le pavillon. Mr Barbier placera l'eftampe à la première fueille, comme font les armes de Madame dans voftre Hiftoire.

(1) Pour la dédicace de la *Bibliotheca Sebufiana*.

Au même.

Lion, 28 janvier 1660.

Monſieur,

Vous eſtes le plus obligeant des hommes, & vous prévenez les demandes bien loin d'attendre des ſollicitations. Je receü hier l'*Hiſtoire de Louis duc de Bourbon*, & j'en ay dès-jà lû une bonne partie ſans y avoir trouvé tout ce que je m'imaginois. Il y a ceſſation d'armes entre l'Inſulaire & moy; le ſilence de l'un & de l'autre a eſté juſqu'à préſent une eſpèce de trève : je ne ſçay pas ſi elle produira une paix entière. J'ay réſolu de me tenir ſur la pure défenſive & d'obſerver ſa mine. Je ſuis preſt depuis longtemps pour le combat, & j'ay trois ſortes de traitez ſur les fameuſes Origines.

J'ay vû Hœpingus *de Jure ſigillorum;* mais, à mon jugement, il eſt auſſi peu de choſe que ſon traité *de Jure inſignium*. Il eſt plein des reſveries de Volfangus Lazius & d'une trentaine d'Allemands qui diſent tout ce qu'ils veulent & qui font myſtère de tout. Les juriſconſultes qu'il cite ne prouvent pas beaucoup, & je trouve la plupart de leurs maximes deſtruites par la pratique ordinaire. Leurs déciſions ſont plus pour les marques des marchands & des artiſans que pour les armoiries, & tout ce que cet autheur a deviné après eux des armes des ſouverains eſt chimérique.

Les hiſtoriens me ſont des ſources plus pures & plus fidelles, & j'eſpère que les monumens m'inſtruiront plus que les livres des Allemands & des Italiens qui commencent

à me dégoufter (1). Ce ne fera pas pourtant la moindre pièce de mon Deffein que la crife de deux cents autheurs en diverfes langues. Je n'avanceray rien que je n'appuye par des preuves irréprochables; je me déchargeray des conjectures fur la foy de nos écrivains, & je ne m'expoferay à aucune cenfure que je n'engage un illuftre dans mes intérefts, & que je ne faffe d'un fçavant le garand de ma caufe. Les exemples feront des preuves vifibles des nouvelles réflexions que je feray, & j'en appelleray à la pratique commune pour l'eftabliffement de ma doctrine. Vous me ferez la grace d'eftre un de mes juges; je vous foumettray tout l'ouvrage &, quand vous l'aurez aggréé, je n'auray plus à craindre les dents de l'envie ny la cenfure la plus fcrupuleufe. Vous fçavez avec quelle paffion je fuis, &c.

C.-F. MENESTRIER

Au même.

Lion, 12 avril 1660.

Monfieur,

Je n'appris voftre départ que dans voftre logis où j'allay pour vous voir le lendemain du jour que vous fûtes party. J'eus le déplaifir d'avoir manqué à ce devoir, & de n'avoir pû vous entretenir fur deux ou trois points que j'avois réfervé de vous dire en fecret.

(1) Le Laboureur avoit donc raifon lorfqu'il lui difoit, p. 24 de fon *Epiftre apologétique:* « C'eft une impertinence d'aller chercher l'origine des termes d'un art nay en France, chez les Turcs, Arabes, Hébreux, Grecs, Efpagnols, comme vous faites affez fouvent...... En matière d'étymologie,

Mr Barbier ne m'a point donné la copie du livre que vous aviez eu la bonté de me deſtiner ; mais je crois que vous n'eſtes pas à ſçavoir la pièce qu'il m'a faite, & peut-eſtre s'en ſera-t-il expliqué à vous autrement que la choſe n'eſt. Pour imprimer une chétive relation de nos *Réjouiſſances* qu'il ne tient pas encore, il ne tint pas à luy de me mal mettre auprès du prévoſt des marchands, en luy diſant que je retenois la moitié de ma copie & que j'en avois diſpoſé contre ma parole engagée. Il publia enſuite que j'eſtois obligé de juſtice à luy faire réparer la perte qu'il avoit faite en imprimant mes vers pour la Cour, quoyqu'il m'eût ſollicité luy-meſme de les faire & de les luy donner. Il ruina les eſpérances que mon libraire pouvoit avoir pour ſon *Hiſtoire de Lion*, il rendit un fort mauvais ſervice au peintre de la Maiſon de Ville, & s'en prit à tous deux à mon occaſion. Je ne ſçay pas ſi cette équipée luy réuſſira, &, pour avoir imprimé un de mes ouvrages contre mon gré, je ne ſçay pas s'il avancera beaucoup ſa fortune. Je ſçay bien du moins qu'une ſeconde édition augmentée de deux tiers paroîtra en meſme temps. La permiſſion en eſt donnée, & ma copie conſignée.

Je vous ſuis obligé de la connoiſſance de Mr Capré, il eſt galand homme & de ceux dont j'eſtime le ſçavoir.

J'ay découvert ces jours paſſez des tréſors. Mr de Liergue (1) m'a ouvert ſon cabinet, où j'ay vû toutes les mon-

il faut boire de l'eau de ſa ciſterne, ſelon le dire de l'Eſcriture : « Bibe « aquam de ciſterna tua, & fluenta « putei tui. » (*Proverb*. V, 15); &, comme il eſtoit deffendu aux Athéniens d'aller puiſer chez leurs voiſins, qu'ils n'euſſent fait auparavant toutes les diligences poſſibles pour trouver de l'eau dans leurs fonds, ainſi aurions-nous mauvaiſe grace d'emprunter de nos voiſins ce que peut-eſtre nous avons chez nous, outre que rarement nous y réuſſiſſons. »

(1) Gaſpard de Monconys.

noyes de nos roys & grand nombre de ſceaux dont il m'a donné trois qui ſerviront d'un bel ornement à mon ouvrage.

Le généalogiſte eſtime beaucoup voſtre bibliothèque (1), il s'en eſt expliqué à moy dans toute la ſincérité.

Je n'ay point dans mes remarques d'épitaphes des officiers du Parlement de Dombes; j'ay mépriſé une denrée ſi nouvelle, néantmoins je feray un tour de nos égliſes pour l'amour de vous, & je tireray tous ceux que je pourray trouver.

Vous m'offrîtes tant de choſes de voſtre bibliothèque & de voſtre cabinet, que, quelque heureuſe que ſoit ma mémoire, elle ſe trouve courte ſur ce point; mais je vous témoignay que rien ne me preſſoit, & j'expérimente la vérité de ce que vous me dites que je ſerois obligé d'attendre le mois de ſeptembre avant que pouvoir commencer mon entrepriſe. Ma première partie n'a guères beſoin de recherches, & j'ay dès-jà à peu près tous les matériaux qui me ſont néceſſaires pour la dreſſer.

L'*Arbre des batailles*, dédié à Charles V roy de France (2), & recommandé par Sicile héraut du roy d'Aragon à tous les hérauts comme le livre de leur inſtruction, dit: « Gueules eſt la couleur de pourpre propre des roys, » & ne parle jamais de cette couleur comme particulière. Mr de Brianville qui avoit mis, à la première édition de ſes cartes, le lion de Léon de pourpre, l'a corrigé en la nouvelle, & cite mon paſſage eſpagnol. Les Purpurat, dont les

(1) Il eſt queſtion ici de M. d'Hozier & de la *Bibliotheca Sebuſiana* de Guichenon.

(2) Par Honoré Bonnor, prieur de Salons.

armes ſont trois coquilles de pourpre, les portent de gueules, & on ne les dit coquilles de pourpre qu'à cauſe du poiſſon de ce nom. Dans tout le Wappenbuck & tout la Chieſa, je ne trouve pas un blaſon qui ayt cet émail; dans tout Labbé, il n'y en a que quatre que je démonſtre faux.

Je voulois vous rendre avant voſtre départ voſtre cayer des armes d'Allemagne & de Pologne & la requeſte de Dom Joſeph de Marguerit. Il me ſouvient que vous m'avez promis des deviſes & des blaſons de lettres dont j'ay dès-jà une centaine. Je ſuis, &c.

MENESTRIER.

Au même.

Lion, 28 avril 1660.

Monſieur,

Vous n'eſtes pas de ces libéraux qui ne donnent leurs biens que par pièces pour faire du bien plus longtemps; vous faites tous les jours des profuſions, & vous ne vous eſpuiſez point. Je penſe que les Allemands ſont de Sibmacker autheur du Wappenbuck, mais je ſerois bien aiſe de ſçavoir d'où vous avez tiré les armes des familles catalanes. J'avois toutes celles de Veniſe, que j'ay confrontées à mes cayers. Je ſuis néantmoins ravy d'avoir connoiſſance de ce livret dont j'inſéreray le titre dans ma *Bibliothèque du Blaſon;* j'avois auſſi une partie des deviſes. Je vous envoye quelques épitaphes de nos officiers du Parlement de Dombes, avec une monnoye de Jean duc de Bourbon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel : il prend en cette monnoye la qualité de ſeigneur de Trévoux. Sa deviſe

d'une grenade allumée eſt dans le revers, à laquelle Paradin donne pour mot : « Zara a chi tocca (1). » Le médaillon du préſident de Lange ſçavant en médailles & antiques me ſemble curieux, vous le garderez ſi vous voulez ; pour la monnoye & les épitaphes, je n'ay fait que les emprunter, & vous m'obligerez de me les renvoyer. J'y joins un ſceau parfaitement beau d'une ligue du pape, du duc de Savoye, du roy de Sicile, du Dauphin, de l'archeveſque de Lion, de l'éveſque de Valence, de l'éveſque de Lauzanne, du prince d'Orange, du ſeigneur de Poitiers (2). La légende eſt S., c'eſt-à-dire : *Secretum* ou *ſigillum magnum comune Parlamenti generalis coſtit.*, c'eſt-à-dire *conſtituti*. Les armes de l'archeveſque de Lion & de l'éveſque de Valence ſemblent de Savoye ; celles de l'éveſque de Lauzanne ſont de Montfalcon, qui vous ſervira à reconnoiſtre les autres. Celuy dont la légende eſt à demy-effacée eſt ou le Chapitre de Vienne ou de Valence. S'il vous peut ſervir pour voſtre *Hiſtoire de Savoye*, je vous demande la grace que vous témoigniez que je vous l'ay communiqué, parce qu'il me doit ſervir & que je dois dire qu'il eſt en mon pouvoir ; ce n'eſt pourtant qu'une copie, comme vous voyez.

Touchant le tournois que le P. Compain vous a communiqué, j'ay une preuve infaillible contre M[r] Capré que c'eſt un véritable tournois. Ce ſont les deviſes qui ſont vrayes deviſes de tournois, ſelon les formes de celles qui ſont dans Olivier de la Marche, & jamais on n'a vû pour des bienfacteurs d'égliſes mettre des armes en planchettes avec les noms & les deviſes ; ce qui ne s'eſt jamais

(1) *Deviſes héroïques*, p. 54. (2) Le comte de Saint-Vallier.

pratiqué que pour les chevaliers & les actions de chevalerie, comme ſont les tournois.

J'ay reçu de Mr Barbier voſtre *Bibliothèque* dont je vous remercie; j'en ai dès-jà lû une partie, & j'en trouve les titres fort beaux. Auſſitôt que je ſeray libre de rouler nos égliſes, vous aurez des épitaphes. On tient aujourd'huy conſultation de quatre médecins, deux chirurgiens & un oculiſte, pour mes yeux; ainſi vous voyez que je ſuis pillier d'infirmerie, & de la confrérie des Quinze-Vingts. Cela n'empeſchera pas pourtant que je ne ſois toujours, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

19 may (1).

Monſieur,

J'attens d'écrire à Monſieur le comte Philippe, après que mon livre de nos *Réjouiſſances de la Paix* qui eſt ſous preſſe ſera achevé. Je ne manqueray pas d'y toucher adroitement le point que vous me marquez, & de luy témoigner comme toute la France eſt en attente de voſtre Hiſtoire (2), & que le retardement qu'on apporte à la produire nuit à l'éclat d'une famille dont on a impatience d'attendre ſi longtemps la connoiſſance.

Je vous envoye la monnoye que j'ay recouvrée, & je chercheray le madrigal & la deviſe. J'ay auſſi les noms de

(1) Bien que cette lettre ne porte que la date ſans milléſime, elle eſt de 1660, puiſque le P. Meneſtrier y parle des *Réjouiſſances de la paix*, Lyon, 1660, comme étant ſous preſſe.

(2) *Hiſtoire de la Maiſon royale de Savoye*. Lyon, 2 vol. in-fol.

quelques Dombiſtes eſcrivains que vous ſerez peut-eſtre bien aiſe d'apprendre. Il y a auſſi un François de Villars (1), officier au Parlement de Dombes, qui a fait un livre dont je vous envoyeray la note.

Faites-moy la grace d'aſſeurer Mr Capré de la continuation de mes reſpects, quand vous luy eſcrirez. J'attens de luy écrire, que mon livre ſoit imprimé.

Je me dégageray de l'abbé Graneri. Je penſe que vous avez touché le point; en effet, ayant relu ſa lettre, j'ay vû qu'il demande ſeulement les familles de Savoye & de Piedmont alliées à la maiſon de Savoye.

Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 23 juin 1660.

Monſieur,

Je vous envoye le livre de François de Villars (2), afin que vous en voyiez la note & ce que ſon fils en dit dans l'épiſtre. J'y joins un médaillon du prince de Condé, qui me ſemble aſſez beau. J'ay eſté à Saint-George pour pren-

(1) Lieutenant particulier, civil & criminel du préſidial de Lyon. Il n'étoit pas officier au Parlement de Dombes, ce fut ſon fils Balthazar, qui, ayant épouſé Louiſe de Langes, fille de Nicolas de Langes, ſuccéda à ſon beau-père dans la charge de premier préſident au Parlement de Trévoux.

(2) Je ne vois pas d'autre ouvrage de François de Villars que celui qui a pour titre : *Très utile abrégé contenant la doctrine catholique de l'inſtitution, réalité, vérité, tranſſubſtantiation, manducation, ſacrifice & préparation du Très-Saint-Sacrement de l'autel*. Ce livre de François de Villars fut imprimé par les ſoins de Balthazar ſon fils, en 1598.

dre les épitaphes du préſident de Lange & des autres de la meſme famille, officiers au Parlement de Dombes. Mais je n'ay encore pû avoir la clef de la chapelle, qui eſt obſcure & où il faudra avoir de la lumière pour lire. Je feray au premier jour le tour de nos égliſes pour ramaſſer ce que je pourray trouver, & je vous l'envoyeray avec tous vos papiers & la deſcription de nos *Réjouiſſances* qui ſera enfin achevée. J'ay un autre livre ſous preſſe qui paroîtra un mois après, c'eſt l'*Art des Emblêmes* & un recueil de cinq cents deviſes (1). J'ay vû le livre de Palliot, qui ne m'a pas trompé : c'eſt un ouvrage de libraire où il y a beaucoup de lettres mal rangées, & ma penſée eſt que, de trois autheurs qui ont écrit de cette matière, on eût pû faire quelque choſe de bon avec un quatrième. Bara, qui eſtoit peintre, auroit deſſiné les figures ; Boiſſeau, qui eſt graveur, les auroit gravées ; & Palliot, qui eſt imprimeur, auroit imprimé la pièce ; mais il leur eût fallu un autheur (2).

A voſtre advis, le titre auguſte de *Vraye & parfaite ſcience* (3) convient-il bien à un indice, & nos dictionnaires ne ſont-ils pas à ce prix la ſcience univerſelle ? Je trouve que Palliot a omis cinquante termes, qu'il en a mis qu'il n'entendoit pas ; &, quand j'auray le bien de vous voir, je vous feray rire de ſes béveües. Plus je vois de ſemblables ouvrages, plus je me confirme qu'on a beſoin d'un livre méthodique & réglé ſur cette matière : je ne ſçay ſi je feray aſſez heureux pour le faire.

(1) L'*Art des Emblèmes* ne parut que deux ans après en 1662, & le Recueil de deviſes plus tard encore.

(2) On voit clairement par ce qui ſuit que, dans la penſée du P. Meneſtrier, cet auteur c'étoit lui.

(3) C'eſt le titre de l'ouvrage de Pierre Palliot, imprimeur à Dijon, qui a refait l'*Indice armorial* de Louvan Geliot.

J'ay écrit à M[r] le comte Philippe touchant voſtre Hiſtoire, & je luy ay fait ſçavoir l'impatience de toute la France qui attend cette pièce ; mais certes je penſe qu'on veut qu'elle ſoit un préſent de nopces & que voſtre livre ſoit de la feſte.

J'ay vû par rencontre le manuſcrit du P. Compain touchant le tournoy de Chambéry dont M[r] Capré vous parla icy. Je ne ſuis pas de ſon ſentiment, & j'ay des témoignages infaillibles que c'eſt un véritable tournoy. Ce qui le prouve irrécuſablement, ce ſont toutes les deviſes qui ne ſont pas celles des familles & qui ſont vrayes deviſes de tournoys, c'eſt-à-dire amoureuſes ou de deffi, comme : *C'eſt à mon tort. — Là où je puis. — Quoi?* Particulièrement celles de lettres qui eſtoient le ſecret d'amour. J'ay un chapitre curieux de ces deviſes de tournoy que quelques familles ont retenues. La conjecture de M[r] Capré eſt nulle, puiſque, ſi c'eſtoient les armes des bienfacteurs de l'égliſe, le fondateur, de la maiſon de Clermont Saint-Jean, y ſeroit, les Beaumont-Carra qui y ont une chapelle, les Buttet & quantité d'autres. Secondement, les deviſes ſe trouvent différentes pour deux d'une meſme famille, comme Mallet ; l'un a : *Vert ſec*, & l'autre : *Haſtez-vous d'entendre*. A celle de Candie, de l'écreviſſe, il faut changer le C en Q & ajouter une L. qui eſtoient effacez. C'eſt un rébus : G. R. Q. L. : *Je recule*. Il manquera un ornement à voſtre Hiſtoire ſi cette pièce n'y eſt. Pour moy, j'ay réſolu de m'en bien ſervir, en corrigeant ce que le bon P. Compain a mal ajuſté, qui auſſi a fait faire à Palliot de belles fautes ; cecy ſoit entre nous.

L'éveſque de Saluces va imprimer l'*Armorial de Savoye*,

& il m'a écrit pour me demander les armes de ſoixante ſamilles qu'il n'a pû trouver; j'en ay recouvré une partie dans mes papiers que je luy envoyeray. Prenez vos meſures pour le voſtre. Je crois qu'il met le ſien en figures de bois; du moins un chanoine de ſon égliſe a écrit à Mr Coral pour avoir un de mes livres dont l'érudition, dit-il, luy eſt néceſſaire pour le livre de Monſeigneur della Chieſa, qu'il met en figures de bois. C'eſt ſans doute le meſme ouvrage où il mettra Piedmont & Savoye. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 7 juillet 1660.

Monſieur,

Je commence à vous renvoyer une partie de vos papiers, & cependant je n'y joins pas encore nos *Réjouiſſances*. Je penſe que les graveurs arreſteront autant ma pièce que les ultramontains font la voſtre. Mr Barbier m'a donné de voſtre part la *Généalogie de la maiſon de Saint-Aulaire;* je vous en remercie, & je prendrai ſoin de vous la renvoyer au plutôt avec vos autres papiers & Sanſovin, dans lequel j'ay trouvé par rencontre une choſe qui peut ſervir à voſtre *Hiſtoire de Dombes :* c'eſt l'origine des Trivulce, dont il dit :

« Antonio Tileſio Coſentino, nell' oratione ch'egli diſſe l'anno 1518 per la morte di Gianiacomo Trivulci, afferma che queſta famiglia diſceſe di Borgogna in Italia, da un caſtello chiamato Trivulcio, ne' tempi di Diocletiano

imperatore, la quale denominatione alcuni dicono che deriva da *Tres vultus* & altri da *Tres ulcus*. »

Je ne ſçache aucun autre Trevols que celuy de Dombes. La Dombes eſtoit en ce temps-là du royaume de Bourgogne. *Trevoltium* en latin peut venir de *Tres vultus* ou *Tres voltus*, comme l'écrivent les anciennes inſcriptions (1). Le Cérimonial de France nomme le cardinal Trivulce, de Trevoux (2); en tout cas on peut donner au public cette conjecture. Je ne ſçay ce qu'il veut dire par *Tres ulcus*, & aſſeürément il y a faute, & peut-eſtre faut-il lire *Tres ultus*, ou plutôt *Tres vici* ou *Tres viæ*. Vous débrouillerez ce point.

Au reſte, j'ay appris aujourd'huy que l'Agricola a mis enfin ſous la preſſe ſon *Apologie*. Je ne ſçay ſi elle ſera pure apologie ou ſatyre. Je l'attens avec grande dévotion; une perſonne de cette ville l'a desjà receüe, mais on ne l'a pas

(1) Toutes ces étymologies tirées du latin, du grec ou de l'hébreu, & quelquefois de ces trois langues enſemble, ſuivant l'uſage & le goût de ce temps-là, ſont en général puériles & très ſouvent abſurdes & extravagantes. Bien que la ſaine critique ait fait bonne juſtice de cette manie d'éplucher les origines les plus obſcures & de les expliquer arbitrairement, il ne manque pas de gens qui y tiennent encore, ne fût-ce que pour exercer aux dépens du bon ſens la ſubtilité de leur eſprit. Le *Tres vultus* & le *Tres ulcus* du bonhomme Sanſovin & de ſon auteur ne ſignifient rien. L'étymologie la plus vraiſemblable du nom de Trévoux ſemble devoir être *Trebium*, en vieux françois Treyve dont on a fait plus tard *Trévols*, *Trévoulx*, & enfin *Trévoux*, comme le P. Meneſtrier l'a reconnu dans ſes *Eclairciſſemens ſur la maiſon des Trivulces*. (*Mém. de Trévoux*, 1703). Voyez Du Cange, *Gloſſ.*, au mot : *Trebium*.

(2) Voyez le *Cérémonial de France*, in-4, ſacre & couronnement de la reine Léonor d'Autriche, 1530, page 253 :

« A coſté d'elle & à main droite eſtoient aſſis ceulx qui s'enſuivent :

« Premiérement Monſeigneur le légat, cardinal de Sens, un peu eſlongné de la chaize de ladicte dame; Monſeigneur le cardinal de Grandmont; Monſeigneur le cardinal de Trevoulx. » &c.

pû tirer de ſes mains. Je vous prie, en cas qu'il vous l'euſt envoyée, de me la faire tenir au plutôt, car il va avoir ripoſte plénière avant la Noſtre-Dame d'aouſt.

J'ay donné à Mr Barbier les armes de Parme, & je crois que vous avez receü un médaillon d'un prince de Bourbon que je vous envoyay avec le livre de François de Villars, que j'ay reçeü. Je taſcheray de recueillir tout ce qui pourra contribuer à voſtre ouvrage, & de reconnoiſtre par ce ſoin les obligations infinies que je vous ay, qui m'engagent par juſtice à eſtre toute ma vie, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Je viens d'apprendre de quel ſtyle eſt la Satyre, & qu'elle contient une généalogie faite à plaiſir. Il en aura le démenty authentique, & j'eſpère que vous entendrez parler d'une comédie nouvelle intitulée : *Les Changemens du Laboureur extravagant*. J'eſcriray à M. de Saluces (1) de la manière que vous ſouhaitez.

J'ay une lettre de M. le marquis de Saint-Mauris de Maſcon, qui atteſte de noſtre famille comme officiers des eſtats de Bourgogne, où un de mes parens eſt ſon collègue; & Palliot (2) en a aſſez dit dans la table de ſon livre pour faire paſſer l'ancien Prévoſt pour meſchant homme.

(1) François-Auguſtin della Chieſa.

(2) Voici ce qu'on lit dans la table des familles de la *Vraie & parfaite ſcience des Armoiries* de Palliot : « Meneſtrier, *d'azur, au lion d'or tenant de la pate droite un eſtrier ſuſpendu à une eſtrivière de meſme*. Ce nom a produit d'excellents eſprits en la connoiſſance & recherche des médailles antiques, de l'un deſquels après ſa mort j'ay imprimé, ſous le titre de *Médailles illuſtrées des anciens empereurs & impératrices de Rome*, l'explication des médailles dont ſon cabinet étoit orné. Il a laiſſé un neveu, lequel paroiſt non-ſeulement parmy les Pères de la Compagnie de Jéſus où il a porté

Au même.

Lion, ce 26 juillet 1660.

Monſieur,

Je ſuis enfin ſorty des mains des graveurs & des imprimeurs, & je vous envoye une copie de la deſcription de nos *Réjouiſſances*, avec une partie de vos bienfaits, qui ſera bientoſt ſuivie du reſte.

J'ay enfin vû entre les mains d'un gentilhomme la ſatyre de l'Agricola, qui, eſtant plutôt une infamie qu'une reſponſe, ne mérite pas que l'on entreprenne une apologie. Je n'ay vû perſonne qui ne le condamne d'extravagance; je ne veux pas faire le fol comme luy (1). Il a mal parlé des prélats du royaume, &, ſi ſon livre va à l'Aſſemblée du clergé, il ſera bruſlé par la main du bourreau. Il a maltraité Mrs de Saint-Jean, Mr le chancelier, Mr de Vaugelas,

« ſes vœux & ſa dévotion, mais encore « eſt en haute réputation parmy les « ſçavans & curieux pour les ouvra- « ges qu'il a donnés & donnera au « public. » Ces armes parlantes ſont celles des Le Meneſtrier de Dijon, qui n'avoient, ainſi que je l'ai déjà dit, aucune parenté avec la famille du P. Meneſtrier. Palliot pouvoit s'y tromper; mais le P. Meneſtrier voulant ſe faire paſſer pour le neveu de J.-B. Le Meneſtrier, s'il étoit de bonne foi, étoit ſous le charme d'une illuſion bien étrange.

(1) Le P. Meneſtrier croyoit que ſon adverſaire ſe défendroit timidement; mais Le Laboureur ne s'en tint pas à repouſſer ſes attaques, il retourna contre lui les ſarcaſmes, les invectives & les accuſations auxquelles il avoit été d'abord en butte; il le flagella impitoyablement, & aucun côté vulnérable ne fut à l'abri de ſes coups. L'*Epiſtre apologétique* changea les rôles, & les rieurs ne furent plus du côté du P. Meneſtrier. Il le comprit &, voyant qu'il n'étoit pas de force à ſe meſurer ſur ce terrain avec un ſi rude joûteur, il garda le ſilence & rongea ſon frein. Ce ne fut que plus tard qu'il revint ſur ce ſujet, mais avec moins d'emportement, dans ſon *Art du Blaſon juſtifié*.

Mrs de Chaliot, le P. Bertet & toute noſtre Compagnie. Il dit rage contre le tombeau de Beatrix, & après avoir dit cent impertinences, parlant du lieu dont je l'ay tiré, il ajoute qu'il s'eſtonne qu'au préjudice de mes maximes, je préfère les eaux troubles & fangeuſes des relations eſtrangères à la vérité de noſtre hiſtoire toujours plus claire dans ſa ſource, &c. J'ay réſolu de luy faire en peu de mots une reſponſe ſolide & ſérieuſe qui le faſſe paſſer pour extravagant, &, ſi je puis avoir des copies de ſon livre, je l'envoyeray à Pontoiſe à Mrs du clergé & à Mr le chancelier. Si Mr de Bouqueron le void, il luy ira arracher la barbe à Valence, & il pourroit porter du bois, car ce gentilhomme qu'il a choqué à outrance eſt un rude homme. Mr Chorier a trempé dans cet infâme livre, & j'attens ſon Hiſtoire pour le lui rendre : ſes *Antiquitez de Vienne* donnent desjà beau champ. Mr Barbier qui a eſté de la partie aura part à la leſſive, & j'auray des occaſions de reconnoiſtre ſes bons offices.

Je ne ſçay ſi je vous ay envoyé depuis Paſques mes *Additions à l'Art du Blaſon;* c'eſt un petit cayer qui donnera de l'exercice à l'Agricola qui ne l'a pas encore vû, autant que je puis connoiſtre par ſa lettre apologétique dont je cherche tousjours copie pour luy reſpondre. Il y a tant d'impertinences que, ſi je voulois railler, je ferois une agréable pièce ; mais je veux pouſſer mon chemin & mépriſer les folies d'un extravagant qui enrage de voir que ſon premier livre luy ſoit demeuré, & qui voudroit qu'une conteſtation le fît débiter. Je fais commencer la ſeconde édition de mon livre, j'eſpère que ce ſera la meilleure apologie que je puiſſe faire de ma doctrine ; l'habit que je porte fait

celle de mes mœurs, les honneſtes gens me connoiſſent, & je ne me ſoucie guère des ſentimens des écervelez; pourveü que je ne perde rien de voſtre amitié, je feray touſjours heureux & je feray gloire d'eſtre toute ma vie, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 29 aouſt 1660.

Monſieur,

Voſtre ſilence me feroit craindre que vous n'euſſiez groſſi le party de mon adverſaire, ſi je ne connoiſſois la bonté de voſtre cœur & voſtre généroſité. Je l'attribue à toute autre choſe qui m'eſt inconnue, &, quoyque Mr Capré ait eſté de la foule des adorateurs des extravagances de l'Agricola, je ſuis perſuadé qu'il n'a point receü d'encens de vos mains. Son épiſtre ne m'a pas fait des bleſſures ſi dangereuſes que s'imaginent ceux qui n'ont pas vû la reſponſe que je vays donner au public. J'ay gagné à mes ſentimens ceux qu'il avoit faſcinés dans Grenoble, & le voyage que j'y ay fait a ſervi à me juſtifier entièrement.

Je penſe que je fis une béveüe en mon dernier paquet, & qu'au lieu de mettre deux copies de mes *Additions*, je mis deux commencemens d'un livre d'emblêmes & de deviſes que je fais imprimer; du moins je ne trouve plus ces commencemens, & je trouve ces deux copies d'*Additions*. Je vous les envoye maintenant, & je penſe qu'elles me juſtifient desjà aſſez. Si j'euſſe prévu que l'Agricola eût dû corrompre mes ſentimens ſur deux ou trois autres choſes, j'aurois entièrement paré à ſes coups. Si vous jugez à propos

d'en envoyer une copie à Mr Capré, faites-le, mais querellez-le du ſtyle d'amy, de ſon peu de fermeté. Il verra que je l'ay traité civilement en ce cayer, & que j'ay fait une eſpèce de déſaveu pour le juſtifier. Cependant il conſeille à l'Agricola d'envoyer ſon livre à Mr de Saluces & à Mr le comte Philippe.

Enfin je commence la ſeconde édition de la bonne & belle manière, &, ſi mes amis ne me trompent pas, malgré l'Agricola & ſes ſectateurs, mon ouvrage ſera digne du public.

Je fais mettre pour deviſes en teſte (1) tout l'équipage d'un laboureur, un aiguillon : *Stimulat, non vulnerat ;* une charrue : *Hæret, ni trahitur :* je ſçay bien qui ſont les bœufs & les aſnes qui la tirent ; un ſoc qui déchire la terre : *Fœcundat dùm ſauciat ;* enfin, la mienne eſt une herſe qui applanit les ſillons : *Sulcos æquabit aratri ;* ſur les armes du docteur une ſcie qui repréſente le chef dentelé : *Mordendo avanza ;* une comète : *In luce lues*, « ſes livres ne ſont que venin. » Je dédie à Meſſieurs les prélats de France la reſponſe pour leur défenſe, où je maintiens leurs couronnes, leurs mitres, leurs armes & l'eſpée de leur juriſdiction temporelle (2). Cependant ma première partie

(1) Voyez la Préface de l'*Art du Blaſon juſtifié*.

(2) Le Laboureur avoit tancé le P. Meneſtrier de ce qu'il donnoit aux évêques des armoiries ſurmontées de la mitre & de la couronne appartenant aux dignités temporelles de leurs aînés : « adulation d'autant plus impertinente, ajoutoit-il, que ces véritables lévites ont renoncé juſqu'au nom de leur famille, ſe contentant de celuy par lequel ils ſe font faits membres de celle de Jéſus-Chriſt au ſaint bateſme. » L'ancien Prévôt l'avoit auſſi blâmé de donner une croix double aux archevêques. « En effet, dit-il encore, c'eſt aſſez d'une croix pour un prélat, encore n'eſt-elle que trop peſante à qui s'en veut bien acquitter. »

eſt en eſtat, & j'écris à Paris pour avoir privilége du Chancelier. Je ſuis bien avant dans les bonnes graces du ſurintendant, qui a demandé que je luy dédiaſſe mon *Art des Emblêmes* & mon *Recueil des Deviſes*. L'ouvrage ſera preſt dans un mois, & j'eſpère d'avoir en luy un patron qui abbatra les cornes au Laboureur quelque furieux qu'il ſe faſſe.

Voicy une remarque pour voſtre *Hiſtoire de Savoye*, que poſſible vous n'aurez pas faite. Elle eſt tirée de la *Poblacion de Eſpaña*, de Rodrigo Mendez Silva, en la deſcripcion de Cataluña, cap. XXV, fol. 252, ſous ce titre : *Villa de Blanes* (1).

« En la cueſta del Mediteraneo ocho leguas de Empurias eſta plantada la Villa de Blanes con ſu caſtillo a lo alto; produce algun pan, vino, peſcado y demas mantenimientos : habitada de ſeicientos vezinos. Poblaron la, ſegun he obſervado, los miſmos Griegos que a Empurias, llamando la Blanda, corrutto Blanes: lugar floreciente quando Anibal; deſpues la amplificaron Romanos. Cupo en heredamiento en la conquiſta de Cataluña a Gines de Saboya, deſcendiente que era de los condes de Saboya; el qual la acrecentò y lebantò ſu fortaleza, tomando apellido Blanes, de quien viene eſta familla. Adelante, Pedro Garceran de Blanes ſuceſſor ſuyo diò a la villa por armas las de Saboya, en eſcudo de plata una cruz colorada y quatro letras F. E. R. T. y ſuenan ſegun el Padre Guardiola, *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* » (Guardiola, *Nobleza de Eſpaña*, cap. XX.)

(1) *Poblacion general de Eſpaña, ſus trofeos, blaſones*, &c. Madrid, 1645, in-fol.

Voylà un beau témoignage de la grandeur de cette maiſon eſtendue juſque en ce pays-là (1).

Faites-moy la grace de m'envoyer voſtre Upton pour quelque temps. J'ay dit aujourd'huy ma première meſſe, où vous n'avez pas eſté oublié au *Memento*. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 14 ſeptembre 1660.

Monſieur,

Après un ſi long ſilence, il ne faut pas moins de deux lettres pour m'entretenir avec vous; vous connoiſtrez par la première l'eſtime que je fais de voſtre amitié, puiſque l'interruption de noſtre commerce m'avoit mis en peine, Mr Barbier ne m'ayant rendu voſtre lettre que le 7e de ſeptembre. Je luy fis voir l'infidélité de Mr Capré en mon endroit, & je luy lû ſa lettre à l'Agricola. Je conſerve, vous le ſçavez, le reſpect que j'eus pour luy dès que je ſceü qu'il vous eſtoit amy, & vous verrez dans mes Additions une obligeante rétractation en ſa faveur ſur un point où j'avois

(1) Ceci eſt tout ſimplement abſurde, & le P. Meneſtrier auroit dû s'en aviſer au lieu de recommander étourdiment à Guichenon cet extrait du livre du P. Guardiola, rapporté par Rodrigo Mendez Silva, & de donner ainſi raiſon à Le Laboureur qui lui reprochoit d'aller puiſer ſes origines aux ſources étrangères. La conquête de la Catalogne ſe fit en 801; le ſiége de Rhodes, d'où l'on prétend que le *fert* du collier de l'Annonciade eſt venu, eut lieu en 1310. Comment le fils de ce prince de la maiſon de Savoie pouvoit-il donner, au neuvième ſiècle, à la ville de Blanes cette deviſe de *fert* qui n'a été connue qu'au quatorzième, s'il eſt vrai toutefois que cette deviſe faſſe alluſion au ſiége de Rhodes?

l'avantage des armes & où je l'avois obligé d'avouer ſon erreur; cependant il a pris party avec un homme qui l'a maltraité, & il baiſe la main qui l'a frappé. Sa lettre a eſtonné un brave gentilhomme de vos amis qui s'eſt eſtonné d'y voir quatre contradictions manifeſtes, car au commencement il exhorte à la paix, & après il loüe ſa pièce & le conjure de continuer; il luy témoigne de nouveau qu'il eût voulu appaiſer ce différend, & enſuite il dit que ſon Epiſtre eſt un livre qui vivra dans les cabinets, & il le preſſe d'en envoyer des copies au comte Philippe & à M[r] de Saluces. Il ajoute : « Quittons, de grace, ces badineries; » & peu après il loüe ſon éloquence naturelle, il luy dit de ne me point croire quand j'avanceray qu'il m'a donné carte blanche pour les cimiers de Savoye. Voilà, Monſieur, l'analyſe de cette lettre qu'un de mes amis m'a remiſe entre les mains. M[r] Capré ne connoiſt pas encore les artifices de l'Agricola; il ſe ſert de toutes voyes pour brouiller les honneſtes gens, & vous avez vû par ſon Epiſtre qu'il eſt plus extravagant qu'intelligent. J'eſpère qu'il portera la peine de ſa folie & qu'il aura ſujet de ſe repentir. Pour M[r] Capré, je luy feray connoiſtre par ma fidélité inviolable que je ſuis honneſte homme, & ma civilité lui donnera peut-eſtre occaſion de revenir (1). Je vous remercie de la manière

(1) Le P. Meneſtrier ſe feroit montre moins accommodant & moins empreſſé à l'égard de Capré s'il avoit ſu ce qu'il écrivoit à Guichenon le 21 janvier 1660 : « Je vous prie de me faire office avec Meneſtrier, afin qu'il corrige les armes de mon Catalogue en quelques endroits, & ne me charge plus ſi bruſquement comme il a fait, & de ceci j'en attends réponſe de M. Le Laboureur, après quoi je vous enverrai mon ſentiment & vous prierai de faire réparer le mal de cet apoticaire Meneſtrier, qui eſt à vrai dire un faiſeur de cataplaſmes & un preneur de toutes ſortes d'herbes, puiſque

dont vous avez écrit à ce docteur; je penſe que voſtre lettre le troublera & qu'il eſt maintenant *chez Guillot* (1), voyant que tous les honneſtes gens ont condamné ſon procédé.

Comme vous eſtes l'arbitre de mes Deſſeins, je demande

tout ce qu'il ſera ſera un vrai épilogue de tout ce que les autres ont dit. »

Dans une lettre du 2 février, il parloit de lui ſur le même ton : « Maintenant, pour en revenir à nos *flutes*, je vous dirai que l'Inſulaire m'a donné les mains & m'a écrit qu'il n'y ſera autre choſe avec le Meneſtrier, & que je puis vous prier de faire mes plaintes à la *Flutte* (Meneſtrier), & faire dire tout ce que je voudrai pour réparer au peu d'amitié qu'il a eu pour moi. Ainſi, ſi vous l'agréez maintenant, nous lui enverrons ces Mémoires, car il me ſemble que ſa première partie contient les armes des familles de l'Europe, & ainſi, parlant de mon Catalogue, il me corrigera celles qu'il faut corriger & me pincera encore. C'eſt pourquoi prenez occaſion de lui écrire que vous m'avez envoyé ſon livre & que je lui enverrai mes Mémoires. » Et encore : « ..... Mais que dira le Meneſtrier maintenant? je ne baillerois pas un niquet de ſon livre après celui-ci (l'*Epiſtre apologétique*), parce qu'il n'y a plus rien à dire. Mais pour mon ſentiment il y a plus d'érudition dans le livre de M. Le Laboureur que dans tous, au fait de l'*Origine des armes;* &, après ça, il a grand feu & talent, & il y a, ma foi! bien à rire ſur ſon *Apologie*, car il a drapé comme il faut la Meneſtrerie. Vous faites bien de vous en tenir à l'écart ; mais il faut nager entre deux eaux. Je ne vois pourtant pas que les Révérences de Lyon répondent à l'Epiſtre de Jane la Jolie, que Le Laboureur dit qu'il ne connoît point & qu'il ne voudroit point la leur confier. » (*Correſp. de Guichenon*, lettres de Capré, nos 388 à 410 de l'Inventaire). On voit par ces citations que les rivalités de ces gens de lettres n'étoient rien moins qu'édifiantes. Ils ſe trompoient, ſe flagornoient & ſe déchiroient, ſuivant que leur vanité d'auteur y trouvoit ſon compte. Guichenon lui-même, ſur l'amitié de qui le P. Meneſtrier croyoit pouvoir compter, jouoit un double jeu avec les deux champions qui le prenoient pour arbitre, & les cajoleries de celui-ci n'empêchoient pas qu'il ne le tournât en dériſion dans ſes lettres à Capré, où il le déſignoit par le ſobriquet de la *Flûte*, à cauſe de ſon nom de Meneſtrier.

(1) C'étoit un dicton proverbial pour ſignifier qu'un homme s'étoit pris dans ſes propres filets. Il eſt chez Guillot, c'eſt-à-dire, il eſt pris.

Tal penso guiller Guillot
Que Guillot lou guille :

proverbe provençal cité par Borel, *Tréſor des recherches & antiquités gauloiſes & françoiſes*. « Tel penſoit tromper Guillot, & Guillot le trompe. »

Voyez Leroux de Lincy, *le Livre des Proverbes françois*, t. II, pp. 36 & 350, au mot Guillot.

voſtre ſentiment ſur celuy de la réponſe que je dois faire. Il y a un mois & demy que j'en ay trois toutes preſtes, mais mes amys de ce pays m'ont diſſuadé de les produire, me diſant qu'il falloit mépriſer une pièce extravagante qui ſe détruiſoit d'elle-meſme, & que, puiſque je réimprimois mon livre, il falloit bien l'y draper ſans m'amuſer à faire un livre exprez. Voicy donc ma réſolution : je vais réimprimer mon projet avec une réponſe ſuccincte aux points particuliers de ſon Epiſtre, & j'en feray tirer mille copies pour envoyer partout. Après je fais imprimer deux volumes in-8, dont l'un porte pour titre : *Le véritable Art du Blaſon;* l'autre : *Les véritables Origines des Armoiries* (1). Dans ce dernier, je le cite au moins cent fois pour le réfuter, ſous le nom d'autheur extravagant. Vous voyez que j'entreprens ſes Origines & ſon Epiſtre. Cette pièce ſera diviſée en quinze chapitres, dont le premier ſera des diverſes opinions qu'on a eues touchant le temps de l'origine des armes ; le deuxième montrera qu'elles n'ont point eſté du temps des Egyptiens ny des Grecs, & réfutera toutes les inventions de Bara & les citations de Pauſanias alléguées par l'Agricola ; au troiſième je montreray qu'elles ne furent pas en uſage du temps, contre le ſentiment du P. Monet ; au quatrième j'eſtabliray leur origine ; au cinquième je chercheray à quelle occaſion elles ont commencé ; au ſixième, en quel pays & ſucceſſivement auſquels elles ont depuis paſſé ; au ſeptième, du

(1) Ces deux ouvrages ne parurent qu'en 1671. Le P. Meneſtrier ſe réconcilia avec Le Laboureur après la publication de l'*Art du Blaſon juſtifié;* Lyon, 1661. Puis il fut abſorbé par les ſolennités de la canoniſation de ſaint François de Sales & par les fêtes du mariage du duc de Savoie, de la conduite deſquelles il fut chargé ; il n'a donné dans l'intervalle, ſur le Blaſon, que l'*Abrége methodique des principes héraldiques;* 1661.

choix des quatre couleurs & des deux métaux & pannes; au huitième, du choix des pièces; au neuvième, si c'est par la cotte d'armes, par les drappeaux, par les houssures, par les habits ou par les boucliers que les armes ont commencé; au dixième, en quel temps furent establies les lois héraldiques; au onzième, ce que chaque siècle a ajouté au blason; au douzième, l'origine des termes du blason & leurs étymologies; au treizième, en quel temps les armes des souverains ont commencé à estre mises dans les monnoies; au quatorzième, quand on a commencé à s'en servir aux funérailles & à les mettre sur les tombeaux; au quinzième, en quel estat est à présent l'art héraldique & ce qui nous reste à développer sur cette matière.

Voilà une partie entière ajoutée à mon Projet, qui sera la préliminaire de mon ouvrage & mon apologie. Je pense que c'est ainsi qu'il faut respondre en instruisant le public & en faisant chemin. Voicy l'ordre de la petite response : Je commence par ce trait de l'ancien apologiste latin : « Certus equidem eram senem notissimæ temeritatis accusationem mei prius apud se cœptam quàm cogitatam, penuria criminum solis conviciis impleturum (1). » Je mets ensuite tous les endroits de mon livre où j'ay parlé de luy;

(1) Le P. Menestrier a vraisemblablement fait cette citation de mémoire, ou il n'a pris du texte que ce qui lui convenoit. Voici le passage entier de l'auteur latin dont il a oublié de donner le nom : « *Certus equidem eram, proque vero obtinebam, Sicinium Æmilianum, senem notissimæ temeritatis, accusationem mei, prius apud te cœptam, quam apud se cogitatam, penuria criminum, solis convitiis impleturum. Quippe insimulari quivis innocens potest : revinci, nisi nocens, non potest.* » (Luc. Apuleius, *Apologia*.)

« Je sçavois d'avance, & je n'en doutois pas, comment Sicinius AEmilianus, vieillard d'une insigne effronterie, procéderoit dans son accusation

après, laiſſant les quinze premières pages farcies d'injures & de ſottiſes, je viens à ſon origine de gueules tiré de *conchylium*, où je dis ſeulement que *conchylium* ſignifie le pourpre & non pas le gueules qui eſt couleur de graine (grenat) & non pas de coquille. Mes Additions ont déjà éclaircy ce point auſſi bien que celuy de ſable, ſur ſa p. 16. Page 17, pour l'hermine, je prends toutes les anciennes faites en épis renverſez ou en bout de queües, comme vous aurez remarqué en pluſieurs endroits, & nullement faites comme on les repréſente maintenant; de plus, tous les blaſonneurs nomment les hermines mouchetures, quand elles ſont en petit nombre.

Je ſuis marri de ce qu'on me preſſe de fermer ma lettre ſans achever, ce ſera à une autre fois. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Saint-Moris en Mâconnois, 8 octobre 1660.

Monſieur,

Je ne ſçaurois vous renouveller plus avantageuſement les aſſurances de mes reſpects que d'un lieu où l'on a de la vénération pour voſtre mérite, & où vous eſtes ſouvent le ſujet des doux entretiens que j'ay avec M^r le vicomte de Saint-Moris qui m'a desbauché pour quelques jours &

contre moi, accuſation portée avant même d'y avoir réfléchi, & dans laquelle, à défaut de griefs véritables, il a eu recours à l'injure & à la calomnie. Mais s'il eſt permis d'accuſer un innocent, le criminel ſeul peut être atteint & convaincu. »

qui fut hier mon introducteur dans l'abbaye de Clugny où j'ay fait conqueſte pour mon ouvrage. Je ſuis ravy du délay de voſtre voyage pour Lion où j'eſpère d'avoir le bien de vous voir, eſtant dans le deſſein de m'y rendre ſur la fin de la ſemaine ſuivante. Je retourneray demain à Maſcon, pour aller de là à la Ferté, à Chalons & à quelqu'autre ancienne égliſe voiſine.

Je n'ay pû encore voir Upton qui me fut donné dans l'infirmerie que je tins huit jours entiers; cette incommodité m'empeſcha de vous écrire, & mon départ de Lion fut ſi imprévu qu'il ne me laiſſa pas le moyen de le faire. J'avois quelque deſſein de paſſer à Paineſſuyt (1) & d'aller eſtre voſtre hoſte pour un jour, mais la Saint-Luc me rappellera & me privera de cette ſatisfaction. Vous y aurez bientoſt le fils de M. d'Hozier qui commence à ſe dépaÿſer. Je n'ay fait que courre depuis trois mois, cela recule l'impreſſion de mon ouvrage, que je vais faire marcher tout de bon après mon retour. Je n'ay pas de quoy me repentir de mon retardement, j'ay vû beaucoup de choſes qui me ſerviront & qui eſtoient néceſſaires à mon deſſein. Si je trouve à Tournus, à la Ferté ou à Chalons quelque choſe de voſtre gibier, je vous en donneray advis; pour Clugny, vous en eſtes mieux inſtruit que moy. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

(1) Habitation de Guichenon, en Bugey.

Au même.

Lion, 20 octobre 1660.

Monſieur,

Me voicy de retour de mes courvées, & je reviens chargé de dépouilles. Je ne ſçay ſi elles ſerviront de trophées à l'Inſulaire, ou d'armes pour le battre. Il y a aſſez d'apparence qu'il aura peine à tenir contre une troupe de morts ſi redoutables, & que j'auray de quoy l'accabler des écuſſons que le temps a reſpectez. Je vous attens en bonne dévotion, & avant que m'entretenir avec vous, je veux vous faire part d'une de mes reſveries. Il m'eſt venu en penſée que l'origine du nom de Dombes pourroit bien eſtre *Dominium baſſum*, Domaine bas (1). C'eſt un pays de plaine; on a changé l'ancien nom de *Dominus* en Dom : pourquoy non *Dominus baſſus* en *Dombas*, dont on auroit fait Dombes? Il y a près de Grenoble une terre qu'on nomme Domaine; Dampville eſt *Domini villa*. Vous jugerez ſi j'ay donné au but & ſi ma conjecture eſt raiſonnable. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

(1) Toujours les mêmes rêveries. Ces bonnes gens croyoient leur honneur engagé à produire des étymologies; plus elles étoient abſurdes & tirées par les cheveux, plus elles étoient inintelligibles & contraires au bon ſens, & plus ils ſe piquoient de paroître doués d'une rare perſpicacité, puiſqu'ils voyoient ou croyoient voir clairement ce qui n'étoit que ténèbres pour les autres.

Au même.

Lion, 16 novembre 1660.

Monſieur,

Depuis que vous me fîtes la grace de m'offrir voſtre amitié, j'ay pris part dans tous vos intéreſts, &, comme j'ay eu de la joye du ſuccez de vos entrepriſes, je reſſens de la douleur des accidens qui vous affligent. La perte que vous venez de faire (1) eſt ſi conſidérable, que je ne doute point que vous n'ayez beſoin de toute la fermeté de voſtre eſprit pour vous ſoutenir en cette occaſion. Il eſt vray que la Providence vous a diſpoſé depuis longtemps à ce coup, mais auſſy il ſemble que ce n'a eſté que pour en rendre les atteintes plus ſenſibles, & la crainte que cette perte ne fût ſuivie d'une autre (2) a eſté un ſurcroît de douleur. Dieu traite ſes amis de la ſorte, & les gens de bien ſont exercez tandis que les méchans ſemblent heureux. Je ferois tort à voſtre vertu & à voſtre fermeté ſi j'entreprenois de vous conſoler; je me contente d'avoir fait ce que vous pouviez attendre de moy en cette occaſion : je luy ay procuré des meſſes & des prières, & nos Pères l'ont fait volontiers, n'y ayant icy perſonne qui n'ayt du reſpect pour voſtre mérite. On a dit encore aujourd'huy huit meſſes pour le repos de ſon ame, & je feray continuer le reſte de cette ſemaine. Pour moy, je la diray ſouvent pour voſtre conſervation qui eſt profitable au public, &, dans toutes

(1) Il avoit perdu ſa femme. (2) Celle de ſon fils.

les occaſions qui ſe préſenteront, vous verrez avec quelle paſſion je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER

Au même.

Lion, 22 décembre 1660.

Monſieur,

Il ne faut pas laiſſer partir Mr Barbier ſans me ſervir de cette occaſion pour vous ſaluer & pour vous témoigner l'empreſſement que j'ay de vous voir & de vous communiquer mes petits deſſeins. Je vous prie cependant de prendre la peine de me chercher dans voſtre *Petra Sancta* trois à quatre paſſages où il ſe ſoit ſervi de ces termes : « Maculis muris Pontici aſperſi, » ou ſemblables, pourvû que le terme de *macula* y ſoit ou celuy de *cauda*. Je vous diray à quoy je m'en veux ſervir, & vous trouverez une pièce toute preſte quand j'auray le bien de vous voir. Je vous rendray icy tous vos livres; mais je vous prieray de me preſter vos *Trophées de Brabant*. Vous ſçavez que l'Agricola eſt icy; il témoigne, à ce qu'on m'a dit, du repentir de ſes extravagances. Tant de gens luy en ont fait des reproches, qu'il en eſt honteux; ce ne ſera pas la ſeule pénitence qu'il en fera. La mort du bon Mr d'Hozier m'a bien affligé, j'en donnay la triſte nouvelle à ſon fils qui partit auſſitôt après pour Paris. Je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 18 janvier 1661.

Monſieur,

J'ay receü vos *Trophées de Brabant* & la Pompe funèbre d'Anne de Bretagne, dont je vous remercie.

Je vous renvoye la copie de voſtre lettre à l'Agricola; j'en ay remarqué les chaſſes pour m'en ſervir, mais je ſuis marry d'y avoir vû que vous vous y faites partiſan de *Bronchant*, & j'ay du déplaiſir d'avoir écrit ce que j'en ay écrit, car j'ay dit en mon *Art du Blaſon juſtifié* que l'autheur moderne avoit eu raiſon de reprendre Mr Capré, & j'ay donné l'origine entière de ce terme, que j'aurois paſſé ſous ſilence ſi j'euſſe eu le moindre ſoupçon que vous l'approuvaſſiez. Je vous ay été fidelle en la promeſſe que je vous avois faite autrefois d'épargner le catalogue de Mr Capré; mais je penſe que vous ne trouverez pas mauvais, puiſqu'il a le premier manqué à l'amitié que j'avois nouée avec luy, que je rétracte ce que j'ay dit en ſa faveur dans mes *Additions*, & que je le charge de la confuſion que mérite ſon infidélité. Je fais imprimer une partie de ſa lettre au Prévoſt, avec des réflexions dignes de ſon texte. J'avois remarqué dix fautes conſidérables en ſon *Catalogue* (de l'ordre de l'Annonciade), entre autres qu'il prend des deviſes pour des ſupports, & j'aurois beau champ à le battre; mais quelqu'occaſion que j'euſſe de ne luy rien pardonner, je vous tiendray parole ſur ce point. Je fais graver les bonnets de Saxe, & je prouve démonſtrativement que ce ſont bon-

nets. L'ouvrage eſt bien avancé, & j'eſpère qu'il réuſſira; on en tire quinze cens copies, & j'eſtime que ce nombre ſuffira contre les cinq cens de l'Agricola. Je ne doute point qu'il ne vous ayt dit de plaiſantes choſes durant l'entretien que vous euſtes avec luy ſur le ſujet des lettres qu'il vous montra; mais on m'a dit que ces lettres ne ſont pas toutes d'une main. Ne vous en apperçûtes-vous point? Je penſe qu'il ſera ſurpris d'en reçevoir dans trois ſemaines une qu'il n'attend pas & dont je n'attends pas reſponſe par l'ordinaire ſuivant. Je feray ſuivre d'abord mon traité des Origines, & après celuy-là mon Véritable art de nouvelle méthode, dont il y a desjà vingt planches gravées. Tant de choſes l'eſtourdiront.

Pour Sarcus, ſi vous aviez La Morlière (1), je vous prierois d'en faire tirer une vingtaine de lignes du chapitre où il parle de cette maiſon ſous le meſme nom. Il me ſouvient de l'avoir lû autrefois; cette authorité ſeroit forte. Pour Saxe, je ne puis que le renvoyer à voſtre Hiſtoire, de meſme que pour la Croix de Savoye. Pour la trangle, je luy en ay donné de reſte en mon *Art du Blaſon*, & il a été contraint

(1) *Nobiliaire de Picardie.* — Sarcus ou Sarcuz ſignifioit autrefois un cercueil; c'étoit le nom d'une famille conſidérable de cette province. En reconnoiſſance du ſecours donné à Péronne en 1536 par MM. de Sarcus & de Saiſſeval qui commandoient chacun mille hommes de la légion de Picardie, la ville gardoit une bannière qu'elle portoit en proceſſion tous les ans le 11 ſeptembre, & ſur laquelle étoit repréſenté d'un côté le ſiége avec les attaques & les brèches, & aux quatre coins les armes du maréchal de la Marck-Bouillon, du comte de Dammartin; de MM. de Sarcus & de Saiſſeval. Cette bannière étoit en ſoie, or & argent. Elle fut refaite en 1705, d'après l'ancienne qui étoit tout uſée; leurs armes y étoient brodées. Sarcus portoit: *de gueules, au ſautoir d'argent, accompagné de quatre merlettes de même.*

d'avouer ce terme en ſon *Epiſtre apologétique.* Je battray bien les eaux bourbeuſes, &, comme Sarcus ſera l'unique choſe dont je parleray avec ces eaux, & que j'alléguеray La Morlière pour ce premier, il ne ſçauroit ſoupçonner noſtre intelligence ſur ce point (1).

Je fais un chapitre des autheurs juſtifiés où vous aurez la bonne part, mais je n'y fais aucune mention de voſtre amy des Alpes (Capré) qui ne le mérite pas.

J'ay fait civilité à Mr de Saluces ſur le point de l'Epiſtre de l'Agricola. J'insère un éloge du comte Philippe dans ma pièce, à l'occaſion de la bévеüe du docteur pour le marquis de Saint-Maurice qu'il a fait marquis de Saint-Germain. Mr Capré devoit avoir eu la charité de l'en avertir, non pas louer ſon éloquence. Vous verrez un chapitre galand des réflexions de cette éloquence. Enfin, malgré l'envie, je me glorifieray toujours d'avoir en vous un illuſtre amy, & vous ſeul me tiendrez lieu d'académie.

(1) Ce que dit ici le P. Meneſtrier des précautions qu'il prendra pour ne rien avancer, en combattant l'opinion de Le Laboureur, qui puiſſe lui faire ſoupçonner qu'il eſt d'intelligence avec Guichenon, vient à l'appui de la remarque déjà faite (*), que ce dernier voyoit ſans peine les mortifications auxquelles l'ancien prévôt de l'Ile-Barbe étoit en butte de la part de ſes adverſaires. Mais comme il craignoit de ſe mettre en hoſtilité ouverte avec lui, il affectoit de conſerver les dehors de la bienveillance pour éviter ſes boutades & la rudesse de ſa critique, dont ſa vanité d'auteur avoit eu à ſouffrir plus d'une fois (**). En d'autres termes, tout en mettant à profit la fougue de l'âge du jeune Meneſtrier pour l'exciter contre Le Laboureur, Guichenon ſe tenoit prudemment à l'écart & ſe cachoit derrière lui. Il avoit joué le même rôle avec le P. Meneſtrier lui-même, dans ſes démêlés avec Capré, comme on a pu le voir plus haut : cette tactique peu honorable donne une médiocre idée de Guichenon, & pourroit faire croire que la loyauté & la ſincérité n'étoient pas les qualités diſtinctives de ſon caractère.

(*) Page 46.

(**) Voyez la lettre de Guichenon a Le Laboureur, ci apres, p. 329.

Le P. Columbi a ſçeu que vous aviez quelque ſujet de vous plaindre de luy ; j'apprens que c'eſt du P. Théophile qu'il le tient, & il m'en eſt venu interroger. Je luy ay dit nettement que vous m'aviez témoigné que vous aviez deſſein de luy demander de but en blanc ce qu'il avoit contre vous; il en a eſté extrêmement ſurpris, & m'a aſſeuré qu'il ne pouvoit pas s'imaginer qu'il eût rien fait ny dit qui vous pût déplaire; & comme il craignoit que ce ne fût peut-eſtre en ſon livre de *Noctes blancalandanæ* où il parle ſouvent de vous, il me pria de le parcourre. Je connus, par l'empreſſement qu'il avoit, que voſtre amitié ne luy eſt pas choſe indifférente. Pour moy, je ſuis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

D'après les renſeignements qui m'avoient été fournis, j'ai eſpéré un inſtant trouver une ſeconde ſérie de lettres du P. Meneſtrier, dans les innombrables cartons du cabinet des Manuſcrits de la B. impériale, & je me réjouiſſois d'avance de cette bonne fortune inattendue; mais au premier examen des lettres qui m'avoient été ſignalées, j'ai reconnu que je ne pouvois les utiliſer en aucune façon. En effet, ces lettres écrites de Rome ſont de l'antiquaire Claude Meneſtrier, bibliothécaire du cardinal Barberin, qui eſt tout-à-fait étranger à l'hiſtoire littéraire de Lyon. Il ſuffit de voir les dates pour s'aſſurer qu'il n'étoit pas poſſible de trouver des lettres du P. Meneſtrier, né en 1631, parmi les pièces compoſant les volumineux recueils du fonds de Peireſc, mort en 1638, & des frères du Puy, morts quelques années plus tard : à cette époque, le jeune Meneſtrier n'étoit encore connu que des régents du Collége de la Trinité. A cette occaſion, je ferai une remarque que je n'ai vue conſignée nulle part : toutes ces lettres de l'antiquaire ſont ſignées *Menetrié*. Devroit-on en conclure, ſi l'on admet que celui qui les écrivoit connoiſſoit l'orthographe de ſon nom, qu'il n'étoit pas plus de la famille de notre P. Meneſtrier que celui-ci n'appartenoit à celle de J.-B. Le Meneſtrier, de Dijon? Je n'ai garde de décider la queſtion au préjudice du P. Meneſtrier, & de le dépouiller des aïeux qu'il recherchoit avec tant de ſoin, quoiqu'il leur ait fait plus d'honneur qu'il n'en a reçu d'eux; toujours eſt-il que le bibliothécaire du cardinal Barberin, cité par les biographes ſous le nom de Meneſtrier, ſignoit invariablement *Menetrié*, ainſi qu'il eſt facile de s'en édifier au cabinet des Manuſcrits de la

B. impériale, & dans le titre de ſes œuvres latines il eſt appelé *Meneſtreius*. Evidemment, ſi ſon nom avoit été Meneſtrier, il en auroit fait *Meneſtrerius*. (Voyez ci-deſſus, p. 10, note 3, & p. 162.)

Quoi qu'il en ſoit, le P. Meneſtrier, qui a eu pendant plus de quarante ans une correſpondance ſuivie avec tous les ſavants de ſon temps, a dû écrire un grand nombre de lettres, & cependant rien n'eſt plus difficile à rencontrer qu'une lettre de lui. La B. de la ville n'en poſſède point, non plus que celle des PP. Jéſuites; je n'en connois point dans les portefeuilles des collecteurs d'authographes à Lyon, & pendant ces dernières années il n'en eſt paſſé qu'une ſeule, à ma connoiſſance, dans les ventes publiques : le P. Meneſtrier y donne ſon opinion ſur l'Hiſtoire manuſcrite du Beaujolois attribuée à Louvet, qui faiſoit pour l'hiſtoire des provinces de France ce que Triſtan l'Hermite de Soliers faiſoit pour les généalogies & le blaſon.





LETTRES INÉDITES DE QUELQUES SAVANTS

A S. GUICHENON.

Ces Lettres, comme les précédentes, font extraites de la Correfpondance de Guichenon. Bien qu'il y foit à peine queftion du P. Meneftrier, j'ai cru que je pouvois les publier, les matières qui y font traitées ayant un rapport immédiat avec les études & les travaux de notre favant Jéfuite, & offrant de plus quelque intérêt pour l'hiftoire littéraire du XVIIe fiècle dans nos provinces.

Le préfident de Boiffieu, de qui on trouvera ci-après deux lettres parmi celles de quelques autres favants, qui tous auffi avoient des relations avec le P. Meneftrier, a été un des plus doctes hommes de fon temps; tous les gens de lettres recherchoient fon patronage, plus encore pour fes vaftes connoiffances & pour les lumières qu'il favoit répandre fur les faits les plus obfcurs de nos annales, qu'en raifon de fon rang élevé & de fa grande fortune. Outre les excellentes remarques critiques dont ces lettres font remplies, la première contient une preuve de plus de fon foible à l'endroit de fa maifon. Inceffamment occupé de rechercher les titres & les documents qui pouvoient l'illuftrer & faire remonter fon origine jufque dans la nuit des temps les plus reculés, il les fabriquoit au befoin lorfqu'il ne les trouvoit pas, ou lorfque la complaifance des érudits qu'il protégeoit ne lui en fourniffoit pas des copies plus ou moins fufpectes, mais defquelles fa vanité s'accommodoit aveuglément fans s'inquiéter de vérifier leur authenticité. Il ne refte plus rien à dire fur ce travers d'un homme confidérable d'ailleurs à tant d'égards, depuis que M. A. de Terrebaffe, dans un livre rempli de curieufes recherches & d'appréciations fûres (1), nous a révélé les moyens dont le préfident de Boiffieu fe fervoit pour fe créer des aïeux & accroître ainfi la nobleffe & l'illuftration d'une race qui devoit s'éteindre avec lui, car fon fils unique mourut fans poftérité.

J'ai héfité d'abord à reproduire les lettres qui terminent ce travail, dans la crainte qu'on ne m'accufât d'avoir groffi ce volume outre mefure avec les

(1) *Relation des principaux évenements de la vie de Salvaing de Boiffieu, premier préfident en la Chambre des comptes de Dauphiné*, fuivie d'une critique de fa généalogie, & précédée d'une Notice hiftorique par Alfred de Terrebaffe. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1850, in-8.

écrits d'autrui & fans profit pour perfonne. Si l'on en jugeoit ainfi, voici ce que j'aurois à répondre pour mon excufe : D'abord, les noms de Salvaing de Boiffieu, de Guichenon, de Le Laboureur, de Chorier, de Finé-Brianville, ne font point étrangers au fujet que j'ai effayé de traiter; tous ces hommes, éminents par quelque côté, ont connu le P. Meneftrier, & il n'eft pas un feul d'entre eux qu'il ne mentionne fréquemment dans fes ouvrages. En fecond lieu, on n'oubliera pas que ce travail a été entrepris uniquement pour ceux de mes compatriotes qui s'occupent de l'hiftoire littéraire de Lyon ; à ceux-là, tous les noms que je viens de rapporter font familiers : l'*Ufage des fiefs*, l'*Hiftoire de Breffe & de Bugey*, les *Mafures de l'Ifle-Barbe*, l'*Hiftoire de Dauphiné*, font dans toutes les bibliothèques lyonnoifes & leurs auteurs ont droit de cité parmi nous. Ce qui vient d'eux ne fauroit donc être fans intérêt pour nous, & ici au moins, je l'efpère, on me pardonnera d'avoir un peu élargi mon cadre pour y introduire des documents qui ont tous leur valeur, ce me femble, au point de vue où je me fuis placé.

Salvaing de Boiffieu à Guichenon.

A Grenoble, ce 12 juillet 1659.

Monfieur,

Je vous dois un très humble remercîment de la part qu'il vous a pleu me faire de vos Recherches touchant nos anciens Dauphins, à quoy j'aurois pluftoft fatisfait fans le féjour d'un mois que j'ay fait à la campagne. Je voy que vous en avez defcouvert un par deffus feu Mr Blondel, comme celluy-cy en avoit trouvé trois inconnus à feu Mr du Chefne; & c'eft, à mon advis, jufques où la plus exacte recherche peut aller, puifqu'il eft difficile de remonter plus haut dans les archives des abbayes qui nous fourniffent les plus anciens titres. Je vous en félicite, & prens la part que je dois à l'obligation que vous a l'hiftoire de cette province. J'avois creu autrefois qu'un des premiers comtes d'Albon s'appelloit Dauphin, dont il s'eftoit fait un nom de famille comme

enfin il s'en eſt fait un de dignité. Mais comme ils s'appellent tous Guigues, je ne puis deviner qui le premier s'eſt appellé Dauphin; car je trouve par des titres authentiques que Guigues VI, ſurnommé le Gras, portoit déjà le nom de Dauphin, contre ce que vous croyez, que ce fut ſeulement Guigues VII. Quoy qu il en ſoit, il eſt certain que leurs anciennes armes n'eſtoient pas un dauphin, comme il ſe juſtifie par des ſceaux anciens dont j'en ay quelques-uns dans mes archives particulières. Vous dittes auſſy que Béatrix d'Albon, fille de Guigues VIII, fut mariée en troiſièmes nopces à Hugues, ſire de Coligny & de Revermont, en quoy j'apréhende que vous & Mr Blondel & Mr Juſtel n'ayez point d'autre autheur que Mr Bouchet, qui, ayant trouvé une Béatrix mariée à cet Hugues de Coligny, s'eſt imaginé que c'eſtoit Béatrix d'Albon, ou peut-eſtre il a voulu donner par complaiſance cet ornement-là à ſa généalogie. Néantmoins vous en devez eſtre mieux inſtruit que luy; mais juſqu'à ce que j'en voye la preuve il ſeroit difficile de me le perſuader, puiſque nous ſçavons le tems de la mort d'Hugues III, duc de Bourgoigne, ſon ſecond mary, qui fut bientoſt ſuivye de celle de Béatrix ſa vefve, dont nous avons le teſtament fait à Vizile, à deux lieues de Grenoble, où elle a paſſé le tems de ſa viduité, ſans avoir fait mention dans ſon teſtament du ſire de Coligny ny de ſes enfants, ce que ſans doute elle auroit fait. Obligez-moy, Monſieur, de m'en dire au vray ce qui eſt de voſtre créance maintenant, nonobſtant ce que vous en pouvez avoir eſcrit. Il eſt aiſé de ſe meſconter en ſemblable matière, où la conjecture a ſouvent beaucoup de part.

On me dit que vous eſtes après fueilleter les archives de

Saint-Jean de Lion, où il eſt croyable que vous trouverez beaucoup de choſes dignes de remarque. M[r] Chorier m'a dit qu'il me donneroit la copie d'un titre qu'il y a trouvé de l'an 1157, ſi je ne me trompe, où il eſt fait mention d'un Guichard de Salvaing, chevallier. Il eſt en cette ville depuis deux jours pour voir s'il ne pourroit traiter avec un libraire de l'impreſſion de ſon Hiſtoire ; mais comme il n'a pas fait la dernière partie qui ſera la plus belle, & qui eſtant plus proche de noſtre aage ſera ſans doute plus recherchée, il n'y trouvera pas ſi bien ſon compte qu'il auroit fait ſi tout l'ouvrage eſtoit preſt. Je ne manque pas de luy rendre tout le ſervice que je dois à ſa vertu.

Je ne ſçay pourquoy l'on diffère tant la publication de voſtre Hiſtoire de Savoye, mais je m'imagine qu'on attend le mariage du Roy pour voir comme vous parlerez des promeſſes de Lion.

Je ne doute pas que vous n'ayez deſcouvert des princes de Maurienne au-deſſus de Humbert I, auſſy bien que M[r] Blondel, mais c'eût eſté détruire la fable de Berald qu'on veut bien authoriſer. Cella eſt un entretien de confiance. Je ſouhaiterois bien que quelque ſujet vous obligeât de paſſer quelques jours en cette ville pour vous y aſſeurer de vive voix, comme je fais par cette lettre, que je ſuis, autant que je le dois à voſtre mérite,

Monſieur,

Voſtre très humble & obéiſſant ſerviteur.

BOISSIEU.

(Avec le cachet de ſes armes qui ſont de l'Empire, à la bordure de France).

A Monſieur,

Monſieur Guichenon, chevalier de l'ordre de St-Maurice, à Bourg.

Au même.

A Grenoble, ce 24 mars 1660.

Monſieur,

Je vous dois un très humble remerciment du beau préſent que vous m'avez fait qui devroit convier tous les curieux de chaque province de vous imiter, parce qu'il y a grande ſatisfaction de voir les ſourçes de l'hiſtoire qui nous garentiſſent de beaucoup de meſcontes & de parachroniſmes. Je puis vous aſſeurer, Monſieur, que j'ay pris tant de goût à la lecture de ces vieux titres que vous avez recueillis, qu'il n'en eſt point que je n'aye veu d'un bout à l'autre dans moins de trois jours. Mais comme vous en avés bien plus que vous n'avés fait imprimer, & qu'en tout cas vos amis vous en auroient pû fournir plus grand nombre, je ſouhaitterois que vous en euſſiez donné quatre centuries dans un volume in-folio, parce que ces ſortes de livres ne demeurent point dans le magaſin d'un libraire, n'y ayant perſonne qui faſſe bibliothèque qui ne les veuille avoir. Si j'avois quelques années de moins & un peu plus de loiſir, il me feroit aiſé de faire un recueil très beau de beaucoup de titres anciens de cette province, tirés non-ſeulement de la Chambre des comptes, mais auſſy des chartulaires des éveſchés & des abbayes & des archives particulières des maiſons nobles. Je vous demande la continuation de

l'honneur de voſtre bienveillance, & vous ſupplie de me croire,

Monſieur,

Voſtre, &c.

BOISSIEU.

Guichenon à Mr Le Laboureur, ancien prévoſt de l'Iſle-Barbe.

Le 29 de juillet 1658.

Monſieur,

J'envoyeray à Monſieur Capré la lettre que vous lui deſtinez, de laquelle je crois qu'il ſera autant ſatisfait qu'il avoit eſté choqué de ce que vous aviez dit de luy dans voſtre ouvrage, puiſqu'elle eſt dans des termes ſi obligeants que vous me marquez. C'eſt un fort galant homme, & je ſuis certain, ſi vous l'aviez connu comme je fais, que vous en euſſiez uſé plus doucement avec luy. Quand les autheurs ſont vivants, il eſt extrémement chatouilleux de les reprendre; pour les morts, on leur donne ſur les doits impunément. Vous verrez avec quelle retenue j'ay parlé en la Préface de mon Hiſt. de Savoye, où je fais le jugement de touts les hiſtoriens qui ont traitté le meſme ſujet. Enfin il ſe faut faire juſtice; vous ne ſeriez pas bien ayſe que l'on vous donnaſt quelque pinçade, car cela n'eſt pas plaiſant, & ainſy vous ne devez pas treuver eſtrange ſi Monſieur Capré, qui n'eſt point un homme du commun, s'eſt formaliſé de voſtre critique, tout autre en auroit autant fait que luy, & n'auroit pas eu ma modéra-

Bourg ce
20 de janvier
1662

Monsieur

Puis que nous sommes entrez dans le premier mois de l'année
il est de la bienséance et de la civilité de la vous
souhaitter très heureuse et comme i'ay tousjours fait une estime
particulière de vostre personne et de vostre amitié et que
je vous ay des obligations infinies par [illegible] je n'aurois
point donné de meilleures marques que
vous offrant un exemplaire de mon Histoire de Savoye
agréez le donc Monsieur s'il vous plaist et me faites
la grace de croire que vous n'avez personne au monde
qui vous soit plus acquis que moy qui suis à toute
épreuve

Monsieur

Vostre très humble
et très obeissant serviteur
[illegible] Guichenon

J'ay receu à deux fois les deux lettres
de M.r de Bourdeaux dont je vous
remercie très humblement

~~Monsieur~~

Monsieur Dugeat Prieur
de la Muse et d'auvre.

A Lyon

tion; car, quoique de mon coſté je n'aye point formé de plainte contre vous, je crois pourtant d'en avoir eu le ſujet; & je vous ſupplie de ne point treuver mauvais ſi par occaſion je vous explique ce que je voudrois diſſimuler par conſidération. En la page de voſtre livre 80, vous débattez indirectement l'origine de Saxe de la maiſon de Savoye en contrediſant l'eſcartelure que ces princes font de leurs armes, & vous préparez des contredits à mon ouvrage avant de l'avoir veu, ce qui, à mon advis, eſt hors de propos, du moins, hors de ſaiſon.

Pag. 172 & 173, vous blaſmez le mot de trangle quoiqu'il ſoit juſtifiable par l'éthimologie que vous luy donnez.

Pag. 175, vous confondez les maiſons de Sarcus & de Tiercelin, & leur donnez meſmes armes ſur ce fondement; & pourtant, au dire des meilleurs généalogiſtes, ce ſont familles différentes. Ainſy il n'y a pas lieu de corriger les armes de Sarcus dans mon *Indice armoirial*.

Pag. 178, le terme de Bronchant que vous avez condamné pour adopter le Brochant ne méritoit pas une ſi rude cenſure, à cauſe de ſon age & de l'authorité que tant de perſonnes de mérite luy avoient donnée. Vous pouviez bien publier voſtre opinion, ſans rendre celle-là ſi fort ridicule. Je ne veux pas nyer que je n'aye moy-meſme affectionné ceſte dernière façon de parler, & me ſemble de vous l'avoir ainſy eſcrit. Néantmoins il y avoit moyen d'en ſortir plus civilement & avec des parolles moins aigres, & je voy bien que vous m'avez voulu eſpargner en ce paſſage, en ne me nommant point. Mais les bons entendeurs ont bien connu que vous aviez jetté la pierre

contre moy auſſy bien que contre Monſieur Capré, & que vous aviez caché le bras. Outre tout cela, je ne vois pas qu'en pluſieurs rencontres d'armoiries vous m'ayez cité, car vous le pouviez faire ſans affectation, puiſque vous les avez tirées de mon Hiſt. de Breſſe : ce qui eſtoit pluſtoſt juſtice que faveur.

Voilà, Monſieur, ce que je n'avois pas réſolu de vous eſcrire ni de vous dire, ſi vous-meſme ne m'en euſſiez fourny la matière. Mais je vous ſupplie très humblement de croyre que cela n'a fait aucune ſiniſtre impreſſion ſur mon eſprit, ni la moindre altération de l'amitié que je vous ay voüée, laquelle demeurera inviolable s'il vous plaiſt. Mes amys de Paris en ont eſté plus choqués que moy, & ont fait quelque bruit à ce ſujet. Je leur pardonne cette tendreſſe, & vous me pardonnerez bien la franchiſe & la candeur avec laquelle je vous ay eſtalé tout cecy, puiſque je ſuis ſyncèrement, &c.,

Monſieur,

Voſtre, &c.

(Cette lettre ou plutôt cette copie, quoique tout entière de la main de Guichenon, n'eſt pas ſignée.)

Monsieur

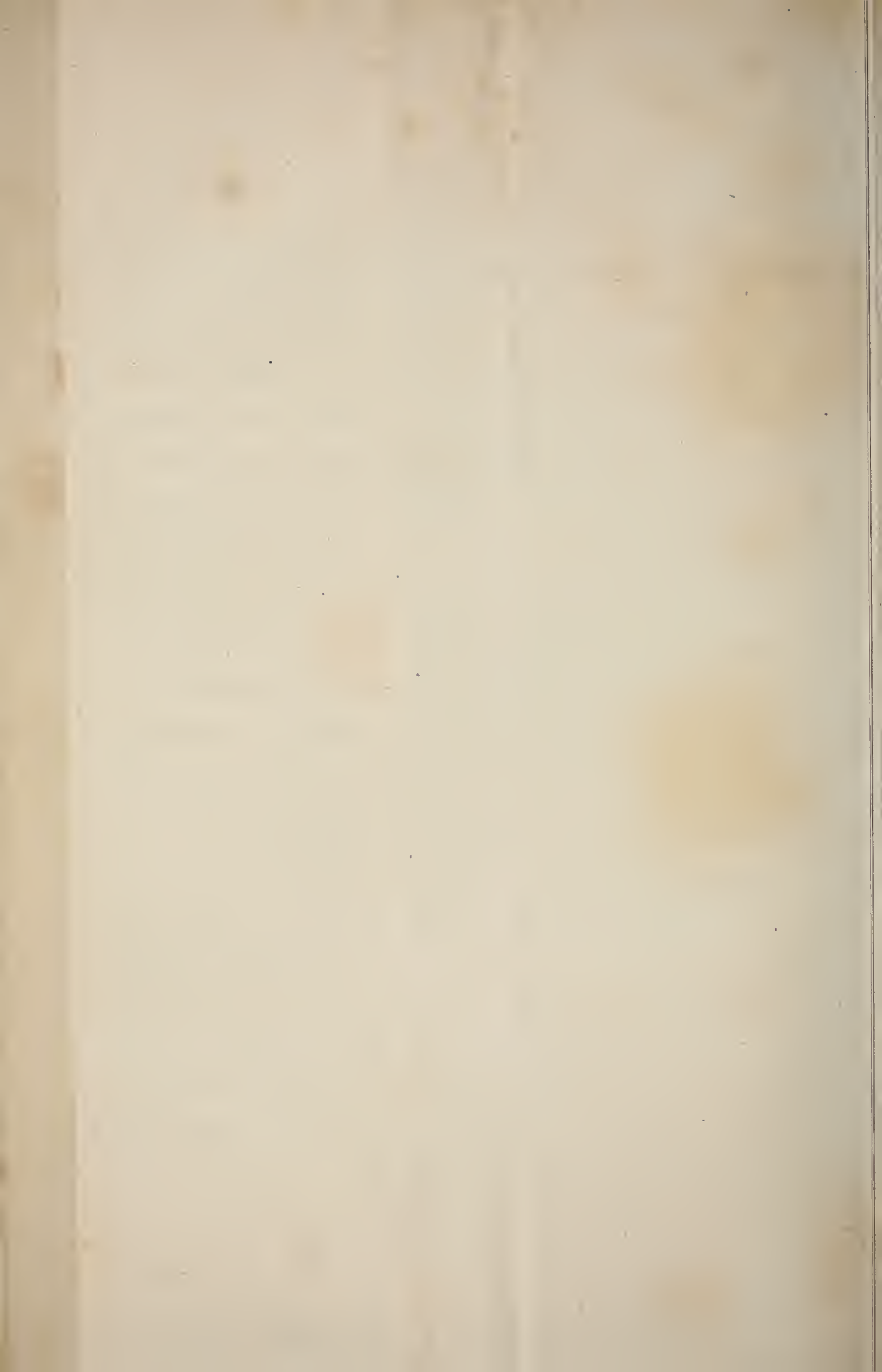
Il y a un année entiere que je me donnay l'honneur de vous offrir le Traicté de l'origine des nombres et des termes receus, et des noms pour l'explication de la science des nombres a quoy je joignis vne espece Apologetique pour cette piece a vn P. Jesuite qui m'avoit aussi mal traicté que mes ouvrages. Monsieur Camaret qui m'avoit tesmoigné le desir que vous aviez de voir cette rencontre, devoit vous rendre le tout. Mais je ne scavois pas qu'il fut Jesuite d'affection et d'inclination estant frere ou parent proche du R. P. Camaret provincial de vostre compagnie comme j'ay apris depuis. Sans cela Monsieur je n'aurois pas voulu luy donner le desgoust qu'il a receu sans doubte de la lecture d'une piece comme celle la. Durant qu'il estoit Monsieur depuis, et durant qu'il estoit d'Aulxerre je l'ay sollicité a diverses fois de m'envoyer la lecture de cette malheureuse production et tousjours inutilement car ou vous estiez dangereusement malade ou extremement occupé d'affaires de tres grande que jusques a present. Il m'a fallu ronger mon frein maintenant et rejetter ensemble ma faute sur ma propre impertinence. Mais maintenant l'enigme est expliqué et je ne vois autre excuse de vostre silence que la suppression du pacquet. Je me suis expliqué a Monsieur Camaret qui vous en fera excuse. Et vous pourra asseurer aussi verité qu'il n'y a personne qui vous honore plus que moy qui suis et desire estre avec passion

Monsieur

Vostre tres humble et tres obeissant
Serviteur

Rabouillet

Monsieur j'ai pris la liberté de vous addresser la lettre a Monsieur Camaret et vous scavez tousjours





Pour

Monsieur Le Prieur Grossi
en sa maison

A Apt.

Claude Le Laboureur à Guichenon.

A l'Isle, ce dernier juillet 1658.

Monsieur,

Si je ne croyois avoir pleinement satisfait Mons. Capré, je ne craindrois point de vous prendre pour arbitre de nostre différent, encore qu'il semble que vous me preniez à partie & que vous aimiez mieux tenir le lieu d'accusateur que de juge. Quoi qu'il en soit, je vous assure que ma conscience ne me reproche rien; & pour ce qui est de Mons. Capré, sur ceste satisfaction qui de cinq chefs de plainte qu'il forme contre moi, les 4 ont esté trouvés extrémement délicats, & pour le cinq^e^ je vous supplie de croire & luy aussi que tout ce que j'ay dit du terme Bronchant ne vient que de l'aversion que j'en ay; car, pour l'autheur que je n'avois pas l'honneur de connoistre, je n'ay jamais eu l'intention de luy desplaire, & beaucoup moins à vous que j'avois consulté & duquel depuis j'avois tiré vostre suffrage pour l'exclusion de ce mot. Ce qu'estant ainsi, quelle apparence que je vous aie voulu porter un coup au travers de Mr Capré? Vous le voulez pourtant, & sans m'ouïr vous prononcez contre moi en faveur de mond. sieur Capré, ce que je ne veux souffrir, à cause de son mérite & de vostre authorité que je considère comme je dois, quelque pensée que vous ayez de certains lieux de mon Discours sur lesquels vous me ferez bien l'honneur de m'entendre.

Vous jugez donc qu'en la page 80 (*Discours de l'Origine des armes*), j'impugne indirectement l'origine de la maison de Savoye, ce que je ne veux pas dénier. Mais en cela je ne vous sçaurois offenser, car d'un costé je ne suis pas le premier, &, sans parler de de Rubys, vous n'ignorez pas ce qu'en a escrit l'incomparable Du Chesne, l'authorité duquel m'est un mur d'airin (*sic*) & *novissimè* Monsieur le P. de Boissieu qui tranche vertement ce que Mons. Du Chesne n'avoit fait qu'effleurer.

Ce qui suit est un peu plus sensible, que je prépare des contredits à vostre ouvrage; ce qui ne peut estre, n'ayant veu ni sceu quel peut estre vostre dessein. Que ce que j'ay dit soit hors de propos, je le veux bien, puisque vous le jugez ainsi hors de saison; vous m'excuserez si je n'en demeure pas d'accord, car si la vérité est l'ame de l'histoire, il est impossible de la dissimuler sans la perdre. Et en ce faict particulier de l'origine des princes, il en fault establir hautement tout ce qui faict à leur avantage pourveu qu'il soit bien solide, sinon c'est mesler des morceaux de verre avec des émeraudes & des fables à la vérité, qui ne servent que pour nous faire douter du tout.

Pag. 172, je vous fais juge de ce que j'ay dit de la trangle, & je vous tiens si équitable que, quelque intérest que vous ayez pour la conservation de ce terme, vous ne laisserez de reconnoistre qu'il n'est ni françois ni armorial que depuis le sieur Wulson qui a bien forgé d'autres monstres. J'en ay donné pourtant l'étimologie, ce qui ne vous oblige pas de le recevoir. Prenez garde toutefois que je ne décide rien dans mon Discours, où je me contente de marquer la nouveauté du terme, de peur de me rendre odieux.

Pag. 175, j'avoüe ingénuement que ma façon de parler est un peu crue, mais je vous prie de considérer la matière, laquelle estant très légère, la faulte ne peut estre que vénielle quand bien mesme il seroit vray que Sarcus fust un nom de famille & non d'une terre appartenant à ceux de Tiercelin, ce que je ne veux point examiner. Suffit que je vouldrois avoir écrit ceçy autrement, puisqu'il vous a despleu.

Enfin vous m'accusez d'ingratitude pour ce que je ne me suis pas souvenu de vous avec éloge toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, & en cela je connois que vous estes fasché tout de bon, puisque vous ne voulez pas agréer ce que je dis en la pag. 11 de ma Préface, où je vous rends graces à dessein de la faveur que vous m'avez faite de me fier vostre Ms. de la Marche, lequel en ce lieu n'a rien que les imprimez n'aient rapporté très fidellement, & marqué touts vos tiltres, au moins ceux qui vous doivent estre plus chers, puisqu'ils sont la source & l'origine de touts les aultres. Je vous traite d'un nom de respect qu'on ne donne qu'aux autheurs classiques, ce que le S[r] Ruffi ne fait pas ni touts les PP. de la Société qui vous citent fort souvent. Et si je n'ay parlé de vous à l'occasion des armes de Montbré, Montrichard & aultres, qui ne voit que je le fais par discrétion? Quelle gloire, je vous prie, de dire que je les tiens de vous, & où en serois-je s'il avoit fallu nommer touts les lieux où j'ay pris tant d'aultres escussons que je considère comme des fleurs qui naissent dans les champs & qui partant sont exposées à touts ceux qui les veulent cueillir? Aultre chose seroit si ces escussons nous donnoient quelque lumière particulière,

comme celui d'Onas & de S. Porcher (en Bresse), où j'ay bien veu que je vous devois rendre ce qui vous est deu & en quelle manière vous l'avez veu.

Conclusion. Je vous répète encore une fois que mon intention est très innocente, quoiqu'elle ne soit pas jugée telle. Après cela, si l'on me pince avec fondement, je n'en serai pas plus marri que je serois d'une bonne saignée qui me tireroit bien du sang, mais gasté & corrompu. Quelquefois en voulant tuer on sauve la vie, comme il advint à ce soldat qu'un heureux coup d'espée guarit d'un ulcère incurable pour ce qu'il estoit inconu. C'est ce que vous avez voulu faire en ceste occasion. Vous avez creu me descouvrir mes faultes, & je vous déclare que je vous en ay autant d'obligation que j'ay sujet de me plaindre de quelques personnes auxquelles j'ay communiqué mon manuscrit, auxquelles j'eusse souhaité plus de vigueur & de fermeté, que je ne die plus de fidélité, n'y ayant personne plus soumise & plus dégagée que moi en pareil rencontre. Je vous asseure que je leur ay hoché la bride en quelques lieux qui m'estoient suspects à moy-mesme, comme celuy où je parle des autheurs des chaînes de Navarre desquels j'ay considéré André Favin principalement. Il estoit sçavant à la vérité, mais grand parleur, confus & inconstant en beaucoup de lieux, amateur ou plustost admirateur de la fabuleuse antiquité, ce que je vous dis à dessein parce que vous me marquez que quelques personnes de vos amis se trouvent offensez de cette méchante & malheureuse petite pièce (le *Discours de l'Origine des armes*). Je vous supplie, Monsieur, de me les indiquer, car je n'auray point de repos que je ne sçache comment & pourquoy j'aurois

defpleu à tant d'honneftes gents, car je n'en peux parler aultrement puifqu'ils font de vos amis. Délivrez-moi de cette peine, je vous en conjure, & me faictes connoiftre par voftre refponfe que vous aimez autant que je fuis, &c.

LE LABOURUER (*sic*).

Au même.

Monfieur,

Si je ne voulois entretenir avec vous toute bonne intelligence, je ne vous defcouvrirois pas fi franchement toutes mes penfées comme j'ay fait à l'occafion du tiltre de Payerne. Vous ne le trouverez donc point mauvais, au contraire; comme vous préparez une feconde édition de cet ouvrage, vous prendrez garde que *Chunradus filius regis* eft appelé deux fois dans la charte *Chunradus rex;* & ainfi la différence que vous me propofez n'eft que dans les termes & non dans la perfonne qui eft la mefme, comme il eft juftifié par la clofture de cefte charte où ce roy Chonrad, du confentement de qui Berthe fa mère donne le contenu d'icelle, la figne immédiatement aprez elle & fe qualifie *filius regis*, parce qu'il l'eftoit en effet & de cette reyne Berthe.

Dans ce mefme efprit d'union & de concorde, je vous donne advis que les yperpires ne peuvent eftre les afpres qui en font éloignés *toto cœlo*. Les afpres de Turquie font d'argent, & viennent du grec ασπρος, c'eft-à-dire blanc, comme qui diroit monnoye blanche, & il y a bien de

l'apparence que les aultres eſtoient d'or (1). Théodore, fille d'Iſaac Comnène, frère aiſné de l'empereur de Conſtantinople, & femme de Baudouin III, roy de Hiéruſalem, fut dotée de cent mille yperpires comptants, qui euſt eſté peu de choſe ſi c'euſt eſté des aſpres qui ne valent que quelques ſols la pièce. Et par la meſme raiſon, la vente de l'iſle de Candie, dont il eſt parlé dans voſtre tiltre, euſt eſté choſe ridicule ſi les aſpres ou yperperes ou yperpyres euſſent eſté la meſme choſe. J'ay eſcrit à Marſeille pour avoir de ces aſpres, où je ſçay qu'ils ſont fort fréquents & très vils.

Enfin, je ne ſçay ſi je n'abonde point trop en mon ſens, mais je crois que Lyon n'a eu qu'un archeveſque du nom de Burchard, celui de Lauſanne n'aiant jamais changé de tiltre que je ſçache, non plus que ſon neveu dont le grand aage a donné occaſion à l'opinion contraire. Voilà, Monſieur, comme je traicte mes amis, uſez en de meſme à mon endroict & je le tiendray à faveur.

Pour voſtre Hiſtoire de Dombes, ſi j'en ſçavois un peu le deſſein & l'œconomie, peut-eſtre vous y pourrois-je ſervir. Toutefois je ne laiſſerai de vous dire que j'ay veu l'extraict des tiltres de la terre de Beaujeu tiré de la Chambre des comptes. Je dis l'extraict, car je crois que les originaux ſont dans le threſor de Beaujollois qui eſt à Villefranche.

C'eſt dans cet extraict que j'ay veu que l'an 1402 Pierre

(1) Voyez du Cange, *Gloſſ.*, au mot *Hyperperum:* — « *Moneta imperatorum Byzantinorum aurea, ſic appellata quaſi ex auro eximiè rutilo & recocto confecta effet, &c.* » — Voyez auſſi *Diſſertatio de imperatorum Conſtantinopolitanorum nummis.*

de Norry & l'Hermite de la Faye acheptèrent au nom du duc de Bourbon les villes & chaſteaux de Trévoulx, Ambérieu, le Chaſtelard, pour la ſomme de 30,000 l. Il ne dit point de qui : je crois que c'eſt du ſeigneur de Villars qui les tenoit de l'Egliſe de Lyon. Tout cela ne vous ſera pas nouveau, il y a apparence que vous l'aurez traicté dans voſtre Hiſtoire de Breſſe. J'ai trouvé auſſi que l'abbé, convent & religieux de St-Rambert, *pro laboribus & vexationibus tyrannorum & inimicorum ecclesiæ evitandis*, donnèrent à meſſire Humbert, ſire de Beaujeu, le droict qu'ils avoient en la ville du Bourg St-Chriſtophle, ſur l'égliſe, cimetière, décimes & aultres droicts ſpirituels. De l'an 1226.

Il y a quantité d'aultres choſes qui ne regardent que le Beaujollois, & je ne doute point que tout cela ne vous ſoit exibé en original *toties quoties*. Néantmoins, ſi vous le déſirez, je vous donnerai tout, puiſque je ſuis tout entièrement, &c.

CL. LE LABOUREUR.

A Valence, ce 16 ſeptembre 1660.

Au même (s. l. n. d.).

Monſieur,

Je ne ſçay pourquoi vous dites que je vous ay engagé dans le démeſlé que j'ay avec le P. Meneſtrier ; vous n'y avez ni aurez, je vous aſſeure, aucune part que celle que vous y vouldrez prendre. J'ay dit que le tombeau de Béatrix de Savoye étoit une happelourde, voilà qui va bien ;

mais ce n'eſt pas à voſtre eſgard, ſi ce n'eſtoit que vous euſſiez voulu eſcrire de ce tombeau en homme de cour pluſtoſt qu'en hiſtorien. Je l'appelle auſſi un cénotaphe, ce qui eſt évident, d'autant que ces maſſes de pierres ſont pluſtoſt des monuments érigez à la mémoire des perſonnes illuſtres que des urnes pour leurs cendres, ou de ces arches à l'antique où l'on mettoit les corps entiers. Et ce que ce jeune homme (le P. Meneſtrier) a eſcrit du nombre des enfants de Béatrix, du nom, des armes & de l'ordre de naiſſance de ceux de ſa fille aiſnée m'en eſt une preuve ſi convaincante qu'il eſt impoſſible d'aller au contraire; de ſorte que je l'ay pouſſé avec juſtice, mais lui tout ſeul, & je ne penſe pas qu'en l'eſtat qu'il a mis les choſes, j'euſſe pû recevoir information du contraire. En effet, que conclure de la ſépulture de Béatrix en ce lieu? Je vous l'accorderai, mais non pas que le monument ait eſté baſti ſur le lieu de cette ſépulture, ni au meſme temps, qui n'auroit pas ſouffert les impertinences que j'ay remarquées & qui demeureront ſans réplique, quoy que vous diſiez.

Certes, Monſieur, je ne ſuis pas impeccable, & je ne doute point que ces doctes plumes dont vous me parlez ne trouvent à dire ſur les *Origines* & quelqu'autres bagatelles qui ſont ſorties de mon cabinet; mais pour l'*Apologét.*, je vous aviſe que leurs répliques ne demeureront pas ſans reſponſe. Au reſte, j'ay reçeu & vous remercie de voſtre recueil où j'ay bien plus de part que vous ne m'y en avez donné. Je ſerai obligé de les publier encore une fois & d'indiquer le lieu d'où elles ſont ſorties. J'y expliquerai meſme voſtre première charte pour l'abbaye de Payerne, où vous n'avez pas pris garde que ce Chonrad,

fils de Berthe, n'eſt autre que le Pacifique, & je ſuis obligé à retoucher ceſte généalogie à cauſe d'un diſcours que je vous ay autrefois communiqué & que je fais entrer dans mes Mémoires ſur l'Iſle-Barbe, le tout avec la candeur & humilité que vous pouvez déſirer de celui qui eſt véritablement, &c.

LE LABOUREUR.

Du même à Antoine Groſſi (1).

Lyon, ce 16 mars 1677.

Monſieur,

Encore que je n'aye pas l'honneur d'eſtre connu de vous, me confiant néantmoins ſur voſtre courtoiſie de laquelle j'ay reſſenti divers effects par le moyen de Mr de Camaret, je prenz encore la liberté de vous demander une grace, ſans laquelle il eſt bien malaiſé de développer toutes les difficultez qui ſe rencontrent dans la généalogie de la maiſon d'Agout. La première eſt de ſçavoir comment

(1) Antoine de Groſſi, prieur de Lioux, né à Apt vers 1604, d'une famille noble & ancienne, mort en 1687, fut un des hommes les plus érudits de ſon ſiècle. Toujours à la recherche de ce qui pouvoit jeter quelque jour ſur les faits hiſtoriques, fixer la chronologie, débrouiller les fables ou remplir les lacunes qui ſe trouvoient dans la généalogie des grandes maiſons de la Provence & du Comtat, dont l'hiſtoire eſt mêlée à celle du pays, il avoit fait un recueil conſidérable de chartes, de titres anciens, de documents authentiques de toute ſorte, qu'il avoit extraits des archives particulières des ſeigneurs, des cartulaires des égliſes & des abbayes. Son plus grand plaiſir étoit de communiquer libéralement ſes richeſſes littéraires aux écrivains

la terre de Sault eſt entrée dans la maiſon d'Agout, & la ſeconde de joindre, en remontant, Raymond d'Agout, mary d'Iſoarde de Die qui vivoit l'an 1184, avec Roſtain d'Agout, mary de Giſlo, fille d'un certain Raimbault & d'Atalexis ſa femme. Vous voyez bien, Monſieur, que je ne reçoiz pas les fables ridicules de l'hiſtorien de Grenoble (1), ni la prétendue inféodation de la terre de Sault faicte en faveur de Faucher d'Agout du Loup, dans laquelle il y a preſqu'autant d'inepties & d'ignorances que de périodes. Que vous en ſemble donc, Monſieur, la terre de Sault n'auroit-elle point eſté la dot d'Odile, ayeule de la femme de Roſtain d'Agout, laquelle eſtant unique,

qui avoient recours à ſes lumières & le conſultoient ſur les difficultés hiſtoriques qu'ils ne pouvoient réſoudre qu'à l'aide de ſes immenſes connoiſſances. Groſſi étoit pour les ſavants, en province, ce que Wion d'Hérouval étoit pour ceux de Paris; auſſi étoit-il en correſpondance avec tous les hommes de lettres de ſon temps, avec Honoré Bouche, auteur de l'*Hiſtoire & Chorographie de Provence*, Antoine de Ruffi, le P. Pagi, le P. Columbi, l'évêque de Vaiſon, Joſeph-Marie Suarez, le P. Robert de Briançon, Le Laboureur, Chorier, &c. Groſſi, à ſa mort, laiſſa au Chapitre de ſa ville natale le Cartulaire d'Apt & tous les documents qui pouvoient intéreſſer cette égliſe; ſa correſpondance & ſes recueils de titres ſur les familles tombèrent après lui entre les mains de M. de Remerville de Saint-Quentin, qui continua ſon œuvre de patience & de critique. Preſque tous les Mss. de M. de Remerville ſont aujourd'hui à la B. de Carpentras, où ſans doute on doit trouver auſſi la plupart de ceux de Groſſi. Quelques-uns étoient devenus, par ſucceſſion, la propriété de M. le comte de Tournon-Simiane, de la bienveillance de qui je les tiens. Ce ſont des notes précieuſes de M. de Remerville ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile d'Apt, quelques lettres de lui en forme de diſſertation ſur des inſcriptions romaines & ſur diverſes autres antiquités; & les lettres adreſſées par un grand nombre de ſavants au prieur Groſſi, avec les copies ou brouillons de ſes réponſes, & quelques chartes copiées par ſes ſoins ſur les originaux. C'eſt de ce recueil que j'ai extrait les lettres de Le Laboureur au prieur de Lioux, & celles de Chorier, qu'on trouvera ci-après à leur rang.

(1) Chorier.

la lui auroit apportée en mariage ? Si cela eſtoit, nous aurions desjà faict un grand pas, meſſieurs de Ste-Marthe auroient parlé comme il fault de Léger d'Agout, d'Apt; mais pour cela, nous ne ſerions pas hors d'affaires. Permettez-moi donc de vous demander ſi Humbert filz aiſné de noſtre Roſtain n'auroit pas eſté marié, & ſi de lui ne ſeroit point ſortie quelque poſtérité maſculine qui auroit eſté partagée de la terre de Sault, & laquelle par conſéquent auroit conſervé le droit d'aiſneſſe ſur la maiſon de Simiane.

Voylà, Monſieur, tout ce qu'il y a de ſcabreux dans l'hiſtoire de la maiſon d'Agout; car tout le reſte n'eſt rien, à mon advis. En effect, que cette maiſon ſoit provencealle & indigène, il n'y a pas lieu d'en doubter, quoy que dient nos conteurs de fables; que Simiane ſoit un rameau de celle-là, encore moins : l'hiſtorien de Grenoble ne le vouldroit pas, mais il s'en deffend très mal. Le P. Colombi, qui eſt beaucoup plus ſincère, ne s'y oppoſe pas; au contraire, il donne de bonne foy touts les tiltres ſur leſquels on s'eſt appuyé de l'identité de ces deux races qui commencent à ſe faire connoiſtre en la perſonne du grand Roſtain, de Raimbault & Léger ſes enfants, & de deux aultres Roſtains que l'on a mis à la torture pour les faire changer de nom. Il eût eſté à ſouhaiter que Humbert l'ancien & Guillaume ſon aiſné euſſent porté cette livrée; mais cela n'eſtoit pas l'uſage en leur ſiècle, & ainſi cela ne porte aucune conſéquence.

J'abuſe, Monſieur, de voſtre loiſir qui eſt prétieux, & je ne doubte point que mes conjectures ne vous facent rire. Excuſez, Monſieur, mon elloignement & mon aage,

celuy-là m'empeſchant de pénétrer les ſecrets d'une maiſon ſi eſloignée, & ma caducité, d'aller moy-meſme vous conſulter en perſonne avec Mr de Camaret qui a déſormais intéreſt dans ma curioſité par l'alliance qu'il a contractée avec la maiſon de Simiane, & par celle-là à la maiſon d'Agout alliée avec noſtre Iſle-Barbe par le moyen de Jan d'Agout, moyne de l'Iſle & prieur Sancti Marii, en l'an 1414. Quoy qu'il en ſoit, je croys qu'il aura la bonté de vous rendre celle-cy & de vous offrir touts mes devoirs. Agréez-les, Monſieur, je vous en conjure, & me croyez, s'il vous plaiſt,

Voſtre très humble & très obéiſſant ſerviteur.

CL. LE LABOUREUR.

Monſieur le Prieur de Groſſi, docteur en droit, à Apt.

Au même.

A Lyon, ce 24 avril 1677.

Après avoir leu avec beaucoup de joye celle qu'il vous a pleu m'eſcrire & de laquelle je vous reſterai toute ma vie très eſtroitement obligé, je me donneray l'honneur de vous dire que je ne dois plus avoir de chagrin d'ignorer des choſes que le plus eſclairé de la province de Provence n'a peu encore deſcouvrir. En effet, Monſieur, il faut advouer que dans ceſte ſorte d'eſtude il y a pour le moins autant de bonheur que de ſcience, & il n'eſt pas nouveau

qu'on rencontre dans la boutique d'un apotiquaire des choſes qui manquent quelques fois aux archives des princes. Quoy qu'il en ſoit, Monſieur, je proteſte bien de marcher tousjours ſur vos pas dans l'hiſtoire de la maiſon de Sault, & encore qu'il s'y rencontre beaucoup d'endroicts deſquels on peut parler pluſtoſt négativement qu'affirmativement, néantmoins il y en a d'aultres qu'on doit ſuppoſer comme des principes dont il n'eſt plus permis de douter : le premier, que la maiſon d'Agout eſt pure provencealle, & par ce moyen l'on ferme la bouche à touts les fabulateurs qui l'ont eſté chercher dans le fonds de la Poméranie, pour l'amener en Provence où elle reçoit l'inféodation de la Val de Sault par un empereur non empereur qui n'eut jamais de ſa vie un pouce de terre en Provence; dans un pays & en une ville à laquelle il avoit droict à la vérité, mais de laquelle il avoit eſté chaſſé en la perſonne de ſon lieutenant, car quant à lui, il en eſtoit bien eſloigné : & cela, la veille, pour ainſi dire, de cette inféodation. Il fauldroit dire tout cecy, avec le triple vice de la date du Règne, de l'Empire & de l'indiction, à un novice, & non pas à vous, Monſieur, qui n'ignorez rien. On pourroit encore obſerver ce chancelier, archeveſque de Cologne, qui ne fut jamais, & à qui on fait occuper la place du grand ſaint Héribert qui a rempli tout le règne de Henri. Tant y a qu'on peuſt dire qu'il ne s'eſt jamais veu rien de ſi impertinent que ceſte prétendue inféodation. Celui qui l'a publiée, ne veult pas que Simiane & Agout ſoient la meſme choſe. Et moy, Monſieur, ſi vous me le permettiez, je m'en ferois un principe qui s'inſinue de ſoy-meſme & nous force de le recevoir & le reconnoiſtre. Et quelle

meilleure preuve en pourrai-je donner, que vous-mesme & ces beaux tiltres que vous avez donnés au R. P. Colombi? Il les a publiés dans son *Histoire de Simiane*, sans vous nommer (1), encore qu'il vous honore beaucoup, car c'est lui qui a faict connoistre en ce pays vostre rare traicté de la Seigneurie de la ville d'Avignon, dans lequel vous n'avez rien oublié de ce qui se pouvoit dire, & cela avec tant de prudence que vous n'offensez personne. Vous avez eu la bonté de me parler de mes Masures qui ne seront jamais que des masures, & moy je dis de cest ouvrage que c'est un palais magnifique, digne de la majesté & de la sainteté des souverains Pontifes & de nos plus grands Roys.

Mais pour revenir à notre propos, Simiane ayant esté Agout devant qu'estre Simiane qui en est sorti, & ces Simianes ayant faict quantité d'aultres Agouts que l'historien de Grenoble a voulu despouiller de ce beau nom, contre la foy des tiltres, qu'y a-t-il de plus naturel qu'un Agout engendre un Agout, encore que quelqu'un de ceste famille, par quelque paction, destination ou aultre raison moins connue, ait pris le nom de Simiane, jusques à lui inconu à sa maison? Le respect que j'ay pour vos occupations m'empesche de respondre aux objections de ce docte de Daufiné auquel je pardonne volontiers, puisqu'il reconnoit de bonne foy que plusieurs personnes croyent l'identité des deux maisons d'Agout & de Simiane. Et

(1) C'est ce qu'ont fait presque tous les écrivains qui, après s'être enrichis de la science du prieur de Grossi, n'ont pas daigné reconnoître publiquement qu'ils lui étoient redevables de tout ce qui donnoit quelque valeur à leurs écrits.

pour vous dire la vérité, je m'y attache, parce que cefte opinion favorife l'antiquité de l'une & de l'aultre dont la defcouverte vous eft deüe, & en mefme temps ruine la fable d'Agout du Loup, qui eft une imitation de celle des fondateurs de Rome. Que s'il eftoit permis de couldre les conjectures là où l'hiftoire manque, je dirois avec ceux qui veullent que les Agouts de Sault foient cadets de Simiane, que ces illuftres cadets ne voulant pas céder à leurs aifnez, eftant devenus plus puiffants qu'eux, auroient affecté une origine eftrangère & un blafon oppofé à celuy de leurs parents, pour leur monftrer que, quoyque cadets, ils avoient affez de cœur & de valleur pour abbatre les cornes du bellier de Simiane. Cecy, Monfieur, eft une fable. Mais puifque le P. Colombi en a donné une de fa profeffion, & le fieur Allard (1) une aultre, peut-eftre fouffrirez-vous celle-cy, en attendant vos décifions qui me feront des oracles. C'eft ce que je vous prie de croyre, n'y ayant perfonne qui vous eftime & vous honore plus que moy qui fuis en tout refpect, &c.

CL. LE LABOUREUR.

A Monfieur le Prieur de Groffi, à Apt.

(1) Gui Allard, qui a fait le *Nobiliaire de Dauphiné* & la *Généalogie des principales familles de cette province.*

Chorier a Guichenon.

A Monſieur Guichenon, chevalier de l'ordre de St-Lazare, &c., à Lyon.

Monſieur,

Je vous envoye les deux diſtiques que je vous ay promis. Je ſuſpens le jugement que j'en dois faire juſqu'à ce que j'en ſçache le voſtre. J'en feray cas s'ils vous agréent, & j'eſpère néantmoins que s'ils ne le font pas, vous ne m'eſtimerez pas moins. Je ne ſuis poëte que pour mes amis, & je ne connois d'autre Parnaſſe que l'affection & le zelle. Si vous vous en ſervez, je ſeray ravy, Monſieur, que vous y laiſſiez mon nom comme je l'ay mis : il ſera à la poſtérité un teſmoignage de noſtre amitié mutuelle, & je ne puis rien déſirer qui me ſoit plus avantageux. Je vous prie de vous ſouvenir de ma Topographie de Vienne, & de ne pas douter que je ne ſois de toutes les forces de mon ame, &c.

CHORIER.

A Vienne, le 12 décembre 1658.

Monsieur

Vostre lettre et vostre cartulaire m'ont esté fidellement rendus par Monsieur de la Garde. je vous rends treshumbles graces de l'un et de l'autre. Vostre nom Monsieur sera honneur a mon ouvrage et vous devez estre persuadé qu'en parlant de vous le temoignage que je rendray de vostre merite, et de vostre erudition satisfera la verité et ne vous deplaira pas. jl faut bien que je tache de quelque maniere de vous donner des preuves de l'estime pure et sincere que j'ay pour vous et de mes ressentimens pour la grace que vous me faittes de me vouloir du bien. Vous n'aurez pas suject de m'accuser d'jngratitude. Nous nous sommes fort entretenu de vous ces jours passez Monsieur Juvenis et moy et je suis ravi que ses sentimens, a vostre esgard soient si conformes aux miens. jl vous connoit depuis plus long temps que moy; je vous asseure neantmoins qu'il ne vous estime pas plus et que je suis autant qu'on peut l'estre

Monsieur

Vostre treshumble et treobeissant serviteur

Chorier

a Grenoble le 21 d'octobre 1678





A Monsieur
Monsieur le prieur Grossi

A Aix

Du même.

A Monſieur Guichenon, conſeiller du Roy, &c., a Bourg.

Monſieur,

J'ay recouvré quelques pièces qui peut-eſtre ne ſeront pas inutiles à voſtre deſſein de l'Hiſtoire de Dombes. Je vous les envoye, & j'en feray autant de ce qui me pourra tomber dans les mains à l'avenir ſur cette matière. L'abbé Talleman eſtant à Lyon, me fit voir beaucoup de vieux actes où il eſt parlé des anciens ſeigneurs de Beaujeu : vous les trouverez dans les archives du prioré de Saint-Irenée, & ſi vous le déſirez, je m'enquerray à qui il en a donné la charge & le ſoing. Je ſuis obligé à prendre intérêt en ce qui vous touche, & par la bonté que vous avez pour moy & par l'eſtime que je fais de vous. Enfin, Monſieur, j'ay achevé le premier volume de mon Hiſtoire compoſée de dix livres, & bientôt je le donneray au public. Je partiray pour Grenoble dans dix à douze jours, ne pouvant le publier que je n'aye fait ce voyage. A mon retour j'eſpère de vous aller voir. Cependant je vous prie de ne point douter que je ne ſois de tout mon cœur, &c.

CHORIER.

A Vienne, le 27 d'avril 1659.

Du même à Antoine de Groſſi.

Monſieur,

J'oſe non-ſeulement vous demander voſtre amitié, mais auſſy eſpérer que vous ne me la reffuſerez pas. Les idées que Mr Juvenis & Mr de la Garde m'ont données de voſtre vertu, comme elles ſont le ſuppôt de la liberté que je prens, en feront encore la juſtification. Je ſay, Monſieur, que vous eſtes dans une élévation extraordinaire entre les gens de lettres, & par celle de voſtre naiſſance, & par celle de voſtre éminent ſavoir : de ſorte que, ſi vous m'accordez la grace que je vous demande, vous ne devez pas trouver mauvais qu'elle ne trouve dans moy tous les reſpects qui luy ſont dûs & une parfaite reconnoiſſance. Je ne ſay pas ſi mon nom ſera allé juſques à vous. Peut-eſtre, Monſieur, que vous aurez déjà appris que, ſi dans la République des lettres je ne ſuis pas de ceux qui comme vous y paroiſſent dans les plus hauts rangs, j'y fais du moins nombre dans la populaſſe. J'ay donné au public des ouvrages à qui d'excellens hommes ont donné quelque prix par leur approbation. J'auray l'honneur un jour, ſi vous l'aggréez, d'en faire préſent à voſtre bibliothèque. J'achevay ces jours paſſés l'*Hiſtoire généalogique de la Maiſon de la Tour-d'Auvergne*, que j'ay écritte en latin ; je travaille préſentement à un autre ouvrage en ceſte meſme langue, dont le tiltre vous apprendra le ſujet, le voicy : *Nic. Chorerj Viennenſis J. C. de Statu progreſſuque litterarum, ac de claris,*

qua eruditione, qua magiſtratu viris, ætate ſua, & de rebus ſuis commentariorum libri duo (1). J'y ſuy le canal de ma vie & j'y parle de la manière que je dois, (ſans rien donner à la paſſion), de tous les hommes que je trouve ſur ſes bords, dignes de quelqu'éloge. Cella eſtant, vous jugez bien, Monſieur, que je ne ſaurois me diſpenſer d'y parler de vous, & pour cella vous ne pouvez non plus vous diſpenſer vous-meſme de me donner les Mémoires qui me ſont néceſſaires. Nul de mes amis de Paris, & ce ſont les plus célèbres dans les lettres, n'a fait difficulté de m'en mander ce qui le regardoit. Ils ont aſſez de bonne opinion de moy pour eſtre perſuadés de ſe fier à moy de leur réputation. N'apréhendez pas, Monſieur, que je gaſte une ſi belle matière par la forme que je luy donneray. Vous en ſerez aſſurément ſatisfait, & pour éviter de rien laiſſer à la poſtérité qui ne réponde pas bien à ma penſée, je vous envoyray voſtre éloge d'abord qu'il ſera fait, pour en retrancher ou pour y ajouter tout ce que vous jugerez à propos (2).

On me donna il y a quelques années une hiſtoire Ms.

(1) C'eſt, ſous un autre titre, l'ouvrage de Chorier qui a été publié à Grenoble en 1845, & qui eſt cité dans la première partie de ces Recherches, p. 46, note 1.

(2) On verra dans la lettre ſuivante que Chorier revient encore à la charge pour obtenir du prieur de Lioux les Mémoires dont il avoit beſoin pour ſa Biographie; mais celui-ci déclina, en ce qui le concernoit, toute participation au projet pour l'exécution duquel Chorier réclamoit ſon concours & lui refuſa obſtinément tous les renſeignements qu'il lui demandoit. Peut-être fut-ce par un louable ſentiment de modeſtie; peut-être auſſi parce que, auſſi pieux & exemplaire dans ſes mœurs qu'il étoit ſavant, il lui répugnoit d'être loué par l'homme qui avoit fouillé effrontément la mémoire de la chaſte & docte Aloiſia Sigæa, en publiant ſous le nom de cette jeune femme tout ce qu'il avoit pu trouver de turpitudes & d'obſcénités dans la ſentine d'un cœur corrompu par ce que le vice & la crapule ont de plus vil & de plus révoltant.

mais fabuleuſe de l'ancienne ville d'Apt, que l'autheur qui a ſuivi l'exemple d'Annius de Viterbe & ſes fictions attribue à T. Junius Fronto. Il ne ſe peut qu'après les curieuſes & ſavantes recherches que vous avez faittes des antiquités de cette ville, le véritable autheur vous en ſoit inconnu (1). Je vous prie de me l'apprendre. Vous n'eſtes

Voici en quels termes Groſſi motive ſon refus dans ſa réponſe à Chorier, datée du 17 mai 1678 : « Pour ce que « vous me marquez de mon Eloge, « je vous proteſte ingénuement que « je ne ſuis pas en eſtat de pouvoir « dreſſer des mémoires pour ce ſujet; « & d'ailleurs n'ayant rien paru de « conſidérable ſous mon nom, il me « ſemble que ce ſeroit faire tort en « quelque façon à tant de célèbres « autheurs auxquels le public a tant « d'obligation pour l'excellence de « leurs ouvrages, ſi on me mettoit « de leur nombre. » Quoi qu'il en ſoit, Chorier, qui a mentionné dans ſes Commentaires tant de gens de lettres, y a gardé le ſilence ſur Groſſi.

(1) Le Ms. dont parle Chorier étoit intitulé *Annales urbanæ:* c'étoit l'hiſtoire abrégée des premiers habitants des Gaules, où ſe trouvoit celle des commencements de la ville d'Apt. L'auteur avoit pris le nom de Marcus Uxellicus Baſſus, & la qualité de Patrice d'Apt; il prétendoit tenir les particularités contenues dans ces Annales, du barde Timuſcates & d'Euphron, prince des Druides. A la ſuite, étoit une lettre de Titus Junius Fronto à ſon frère Caius Fronto. M. l'abbé Boze (*Hiſtoire d'Apt*) dit, d'après M. de Remerville qui faiſoit grand cas de ce Ms. & qui s'en étoit ſervi pour ſon *Hiſtoire d'Apt* reſtée manuſcrite & aujourd'hui à la B. de Carpentras, que l'écriture annonçoit huit à neuf cents ans d'ancienneté; que le ſtyle n'avoit rien de barbare, & ſe reſſentoit au contraire de la plus ancienne latinité; enfin, que le plan étoit ſi bien conçu, que les parties qui le compoſoient correſpondoient ſi bien entre elles, que la plupart des faits énoncés par l'auteur ſe rapportoient ſi bien à ce qu'en ont dit les écrivains poſtérieurs, qu'il n'eſt guère poſſible qu'il ait prétendu ne donner que des fictions. Quoique le prieur de Groſſi & M. de Remerville aient regardé cette pièce comme très véridique, cependant, malgré les raiſons alléguées ci-deſſus, peut-être par ces raiſons mêmes, il eſt probable que le prétendu Ms. d'Uxellicus n'étoit qu'un paſtiche dans le genre de celui qui a été publié en 1828 par M. Mermet, t. I de ſon *Hiſtoire de Vienne*, ſous le nom de Trebonius Rufinus, Sénateur & ancien Duumvir de cette ville.

On découvrit, vers le dix-ſeptième ſiècle, à Marſeille, dans l'égliſe de la Major, une pierre dont l'inſcription contenoit le nom de T.-J. Fronto,

pas homme à donner dans ces chimères, voſtre ſavoir eſt trop grand & trop ſolide, & vous vous eſtes ſervi d'aydes trop fidelles pour en eſtre trompé. Ce ſont les Cartulaires & les autres Mss. que vous avez eu le ſoing d'aſſembler. Il eſt vray qu'ils ſont les principaux dépoſitaires des vérités de l'hiſtoire des derniers ſiècles & *Medii ævi*, comme l'on

& au-deſſous une urne avec des médailles de Brutus & de Céſar : ce fut ſans doute cette découverte qui donna l'idée à quelque fauſſaire bel-eſprit de ſuppoſer la lettre de T.-J. Fronto à ſon frère, & de la joindre au Ms. d'Uxellicus qui provenoit vraiſemblablement de la même ſource. A cette époque on étoit très diſpoſé à prendre au férieux ces fictions menſongères, dont les ſavants eux-mêmes ont été plus d'une fois la dupe, & qui eurent cours juſques au jour où leurs auteurs furent démaſqués & ſtigmatiſés comme de vils impoſteurs.

L'extrait ſuivant de la lettre de Groſſi à Chorier, citée ci-deſſus, complétera ce qui a été dit du Ms. d'Uxellicus par l'abbé Boze (*Hiſt. d'Apt*) & par M. Barjavel (*Bio-Bibliographie Vaucluſienne*) : « Je voudrois de tout « mon cœur, dit le prieur de Lioux « à Chorier, avoir de quoy ſatis- « faire pleinement à voſtre curio- « ſité ; mais la trop grande facilité « que j'ay touſjours eue à communi- « quer ce que j'avois pû légitime- « ment ramaſſer de curieux, parti- « culièrement dans le temps que mes « incommoditez m'oſtoient la penſée « de retirer ce que j'avois preſté, m'a « privé preſque de tout ce que j'avois « pû trouver & meſme de ce que je « tenois de mes anceſtres, qui avoient « conſervé entre autres choſes un ma- « nuſcrit qui marquoit grande an- « cienneté, & dans lequel eſtoient « des choſes très curieuſes, quoy- « qu'il y eût quelques fables parmy « ce qui paroiſſoit de véritable. Ce « manuſcrit, que je perdis l'an 1640 « ou 41, eſtoit un ramas de diverſes « pièces dont le nom des autheurs « n'eſtoit pas oublié, rangées & diſ- « poſées pour la pluſpart ſuivant « l'ordre des temps. Le nom de celuy « qui les avoit ainſi diſposées, ſi la « mémoire ne me trompe, eſtoit « Uxelicus. On voyoit dans ce ma- « nuſcrit la fondation d'un grand « nombre de villes, principalement « de celles des vieux Celtes, avec les « commencemens & l'eſtabliſſement « de ce peuple & des autres qui en ſont « deſcendus, leurs mœurs, police, « religion & gouvernement, leurs « princes & ſouverains, les diviſions « diverſes de leurs eſtatz avec le « nom des princes des autres eſtatz « qui en provenoient ; comme encore « les guerres que tant ce peuple que « les autres qui en ſont deſcendus « avoient eues entre eux & avec les « Grecs, les Romains & autres, qui

parle. C'eſt là où j'ay trouvé la conviction infallible de bien des fauſſetez que l'on débitoit pour véritez indubitables ; & je ſay qu'on n'en ſauroit jamais avoir aſſez leu & examiné, puiſque c'eſt d'eux que ſe tirent les eſclairciſſemens qu'on attendroit inutillement d'ailleurs. Vous en eſtes perſuadé auſſy bien que moy, & c'eſt ce qui me fait

« eſt tout ce qui peut me reſſouvenir « de ce manuſcrit, duquel j'avois « copié dans ma plus tendre jeuneſſe « ce que vous pouvez en avoir veü, « & qui n'en eſtoit pas très aſſurément « le meilleur, comme vous pouvez « bien juger; mais c'eſtoit ce qui me « flattoit en quelque façon pour le « regard de ma patrie, dans un aage « auquel je n'eſtois pas encore capa- « ble de faire un véritable diſcerne- « ment des choſes. Et comme j'ay « fait tout ce qu'il m'a eſté poſſible « durant plus de vingt ans pour taſ- « cher de recouvrer ce manuſcrit, « ou à tout le moins pour ſçavoir « en quel endroit il pouvoit eſtre, « je ne fis pas difficulté d'envoyer « ce que vous me marquez d'avoir « veü, en diverſes partz à mes amys, « pour pouvoir leur faire recon- « noiſtre l'ancien Ms. en cas qu'on « pût le rencontrer. Mais j'ay eſté « aſſez malheureux que de n'avoir « jamais peü apprendre ce qu'il eſtoit « devenu. Ce qui fut la cauſe qu'en « 1664, que je fus affligé d'un dé- « bord de cerveau depuis lequel j'ay « traiſné une vie languiſſante, le plus « toſt qu'il fut en mon pouvoir de me « tirer du lit, je bruſlay un travail « que j'avois fait de l'hiſtoire de nos « Saints & de nos Eveſques, où j'avois « mis beaucoup de choſes curieuſes « tant de cette province que des pays « voiſins, dont le principal ſonde- « ment eſtoit appuyé ſur cet ancien « manuſcrit. Ce que je fis dans un « temps que ma vie, ſuivant toutes « les apparences, ne paroiſſoit pas de- « voir eſtre longue, de peur qu'après « ma mort on ne fît imprimer cette « hiſtoire, & que ce manuſcrit, qui « me ſervoit de garant, ne paroiſſant « pas, on ne m'imputaſt d'avoir in- « venté ce qui ne pouvoit eſtre ſou- « tenu d'autre part. J'ay creü eſtre « obligé de vous eſcrire cecy, Mon- « ſieur, tant pour vous faire connoiſtre « que je n'ay pas inventé ce que vous « avez veü de l'ancienneté de la ville « d'Apt, & que j'en ſuis tout-à-fait « incapable, n'y ayant perſonne au « monde qui abhorre plus que moy les « impoſtures & ſuppoſitions, comme « tous ceux qui me connoiſſent peu- « vent teſmoigner ; je l'ay eſcrit auſſi « pour vous donner quelque connoiſ- « ſance de ce vieux manuſcrit, dans « lequel, s'il venoit à eſchapper des « ténèbres de quelque chiche cabi- « net, vous trouveriez très aſſurément « beaucoup de choſes qui ne ſont pas « de la nature de celles que vous avez

croire que vous ne condamnerez pas la liberté que je prens de vous ſupplier très humblement comme je fais, d'avoir la bonté de me communiquer les voſtres. Je rendray publique l'obligation que je vous auray des ſecours que j'y auray trouvés. M[r] de la Garde s'en chargera ſi vous me faites la faveur de vouloir me les faire tenir par luy, & ne doutez pas que je ne vous en rende bon compte. Je fais en ces occaſions profeſſion d'une très exacte fidélité. Vous n'aurez pas ſujet de vous plaindre de moy qui en auray tant de me louer de vous. Je n'auray qu'à ſuivre mon inclination naturelle pour vous faire eſtimer ma bonne foy & l'eſtime que je fais de vous, pour éviter de perdre par

« veues par ce mauvais eſchantillon, « les diverſes pièces qui compoſent le « tout eſtant bien différentes les unes « des autres. Mon deſſein eſtoit de le « faire imprimer tout au long, au « commencement ou à la fin de mon « hiſtoire, *in puris naturalibus*, pour « que les curieux en pûſſent faire un « juſte diſcernement & ſéparer le bon « du mauvais.

« Il me reſtoit un recueil manuſ- « crit de 128 chartes qui monſtre plus « de 500 ans d'ancienneté, &, comme « la pluſpart de ces chartes traitent « de choſes concernant les égliſes « d'Apt, je l'ay donné au Chapitre « de cette ville. Mais je m'en ſuis ré- « ſervé une copie juſte que j'en fis au « long & que j'ay promis de laiſſer au « meſme endroit après moy, pour ſa- « tisfaire ceux qui n'ont pas l'habitude « de lire ces vieux documens. Je vous « en envoye une note bien ample pour « voir s'il y a quelque choſe qui puiſſe « vous ſervir, avec une table par la- « quelle je range ces chartes ſuivant « l'ordre des temps, le mieux que je « puis. S'il s'y peut trouver quelque « choſe qui ſaſſe pour vous, faites- « moy la grace de me le faire ſçavoir, « & je vous envoyeray les copies que « vous en déſirerez. Que ſi vous voulez « voir la copie totale que j'en ay faite, « ayez la bonté de me le marquer, & « je vous la feray tenir par l'adreſſe « que vous me donnerez, eſpérant « de voſtre bonté que vous aurez ſoin « qu'elle ne ſe gaſte, pour que je « puiſſe accomplir ma promeſſe. »

un mauvais procédé le titre que vous me permettrez de prendre de,

Monſieur,

Voſtre très humble & très obéiſſant ſerviteur.

CHORIER.

A Grenoble, le 29 ſeptembre 1677.

Au même.

Monſieur,

Les maux ne devroient eſtre que pour ceux qui les méritent. Vous en ſeriez exent, & vos fortes applications feroient un bien qui, ſans vous incommoder, feroient de l'honneur à la République des lettres. Cependant, Monſieu, je me réjouis du reſtabliſſement de voſtre ſanté, & je vous conjure d'en avoir plus de ſoin à l'avenir : c'eſt un bien qu'il ne faut jamais prodiguer, parce qu'il eſt le ſuppôt de tous les autres biens que ſans luy on ne ſauroit goûter. Voſtre lettre m'apprend que vous commencez à n'en pas douter, & je ſerois affligé très ſenſiblement ſi le déſir de m'obliger vous portoit à rien qui pût vous incommoder. C'eſt pourquoy, Monſieur, ne vous mettez point en peine de recouvrer le Ms. d'Uxellius (*Uxellicus*). Si tout ce qu'il contenoit avoit du rapport à la pièce que j'en ay veüe, ce n'eſtoit qu'un ramas de fables comme celles qu'Annius de Viterbe a publiées ſous ces grands noms de Beroſe, de Manethon & de Metaſthene : je n'en fais

nulle eſtime ; mais j'en fais beaucoup du Cartulaire d'Apt. Obligez-moy, je vous en prie, Monſieur, de m'en communiquer la copie que vous vous eſtes réſervée. Mr de la Garde me l'apportera ou me la ſera tenir fidellement, & je vous promets que je ne la garderay que fort peu ; vous n'aurez pas ſujet de vous plaindre de voſtre honneſteté. Il y a des chartes de Louis, fils de Boſon, que je ſeray bien aiſe & que meſmes il m'importe de voir, & quelques autres encore qu'il vous ſeroit trop incommode de tranſcrire. C'eſt une grace que vous m'offrez & que j'accepte. Mais vous me refuſez celle que j'attendois avec impatience, je veux dire les Mémoires qui me ſont néceſſaires pour faire mention de vous dans mes Commentaires latins. Ayez, s'il vous plaît, ceſte complaiſance pour moy que touts les gens de lettres mes amis ont eüe. Apprenez-moy voſtre nom propre, vos occupations, voſtre eſtude, vos employs, & enfin ce que vous voudrez que la République des lettres ſache de vous & de ce qui vous regarde. J'auray du reſpect pour ceſte matière & je la traitteray le mieux qu'il me ſera poſſible. Vous y conſentirez ſans doute, ſi vous jugez favorablement de,

Monſieur,

Voſtre très humble & très obéiſſant ſerviteur.

CHORIER.

A Grenoble, le 8 juillet 1678.

A Monſieur le Prieur de Groſſi, à Apt.

G. de La Pize à Guichenon.

A Grenoble, ce 28 may 1659.

Monſieur,

Vous ſerés ſurpris ſans doute d'un nom qui vous eſt encore incognu & qui cerche d'honnorer voſtre perſonne qui ne luy eſt cognue que par réputation & par eſtime. Je ne ſçavois pas meſmes, Monſieur, où voſtre vertu qui fait tant de bruict ſe trouvoit fixée, & ç'a eſté par hazard que, conférant avec Monſieur le préſident de Boiſſieu de pluſieurs choſes curieuſes, j'ay appris de luy que vous eſtiez le véritable original où l'on pouvoit trouver ce qui défailloit partout ailleurs; c'eſt de luy auſſi, Monſieur, que j'ay eu cognoiſſance des grandes lumières que vous avez apportées en l'hiſtoire de Savoye, & que s'il y avoit quelque choſe de commun avec celle des princes d'Orange à laquelle j'ay mis après feu mon père & feu mon ayeul la troiſième main, c'eſtoit de vous que je le pourrois ſçavoir avecque clarté. Je ne doubte pas, Monſieur, que vous n'ayés pris garde que cela a eſté ainſi en pluſieurs façons, & que, des quatre maiſons qui nous ont donné quarante-huict princes depuis Guillaume au Cornet, celle de Savoye n'ayt ſouvent pris & donné des alliances à celle des Baux & à celle de Chalon qui nous ont régis depuis l'an 1173 juſqu'en 1570. J'ignore encore qu'il y ayt quelque choſe de ſemblable avec noſtre première maiſon d'Orange ou *de Arauſica*, laquelle ayant tenu la principauté ſous

le nom de comtes & puis de princes durant plus de 400 ans, c'eſt-à-dire depuis l'année 793 juſques en 1210, ne me donne pourtant que peu d'alliances bien prouvées dans les plus grandes maiſons du royaume d'Arles ou de Provence. Si j'eſtois aſſez heureux que de pouvoir mériter quelque choſe de voſtre bonté, j'en pourrois eſtre ſans doubte mieux eſclairé.... &c. (1).

G. DE LA PIZE.

Claude Oronce Finé à Guichenon (2).

A Lyon, 28 avril 1659.

Monſieur,

Vous m'avez toujours témoigné trop de franchiſe & de bonté pour craindre que vous changiez ces ſentimens obligeans parce que je n'ay pû m'empeſcher de changer de robe. Je ne vous en donne pas la nouvelle que je crois que vous avez ſçeüe d'ailleurs. Je ne vous en fais pas auſſi une apologie, parce que j'oſe eſpérer de voſtre bonté que vous me croyez incapable d'une action mauvaiſe, & en tout cas j'oſe eſpérer auſſi de vous rendre içy un compte exact de toute mon affaire, ſi vous y venez bientôt.....

(1) Il y a dans la Correſpondance de Guichenon huit lettres de La Pize d'une très belle écriture, toutes intéreſſantes pour l'hiſtoire.

(2) J'ai dit dans une note au n. CXVI des *Recherches bibliographiques*, p. 187, que, ſuivant Chorier, Finé auroit été d'abord jéſuite. Ce qu'on ne pouvoit qu'inſinuer ſur la foi de Chorier, on peut l'affirmer d'après la lettre ſuivante dans laquelle Finé lui-même rend compte à Guichenon des motifs qu'il a eus pour quitter la Compagnie de Jéſus.

Tant y a, Monſieur, que je vous redemande, en cette conjoncture, que vous m'honoriez toujours, s'il vous plaît, de l'honneur de voſtre prétieuſe amitié, & que vous me faſſiez la grace de vous ſervir abſolument de la liberté que j'ay maintenant de vous rendre mes très humbles ſervices en tout ce que je pourrai pour cela. Je n'ay pû voir encore Mr Barbier pour le prier de vous les offrir, parce que je ſuis aprez à pourvoir à mon petit eſtabliſſement; & comme tous les commencemens ſont rudes, je ſuis pour quelque temps encore tout à mon petit meſnage.

J'ay eu le bonheur de trouver icy un ancien & véritable ami qui n'a pas mal fait ſes affaires en la correction des livres; je me ſuis mis avec luy, & j'y trouve du moins, dans ces commencemens, à me mettre à couvert avec ma ſubſiſtance..... &c.

FINE.

Il ajoute dans un poſt-ſcriptum :

« En attendant de vous rendre un compte plus exact avec le temps, je vous dirai ſeulement pour mon affaire, que les eſtranges violences qu'on m'a faites m'ont obligé à me ſervir de la liberté que j'avois, & d'obtenir, comme j'ay fait, ma démiſſion. Ces Meſſieurs que j'ay quittez m'en ont témoigné bien du regret, & m'ont traité plus honorablement qu'on n'a pas couſtume en ſemblables affaires. Du moins ſuis-je aſſeüré qu'ils ne ſçauroient me flétrir de la moindre choſe qui me pût rendre indigne de l'amitié des gens d'honneur. »

Finé écrivoit à Guichenon, le 17 mars 1659 : « Il me ſemble vous avoir dit à Lyon qu'on n'a jamais bien ſçeu qui a herité des Mémoires du P. Bullioud.

Le bruit commun des noſtres (les Jéſuites) eſt que le P. Labbé, qui étoit à Paris avec lui lorſqu'il mourut, s'en ſaiſit, quoiqu'il s'en défende; mais conſtamment depuis on n'en a jamais pû rien voir. »

On apprend par pluſieurs de ſes lettres qu'il avoit profeſſé la rhétorique au collége de la Trinité. J'y trouve encore que Triſtan l'Hermite de Soliers reçut une ſomme de huit cents livres du Conſulat à qui il avoit dédié ſon volume des *Forces de Lyon*.

Lucrèce-Chreſtienne de Harlay à Guichenon.

Au Coudray, ce 9e avril 1660 (1).

Monſieur,

Le deſſein de faire mettre mes quartiers dans l'Hiſtoire généalogique de la maiſon de Courtenay ne peut eſtre effectué ſans avoir plus d'inſtruction que je ne ſuis capable de moy-meſmes : ayant eſté eſloignée de ma mère dez ma première enfance, je n'ay pû tirer d'elle les connoiſſances des alliances de ſa maiſon & particulièrement de celle de ma grand'mère Lucrèce Coſta (2). Je ſçay ſeulement qu'elle eſtoit fille de Ludovic Coſta, comte de Bene, & d'Aurelia Spinola, ainſy que nous en avons parlé à Lyon; & ma mère n'eſtant pas l'aiſnée des trois filles reſtées de toute la maiſon de Bethune & Lucrèce

(1) Je donne cette lettre & celle qui ſuit, parce qu'elles montrent de quelle conſidération Guichenon étoit entouré non-ſeulement par les ſavants, mais encore par les perſonnes de la plus haute qualité. Celle de d'Urfé offre, de plus, un curieux échantillon du ſtyle & ſurtout de l'orthographe des grands ſeigneurs de ce temps-là.

(2) La maiſon de Coſta, à laquelle Lucrèce de Harlay appartenoit par ſon aïeule, eſt originaire de Gênes, où elle étoit conſidérable dès le XIIe ſiècle. Ses armes étoient *d'azur, à trois bandes d'or*. Vincent Coſta y ajouta, par conceſſion du roi Charles VII, le 17 avril 1428, & pour ſervices ſignalés rendus à la France, *deux fleurs de lis d'or accoſ-*

cy-deſſus nommée, il ne nous reſte aucuns enſeignemens comme ſa ſœur aiſnée a pû avoir, qui puiſſe apprendre quel eſtoit le nom du père de Ludovic Coſta. Pour la mère, il me ſemble qu'elle eſtoit de la maiſon de Villaſtillone, & nous ignorons tout-à-fait le nom des père & mère d'Aurelia Spinola. C'eſt pourquoy, Monſieur, j'ay recours à vous en mon beſoing. Sçachant voſtre grande capacité, je ſuis perſuadée que vous avez des lumières dont vous aurez la bonté de me faire part, qui ſera une grace de laquelle je me tiendray voſtre redevable......

Voſtre très affectionnée ſervante,

LUCRECE-CHRESTIEÑE DE HARLAY.

A Paris, ſe 15 juillet 1658.

Monſieur,

Je ſuis tres ſouuant içy auec un prince de la maiſon de Sauoye quy eſt Monſeigneur le ch^er^ de Nemours auquel jay parle de uoſtre ouurage ſur le ſuiet de ſette roialle maiſon, & luy aiant fait ſauoir conbien ſeſt que uous y aues dignemant trauaille, je lay mis dans une impatiance extreme de ſauoir ſy ſette euure eſt an eſtat de la luy faire uoir, & ma donc ordone de uous an ecrire & de uous temoigner conbien il prant de part aus ſoins

tant une etoile de même, en chef. Louis XIV, par lettres-patentes de 1654, permit à Jean-Baptiſte Coſta, comte de Villars, dont la branche a fait ſouche en Savoie, d'ajouter une troiſième fleur de lis au chef de ſes armes. (Voyez La Cheſnaye-des-Bois.)

que uous aues pris an ſette illuſtre hiſtoire & de uous coniurer de ſa part de luy an faire auoir des examplaires le plus toſt que uous poures. Je me ſuis charge tres uolontiers de ſette comiſſion pour auoir lieu de uous pouuoir aſſurer an mon particulier que je ſuis de tout mon cœur,

Monſieur, v[tre] tres afectione ſeruiteur

URFE (1).

(1) Ce d'Urfé étoit vraiſemblablement Charles-Emmanuel de Laſcaris, marquis d'Urfé & de Beaugé, comte de Sommerive & de Saint-Juſt, ſeigneur de la Baſtie, maréchal de camp, bailli de Forez, mort le 2 novembre 1685, âgé de 81 ans; fils de Jacques II du nom, dit Paillart, marquis d'Urfé & de Beauge, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, de la création du 2 février 1618, maréchal de la Religion des SS. Maurice & Lazare, général des Galères, grand écuyer de Savoye, bailli de Forez. Charles-Emmanuel laiſſa un fils, Joſeph-Marie de Laſcaris d'Urfé, lieutenant de roi du haut & du bas Limouſin, grand bailli de Forez, mort en 1724, en qui s'éteignit cette noble & antique lignée d'Urfé.

Le chevalier de Nemours pouvoit être le frère de Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye (Mademoiſelle de Nemours), mariée en 1663 au duc de Savoye Charles-Emmanuel.

Les d'Urfé s'étoient attachés à la cour de Savoye par ſuite du mariage de Jacques, ſeigneur d'Urfé, avec Rénée de Savoye, marquiſe de Beaugé, de laquelle il eut Honoré, l'auteur de l'*Aſtrée*, & Anne, qui a écrit la paſtorale de *Sylvanire* en vers blancs, Paris, 1627, in-8, & le roman de *Philocarite* reſté inédit, dont on ne connoît que quelques fragments (1).

(1) Voyez ce que M. Aug. Bernard en a dit dans *les d'Urfé*.

FIN.





ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag. 24, note 2, à propos des Rébus de Picardie, j'ai dit que Le Laboureur avoit ainſi qualifié les deviſes inventées par le P. Meneſtrier, pour faire entendre qu'elles étoient triviales & amaſſées ſans goût ni diſcernement. J'aurois dû ajouter que les Rébus de Picardie conſiſtoient en un jeu d'eſprit ſur des mots coupés ou joints enſemble, ou ſur quelque peinture qui les repréſentoit, comme cela a été fait pour la deviſe de Bernardin II de Savoye-Raconis, qui étoit : « Tout net. » Quelque mauvais plaiſant fit deſſiner au-deſſous de ces deux mots un chou cabus, pour exprimer en Rébus cette ſentence : « Tout n'eſt qu'abus. »

On a appelé ces jeux de mots Rébus de Picardie, parce que certains clercs de la Bazoche, de je ne ſais plus quelle ville de Picardie, avoient coutume de répandre dans le public, tous les ans à l'époque du carnaval, des libelles ou nouvelles à la main qu'ils intituloient : *De Rebus quæ geruntur*, & qui étoient remplis de railleries non-ſeulement ſur les événements du jour, mais encore contre les perſonnes. Ces divertiſſements, qui n'étoient d'abord que des plaiſanteries innocentes, devinrent par la ſuite ſi ſcan-

daleux que l'autorité fut obligée d'intervenir & de les ſupprimer. De ces publications éphémères il ne reſte plus qu'un des mots latins du titre ſous lequel elles avoient paru : ce mot, paſſé dans notre langue, a été adopté par l'Académie françoiſe, qui lui a donné place dans ſon Dictionnaire.

Guillaume Tabourot a fait un ample recueil de ces Rébus de Picardie : c'eſt le chap. II, fol. 15-33 des *Bigarrures du Seigneur des Accords;* Rouen, Jean Bauchu, 1595, in-12.

Pag. 132, lign. dernière, & pag. 133, lign. 14, liſez : de Chevriers (de Caprariis, dans les titres anciens).

Pag. 144, N. XLIII, ajoutez : in-4 de 21 pp., le titre compris.

On doit trouver au commencement une planche gravée contenant 20 Emblèmes avec leurs deviſes.

Pag. 181, lign. 5, liſez : aliam.

Pag. 254, note 5, liſez : Aſpilogia.



Etſi deſint vires, tamen eſt laudanda voluntas.





TABLE

DES

OEUVRES DU P. MENESTRIER

PAR ORDRE DE MATIERES.

Le chiffre romain renvoie au nº d'ordre de chaque article de la Defcription raifonnée.

BLASON, ARMOIRIES, NOBLESSE.

DEVISES, EMBLEMES, ALLEGORIES.

DECORATIONS FUNEBRES, ENTREES, BALLETS, FETES ET TOURNOIS.

HISTOIRE.

MELANGES.

OUVRAGES MANUSCRITS ET INEDITS.

FIN DE LA TABLE.



TABLE GENERALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE GENERALE.



Achevé d'imprimer le 8 octobre MDCCCLVI.













